

Bulletin
de la
Société
Archéologique
du Finistère

tome XCV

1969

SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DU FINISTERE

(reconnue d'utilité publique

par le décret du 20 mars 1889)

4, rue du Palais (29 S.) QUIMPER

C.C.P. 338.65 Rennes

Présidents d'Honneur :

M. le Préfet du Finistère ;

Mgr l'Evêque de Quimper et Léon.

COMPOSITION DU BUREAU AU 1^{er} JANVIER 1969

Présidents honoraires : M. Louis Ogès, M. Daniel Bernard.

Président : M. le Chanoine Pierre-Jean Nédélec.

Vice-Présidents : M. le Médecin Général Charles Laurent,
M. René Daniel, maître Roger Le Brun, M. Jacques Charpy.

Secrétaire général : M. Alain Le Grand.

Secrétaires : M. Yves Tanneau, M. Alain Breut.

Trésorier : M. Alexis Le Bihan.

Trésorier-adjoint : Commandant René Chansard.

COMPOSITION DU BUREAU AU 1^{er} JANVIER 1970

Présidents honoraires : M. Louis Ogès, M. Daniel Bernard.

Président : M. René Daniel.

Vice-Présidents : M. le Médecin Général Laurent, maître
Roger Le Brun, M. Jacques Charpy.

Secrétaire général : M. Alain Le Grand.

Secrétaires : M. Yves Tanneau, M. Alain Breut, M. Georges-Michel Thomas.

Trésorier : M. Hervé Glorennec.

Trésorier-adjoint : Commandant René Chansard.

Conseillers : M. le Chanoine Pierre-Jean Nédélec, M. Pierre Hamon, M. Alexis Le Bihan, docteur N. Collobert.

SOMMAIRE



	PAGES
<i>Lettre du Président</i>	7
LES ORIGINES : PREHISTOIRE ET ARCHEOLOGIE.	
P.-R. GIOT. — Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1969.	9
René SANQUER. — Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1968) . . .	21
Alain BREUT. — Encore l'émigration en Armorique	61
LE PATRIMOINE ARTISTIQUE.	
Yves-P. CASTEL. — Deux pièces d'orfèvrerie de Jean-Charles Cahier, orfèvre du roi (1772-1849), à Plouvorn et Saint-Thois	67
Hélène BOUCHAUD-LE TENDRE. — Michel Le Tendre, imprimeur-lithographe brestois (1783-1860)	73
Yves TANNEAU. — Louis Le Breton, dessinateur (1816-1866)	85
Jacques CHARPY. — La conservation du patrimoine artistique non classé des communes du Finistère	91
LES MUSEES.	
Louis RICHARD. — Bronzes figurés antiques du Finistère au musée des Antiquités Nationales	99

PAGES

DOCUMENTS D'HISTOIRE.

Francis GOURVIL. — Le testament d'un paysan trégorois au XVII ^e siècle... ..	117
Alexis LE BIHAN. — A propos du serment exigé du clergé en 1791 : le cas de conscience du recteur de Clohars-Carnoët.	137
René DANIEL. — Inventaire de la bibliothèque de Louis-Alexandre Expilly, évêque du Finistère, 1794	143
Jacques CHARPY. — Une lettre inédite de Charles de Gaulle, le Kimri (1 ^{er} mars 1865) : l'envoi autographe de son poème Da Varzed Breiz...	151

MONOGRAPHIES.

Jehan BAZIN. — La paroisse Saint-Thomas de Cantorbery à Landerneau	171
Georges-Michel THOMAS. — Les hôpitaux auxiliaires de la région brestoise au cours de la guerre d'Amérique	213
Christian MÉNARD. — Le triste sort des prisonniers de Quimper de 1730 à 1830.	223

VOYAGES ET SOUVENIRS.

Yves TANNEAU. — Récits de voyages et correspondance cornouaillaise : La famille Gouzil, de Pouldergat (1838-1869)... ..	235
Grégoire LE CLEC'H. — Quelques figures de pionniers de l'émigration bretonne au Canada et aux Etats-Unis	277
H. KERGOAT. — Autour du monde au temps de la marine à voile (1907-1908)... ..	305

LA DOCUMENTATION.

Jacques CHARPY. — Les archives de Tournemine et de Rieux aux Archives départementales de l'Eure...	325
---	-----

Jacques CHARPY. — Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère, de la préhis- toire à 1940 (année 1969)..	PAGES 327
<i>LA VIE DE LA SOCIETE ARCHEOLO- GIQUE.</i>	
Liste des sociétés savantes correspondantes.	355
Liste des membres de la Société Archéolo- gique du Finistère (au 31 décembre 1968), addenda	360
Procès-verbaux des séances et excursions :	361
Séance du 30 janvier 1969 et rappel de la séance du 8 décembre 1968 à Brest	361
Séance du 27 février 1969	365
Séance du 27 mars 1969	369
Séance du 24 avril 1969 : élection de M. René Daniel à la pré- sidence	370
Séance du 15 mai 1969 à Brest	374
Annexe au procès-verbal :	
R. GEORGELIN - Présentation du pays des Abers: Plouédiner, la paroisse primitive	376
Séance du 29 mai 1969.	380
Séance du 26 juin 1969 : excursion du 22 juin à Morlaix, le Yaudet, Tonquedec...	383
Séance du 25 juillet 1969 : excursion à Loctudy et Pont-l'Abbé..	385
Séance du 25 septembre 1969 : excursion du 7 septembre dans le Parc d'Armorique	389
Séance du 30 octobre 1969.. . . .	391
Séance du 27 novembre 1969	393
Séance du 7 décembre 1969 à Brest..	396
Séance du 18 décembre 1969	398
<i>Table des illustrations</i>	402

Lettre du président

Le 22 mai 1970.

Voici le bulletin 1969 de la Société Archéologique du Finistère, habillé de neuf et rajeuni. Sa nouvelle présentation surprendra peut-être. Contestation, révolution? Non pas. Mais évolution réfléchie qui, des 130 pages du tome I^{er} en 1873, bien vieillot pour certains aujourd'hui, passe par les 300 pages du volume de 1938 et les 412 pages de 1968.

M. Jacques Charpy, vice-président de la Société, directeur des Services d'Archives du Finistère, a bien voulu accepter la responsabilité du bulletin. En complet accord avec moi, il a désiré le rénover. La présentation en est ainsi plus agréable, les caractères plus élégants. Les procès-verbaux des séances de la Société, rejetés en fin de volume, laissent la première place aux articles de fonds. Le bulletin se maintient ainsi parmi les bonnes revues d'histoire et d'archéologie. Les articles et chroniques, nombreux et variés, sont regroupés par thèmes ; par ce classement rationnel, nous avons pensé non seulement au lecteur contemporain qui lit le dernier tome paru, mais aussi au chercheur de l'avenir, auquel il convient de faciliter la tâche. La collection de nos mémoires constitue une mine inappréciable. Un catalogue général sera publié dans trois ans, quand sera célébré le centenaire de

notre société savante; il en montrera la richesse, que contiennent les pages qui suivent et que permettra de compléter la « bibliographie » des articles et ouvrages parus dans l'année concernant le Finistère, innovation 1969 qui sera certainement appréciée de tous.

Au cours du premier trimestre 1970, la Société archéologique a publié en « offset » les « Etudes archéologiques et géographiques » de Bachelot de la Pylaie, par les soins de M. le médecin général Charles Laurent, vice-président, auteur d'un excellent « Avant-propos ». Le succès obtenu dès maintenant par cet ouvrage est plus qu'encourageant.

Dans les semaines qui viennent va paraître le livre tant attendu de M. Francis Gourvil : « Les noms de famille bretons d'origine toponymique ».

La mise sur pied de « groupes de travail », s'attachant à un aspect du passé en vue d'en approfondir l'étude, est heureusement commencée. Lors de la séance du 10 mai à Brest, où étaient réunies près de 150 personnes, a été créé le groupe de toponymie et d'anthroponymie. M. le chanoine Nédélec, ancien président, en assure la direction, assisté de M. Alain Breut, secrétaire. Ce groupe, comme ceux qui suivront, collaboreront, bien sûr, avec les facultés de Brest et de Rennes.

Il faut aussi, chez nous, la collaboration de tous ceux que ces travaux intéressent. J'aimerais recevoir de nombreuses lettres d'adhésion, demandes de renseignements, et aussi des critiques et suggestions relatives à notre activité, au Bulletin, aux projets d'avenir. C'est à l'aide de critiques et suggestions que nous pourrons, tous ensemble, poursuivre le chemin.

René DANIEL.

les origines : préhistoire et archéologie

P.-R. GIOT ⁽¹⁾

Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1969

Durant une phase d'austérité financière qui atteint surtout les crédits d'équipement, on ne s'attendra pas à voir de nouvelles grandes opérations, d'autant plus qu'on a bien du mal à attendre de voir terminer celles en cours et en souffrance. Nous signalerons cependant une opération importante qui a pu être lancée dans un département voisin, les Côtes-du-Nord, à savoir l'installation d'un Dépôt de Fouilles préhistoriques à Guingamp, ce département ne disposait en effet jusqu'ici d'aucune structure d'accueil pour les collections, le fruit des fouilles et des découvertes fortuites, et cette lacune a pu être heureusement comblée. Par ailleurs les dotations banales de fonctionnement de la Circonscription des Antiquités Préhistoriques de Bretagne se sont quand même vu améliorées sur certains chapitres en 1969, 1970 restant en stricte reconduction. La priorité reste donc tou-

(1) Avec la collaboration de J. Briard, P.-L. Gouletquer, C.-T. Le Roux, J.-R. Bourhis, Y. Lecerf et Y. Onnée ; et avec le concours de P. Berrou, B. Hallegouët et L. Talec.

jours aux urgences d'une part, aux grands chantiers dans la mesure du possible de l'autre.

1. — GRANDS CHANTIERS ARCHEOLOGIQUES

Terminé en 1968 en ce qui concerne les fouilles et consolidations, le grand cairn de *Barnenez*, en *Plouézoc'h*, attend donc après son heure pour ce qui est de la mise en place d'un personnel d'entretien et de garde, comme des équipements de présentation.

En 1969 la seule activité sur place aurait été celles concernant la pulvérisation de produits désherbants sur le cairn, s'il n'y avait pas eu de regrettables actes de vandalisme commis semble-t-il par des groupes de jeunes de la région. Ne comprenant sans doute pas le caractère impératif et fondamental du murage des entrées des couloirs, en l'absence de gardiennage, ils s'y sont attaqués, ce qui a nécessité des réparations multipliées. Ce sont là des incidents qui font sentir davantage encore le besoin d'un personnel permanent sur place, et de l'impossibilité de faire confiance au public en matière de sauvegarde.

L'exploitation scientifique de tous les documents a été très poussée en vue de la préparation de la monographie terminale. De nouvelles dates radiocarbone de la plus haute importance ont été obtenues grâce aux grains de charbon de bois recueillis dans les tombes vierges de tous remaniements. Dans le cairn primaire, et nous donnant ainsi une très haute date pour cette partie primitive, la chambre du dolmen G s'est révélée avoir été utilisée dès 3.800 ± 150 avant notre ère (GIF n° 1309). Dans le cairn secondaire, la chambre du dolmen A a été en usage vers 3.500 ± 150 avant notre ère (GIF n° 1310); la date précédemment obtenue pour le couloir du dolmen F indiquant donc une phase d'utilisation continue dans le même millénaire. Au total, ces indications chronologiques (susceptibles d'être davantage vieilles, de quelques siècles, si l'on appliquait certaines corrections obtenues par des études de dendrochronologie et confirmées par les données géophysiques — mais la convention internationale est de ne pas les introduire pour ce moment) nous montrent que *Barnenez* figure au nombre des plus anciens

monuments de grande architecture de pierre du monde, ce qui n'est plus pour étonner le spécialiste de la préhistoire européenne.

2. — CHANTIERS DE FOUILLES

La neuvième campagne à l'île *Gaignog*, en *Landéda*, s'est comme d'habitude déroulée en juin et juillet 1969. On a achevé de nettoyer et de remodeler discrètement ce qui était indispensable dans le cairn III, où des détails des structures des parements frontaux ont été précisés ; des sondages sous le cairn ont confirmé ce qui était suggéré par le contenu du vieux sol sous l'une des chambres dolméniques, c'est qu'un habitat de tradition mésolithique a précédé l'installation des structures funéraires sur cet îlot. Dans l'enclos central la succession des phases de construction du talus de défense et des habitations a été précisée. On a cherché à dégager les parements du cairn I, malheureusement en très piteux état.

Le cairn de l'île *Carn*, en *Ploudalmézeau*, attend, lui aussi, une tranche de crédits d'équipement permettant d'achever consolidations et présentation. L'étude au laboratoire du fruit des campagnes antérieures s'est poursuivie. Ici aussi nous avons des datations radiocarbone à signaler, qui confirment les phases successives de construction et d'utilisation de ce monument très composite. Dans le cairn primaire, le dolmen central, dont le niveau d'utilisation correspondant au dallage supérieur avait déjà été daté il y a dix ans (c'était la première sépulture mégalithique à être datée) vers 3.280 ± 75 avant notre ère (GRN n° 1968), a eu pour le niveau du dallage inférieur 3.390 ± 250 (GIF n° 414), comme nous l'avons déjà signalé. Le dolmen sud du cairn central nous a livré un résultat similaire : 3.440 ± 150 avant J.C. (GIF n° 1362), ce sont là des indications chronologiques très similaires à celle du dolmen A de Barnenez. Pour le cairn secondaire, et son double dolmen, on a obtenu pour la chambre nord la date de 2.890 ± 150 avant J.-C. (GIF n° 1363), ainsi qu'une autre date correspondant peut-être à la fin de sa longue utilisation, 1.710 ± 120 avant J.C. (GIF n° 811) et à la mise en place du cairn tertiaire qui ceinture le tout.

3. — PARC REGIONAL D'ARMORIQUE (2)

L'enquête systématique entreprise sur les monuments préhistoriques des Monts d'Arrée s'est poursuivie en 1969, avec l'étude de l'ensemble de Juno Bella, en Berrien. Cette parcelle située entre les villages de Keraden et de Koz Kastel (n° 664 de la section H, feuille 2, du cadastre de Berrien; coordonnées U.T.M. VU 420-612), comprend un tumulus et un petit monument mégalithique qui furent explorés par P. Du Châtelier en 1895. Le tumulus recouvrait un caveau qui abritait un squelette couché sur le côté, accompagné d'un vase à une anse actuellement déposé au Musée des Antiquités Nationales. Quant au monument mégalithique, sommairement fouillé à l'époque, il ne livrait rien.

Le tumulus est assez isolé et son accès difficile, ce qui fait que la tombe servit d'abri épisodique à des résistants lors de la dernière guerre.

La campagne de 1969 avait pour but l'étude des structures du tumulus : coupe du tertre, recherche des éléments extérieurs et plan de la tombe. Elle a été menée avec le bienveillant accord du fermier exploitant, M. François Quémener, de Koz-Kastel, en Berrien. La fouille a consisté en deux tranchées perpendiculaires orientées sud-est nord-ouest et nord-est sud-ouest, donnant les sections suivant les axes longitudinaux et transversaux de la tombe. De plus un sondage nord a eu pour but la recherche de structures annexes.

La butte mesurait encore 1,20 m. de hauteur pour un diamètre d'une vingtaine de mètres. Elle était séparée en deux par un talus nord-sud, mais l'essentiel du monument, y compris la tombe centrale, était dans la parcelle 664. Le tertre a montré la composition suivante : une couche d'humus récent noir de 0,20 à 0,40 m.; une masse principale jaune avec traînées noirâtres qui montrent que le tumulus avait été constitué au départ par un mélange de mottes de terre et d'argile tirée du sous-sol; un vieux-sol très riche en charbons de bois, conséquence probable d'un brûlis de la végétation avant la construction de la sépulture. Le sous-sol comporte une couche d'argile jaune avec quelques pierres isolées, précédant la roche graniti-

(2) Rédigé par J. Briard.

que fortement arénisée. La couche de brûlis montrait que le diamètre originel du tertre était de 18 à 20 m. Il n'y avait aucune trace de couronne de pierres ou de fossé périphérique.

La tombe centrale avait été creusée dans le sous-sol et, le long de la tranchée nord-est sud-ouest, la lentille d'arène et d'argile provenant de cette extraction a pu être circonscrite. Elle montrait d'ailleurs des foyers interstratifiés dus peut-être au rituel funéraire. La dalle de couverture est un énorme bloc de granite de 2,85 m. de long, large au maximum de 2,15 m. et épais au centre de 0,75 m. Son poids brut doit être voisin de 6 tonnes. Elle coiffe un caveau en pierres sèches, rectangulaire, de 2,40 m. sur 1,60 m. Les assises inférieures des murets sont combinées avec des fragments de parois directement taillées dans l'arène là où elle était suffisamment résistante. Quelques grandes pierres posées à plat pouvaient être les ultimes restes d'un pavage. Il n'a pas été retrouvé de matériel archéologique dans la tombe, trop perturbée par les différentes visites postérieures à la fouille de P. Du Châtellier. Quant aux terres du tumulus, elles ont livré l'habituelle poterie de l'Âge du Bronze sous forme de tessons grossiers à dégraissant d'arène, provenant de petits vases carénés à fonds plats. Quelques éclats de silex ont également été recueillis de même qu'un petit rognon non retouché qui provient certainement de la côte qui devait fournir la matière première. Quelques matières de remplacement du silex ont également été débitées : quartz et quartzite.

Dans la même parcelle, à une quarantaine de mètres à l'Est du tumulus, subsistent les pierres que P. du Châtellier avait prises pour les ruines d'un petit dolmen. En réalité il s'agit d'un petit coffre de l'Âge du Bronze, à cinq piliers, l'un brisé autrefois étant à peine visible au début de la fouille. La dalle de couverture a disparu. Un petit cairn surbaissé entourait la tombe. La fouille a permis de reconnaître le « trou » creusé par les explorateurs du siècle dernier, mais miraculeusement, un petit vase funéraire avait été à peu près préservé; brisé en deux il a pu être reconstitué presque entièrement. Il est d'une pâte jaune brun assez grossière comprenant un dégraissant arénacé à gros grains de quartz. Sa forme biconique, à fond plat de même que son unique anse en ruban;

prenant sous le rebord pour rejoindre la carène, sont typiques des formes armoricaines du début de l'Âge du Bronze Moyen. Il est haut de 105 mm. pour une largeur à la base de 65 mm., à la carène de 106 mm. et à l'ouverture de 90 à 95 mm. Des débris osseux probablement humains (on a reconnu un petit fragment de calotte crânienne et quelques bribes d'os longs) montrent que le corps avait été inhumé, la tête vraisemblablement à l'Est.

L'ensemble de Juno Bella, à Berrien, s'est donc révélé des plus intéressants puisqu'il y a association d'un tumulus classique avec caveau rectangulaire à un coffre à cinq dalles d'un type beaucoup plus rare qui montre la diversité des sépultures de l'Âge du Bronze Moyen.

4. — GLANES, URGENCES,

SAUVETAGES, PROSPECTIONS, SONDAGES (3)

La préparation d'excursions du VIII^e Congrès de l'I.N. Q.U.A. (août et septembre 1969; livrets-guides des excursions A 10 et C 16) et de l'A.F.E.Q. (Pâques 1969) ont été l'occasion d'observations et de découvertes complémentaires intéressantes pour la géologie du Quaternaire et la stratigraphie des sites à industries paléolithiques, avec le concours toujours fructueux de M. B. Halle-gouët dans le Léon.

Nous avons constaté en 1961 que le petit promontoire de Keramoine, en Tréogat, au-dessus des palues colmatées de la Baie d'Audierne, présentait des traces d'atelier de débitage de rognons de silex issus du cordon littoral fossile, avec abondants éclats et nucléi atypiques. L'extension de travaux de carrière et le creusement de fondations a montré depuis que le site se continue avec plus ou moins de densité sur une grande surface. Il semble fort pauvre en pièces finies. M. R. Le Bars nous a signalé qu'à la suite de travaux de plantations sur une parcelle au sud de l'extrémité du promontoire, le vieux-sol ren-

(3) Rédigé par C.-T. Le Roux.

fermait, outre les silex, des coquilles de coques qui semblent en effet anciennes et pouvoir être les restes dispersés de débris de cuisine. Du fait du labourage profond, ce terrain s'est montré très riche en restes de débitage des rognons de silex à profonde patine blanche.

Dans la région au Sud de Trégunc des prospections de surface de M. Y. Le Moal lui ont fait découvrir plusieurs stations à silex néolithiques, ainsi que des tessons de céramique néolithique, notamment à Rouz-Veil-Aël. Dans ce site, avant leur dispersion par la charrue augmentant d'année en année, le matériel était concentré sur quelques mètres carrés; on y note des galets utilisés, brisés ou brûlés, des silex brûlés, des pointes de flèches tranchantes de forme plutôt trapézoïdale, des grattoirs peu soignés. La céramique domestique provient d'assez grands vases à pâte dans l'ensemble plutôt grossière faisant penser à la fin du Néolithique Moyen (anses en téton ou anses rapportées) ou au Néolithique Récent (fonds plats).

Un défrichement à Goarem-an-Abat, en Argol, a fait remarquer quelques silex dans un site présentant d'ailleurs pas mal de poterie médiévale.

Les travaux de construction d'une propriété, dans l'Île Brunec (ou la Prison), près de l'île Saint-Nicolas, aux Glénan, ont provoqué incidemment quelques dégâts au fond du dolmen fouillé et restauré par M. et S.-J. Péquart en 1926, ce monument pourtant bien connu ayant été pris pour un abri de chasse au canard (cf. t. LIV, 1927, p. 73-83, avec 8 photos h.-t. et 1 pl. plan et coupe). Il est à espérer qu'il sera remis en état et convenablement préservé.

Une pointe de lance de l'Âge du Bronze Moyen, du type de Tréboul, a été découverte à Kerhuel, en Pouldergat, par M. Charles Kervarec; elle a pu être acquise pour le Musée Préhistorique Finistérien. C'est une belle arme de 200 mm. de long et 45 mm. de largeur à la base des ailerons. La douille est percée de deux trous de virole très irréguliers. La décoration en est remarquable : à la base de la douille, sous les ailerons, on a gravé finement quatre rangées horizontales de triangles hachurés posés sur des petits bandeaux de traits verticaux cependant que les ailerons de la pointe de lance sont renforcés

d'une forte nervure entourée de chaque côté de petites incisions perpendiculaires à cette nervure. C'est là un exemple supplémentaire du style décoratif géométrique du Bronze Moyen armoricain.

Un petit dépôt d'objets en bronze a été découvert il y a quelques années à Kerbulic, en Plomeur. Il comprenait divers débris de haches à ailerons ou à douille, une petite hache à douille à ailerons simulés, une hache à ailerons, des anneaux creux, des fragments d'épée à grosse côte centrale et bords parallèles, typiques du modèle dit en « langue de carpe ». Enfin une petite pointe de javeline montre une décoration par incision consistant en deux lignes de triangles hachurés placés à la base de la douille. Selon l'étude de M. J. Briard, l'ensemble est classique pour le Bronze Final armoricain et se relie aux grandes productions atlantiques des environs de 700 avant J.-C.

Depuis quelques années, le Musée de Bretagne à Rennes possède dans ses collections préhistoriques un bijou en or provenant des environs immédiats de Quimper. Il s'agit d'un ensemble de trois torsades qui ont été assemblées par une seconde torsion générale en hélice. Selon l'étude détaillée qui en a été faite par M. J. Briard, il s'agit vraisemblablement d'une variété nouvelle de torque. L'assemblage de la partie centrale est correct mais les extrémités du bijou avec les trois barres tordues s'échappent de façon désordonnée laissant à penser que l'objet est inachevé et devait avoir ses brins terminaux soit soudés et complétés par des crochets, soit ramassés dans de petites douilles analogues à celles du bijou récemment découvert à Moulsoford, en Angleterre. Le poids du bijou est de 255 gr., son développement est de 45 cm. Les barres le composant ont un diamètre de 2 à 2,5 mm., mais l'assemblage par double torsion permet d'obtenir une section moyenne du bijou de 8 à 9 mm. L'effet de la double torsion produit une esthétique succession de côtelures et de surfaces curvilignes. Cet objet date probablement de l'Âge du Bronze où de nombreux exemples de bijoux torsadés ont été fabriqués vers 1.000 avant J.-C., surtout dans les Îles Britanniques, en particulier en Irlande, mais il y a eu de nombreuses importations ou imitations dans le Nord-Ouest de la Gaule.

M. L. Talec poursuit ces dernières années un précieux recensement des stèles protohistoriques du Léon. Partant des anciens inventaires, notamment ceux de G. Guénin et les manuscrits du Cdt E. Morel, et les complétant par des découvertes nouvelles, il a mis au point une très complète documentation.

Dans le domaine de ces stèles il convient, entre autres, de noter celles découvertes récemment par M. Jean Kerhoas autour de Kerlagat lors d'arasements de talus, du type hémisphérique sur embase, dont l'une de très grosses dimensions (diamètre de l'ordre du mètre) est remarquable par la vingtaine de cupules irrégulièrement dispersées autour de son sommet. Au total trois de ces stèles ont été trouvées dans le même talus, une plus petite découverte il y a longtemps n'a pas d'origine aussi précise. A noter une autre stèle hémisphérique près de la chapelle Saint-Théleau, également en Plogonnec.

Lors de ses prospections géomorphologiques, M. B. Hallégouët a reconnu des traces d'occupation de l'Age du Fer et de briquetages en Lampaul-Plouarzel, à la pointe du Cléguer et à celle de Beg-ar-Vir. Ce dernier site a fait l'objet d'une fouille de sauvetage par les soins de M. P.-L. Gouletquer (*Annales de Bretagne*, LXXVI, 1969, p. 137-147). Il s'agit d'un site d'exploitation du sel qui prolonge ceux caractéristiques du Trégor, tout en montrant des affinités techniques avec les briquetages des côtes méridionales bretonnes : gobelets cylindriques comme en Trégor, voûtins comme dans les sites à augets. L'établissement de Beg-ar-Vir était malheureusement trop remanié pour offrir des structures conservées en place.

Il y a quelques années M. Le Marc, cultivateur à Keronval, en Plonéour-Lanvern, vit le sol s'effondrer sous son tracteur dans une parcelle près de Trévilit. Le souterrain fut rebouché sans être exploré systématiquement (renseignements de M. Caillon et de M. Berrou).

Le souterrain de Kerbrat, en Plouyé, est apparu au cours de l'été 1968, dans un champ dit Kergadiou, appartenant à Mme Le Borgne (parcelle n° 488, section C, feuille 2 du cadastre révisé). Simple « terrier de lapin » à l'origine, le trou s'agrandissait progressivement,

ce qui poussa l'exploitant, M. Cam, de Kerbrat, à l'agrandir par curiosité. Il découvrit alors un ensemble de chambres creusées dans le roc. La Direction des Antiquités Préhistoriques fut alertée et une fouille de sauvetage entreprise par MM. C.-T. Le Roux et Y. Lecerf, au début de janvier 1969.

Il s'agit d'un ensemble de trois salles, creusées dans le schiste carbonifère, fortement diaclasé et altéré, à une profondeur maximale d'environ 2 m. Deux des chambres forment un boyau irrégulier, long de 8 m. environ, large au maximum de 1,50 m. et haut de 1,20 m. au plus, orienté sensiblement Nord-Sud. La troisième salle forme un diverticule allongé en direction du Nord-Ouest à partir de la plus méridionale des chambres précédentes. Très dégradée, elle n'a pu être explorée complètement.

Deux accès ont été reconnus et dégagés, un à chaque extrémité du boyau. Au Sud, il s'agissait d'un puits vertical, d'un diamètre moyen de 0,80 m., profond de 2 m., débouchant dans la voûte de la salle méridionale. Au Nord, un étroit boyau, large de 0,60 m., montait obliquement pour déboucher au flanc d'une vaste « fosse » entièrement comblée et que rien ne laissait prévoir. Elle n'a d'ailleurs pas pu être explorée complètement dans le cadre de cette intervention de sauvetage, mais elle a été jalonnée sur plus de 5 m² et sur une profondeur de 2,5 m.; elle était taillée dans le schiste en profitant des joints naturels de sorte que la paroi sud, seule dégagée, était très régulière, inclinée à 45° environ.

Les salles ne contenaient qu'un amoncellement de plaquettes schisteuses provenant de l'effondrement de la voûte, sans aucun vestige archéologique. Le puits méridional était bourré de terre végétale contenant quelques charbons de bois dispersés. Le boyau nord était bloqué à l'aide de pierres disposées à sec, sans ordre. La fosse possédait un remplissage stratifié, comprenant de haut en bas :

- 0,60 m. d'humus brun (terre végétale), stérile;
- une lentille d'argile jaune à pierrailles (sous-sol remanié), pouvant atteindre 0,70 m. d'épaisseur et ayant livré un peu de charbon de bois dispersé ainsi qu'un tessou de poterie sans caractères, mais peu cuit;

- un lit continu, épais de 0,20 m. de terre brune cendreuse, relativement riche en charbon de bois, cette couche étant coincée en biais entre ses voisines;
- une nouvelle lentille d'argile à pierrailles, plus réduite et plaquée contre la paroi sud de la fosse;
- un niveau de pierres sèches, de taille modeste, d'une épaisseur de 0,50 m., stérile;
- une terre argileuse, pauvre en pierres et contenant quelques charbons de bois, reconnue sur une épaisseur de 0,50 m.

L'intérêt principal de cette intervention a été de montrer les liens entre un souterrain protohistorique et une structure de surface, comportant un très important fossé.



Le déferlement du vandalisme de tous niveaux, comme celui des pillages de toutes espèces, atteint toutes les périodes et tous les types d'antiquités de notre malheureux pays. D'année en année les ravages deviennent plus inquiétants, se modifient dans leurs formes; à côté d'incidents de types qui ont eu lieu de tous temps (car chaque civilisation se construit sur les ruines de celles qui l'ont précédée et l'idée même de préservation est toute récente dans l'histoire de l'humanité), se multiplient les actes de rage « gratuite » sinon « contestataire ». A ces rythmes, dans un siècle, l'objet même de nombreuses recherches, la matière de disciplines scientifiques entières, aura totalement disparu, et ces démarches de l'esprit seront devenues quasiment sans objet, puisqu'elles auront perdu les éléments des réponses qu'elles poursuivaient.

Les urgences et les sauvetages, les recensements et les inventaires, les descriptions précises et documentées, les mesures de protection les plus efficaces (mais quelles sont-elles ?) sont la besogne du préhistorien et du protohistorien. Devant certaines formes d'activités clandestines qui vont même jusqu'à s'élaborer à partir de recherches bibliographiques, on en arrive cependant à se demander s'il ne faut pas conserver cette documentation dans

d'immenses salles fortes, et s'abstenir de la publier et par là même de la rendre accessible aux indésirables (et hélas ! en même temps aux personnes honnêtes). C'est un redoutable dilemme qui se pose désormais.

RENÉ SANQUER

Chronique d'archéologie antique et médiévale (Année 1969)

ARGOL, Bourg.

Une petite exposition a été installée, il y a une dizaine d'années, dans l'ossuaire, à proximité de l'église paroissiale. On y trouve, avec des objets d'époques diverses (néolithique, âge du bronze), quelques monnaies et poteries gallo-romaines, dont la provenance locale peut être tenue pour probable, puisque ces pièces ont été extraites de la collection de l'Abbé Kersalé, originaire d'Argol.

Les monnaies sont au nombre de quatre, attribuées à Probus, Constance I^{er}, Maximien et Dioclétien (1).

(1) Monnaie n° 1 : Dt = IMP. C. PROBUS AVG., tête radiée à gauche, antonin.

— Monnaie n° 2 : Dt = CONSTANTIVS NOB. C., tête à droite, laurée.

— Monnaie n° 3 : Dt = IMP. MAXIMIANVS AVG., tête radiée à gauche.

— Monnaie n° 4 : Dt = IMP. DIOCLETIANVS P.F. AVG., tête laurée à droite.

Je n'ai pas pu apercevoir les revers, les monnaies se trouvant dans des vitrines hermétiquement closes.

La poterie comprend plusieurs tessons de céramique commune et sigillée. Celle-ci est caractéristique du style de Lezoux, de la fin du II^e siècle après Jésus-Christ (grands médaillons, chasses). On voit aussi trois beaux tessons de céramique sigillée incisée portant un décor de tiges et de feuilles (renseignement : P. Galliou).

BOURG-BLANC, Kergonc (2,5 - N.-E.).

Il y a quelques années, M. Moysan, cultivateur à Kergonc, découvrit en labourant un champ nommé « park-moguer-venen (ou vennès) », section B, n^o 567 du cadastre, un bloc de métal oxydé « qui aurait pu remplir un seau ». Il le rejeta, à l'exception d'un échantillon de la grosseur du poing, qu'il garda. Celui-ci se révéla être un amas de monnaies romaines réunies par la corrosion. Il en compta 154 en tout, qui, à part un denier d'argent de Geta (206-212 après Jésus-Christ), sont à classer parmi les « *antoniniani* » de mauvais alliage du milieu du III^e siècle. Ils se répartissent ainsi :

GETA (209-212 après J.-C.)	1
ETRUSCILLA (245-251 après J.-C.)	1
VALERIEN (253-259 après J.-C.)	9
MACRIEN (261-262 après J.-C.)	1
GALLIEN (253-268 après J.-C.)	46
SALONINE (253-268 après J.-C.)	6
POSTUMUS (260-268 après J.-C.)	37
VICTORIN (268-270 après J.-C.)	12
CLAUDE II (268-270 après J.-C.)	26
TETRICUS (270-274 après J.-C.)	1
QUINTILUS (270 après J.-C.)	1
AURELIEN (270-275 après J.-C.)	1
TACITE (275-276 après J.-C.)	1
FLORIEN (276 après J.-C.)	1

Averti par M. Autret, instituteur à Bourg-Blanc, et ayant rendu compte à M. Bousquet, directeur de la circonscription des Antiquités Historiques de Bretagne, je

fis exécuter, avec l'accord et l'aide de M. Moysan, un sondage à l'emplacement présumé de la découverte. En vain : le bloc de monnaies, qui avait subi plusieurs her-sages et labours, ne fut pas retrouvé.

Par contre, les traces d'une construction romaine sont visibles au Nord-Est du champ : sur une surface de 20 m. $\times$ 10 m., pierres de petit appareil, fragments de *tegulae*, tessons de poterie sigillée et commune, morceaux de charbon de bois ne sont pas rares.

Ce n'est pas la première fois qu'une trouvaille est signalée dans ce champ qui se trouve à 300 mètres au Nord de la voie romaine de Kerilien à la Pointe Saint-Matthieu : vers 1850, on y découvrit un cercueil de plomb — témoignage du changement des coutumes funéraires et du passage de l'incinération à l'inhumation à partir du III^e siècle. En 1906, le Bulletin de la Société Archéologique nous apprend qu'on y a découvert deux vases contenant 310 monnaies enveloppées dans une étoffe (B.S.A.F., 1906, p. XXX-II). Sur 151 pièces recueillies, 41 étaient des monnaies romaines, allant de Trebonianus Gallus à Quintillus, 49, des monnaies émises par les empereurs gaulois, de Postumus à Tetricus, 51, des imitations barbares du monnayage de Tetricus, aux légendes illisibles, 10 sont dites « frustes mais romaines ».

Le lot récemment découvert est à peu près contemporain du premier. Cependant, la présence d'une monnaie de Tacite et d'une monnaie de Florien reporte l'enfouissement au-delà de l'année 276, vers 277 ou 278, car il faut bien compter un certain temps pour l'acheminement de ces monnaies jusqu'en Armorique. Cette date est un peu postérieure à celle de la majeure partie des trésors monétaires de cette époque.

Par contre, nous n'avons pas noté de pièces barbares. Peut-être le propriétaire des monnaies avait-il opéré un tri préalable, puisque nous savons que l'ensemble des monnaies trouvées formaient trois lots différents. On peut penser que le faciès du dernier lot est plutôt meilleur que celui des deux autres car il comprend un denier d'argent et, à l'opposé, une seule monnaie de Tetricus.

Espérons qu'un prochain labour rendra à la lumière les dernières monnaies égarées.

CHATEAULIN et ses environs.

Mon collègue Yves Le Gallo m'a signalé une correspondance du Docteur Halleguen, conservée actuellement aux archives de l'évêché, à Quimper.

Le Dr Halleguen, qui demeurait à Châteaulin, fut de la première génération des archéologues finistériens et s'est signalé en particulier à l'attention de ses pairs par des articles sur les voies romaines de la région. Dans trois lettres des 13 avril, 10 août 1851 et 12 mai 1852, il fait part de ses recherches à un interlocuteur, qui est peut-être le vicaire-général Evrard :

13 avril 1851 : « ... Mes découvertes s'étendent chaque jour, d'une manière encourageante. Il paraît y avoir eu au Drenit, au-dessus du Pont-de-Buis, une ville romaine. On trouve des débris de briques sur un espace de huit à dix hectares au moins. Le pays de Porzay, à partir de Pors-Richard, présente quatre camps jusqu'à la Palue de Sainte-Anne ou de Treguer, deux en Cast, et deux en Plonévez-Porzay sur la même ligne. Il devient probable qu'ils conduisent à une ville romaine sur la baie de Douarnenez; on m'en signale des indices. Il y a encore des ruines romaines sur le Nord de la baie, outre celle du Riz. J'ai donc la certitude d'arriver à des résultats intéressants... »

10 août 1851 : « ... Mon travail s'annonce bien. Le Pont-de-Buis présente des ruines romaines sur les deux rives. Il y en a aussi sur la rivière du Faou et à Landevennec. (illisible) va fouiller dans ce quartier la semaine prochaine. Les environs de la baie de Douarnenez en présentent beaucoup plus que je n'en aurais espéré du Raz à Lostmarc'h, en Crozon, y compris Pleumarch dont le roi Midas avait des oreilles de cheval... »

12 mai 1852 : « ... Quand tu rencontreras M. de Blois, M. Bigot et le Principal du Collège, dis-leur que quand Quimper aura un Musée fermé (on espérait en avoir un à Locmaria) je m'empresserai d'y placer ma collection romaine que tu connais; mais que je ne veux pas la livrer aux collégiens, comme les grammaires de M. Le Coz jadis. Aussitôt que j'en serai informé, je tiendrai ma promesse... »

Nous savons en fait que la collection du Dr Halleguen fut finalement offerte au Musée de Nantes. On peut lire, en effet, dans le Catalogue du Musée Archéologique de Nantes (G. Durville, II^e partie, *Musée Lapidaire*, Nantes, 1927) à l'article 85 :

« Finistère (Don du Dr Halleguen de Châteaulin). Briques, tuiles et poteries gallo-romaines provenant de : Baie de Douarnenez, Bern-Bron-Arhall, Boutanies, Le Drenet, Koch'lan, Kiadou-Treguer, Landévennec, Le Fret, Le Riz, Lesteven, Lonevrit, Lostmarc'h, Pen-ar-Haon, Pen-Efars, Pentrez, Saint-Nic, Le Perennou, Pleumarc'h, Ploaré, Ploumodiern, Plounévez, Pointe de Laber, Port à Vag, Port Malvez, Porzay, Poullan, Pouloupry, Prioldy, Quemeneven, Trefentec, Ile Tristan, Ty-Beuz en Pont-de-Buis. »

La plupart de ces sites figurent dans le répertoire de P. du Châtelier, le plus souvent avec la mention succincte : « tuiles à... », « briques à... » et l'on devine que les travaux du Dr Halleguen lui ont servi de base principale pour la région du Porzay.

Il convient cependant de préciser la localisation de certains d'entre eux, dont le nom a été déformé :

— Bern-Bron-Arhall est en réalité Beg-bihan-ar-c'hall, en Telgruc.

— Boutanies : Botaniec, en Quimerc'h.

— Koch'lan est une mauvaise lecture de Keroc'hlan.

— Kiadou-Treguer est mis pour Keriado-Treguer, en Plonevez-Porzay (3,0 et 4,5 N.-O.).

— Lesteven se trouve en Crozon.

— Pen-ar-Haon est la Pointe du C'haon, en Telgruc (2,5 S.-O.).

— Pen Efars se trouve à Hanvec (cf. infra, article Hanvec).

— Porz-ar-Vag, en Plomodiern, montre toujours un site romain.

— Porz-Malvez m'est resté inconnu.

— Prioldy est en Rosnoën (5,0 N.-O.).

La collection du Dr Halleguen ne fut pas mieux pro-

tégée à Nantes qu'elle ne l'eut été à Quimper. On n'en trouve plus trace au Musée Dobrée. Lors d'un déménagement, ces humbles vestiges — de plus finistériens — ne furent pas jugés dignes d'être conservés et furent mis au rebut. On se contenta de dresser une liste des lieux de provenance, ce qui est, malgré tout, mieux que rien.

GARLAN, Conventant-Colin (1,0 S.-E.).

J'ai pu visiter, en compagnie de M. Ascoet, adjoint de l'inspecteur primaire à Morlaix, une enceinte circulaire d'une vingtaine de mètres de diamètre entourée de douves peu profondes (1,50 m.). Le rempart de terre ne mesurait pas plus de deux mètres de hauteur. D'après des études récentes, faites en Normandie (cf. M. Fixot, *Les fortifications de terre et les origines féodales dans le Cinglais*, Caen, 1968), ce type d'ouvrages en terre se trouve en marge des zones habitées anciennement, à la lisière des forêts, dans les régions qui ont été les dernières à être défrichées. Leur datation manque de précision : construites entre la fin du x^e et le début du xiii^e siècle, ces fortifications circulaires ont été utilisées jusqu'au xv^e siècle. Notons, par ailleurs, que les toponymes en « Conventant » sont assez nombreux à Garlan.

GUICLAN, Rugoloen-Tremenou (0,3 - 0,5 S.-O.).

Entre ces deux villages, la tranchée de la route de Guiclan à Kermat renferme de nombreux fragments de tuiles romaines. Les champs voisins également (renseignements B. Hallegouët).

HANVEC, Pointe du Gligeau (7,0 S.-O.).

M. P.-R. Giot semble avoir été le premier à signaler le site (*Gallia* XII, 1954, p. 407, et *B.S.A.F.*, 1958, p. 205). Il mentionne la présence de débris gallo-romains à proximité d'un souterrain de l'âge du fer, en bordure de mer.

Je me demande en fait s'il ne s'agit pas plutôt d'une redécouverte. En effet, le Dr Halleguen (cf. *supra*), et P. du Châtelier ont signalé des tuiles romaines à Pen-Efars,

en Hanvec. Or, ce lieudit ne figure pas dans la nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits du Finistère et est ignoré à la mairie de la commune. Par contre, le lieu précis où se trouvent les ruines est connu des gens du village voisin sous le nom de « Beg-ar-Nefast », « Beg » et « Pen » étant synonyme d'une part, d'autre part ce mot « Nefast », à l'aspect savant, n'étant pas breton, je pense qu'il faut assimiler les deux noms.

Depuis quelques années, mes collègues B. Lestocquoy, R. Cloastre et moi-même, y sommes revenus souvent, pour surveiller les progrès de l'érosion marine et recueillir les débris que la mer faisait affleurer.

Le site se présente comme un éperon schisteux relié à la terre ferme par un isthme d'argile détritique qui est en voie de recul accéléré sous l'influence de la remontée du niveau marin.

L'éperon a supporté jadis un habitat gallo-romain. On aperçoit partout, à flanc de falaise, des morceaux de tuiles à rebord et en un point, un fragment de sol bétonné (ciment blanc sur blocage de cailloux). Une cassure traverse de part en part cet éperon et elle a été comblée de débris divers, terre, coquillages, tuiles romaines, poteries variées, sans aucune régularité stratigraphique. On y a trouvé également une hache polie en kersantite.

Le site le plus riche en débris se trouve sur l'isthme, vers le Sud. L'action des vagues, surtout après les grandes marées, rajeunit sans cesse une micro-falaise de 1,80 m. de haut, qui offre ainsi une coupe fraîche. On peut y distinguer, sur deux mètres de largeur, de bas en haut, au-dessus de la roche en place :

1°) Une couche de 0,50 m. d'argile mêlée de cendres, de poteries, de clous, de débris de verre, de bronze;

2°) 1,30 m. d'argile à cailloutis aigus, absolument stérile.

Le gisement archéologique se trouve donc au niveau de la mer lors des marées de vives eaux, ce qui constitue les pires conditions pour la conservation des vestiges : dans la plupart des cas, les poteries sont gorgées d'eau, se cassent facilement, les vernis s'écaillent, etc.

On peut se demander à quoi correspond ce gisement :

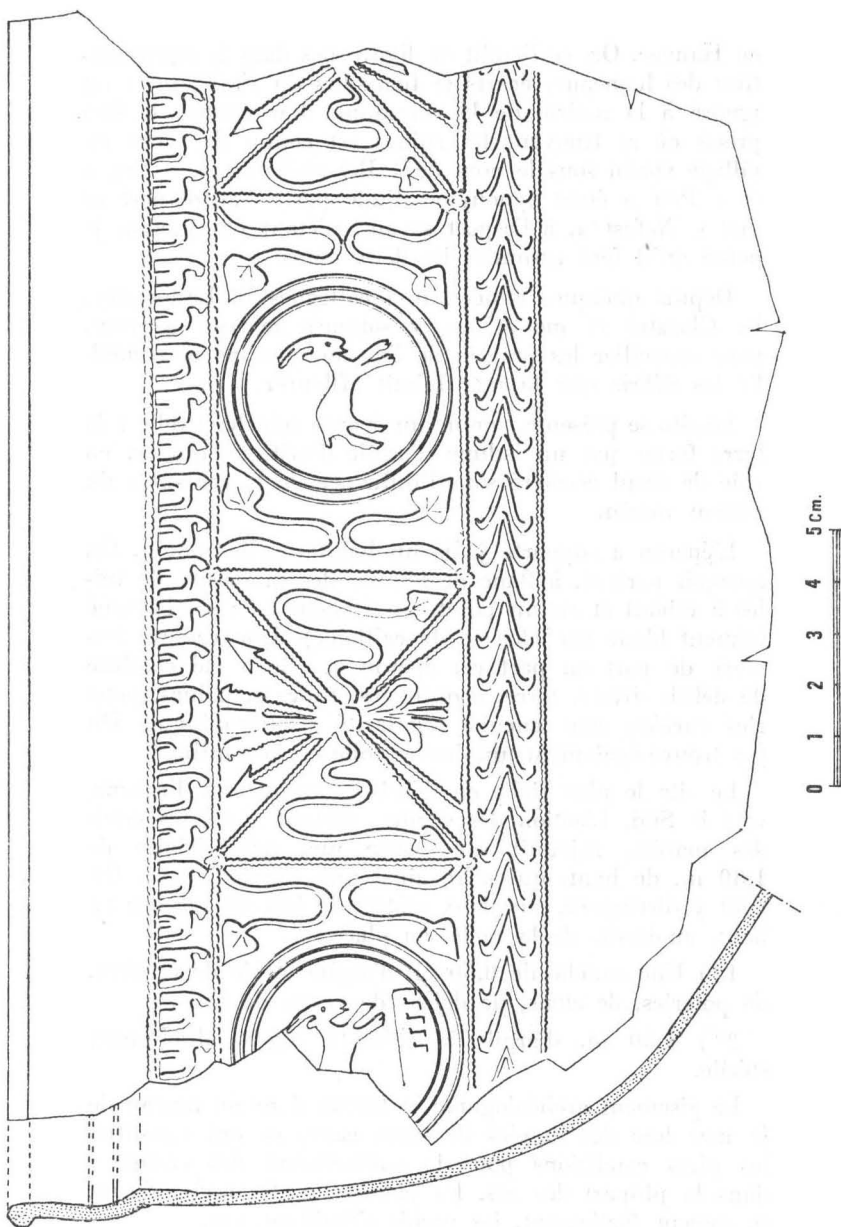


FIG. 1. — HANVEC, Le Gligau - Vase n° 1

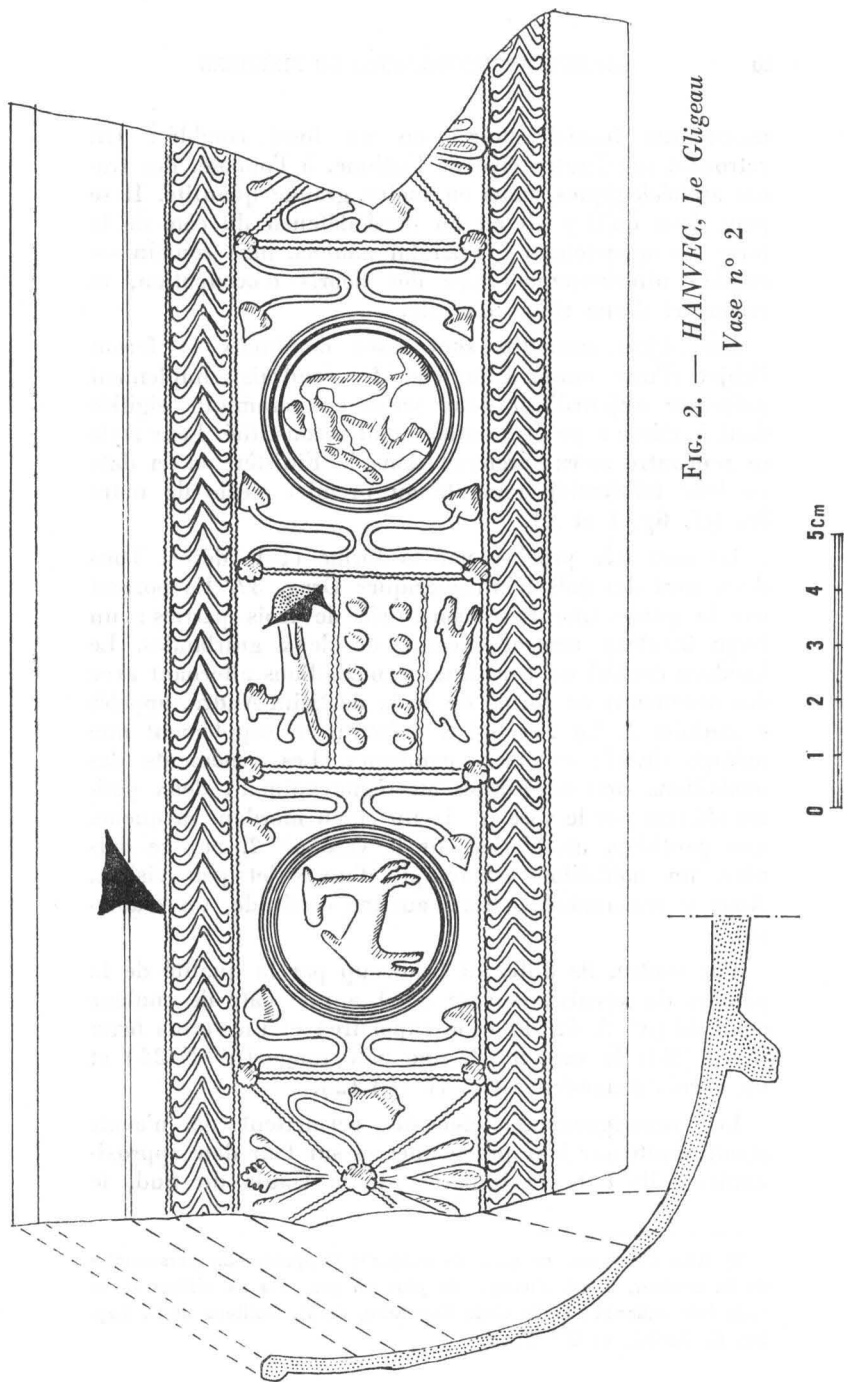


FIG. 2. — HANVEC, Le Gligneau
Vase n° 2

0 1 2 3 4 5 cm

est-ce une fosse-dépotoir ? ou un fossé comblé ? On retrouve, sur l'autre rive de l'isthme, à l'opposé, des traces archéologiques, mais en moins grande quantité. Il se peut donc qu'il y ait eu un fossé défensif du côté de la terre — appartenant à l'habitat gaulois, puis romain — comblé ultérieurement par des débris d'occupation, et recouvert d'une chape d'argile.

Les objets recueillis sont assez nombreux et feront l'objet d'une étude complète. Je voudrais simplement présenter aujourd'hui deux vases en céramique sigillée dont le décor a pu être entièrement reconstitué. Leur style se rencontre assez rarement dans le Finistère et la date de leur fabrication remonte au premier siècle de notre ère (cf. fig. 1 et 2).

Ils sont très proches par la forme et le décor. Tous deux sont des bols hémisphériques Drag. 37. Ils portent sur la panse une frise constituée de trois parties : un large bandeau central encadré de deux guirlandes. Le bandeau central est constitué de médaillons alternant avec des ornements en forme de croix de Saint-André, appelés « sautoirs ». Le vase n° 2 présente en supplément une métope divisée en trois panneaux. Les ornements des médaillons sont empruntés au règne animal : deux petites chèvres sur le vase n° 1 ; un chien mordant sa queue, une panthère, un lévrier sur le vase n° 2. Sur ce dernier, un médaillon est rempli d'un sujet peu visible. Nous y reconnaissons, sans aucune certitude, un gladiateur.

Par contre, ils diffèrent beaucoup par la qualité de la pâte et du vernis : le vase n° 1 a une pâte de couleur chamois (n° A 62 du code expolaire) et un vernis brun (n° J 38) ; le vase n° 2, une pâte rouge (n° E 24) et un vernis rouge-foncé (n° H 18) (2).

Les renseignements ci-dessus permettent de n'avoir aucun doute sur leur provenance et sur leur date approximative : ils ont été importés de la Gaule du Sud, le

(2) Afin d'atténuer ce qu'a de subjectif l'appréciation personnelle de la couleur, il est d'usage, de plus en plus, de se réténer à un code international ; ici le Code Expolaire, de A. Cailleux et G. Taylor, N. Boubée et C^{ie}, Paris.

n° 1 de Montans, le n° 2 de la Graufesenque, deux centres de production du bassin de la Garonne. Ils appartiennent à l'époque dite de « transition », des règnes de Néron et Vespasien, soit les années 60-80 après Jésus-Christ.

Il est intéressant de constater la présence de ces deux vases en un point du littoral finistérien. Ils nous suggèrent l'existence d'une voie de commerce maritime, par la Garonne, Burdigala (Bordeaux), le littoral charentais, la côte Sud de l'Armorique, voie qui se poursuivait sans doute au-delà vers la Bretagne (voir *infra* l'article « Plogastel-Saint-Germain »).

LARRET, Kerarsant, Grouanoc (0,3 - S.).

Quelques fragments de tuiles romaines ont été signalés dans les champs autour du bourg (renseignements B. Hallégouët).

MILIZAC, Kergaouren, Kerruelen (2,5 - N.-E.).

Un fragment comprenant une partie du col et de l'anse d'une amphore de type DR. I a été trouvé en dehors de tout contexte archéologique (renseignement B. Hallégouët).

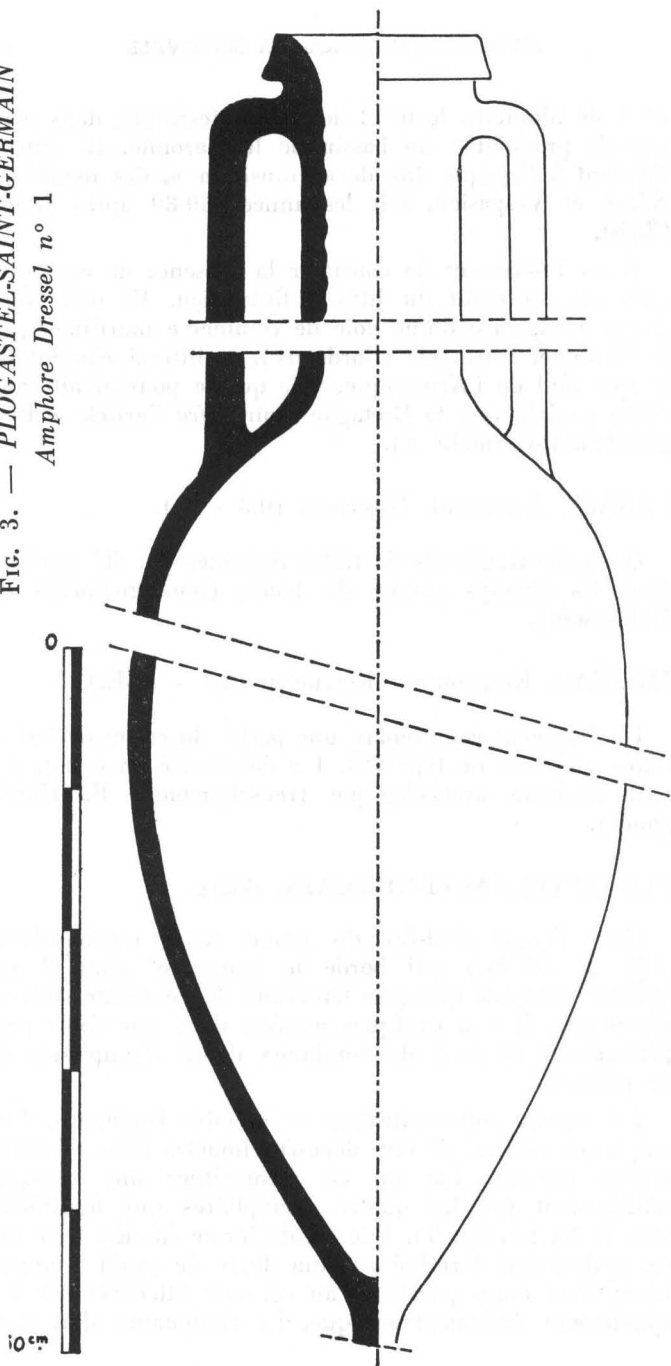
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN, Bourg.

Dans l'angle Sud-Est du grand camp rectangulaire (160 × 59 m.) qui borde le bourg, et dont il ne subsiste plus que quelques lambeaux de l'enceinte, furent découverts, il y a quelques années, dans une fosse peu profonde (0,60 m.), de nombreux débris d'amphores et de poteries.

J'ai obtenu communication de certains fragments. Les amphores avaient dû être déposées intactes mais s'étaient brisées ensuite. J'ai pu en reconstituer une presque entièrement sur les quatre exemplaires qui figuraient dans le lot (cf. fig. 3). Elle est de forme fuselée, avec un col cylindrique terminé par une lèvre de profil triangulaire; deux anses parallèles au col sont attachées sur un épaulement fortement marqué. La contenance doit être

FIG. 3. — PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN

Amphore Dressel n° 1



de vingt litres environ. Ce type d'amphore, connu habituellement sous le numéro de catalogue Dr. 1, est commun au 1^{er} siècle avant Jésus-Christ et ne semble pas avoir dépassé la fin du règne d'Auguste. Il était destiné à contenir du vin venant de la région de Naples-Pompéi, dont le Falerne est le plus connu.

De nombreux fragments de poterie leur étaient associés, mais en menus morceaux, et aucun vase entier n'a pu être reconstitué. Plus proche de la poterie de La Tène III que de la céramique commune des II^e et III^e siècles avant Jésus-Christ, la pâte varie de la plus grande rusticité, avec de gros grains de dégraissant quartzeux, à la meilleure qualité. Sa couleur est en général brun-rougeâtre. L'extérieur est parfois lissé et peut aller jusqu'à une fine couverte noire. Les fonds sont plats, les parois verticales, concaves ou carénées, les rebords versés ou droits, sans cannelure interne. Cette poterie, par sa parenté étroite avec la céramique gauloise, s'accorde bien, quant à la datation, avec les amphores.

Les trouvailles de fosses contenant des amphores sont assez fréquentes dans les « oppida » de la Gaule (Mont-Beuvray, Châteaumeillant, Sainte-Gence). Une hypothèse séduisante à leur sujet est qu'il s'agit de fosses-dépotoirs destinées à recevoir les emballages de rebut, une fois le vin consommé ou transvasé dans des récipients de bois. Mais on trouve également des amphores dans des puits funéraires (à Toulouse, par exemple).

Un problème intéressant est celui de savoir par quelle route ces amphores sont parvenues jusqu'ici, depuis la lointaine Campanie. Nous avons pour nous éclairer le texte d'une plaidoirie de Cicéron pour la défense d'un gouverneur de la Gaule narbonnaise, Fonteius, qui, vers 76-75 avant Jésus-Christ, avait institué une taxe de quatre deniers sur chaque amphore qui sortait de la province.

Les navires, partis de Naples, longeaient la côte italienne, avec diverses escales en Etrurie, puis le littoral provençal : L'épave du Grand Congloué, au large de Marseille, contenait surtout des amphores Dr. 1 identiques à celle de Plogastel. Parvenus à Narbonne, ils étaient déchargés et leur cargaison prenait par la route la direction de Tou-

louse, qui était le poste frontière jusqu'à la conquête de la Gaule. Là, ont été retrouvées, dans les puits funéraires en particulier, des dizaines de milliers d'amphores de ce type Dr. I. Les amphores, soigneusement protégées par des enveloppes d'osier, descendaient la Garonne en bateaux de rivière jusqu'à Burdigala-Bordeaux, où, de nouveau, elles reprenaient la mer. Elles parvenaient en Armorique en longeant les côtes. Une épave a été localisée à vingt milles au Sud de Belle-Ile, deux amphores Dr. I ayant été remontées à la surface dans le chalut d'un pêcheur. Une autre a été repêchée près des Errants de Gâvres, en rade de Lorient (cf. J. André, dans *Annales de Bretagne*, 1959, I, t. LXV, p. 64). Les amphores de Plogastel-Saint-Germain ont peut-être été débarquées près de l'établissement de Tronoën, occupé sans interruption de la période gauloise à la fin de l'époque romaine. On remarquera d'ailleurs que l'une des fibules retrouvées en ce lieu et publiées par P. du Châtelier a la forme d'une amphore Dr. I (cf. P. du Châtelier, *Les époques préhistorique et gauloise dans le Finistère*, p. 324, fig. 13). La route du vin se poursuivait ensuite jusque dans l'île de Bretagne.

Un tel trafic montre le prix qu'attachaient les Gaulois à cette liqueur qui exaltait les guerriers. Ils allaient jusqu'à donner un esclave pour une amphore d'une vingtaine de litres.

Curieusement, ce commerce cesse vers la fin du règne d'Auguste. On ne retrouve que très rarement des amphores d'un autre type en Armorique et ailleurs, à l'exception de quelques amphores à huile espagnoles (à Kerilien en particulier). Les Celtes ont-ils cessé d'aimer le vin ? non, sans doute. Il faut chercher ailleurs la cause de cette absence. Les amphores constituaient un emballage cher et lourd; elles furent remplacées par des tonneaux de bois, de plus grande contenance, qui n'ont pas laissé de trace, sinon sur certains bas-reliefs. D'autre part, avec l'intégration de la Gaule dans le monde romain, Toulouse perdit sa place privilégiée de poste frontière, la voie de la Garonne perdit sa prééminence, sans toutefois être abandonnée totalement comme le montrent les poteries de Montans et de La Graufesenque trouvées à Hanvec, à Guipavas, à Kerilien, à Quimper. La Loire

devint l'artère principale du commerce avec l'Ouest, le port des Namnètes, Condivicnum, prit de plus en plus d'importance, acheminant, avec les poteries de l'Allier, le vin d'Italie et de la *Provincia*.

Pour en revenir à Plogastel-Saint-Germain, la trouvaille récente prouve que ce camp quadrangulaire était occupé vers le début de l'ère chrétienne et sans doute avant. Il continua de l'être à l'époque romaine puisque P. du Châtelier signale que ce camp a livré des monnaies romaines et une statuette de bronze.

Signalons qu'une petite enceinte circulaire, située à proximité du grand camp, sur la pente, a été arasée il y a quelques années, sans qu'aucune découverte intéressante ait été notée (renseignement J.-C. Stourm).

PLOMELIN, Kerustans (3,0 - S.).

Une meule à grain romaine (partie inférieure) y a été trouvée en 1968 (renseignement J. Philippe).

PLONEOUR-LANVERN.

Une visite en compagnie de M. le Chanoine Nédélec, notre Président, m'a permis de vérifier et de compléter les indications fournies sur la commune par P. du Châtelier, Flagelle et Le Men.

A Kergoulouarn (3,4 - E.), le camp rectangulaire signalé par Le Men et du Châtelier se trouve à l'Est du village, sur la pente regardant vers le ruisseau de Tremillec. Ses côtés sont épais de 8 à 9 mètres; l'un d'eux, à l'Ouest, a été arasé récemment. Il n'y a pas de douves. A l'intérieur, nous avons trouvé une meule à grains rotative (partie supérieure) et un fragment de tuile à rebord. Du Châtelier y signale des poteries gauloises.

A Kerhastel (2,5 - O.), le camp rectangulaire signalé par P. du Châtelier et Flagelle a disparu, ainsi que le chemin pavé qui y conduisait. Nous avons retrouvé son emplacement, indiqué par le nom « caront coz », donné au chemin creux qui le bordait.

A Kervelan (3,6 - N.-O.), se voit encore avec peine une enceinte de 30 m. × 30 m., aux angles arrondis.

Le propriétaire, qui nous accompagnait, nous dit y avoir découvert des urnes avec cendres. Pour notre part, nous y avons remarqué des traces d'argile cuite (clayonnages) et une fusaïole en terre cuite brune (période gauloise sans aucun doute).

A 150 mètres au Nord de Languivoa, où se trouvent plusieurs stèles quadrangulaires dont l'une, près du placître, porte des traces de sculptures en relief, une butte dans un champ montre en surface de très nombreux fragments de tuiles à rebord.

A Cosmaner (6,4 - N.-E.) nous avons retrouvé le champ dit « park ar C'hastel ». Les douves signalées par P. du Châtelier ont disparu, les talus n'ont plus l'épaisseur donnée. Les propriétaires nous ont dit cependant qu'on y avait démoli naguère des murs et trouvé des poteries en grand nombre.

PLONEVEZ-PORZAY, Kervel (5,7 - O.).

Au cours de travaux de construction, près d'un ancien chemin considéré par de nombreux auteurs comme un tronçon de la voie romaine de Douarnenez à Crozon, il a été trouvé récemment, dans un milieu nettement gallo-romain (tuiles à rebord, poterie commune et sigillée en surface), une petite statuette de bronze à patine vert-foncé, bien conservée (hauteur = 73 mm.; poids = 40 gr.) (voir hors-texte).

Elle figure un homme debout, légèrement déhanché à droite. Son bras droit fléchi s'appuyait vraisemblablement sur une lance, son bras gauche devait soutenir un bouclier. Il est difficile de dire si le personnage est nu car le sexe est mal indiqué. Il pourrait être vêtu d'une cuirasse de peau. On aperçoit nettement une ceinture décorée de chevrons et dans le dos la trace d'un baudrier. Le torse porte des traits curvilignes qui indiquent soit des tatouages, soit des ornements gravés.

L'élément le plus caractéristique est un casque à haut cimier. Ce dernier, partant de la nuque, se termine à la verticale, en une forme spatulée soulignée par des traits obliques croisés, qui font penser à un ouvrage de vannerie.

Le type représenté est celui du guerrier nu, bien connu en Armorique occidentale (cf. P.-R. Giot et P.-L. Gouletquer, *Quelques petits bronzes armoricains*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXI, 1964, pp. 81-84). Il semble que les Osismes en particulier aient eu une prédilection pour ce sujet, qu'on ne peut pas cependant assimiler avec certitude au dieu Mars en l'absence de toute indication positive en ce sens.

Je remercie l'inventeur de cet objet et le correspondant qui me l'a signalé. Je tairai leurs noms pour leur éviter toute sollicitation intempestive.

PLOUGUERNEAU, Chapel-Christ (4,9 - N.E.).

Près du Vougot, les ouvriers d'une entreprise d'extraction de sable ont remarqué la présence, sous la dune, d'un rempart de glaise, large de 0,80 m. et profond de deux mètres, sur au moins vingt mètres de longueur, en direction de l'E.-N.E. Il s'agit là, sans doute, d'un ancien talus, recouvert par les sables lors de la transgression marine qui a submergé toute cette baie de Guissény à Plouguerneau (renseignement M. de Poulpique).

NAOUNT (8,0 - S.E.).

L'examen de la photographie aérienne (I.G.N., mission 8, n° 109) révèle la présence à l'Est de ce village d'un site en demi-cercle. Une visite sur le terrain a permis de trouver, dans la tranchée du chemin qui borde ce demi-cercle, de gros fragments de poterie médiévale. On y distingue des terrines à bord vertical, des jarres ovoïdes, de grands plats, parfois recouverts de vernis au plomb à l'intérieur. La pâte est en général bien cuite, dure et sonore. L'élément caractéristique de tous ces vases, à l'exception des plats, est un rebord versé horizontal, souligné de cannelures ou d'une dépression concave.

Par sa qualité, cette poterie est nettement plus moderne que celle des mottes féodales ou du château de La Forest-Landerneau (renseignement P. Galliou).

PLOUIDER, Guélétré, Kervella, Lesfretin (5,0 - S.-E.).

Dans les champs qui séparent ces trois villages, au Nord du carrefour de la route de Lesneven à Lanhouarneau et celle de Plouider à Saint-Méen, quelques morceaux de tuiles romaines ont été signalés par B. Hallégouët.

PLOUIGNEAU, Coat-ar-Ferté (2,0 - N.-O.).

La motte féodale de *Coat-ar-Ferté* est une des mieux conservée que je connaisse. Le Guennec l'a déjà décrite (*B.S.A.F.*, 1915). Sa description reste valable aujourd'hui. J'y ajouterai que cette fortification se compose de deux parties : une basse-cour entourée de douves très profondes (dix mètres) et une motte (quinze mètres de haut), dans l'angle Sud-Ouest, nettement séparée de la basse-cour par un fossé. Elle est placée dans un fond de vallée, dans une zone boisée, à l'abri des regards, à proximité d'une chaussée d'étang. C'est un site fréquent pour ce type de motte évoluée (cf. Bohars-ar-Coat, en Bohars, *B.S.A.F.*, 1968). Un texte signalant le séjour de saint Yves en ce lieu fournit un repère chronologique (XIII^e siècle). De même, l'emploi du toponyme « Ferté », de « *firmitas* », en pays bretonnant, n'est pas sans intérêt (renseignement M. Ascoët).

PLOUNEVEZ-LOCHRIST, Rumeur (6,4 - S.-E.).

Tuiles et poteries gallo-romaines sont visibles dans la tranchée de la route conduisant à la ferme du Rumeur. On en trouve également dans les champs, à cinq cents mètres au Nord du croisement de la route de Lesneven à Saint-Pol-de-Léon, avec celle conduisant à Maillé. Un site romain a déjà été signalé par P. du Châtelier, à huit cents mètres à l'Ouest dans un champ au Sud du village de Kermorvan (renseignement B. Hallégouët).

PLOUZANE, Langongar (4,4 - N.).

M. le Médecin Général Laurent m'a fait connaître un article de Bachelot de la Pylaie dans le journal « L'Armoricaïn », du 2 septembre 1845, dans lequel il signale

la découverte d'une construction romaine près de Saint-Renan. Je la transcris ici :

« Ma visite à M. Mével, maire de Saint-Renan, le 17 août dernier, m'a procuré la connaissance d'une découverte qui intéresse aussi l'archéologie : c'est un édifice qui semblerait n'avoir été construit qu'avec de la brique, et dont il n'existait plus aucune trace extérieurement. Nulle tradition ne la mentionnait dans le pays.

Ce bâtiment se trouve à Langongar, métairie avec un manoir, qui est située à un tiers de lieue au midi de Saint-Renan, sur la route de Plouzané; on a rencontré ses murailles rasées et enfouies aujourd'hui sous le sol, en élargissant la route. Les briques qui le composent ayant leur bord relevé à angle droit, ne peuvent être que des briques à crochet, les *tegulae hamatae* de Vitruve : elles sont parfaitement conservées et bien entières. Cet édifice aboutissait à un four, également souterrain et bâti exactement de la même manière, c'est-à-dire exclusivement avec de la brique. Je le visiterai incessamment avec d'autant plus d'intérêt que j'ai trouvé, près de Saint-Brieuc, un fourneau souterrain comme celui-ci, et qui ne serait à mon avis, qu'un four à briques. Le savant Jomard, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en a découvert, l'an dernier, un pareil dans le Nivernais. La comparaison de ces trois constructions ne pouvant que leur donner réciproquement plus d'intérêt, j'examinerai avec soin si la structure de celui de Langongar doit être antérieure ou postérieure au précédent. On aurait quelques données à ce sujet par le plus ou moins de perfection appliquée à la fabrication des briques et par le mode de construction des murailles. En outre, si l'examen de cette position ne nous fait découvrir quelque voie romaine dans le voisinage, il devient manifeste que ce chemin de Plouzané à Saint-Renan devait exister au temps des Romains. »

La lecture de cet article suggère l'existence, en ce lieu, d'un hypocauste plutôt que d'un four. Ayant étudié, il y a quelques années, les antiquités de la région de Plouzané (cf. *B.S.A.F.*, 1966, p. 17-24) et constaté l'existence de nombreuses traces romaines autour de Langongar-Kerverrien, j'avais émis l'hypothèse que le chemin reliant Saint-Renan au Dellec était d'une grande anti-

quité. Je suis particulièrement satisfait de voir que Bachelot de la Pylaie, il y a plus d'un siècle, était parvenu à la même conclusion.

Une visite à M. de Percevaux, propriétaire du manoir de Langongar, ne nous a pas permis de retrouver la trace de cette construction, mais, par contre, il nous a montré deux meules à grain gallo-romaines provenant, l'une de Langongar, l'autre de Pont-Corff, en bordure d'une large voie rectiligne, appelée « la voie romaine » dans le pays et qui pourrait bien être un tronçon de la route qui, partant de Landerneau, se dirige vers l'Ouest. Perdue dans la traversée de Lambézellec, on la retrouve à Penfeld, où elle franchissait la rivière, et on la suit facilement jusqu'à Pont-L'hôpital où elle rejoint la voie de Kerilien à la Pointe Saint-Mathieu.

Langongar se trouverait donc au carrefour de deux anciens chemins : celui de Saint-Renan au Dellec, celui de Penfeld à Pont-L'hôpital.

QUIMPER, Locmaria.

Au début du mois de juillet 1969, la presse locale annonçait la découverte d'urnes funéraires à Keraluc, en Quimper (cf. « Ouest-France » et « Le Télégramme » du 9-7-1969). Ce n'était pas une surprise car la grande nécropole de Locmaria est connue de longue date, grâce, en particulier, aux sondages qui y furent pratiqués par l'ancien Doyen de la Faculté des Lettres de Rennes, le regretté P. Merlat, en 1951 et 1952 (cf. « *Gallia* », t. IX, 1951, p. 87-89 et « *Annales de Bretagne* », 1953, t. LX, n° 2, p. 382-408).

M. Lucas, directeur de la faïencerie de Keraluc, qui envisageait de construire un petit bâtiment de service en bordure du chemin rural n° 13, prévoyait qu'il découvrirait de nouvelles urnes et avait averti M. Bousquet, Directeur de la Circonscription des Antiquités Historiques de Bretagne, de l'imminence de ses travaux. M. Bousquet me chargea de la fouille de sauvetage.

Dans un rectangle de 8 m. $\times$ 6 m., à 0,50 mètres de profondeur environ, douze urnes furent découvertes. Placées sans ordre, à des distances variant de deux mètres à quelques centimètres les unes des autres, elles étaient,

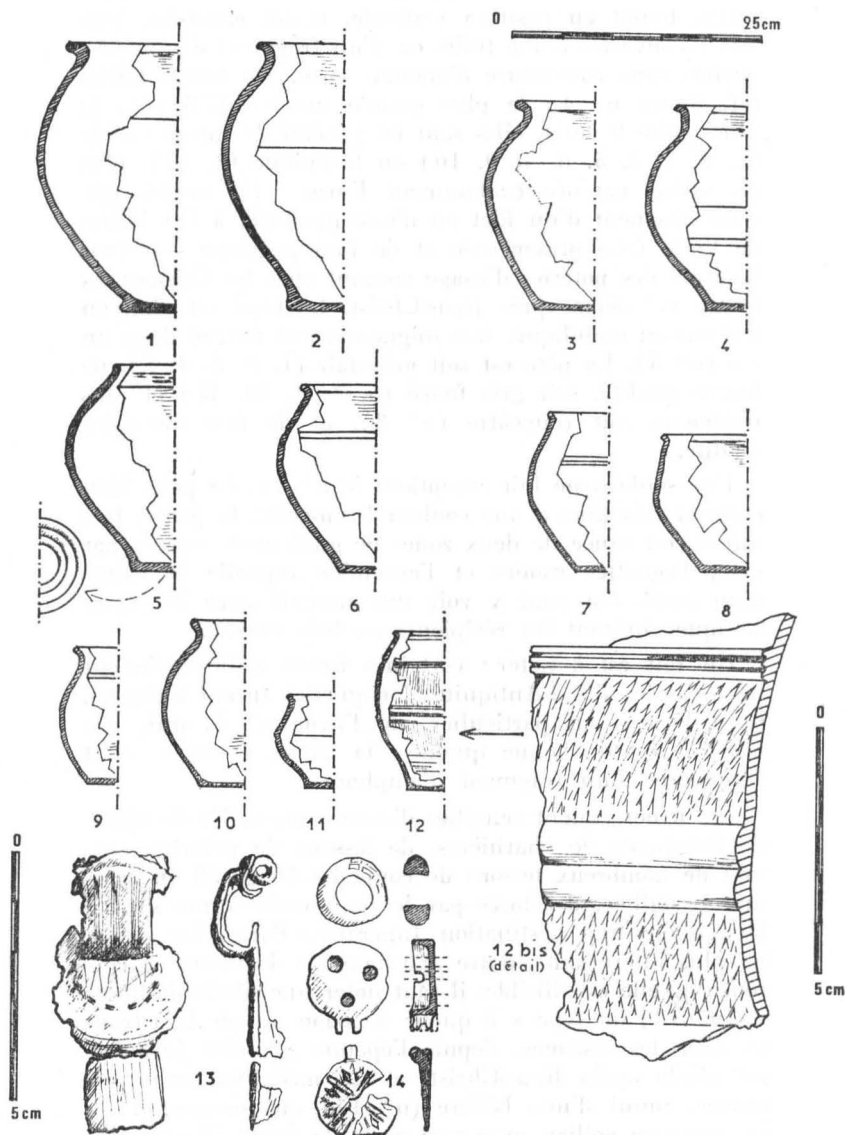


FIG. 4. — Urnes funéraires de Keraluc, QUIMPER
VII 1969

soit mises en terre directement, soit calées par de la pierre, tantôt en position verticale, tantôt couchées, parfois recouvertes d'une tuile, ou d'un fragment d'amphore, parfois sans couverture d'aucune sorte. De toutes tailles (cf. figure n° 4 : la plus grande mesure 27,5 cm., la plus petite 9 cm.), elles sont en général de forme ovoïde (1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10) ou biconique (8, 11), plus ou moins carénée (notamment l'urne 11), ornées très sommairement d'un filet ou d'une moulure, à l'exclusion de toute frise ornementée et de tout peignage — décor habituel des poteries d'usage courant chez les Osismes du II^e au IV^e siècle après Jésus-Christ. Le fond est plat, ou légèrement ombiliqué, très soigneusement tourné dans un cas (n° 5). La pâte est soit gris-clair (1, 2, 3, 4, 5), de bonne qualité, soit gris foncé (6, 7, 9, 10, 11) et plus médiocre, soit rougeâtre (n° 8), et de très mauvaise qualité.

Une seule urne fait exception : le n° 12. La pâte, bien cuite et très fine, a une couleur brun-clair ; la panse, très mince, est ornée de deux zones de guillochis, séparés par deux baguettes rondes et l'ensemble rappelle la forme d'un baril. On peut y voir une parenté avec les vases celtiques imitant les récipients en bois tourné.

Un fait est à noter : certaines urnes utilisées étaient déjà cassées dès l'Antiquité, lorsqu'elles furent enfouies. C'est le cas, en particulier, de l'urne n° 5, qui, par ailleurs, est de bonne qualité : la panse, éventrée, était recouverte d'un fragment d'amphore.

Ces urnes étaient remplies d'ossements, mêlés de clous, de fragments de charnières, de tessons de poteries, surtout de nombreux tessons de coupelles Drag. 35 en céramique sigillée, décolorés par le feu : cette forme semble bien avoir une destination funéraire. Parmi les objets les plus intéressants, outre une monnaie de bronze si corrodée qu'elle est illisible, il faut noter une fibule de bronze (n° 13) du type « à queue de paon », que l'on trouve chez les Osismes, depuis l'époque gauloise jusqu'au III^e siècle après Jésus-Christ, et un médaillon creux en bronze, muni d'une bélière (n° 14) qui permettait de le porter en collier, avec une perle de verre. Il est orné, d'un côté, d'un motif cruciforme, de l'autre, il est percé de trois trous. A l'intérieur se trouvait encore des restes

de substance organique que l'analyse chimique n'a pas permis d'identifier. Il s'agit sans doute d'une amulette. Les ossements contenus dans ces urnes ont été étudiés par le Dr G. Desse, de Quimper, qui avait déjà analysé les ossements extraits par P. Merlat. Qu'il trouve ici l'expression de mes remerciements. Ses conclusions rejoignent les constatations faites antérieurement : seuls des enfants ont été enterrés dans cette partie de la nécropole. Il faut noter également la présence d'ossements d'animaux (bovin, caprin) restes probables du repas funéraire.

Dans l'ensemble, les vestiges sont pauvres et les éléments permettant une datation très rares. On peut dire simplement que la nécropole a été utilisée du I^{er} au III^e siècle après Jésus-Christ. Seule l'étude attentive de tous les objets découverts à Locmaria permettra de proposer une « fourchette » plus précise. Il convient donc de les rassembler et d'attendre que toutes les possibilités de nouvelles découvertes soient épuisées.

SAINT-FREGANT, Keradennec (2,5 - S.-O.). — Premiers résultats.

Les membres de la Société Archéologique du Finistère ont été les premiers à apprendre l'ouverture d'un chantier de fouilles à Kéradennec. En effet, lors d'une excursion de la Société dans la région brestoise en 1968, j'avais pu leur présenter les premiers résultats des travaux. Depuis cette date deux campagnes de fouilles se sont déroulées. Elles ont permis de mettre au jour une partie d'un grand établissement gallo-romain, qui, tant par l'ampleur de ses restes que par les nombreux renseignements de tous ordres qu'il nous apporte, promet d'être l'un des plus importants chantiers archéologiques gallo-romains jamais ouverts en Armorique (voir hors-texte).

Le site est connu : D. Miorcec de Kerdanet l'a repéré dès 1833 et y a recueilli, en grande quantité, tuiles à rebord, urnes en verre, meules de lave, statuettes de terre blanche, poteries de toutes catégories, et plus de 500 monnaies enfouies probablement au moment des grandes invasions des années 270-275. Devant une telle richesse, Miorcec de Kerdanet n'hésita pas à y voir l'emplacement de Tolente, cette ville mythique de la Bretagne Occiden-

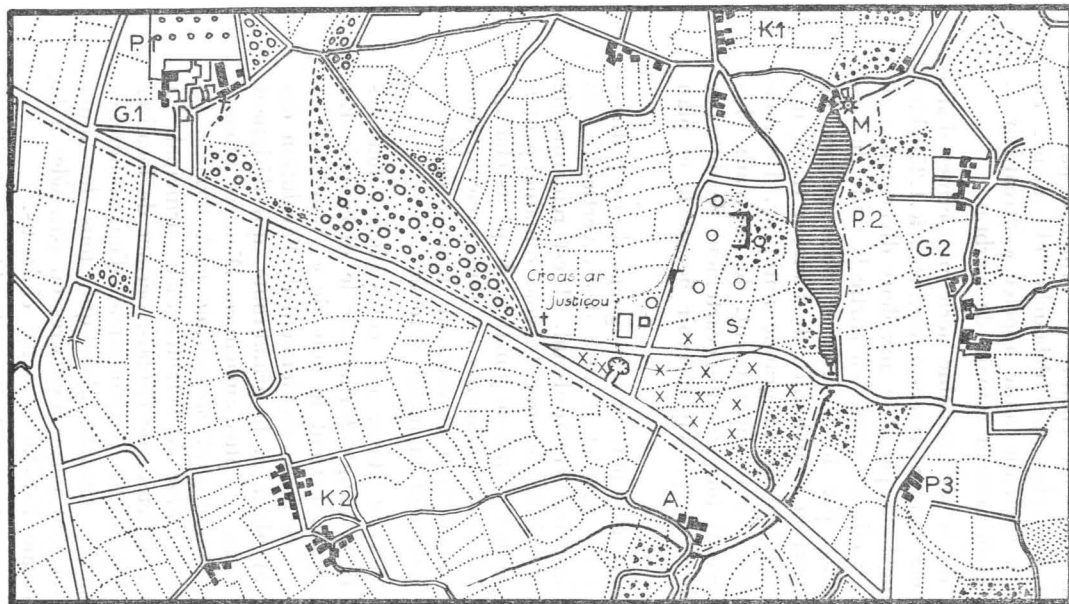
tale, détruite par les Normands selon une tradition transmise par l'hagiographe Albert Le Grand.

Par la suite, le silence retomba sur ces lieux. Peu à peu disparurent les « terginnou » (torgenn = tertre) qui parsemaient les champs, les talus qui recouvraient des murs antiques et seul demeura, absolument impropre à la culture, à cause de la densité des pierres de son sol, un taillis dit « coat ar mogueriou ». C'est là qu'en 1957, P. Merlat, alors Directeur de la Circonscription des Antiquités Historiques de Bretagne, remarqua un mur dégagé sur plusieurs mètres, ainsi que des fragments de mortier et le signala dans la revue *Gallia*. Devant la progression rapide des destructions, j'obtins une autorisation officielle de fouilles, sous le contrôle de M. J. Bousquet.

Cependant, avant de donner le premier coup de pioche, une étude approfondie de l'environnement était nécessaire, tant à l'aide du cadastre, des cartes et des photographies aériennes de la région, que de la toponymie et des légendes.

Dans ce pays plat et longtemps peu habité, — Kéradennec peut se traduire par « La Fougeraie » et désigne d'ordinaire des lieux incultes, — des traces de l'ancien réseau routier ont pu se perpétuer jusqu'à nos jours (cf. fig. 5 et hors-texte). En effet, à 400 m. au Sud-Ouest des ruines, un carrefour nommé « Croas-ar-Justicou », où les seigneurs du château de Penmarc'h, tout proche, dressaient leurs fourches patibulaires, doit remonter à une très haute époque. Situé sur la voie romaine de Carhaix à Plouguerneau, à 2.700 m. de la borne de Kerscao-en-Kernilis, il marque également l'origine de trois diverticules qui font un angle de 30° avec la voie principale, ce qui, d'après des études récentes, correspond à la technique des arpenteurs romains. Vers l'Est, un très ancien chemin se dirige en ligne droite vers Lesneven : c'est lui qui, dans la tradition locale, porte le nom de « voie romaine ». Sur son passage, il longe d'anciens centres paroissiaux (Guicquelleau, Lannuchen, Elestrec), Au-delà de Lesneven, il se poursuit dans la même direction vers Lanhouarneau et Saint-Pol-de-Léon. On peut se demander si ce n'est pas ce chemin qu'a emprunté saint Paul Aurélien dans son périple de Lampaul à Kastel-Paol via Plouguerneau.

FIG. 5. — Le Site de Keradenne
en SAINT-FREGANT (Finistère)



- A. St Anastase (ferme) G.1 Groas ar Bleiz (ferme) G.2 Guiguellean (hameau)
 K.1 Keradenne (hameau) K.2 Kerberun (ferme) M Penmarch. (moulin)
 P.1 Penmarch (château) P.2 Penmarch (étang) P.3 Pencreach. (ferme)
 Bois. Bosquets. landes taillis.

échelle: 1.10.000^e

Vers l'Ouest, ce même chemin se prolonge par une ligne continue de talus qui débouche elle-même, en Kernilis, sur une ancienne route appelée « Streat-Hir », conduisant à l'établissement romain de Kerbrat.

Un examen de la photographie aérienne permet d'ailleurs d'apercevoir d'autres traces anciennes : à 1,250 km. vers le Sud, une ligne parallèle aux deux diverticules, se devine très bien : elle emprunte en partie la route de Lesneven à Lannilis, par le Diouris et nous permet de retrouver une portion abandonnée de l'ancien tracé, qui reçoit ainsi la preuve de sa grande antiquité. De nouveaux carrefours anciens apparaissent, de nouveaux chemins qui conservent toujours un écartement de 30° par rapport à la direction principale (voir hors-texte et plan n.° 5).

Les talus eux-mêmes portent témoignage de cette direction cardinale : de part et d'autre des diverticules, ils sont orientés Est-Ouest et Nord-Sud. Il est remarquable que leur ligne générale recoupe la voie romaine principale, ce qui crée, aux points de jonction, de petits champs triangulaires. Enfin, les bâtiments les plus anciens, ceux du château de Penmarc'h et ceux du manoir de Guicquelleau, ont également la même direction.

La toponymie vient étayer nos conclusions : tous les champs situés dans l'angle formé par le diverticule Est et la voie principale, portent le nom de « Nemeur » ou « Nemeuriou ». Ces noms proviennent de l'évolution des mots « An Hent Meur », la grand-route, qui désignent en général les voies les plus anciennes. D'autres toponymes sont intéressants : *park mogueriou*, *park terguin*. Ils nous indiquent l'étendue de l'établissement principal. La disposition des monticules de déblais, permet de localiser les différents bâtiments d'exploitation, d'en rechercher les fondations. On constate alors que tous les murs dégagés jusqu'ici sont perpendiculaires ou parallèles à la direction principale Est-Ouest, notée ci-dessus.

L'hagiographie, enfin, et la légende, bien qu'il faille s'y aventurer avec une extrême prudence, sont susceptibles de nous fournir des indications précieuses.

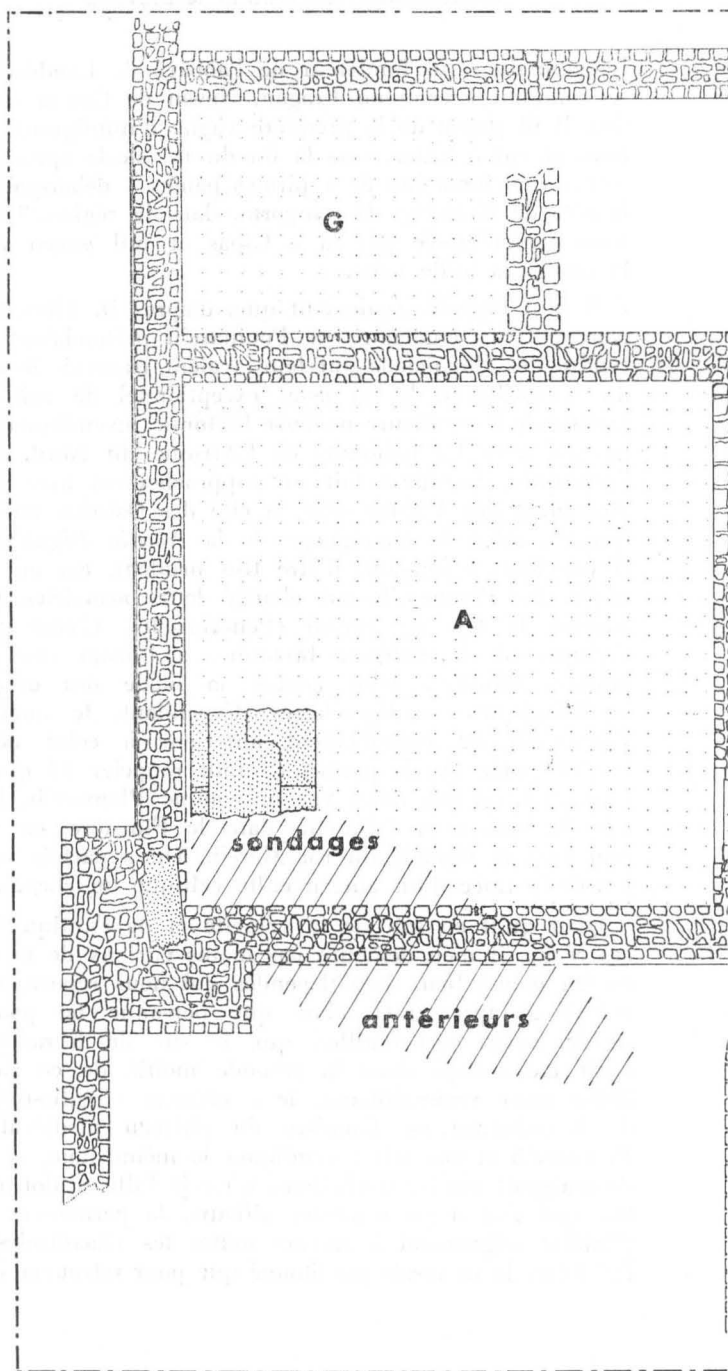
La vie de saint Guénolé, transmise par Albert Le Grand, nous fait connaître le saint éponyme de la paroisse.

Le père du saint fondateur de l'abbaye de Landévennec se nommait Fracan ou Fragan. Neveu de Conan Mériadec, il fit partie de la première vague d'immigrants bretons, et eut à lutter, vers la fin du ix^e siècle après J.-C. contre une incursion de « pirates païens » débarqués sur la côte de Guissény. Il remporta, dans la région, la victoire commémorée par la « Croas ar mil guern » — la croix des mille mâts.

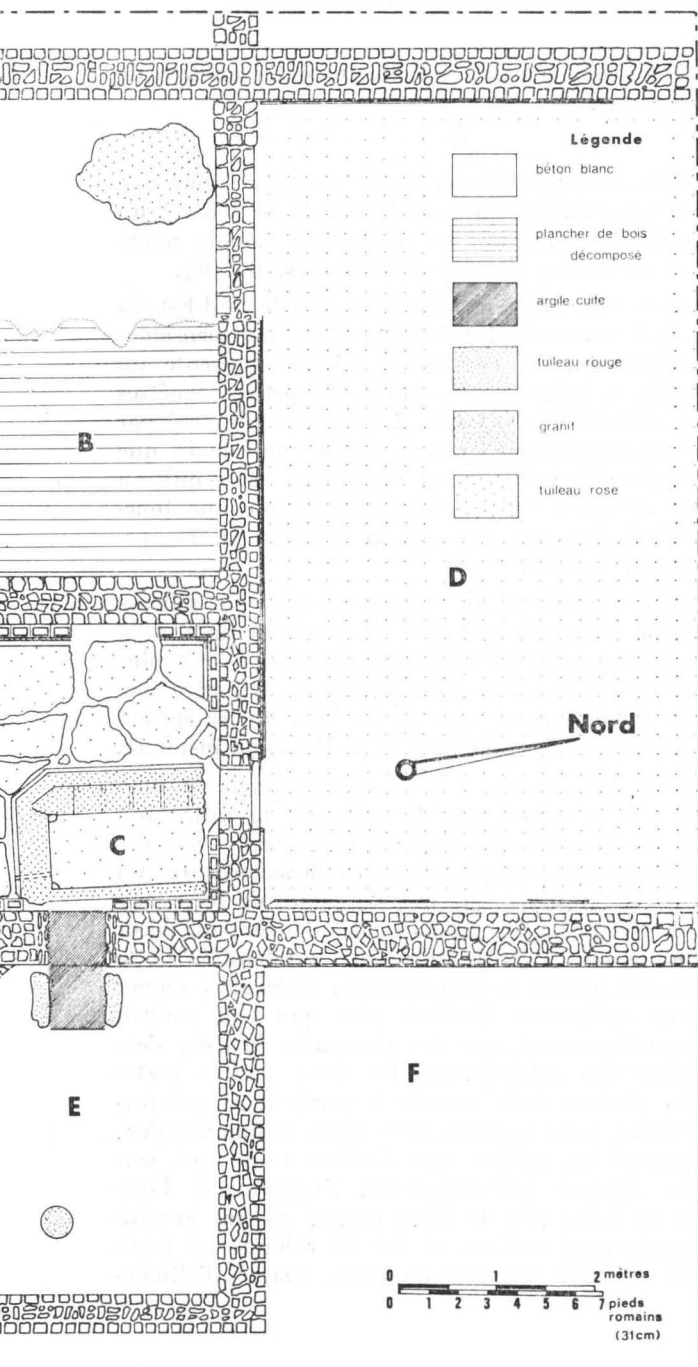
Il faut rappeler également que, d'après D. Miorcec de Kerdanet, les châtelains de Penmarc'h prétendaient descendre des Phéniciens qui leur avaient transmis le culte du Dieu-Cheval. Il est assez exceptionnel de voir une famille de la meilleure noblesse bretonne revendiquer une parenté avec les habitants de l'Afrique du Nord. Pour l'expliquer, Kerdanet fait un rapprochement avec l'établissement des Maures dans la cité des Osismes au Bas-Empire, selon le témoignage de la *Notitia Dignitatum*. Il convient, cependant, d'être très prudent, car au xvi^e siècle, les Penmarc'h ont changé leurs armoiries pour adopter la tête de cheval (Pen-Marc'h). C'était alors l'époque où la noblesse bretonne, à l'instar des plus grandes familles, avait adopté la mode des origines mythologiques ou légendaires. Cependant, le nom de Penmarc'h est certainement antérieur à celui de la famille noble qui le portait. Il faut rappeler ici que ce toponyme, ou des noms voisins comme Plomarc'h, Lostmarc'h, sont assez fréquents dans le Finistère, en relation avec la légende du roi Marc'h. On a parfois voulu y voir la trace d'un ancien culte celtique du cheval.

Quoi qu'il en soit de la véracité et de l'antiquité de ces récits, il n'en demeure pas moins curieux de trouver en un même lieu, deux légendes qui nous reportent au iv^e siècle après J.-C. alors que personne ne pouvait savoir, avant nos fouilles, que le site de Keradenec avait été occupé dans la seconde moitié de ce siècle. Selon toute vraisemblance, le « château » gallo-romain de Keradenec est l'ancêtre du château médiéval de Penmarc'h et pourrait revendiquer le même nom, si l'on ne craignait pas les confusions. C'est là l'illustration d'un fait que l'on a pu constater ailleurs, la permanence de l'habitat seigneurial à travers toutes les vicissitudes de l'histoire. Je ne serais pas étonné que pour retrouver l'ori-

Fig. 6. — VILLA GALLO-ROMAINE DE KERA



NEC EN SAINT FREGANT (Finistère)



gine de notre établissement, il faille remonter en-deçà de l'époque romaine.



Les fouilles actuelles ont permis de rendre au jour une partie d'un vaste édifice qui semble être la demeure d'un riche propriétaire terrien, d'un aristocrate gaulois romanisé vivant au milieu de son domaine (cf. fig. 6).

Nous avons exhumé, pour l'instant, l'angle Sud-Est du bâtiment, qui contenait les bains privés, indispensables au confort romain. De l'extérieur, l'édifice présente un mur aveugle, à peine troué, jadis, de petites fenêtres garnies de verre à vitre opaque. L'angle est renforcé par une tour de maçonnerie, pleine, selon une mode que nous ont transmise peintures et mosaïques, mais qui, en plus d'une intention décorative, pouvait avoir une fonction défensive, dans un pays où la sécurité des campagnes était mal assurée.

Le plan des thermes ne correspond pas au schéma méditerranéen classique qui fait se succéder une salle froide, une salle tiède et une salle chaude. Il est plus proche de l'actuel « sauna » finlandais et juxtapose une étuve à un « frigidarium », selon un plan qui se retrouve dans certaines villas romaines de la Bretagne insulaire.

L'étude — *caldarium* — a été particulièrement bien conservée, mieux même que le reste de la villa, fait dont nous ne manquerons pas de tirer parti. Sur des piliers de briques superposées, formant la *suspensura*, un épais sol de béton supportait une baignoire de terre cuite. Le long des murs, des *tubuli* cachés derrière un décor peint, conduisaient vers le toit l'air surchauffé. Cette petite salle mérite bien le nom d'étuve : il devait y régner une chaleur suffocante, d'autant plus que l'on pouvait fermer hermétiquement, par des panneaux de bois, s'encastrant dans des échancrures, les deux petites portes d'accès. La chaleur était fournie à partir d'un *præfurnium* extérieur, petit apprentis sans autre communication, avec la maison du maître, que l'orifice voûté qui permettait de nettoyer périodiquement l'hypocauste. Lorsqu'on voit ce foyer fait de deux grosses pierres granitiques sommairement taillées, ce fût de colonne où peut-être venait s'asseoir l'homme de peine chargé d'alimen-

ter le feu et de retirer la cendre, sans aucun contact avec le luxe qui s'étalait au-delà du mur de séparation, on prend conscience d'une société très tranchée, où les contacts entre le riche aristocrate romanisé, même s'il est d'origine gauloise, sachant goûter l'art de vivre à la manière méditerranéenne, et le paysan celte, encore tout imprégné des traditions de la Gaule indépendante, sont inexistants.

Il faut sans doute voir dans cette opposition une des raisons de la destruction de l'établissement, sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir des barbares incendiaires.

La salle voisine est plus vaste : de plan carré, au sol cimenté, elle contenait dans l'angle sud-est, une baignoire de briques alimentée en eau froide par un conduit que nous avons retrouvé. Le reste de l'espace devait être laissé libre pour les exercices physiques qui suivaient le bain froid. Un vestibule et une salle-couloir au sol cimenté, complétaient le bloc thermal.

Déjà intéressant par l'état de sa conservation, qui nous permet de comprendre la disposition des pièces, leur destination et leur fonctionnement, cet ensemble balnéaire nous apporte sur la décoration intérieure des édifices romains en Armorique, des lumières nouvelles.

En effet, tout le décor peint du *caldarium* a pu être recueilli et un essai de restitution a été tenté (cf. figure n° 7). Les panneaux d'enduit qui décoraient les côtés et le plafond s'étaient effondrés en centaines de morceaux sur le sol de la salle, dans la baignoire. Relevés un par un, en notant leur emplacement, les fragments de peinture sont allés prendre place dans des caisses. Après examen attentif, nous pouvons offrir une reconstitution tenant compte de tous les éléments à notre disposition.

Le cadre général est d'inspiration géométrique : de larges bandes vertes, noires, rouges, délimitent de grands panneaux à fond blanc. Il faut reconnaître dans ce style un des derniers avatars du style pompéien tel qu'on le trouve par exemple à Ostie vers la fin du II^e siècle après J.-C.

Les thèmes qui décorent ces panneaux sont empruntés aux règnes animal et végétal : en partant du mur de

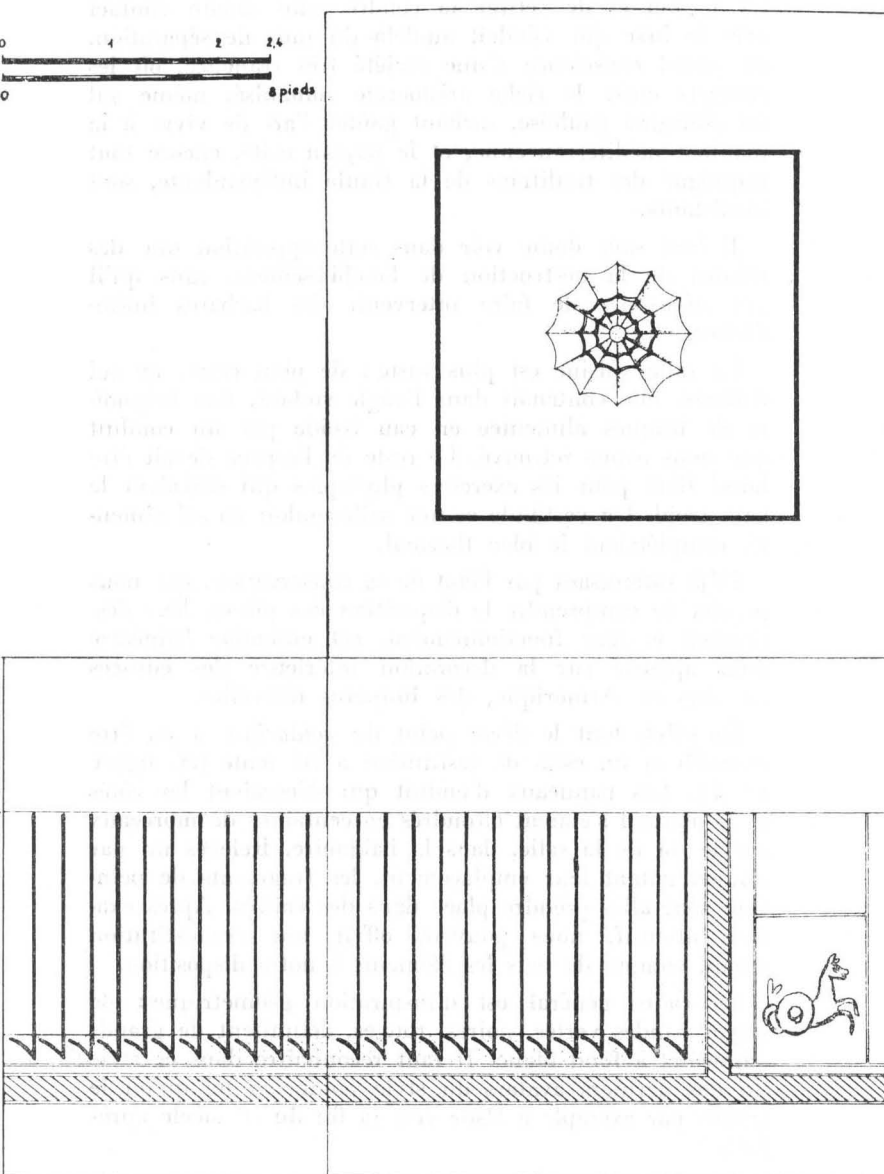
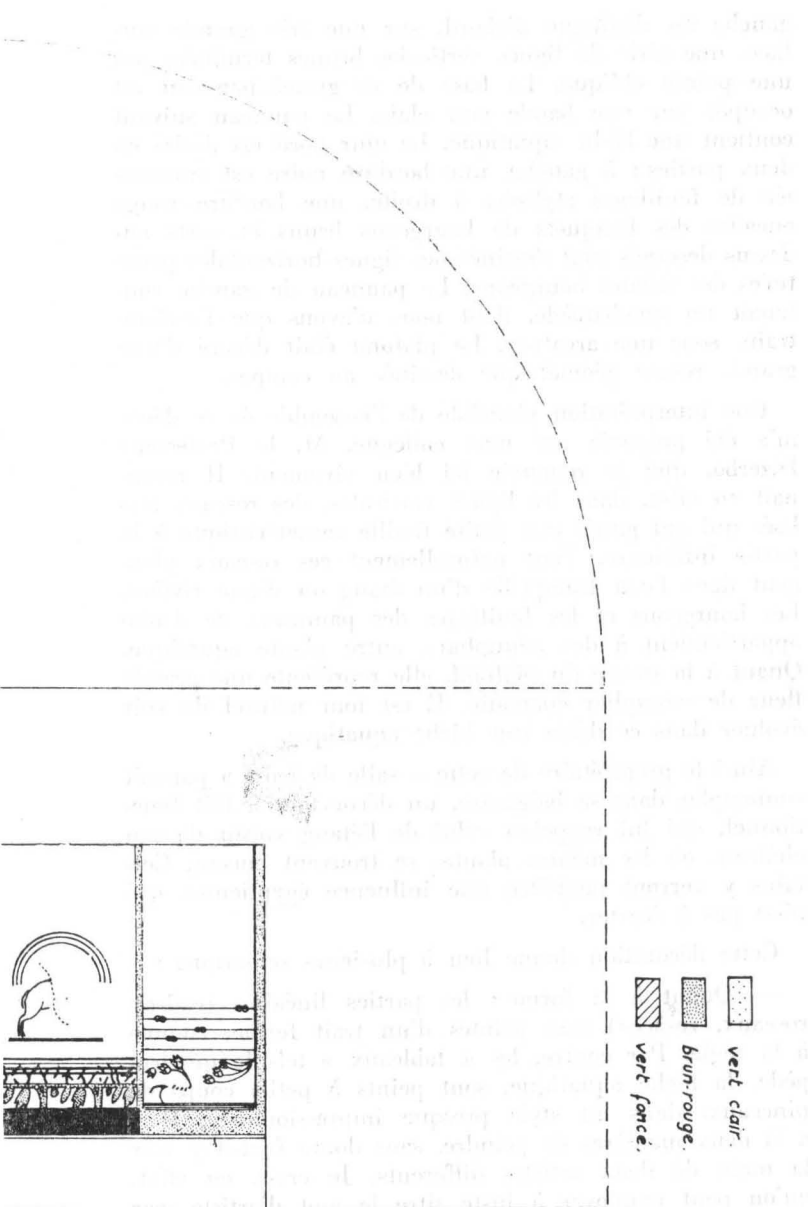


Fig. 7. — RESTITUTION DU DECOR PEINT DE CALDARI



gauche on distingue d'abord, sur une très grande surface, une série de lignes verticales brunes terminées par une pointe oblique. La base de ce grand panneau est occupée par une bande vert clair. Le panneau suivant contient une biche aquatique. Le mur nord est divisé en deux parties : à gauche, une bordure noire est surmontée de feuillages stylisés; à droite, une bordure rouge encadre des bouquets de bourgeons bruns et verts au-dessus desquels sont dessinés des lignes horizontales ponctuées des mêmes bourgeons. Le panneau de gauche contenait un quadrupède, dont nous n'avons que l'arrière-train, sous une arcature. Le plafond était décoré d'une grande rosace géométrique dessinée au compas.

Une interprétation plausible de l'ensemble de ce décor m'a été proposée par mon collègue, M. le Professeur Dizerbo, que je remercie ici bien vivement. Il reconnaît en effet, dans les lignes verticales, des roseaux stylisés qui ont gardé une petite feuille caractéristique à la partie inférieure. Tout naturellement ces roseaux plongent dans l'eau tranquille d'un étang ou d'une rivière. Les bourgeons et les feuillages des panneaux de droite appartiennent à des nénuphars, autre plante aquatique. Quant à la rosace du plafond, elle représente une grande fleur de nénuphar épanouie. Il est tout naturel de voir évoluer dans ce décor une biche aquatique.

Ainsi le propriétaire de cette « salle de bain » pouvait contempler dans sa baignoire, un décor tout à fait fonctionnel, qui lui rappelait celui de l'étang voisin de son château, où les mêmes plantes se trouvent encore. Certains y verront peut-être une influence égyptienne, qui n'est pas à écarter.

Cette décoration donne lieu à plusieurs remarques :

— Quant à la forme : les parties linéaires (cadres, roseaux, rosaces) sont peintes d'un trait ferme, comme à la règle. Par contre, les « tableaux » tels le quadrupède, la biche aquatique, sont peints à petits coups de pinceaux, dans un style presque impressionniste. Il y a là deux manières de peindre, sans doute faut-il y voir la main de deux artistes différents. Je crois, en effet, qu'on peut employer à juste titre le mot d'artiste, car l'ensemble du décor dénote un talent bien supérieur à

celui d'un quelconque « peintre en bâtiment » : le choix des teintes, la subtilité des dégradés de couleur, montrent un goût classique qu'un artisan indigène n'aurait sans doute pas eu.

— Quant au style : l'étude des panneaux peints montre sans cesse un passage du réalisme à la stylisation. Prenons l'exemple de la grande rosace : les étamines de la fleur de nénuphar sont minutieusement marquées sur le cœur de la plante, mais les pétales sont devenus une figure de géométrie, tracée au compas, dont tous les angles ont 30°. Il en est de même pour les roseaux du mur Ouest : fidèlement représentés d'abord, lorsqu'ils sortent de l'eau, avec leur feuille aiguë, ils se terminent en lignes abstraites; ainsi également de la frise de nénuphar, qui permet de reconnaître encore feuilles et boutons tandis que les tiges décomposées en courts bâtonnets prennent l'allure d'idéogrammes japonais. On pourrait voir la même démarche dans le panneau de droite où les boutons des nymphéas au bout de leur tige sont aisément reconnaissables tandis que, dans la partie supérieure, ils sont réduits à de simples billes courant sur un « boulier », évoquant, peut-être, en perspective, les bourgeons perçant la surface de l'eau tranquille.

— Quant à l'occupation du site : en effet ce premier décor a été recouvert d'une seconde couche d'enduit sur laquelle on a repeint de larges bandes rouges ou noires, des médaillons bleus, dans un style très différent, plus « barbare », avec des couleurs délavées, une technique beaucoup plus rudimentaire. On dirait même que certains thèmes du premier style ont été voilés à dessein, tant le badigeon recouvre exactement le dessin primitif. Par endroits, on peut même noter une troisième couche d'enduit, peinte alors d'une couleur uniforme vert-pâle. Ces décors successifs posent des problèmes : y a-t-il « barbarisation » de l'aristocratie possédante ? On note une même différence de technique picturale en Italie entre les peintures des II^e et III^e siècles et celles des catacombes paléo-chrétiennes. Y a-t-il eu un changement total de propriétaires : paysans celtes occupant la maison du maître, étrangers envahisseurs, soldats barbares au service de Rome ? Ce sont là des questions auxquelles il est prématuré de répondre : seule la fouille complète de

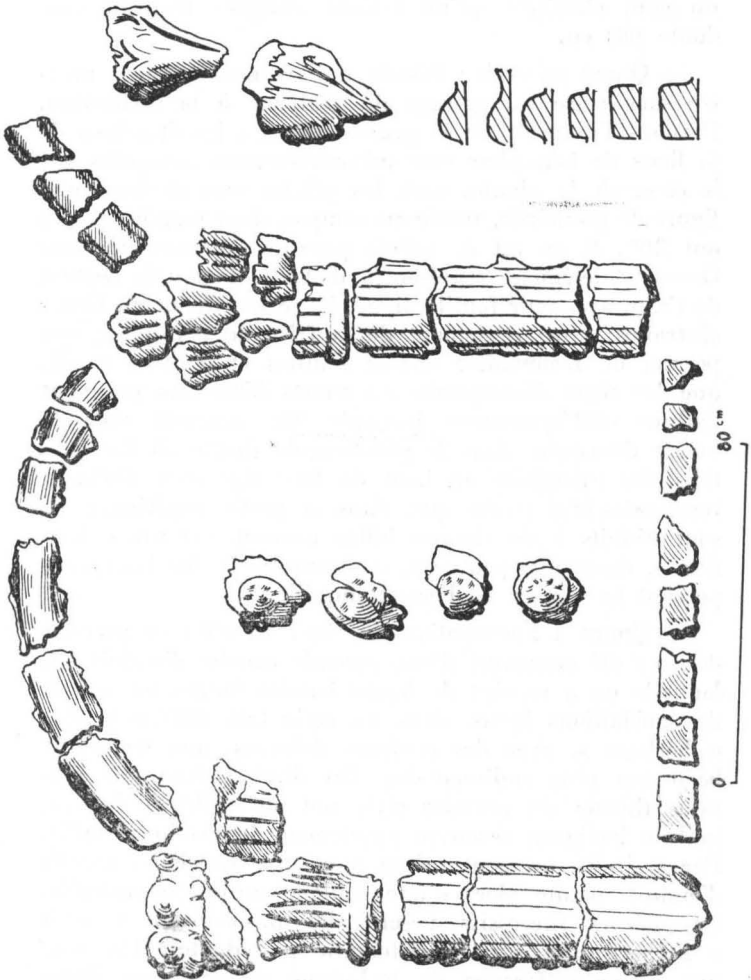


FIG. 8. — Keradennec, en SAINT-FREGANT (Finistère)
Fragments de Stuc - Salle A et B

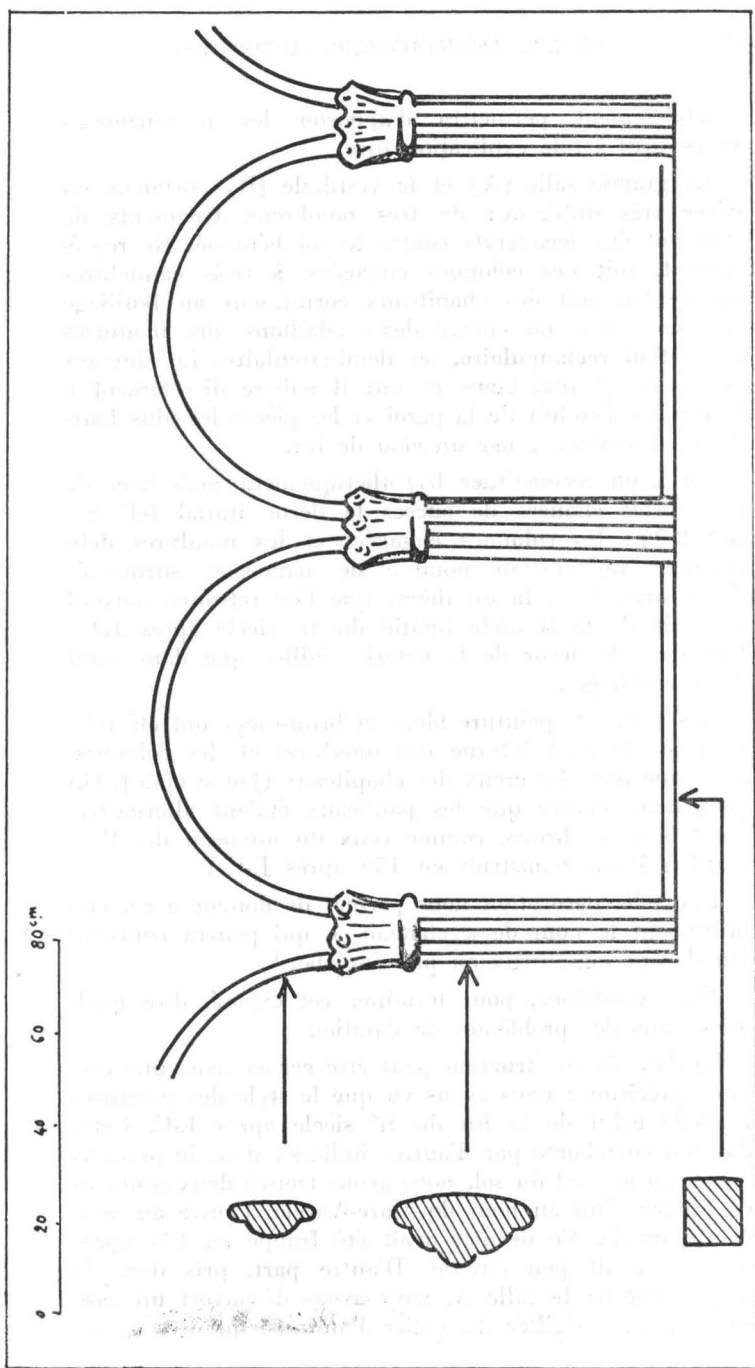


FIG. 9 — Keradenec, en SAINT-FREGANT (Finistère) — Salle A. - Reconstitution du décor de stuc

l'établissement permettra d'apporter les recoupements nécessaires à une explication sûre.

La grande salle (A) et le vestibule (B) portaient un décor très différent : de très nombreux fragments de stuc ont été découverts contre le sol bétonné. Ils représentent, soit des colonnes engagées, à trois cannelures apparentes, soit des chapiteaux corinthiens au feuillage très sommaire, ou encore des médaillons, des moulures de section rectangulaire, ou demi-circulaire. Le stuc est de bonne qualité, blanc et fin; il adhère directement à la couche d'enduit de la paroi et les pièces les plus lourdes sont soutenues par un clou de fer.

On a pu reconstituer hypothétiquement mais avec de très fortes chances de succès le décor initial (cf. fig. n^{os} 8-9) : les colonnes engagées et les moulures délimitaient un certain nombre de panneaux surmontés d'arcatures. C'est là un thème que l'on retrouve souvent à partir de la seconde moitié du II^e siècle après J.-C., tant dans le décor de la poterie sigillée que dans celui des sarcophages.

Des traces de peinture bleue et brun-rouge ont été relevées sur le bord interne des moulures et des colonnes, ainsi que dans les creux des chapiteaux (jaune clair). On peut donc penser que les panneaux étaient alternativement bleus et bruns, comme ceux du tombeau des Pancratii à Rome (construit en 159 après J.-C.).

Une telle décoration nous permet de donner à cet établissement le nom de « château », qui pourra peut-être sembler présomptueux au premier abord.

Nous voudrions, pour terminer cet exposé, dire quelques mots des problèmes de datation.

La date de construction peut être écornée avec une certaine précision : nous avons vu que le style des peintures rappelle celui de la fin du II^e siècle après J.-C. Cette date est corroborée par d'autres indices : dans le praefurnium, au contact du sol, nous avons trouvé deux sesterces de bronze, l'un au nom de Marc-Aurèle, l'autre au nom de Commode. Ce dernier avait été frappé en 184 après J.-C. et avait peu circulé. D'autre part, pris dans la maçonnerie de la salle A, nous avons découvert un vase en céramique sigillée du potier Paternus, qui a cessé de

travailler vers 193 après J.-C. Enfin, un échantillon de charbon de bois prélevé dans l'axe du *praefurnium* a fait l'objet d'un datage au C. 14 dont le résultat a donné : 190 après J.-C. (+ ou — 100).

Nous sommes donc tout à fait fondé à situer la création de notre établissement à la fin du II^e siècle après J.-C.

Quant à l'ultime destruction, elle est datée par les objets trouvés immédiatement au contact de la toiture effondrée et des déblais des murs. Deux fragments de céramique d'Argonne nous reportent à la seconde moitié du IV^e siècle, hypothèse confirmée par la trouvaille d'une monnaie de Constantin représentant Constantinople et frappée entre 330 et 337 après J.-C. D'autres traces de cette occupation du IV^e siècle ont d'ailleurs été relevées. La salle G avait été transformée en cuisine sommaire à cette époque : nous y avons retrouvé, à côté d'un foyer utilisant des pilettes de l'hypocauste, tout un mobilier céramique de cette époque et un andouiller de cerf ayant probablement orné un casque. Les traces d'un dernier repas sont même parvenues jusqu'à nous : M. Lucas, professeur à la Faculté des Sciences de Brest, a bien voulu étudier pour moi un lot d'ossements et de coquillages provenant d'un foyer de la salle G. Il y a décelé : des huîtres, des moules, des ormeaux, des bigorneaux, des oursins, une poule, piètre repas, utilisant les produits de la mer toute proche, témoin d'une période assez misérable, où l'homme se retrouve presque au niveau de ses ancêtres du mésolithique.

Les fouilles de Keradennec vont se poursuivre pendant plusieurs années encore. Les ruines qui restent à étudier nous permettent d'espérer la découverte d'une grande partie de l'établissement et la restitution de ce qu'était une demeure seigneuriale en Armorique gallo-romaine.

Je voudrais, en terminant, remercier ceux grâce auxquels ces recherches sont possibles : en premier lieu, M. Ferroc, le propriétaire des lieux, dont l'accueil a toujours été cordial et l'aide toujours efficace; M. le Maire de Lesneven et sa municipalité; M. Quinquis, directeur de l'école primaire; Mme Toullec, qui, en nous hébergeant, nous ont permis, et nous permettront encore, je

l'espère, d'entreprendre des campagnes de longue durée; MM. les professeurs Dizerbo, Guerchais, Plusquellec, Lucas, qui ont bien voulu assurer de nombreuses analyses et, bien entendu, les étudiants et amis de Brest qui, par le sacrifice d'une partie de leurs vacances, ont animé toute cette entreprise (3).

(3) Je voudrais citer particulièrement Mlles M.-F. Le Bihan, M.-F. Le Bris, J. Marc, Mme Y. Kamp, MM. A. Boulaire, J. Cariou, D. Floch, P. Galliou, G. Kamp, A. Le Borgne, J.-C. Renavot, G. Tréguier, étudiants à Brest, et Mme M. Poullaouec, MM. J. Cavaillé, L. Le Bras, J.-M. Plançon.

ALAIN BREUT

Encore l'émigration bretonne en Armorique...

Récemment, dans le numéro 69 d'*Ar Bed Keltiek*, un article rappelait l'opinion de notre grand historien Arthur de la Borderie sur la venue des Bretons insulaires en Armorique.

Il citait trois versions différentes.

La première, longtemps de tradition dans notre pays, se rapportait à un royaume de Bretagne armoricaine, concédé par l'empereur d'Occident Maxime à Conan Mériadec, entre les années 383 et 388 de notre ère.

La seconde s'appuyait sur quelques mots des écrits de Gildas. Elle voyait dans les émigrés bretons des réfugiés de Grande-Bretagne fuyant les conquérants « saxons », pendant la seconde moitié du v^e siècle et au cours du vi^e.

Une troisième, sans nier l'apport d'éléments insulaires dans la population de l'Armorique, minimisait leur importance. Elle tenait leur nombre comme faible en comparaison avec la masse des indigènes.

La Borderie rejetait la première thèse comme fabuleuse, optait pour la seconde, et considérait la troisième comme inexacte.

Le problème était en discussion depuis des siècles.

De nombreux auteurs avaient admis l'existence du royaume de Conan Mériadec. D'autres ont cru devoir en démontrer l'in vraisemblance.

La diffusion de l' « histoire » de Conan a été due, pour beaucoup, à Geoffroy de Monmouth, évêque de Saint-Asaph au Pays de Galles. Ce prélat avait, à l'aide de documents antérieurs, bâti une sorte d' « Enéide » bretonne (qu'il faisait remonter, en vérité, à la guerre de Troie !), l' « *Historia regum Britanniae* ». Cette « histoire des rois de Bretagne » a peut-être contribué à la propagation des contes de la « Table ronde ». Du point de vue historique, sa validité, tout au moins dans la forme, ne résiste pas à l'examen.

De fait, si l'inexactitude de la version développée du roman de Conan Mériadec a été suffisamment établie, le fond de l'histoire, en définitive, n'a encore pu être infirmé.

Au vrai, Gildas l'a bien dit, des Bretons insulaires ont accompagné Maxime, alors gouverneur de la Grande-Bretagne romaine, sur le continent. Ils ne sont jamais revenus, ajoute-t-il... Il n'a pas dit où ils étaient restés...

Des citoyens de l'île, a-t-il écrit aussi, ont fui outremer... mais il n'a pas dit où non plus !

Donc, en quelque sorte, les partisans de la première et de la seconde thèse se retrouvent dos à dos. Quoi qu'il en soit, depuis un demi-siècle et plus, la deuxième, succédant à la première, est devenue la version quasi-« officielle ».

La troisième a toujours des défenseurs. Ceux qui voient dans le breton « armoricain » ou certains de ses dialectes une survivance du « gaulois » en sont probablement. Pourtant, nous apprennent les archéologues. l'ouest armoricain connu, à la période ou avant le moment de l'établissement des Bretons sur cette terre, de terribles dévastations, bien propres à faire évacuer ou disparaître, sinon la totalité, au moins une bonne partie des autochtones.

D'autre part, des auteurs continentaux, comme Dom Le Gallois, Mgr Duchesne, Sagot, Cabrol et Leclercq, ont fait une remarque assez pertinente. Comment des Bre-

tons de l'ouest et du sud-ouest de l'île, à qui l'on attribue généralement la plus grosse participation, sinon l'exclusivité dans l'émigration, auraient-ils été chassés au v^e et vi^e siècles par des « Saxons » ? Ces derniers, en effet, ont conquis, à l'époque, une partie seulement des secteurs sud et sud-est de la même île ! Aussi nos critiques inclinent-ils à imputer l'expulsion des Bretons insulaires, ou de certains d'entre eux, aux « Scots » d'Irlande ou aux Pictes du pays qu'on appelle aujourd'hui l'Ecosse.

Il convient de mentionner l'opinion de quelques historiens britanniques contemporains sur la question. Ils l'étudient plutôt, ce qui, pour eux, est normal, en fonction des bases de départ de l'émigration dans l'île, alors que les « continentaux » peuvent être portés à envisager surtout les points d'arrivée.

Wade-Evans attribue le départ des Bretons de Grande-Bretagne pour l'Armorique au mécontentement qu'ils éprouvaient de la situation politique dans l'île...

Kenneth Jackson accepte le point de vue des « Bretons fuyant devant les Saxons ». Mais, comme linguiste, il place le *breton* et le *cornique*, langage de la Cornouaille britannique, dans un même groupe, différent du *gallois*. En conséquence, des Bretons de la zone du sud-ouest britannique, inconquise par les « Saxons » au v^e siècle, auraient émigré en Armorique à la fin du vi^e, et imposé leur parler à la première couche de colons.

(Aucun historien ancien ne mentionne expressément la seconde migration, mais on a voulu y voir un afflux d'émigrés arrivant par petits groupes.)

Peter Hunter Blair expose une interprétation semblable à celle de *Kenneth Jackson*.

Nora K. Chadwick, au contraire, voit dans la colonisation de l'Armorique par les Bretons un moyen naturel d'écoulement de l'excédent de leur population, resserrée entre les « Saxons » à l'est et les Irlandais à l'ouest.

Au vu des découvertes actuelles, considère-t-elle, les émigrés bretons, provenant du sud-ouest britannique, ne peuvent avoir été des réfugiés au moment où l'avance « saxonne » était tenue en échec à l'est de leur habitat insulaire (l'époque où l'on place l'épopée du « roi »

Arthur, correspondant à peu près au début du *vi*^e siècle). La Borderie avait remarqué ce piétinement de l'invasion saxonne, mais n'en avait pas tiré la même conclusion.

Collingwood, historien distingué de la Grande-Bretagne romaine, estime que des Bretons de l'ouest britannique ont commencé leur exode vers l'Armorique *avant* 450 (date approximative mais discutée pour le premier établissement « saxon » dans l'île). Il n'était dû, d'après lui, ni à la pression des « Saxons », ni à celle des « Scots »...

Geoffrey Ashe tend à voir dans les Bretons armoricains du *v*^e siècle un peuple déjà nombreux et bien organisé, originaire de l'ouest britannique non encore menacé par les « Saxons » au temps de sa migration... Il ne refuse pas de prendre en considération la colonie bretonne du temps de Maxime. (Cette colonie, justement, a été mise sous le patronage de Conan Mériadec. Il convient d'examiner cette affaire objectivement, toute fantaisie romancée mise à part.)

En gros, nos penseurs britanniques tiennent la « fuite des Bretons devant les Saxons au *v*^e siècle » pour improbable.

Des réfugiés du sud-est de la Grande-Bretagne sont arrivés sur le continent... Pourquoi auraient-ils poussé jusqu'en Armorique alors menacée, dévastée, quand d'autres régions de la Gaule étaient plus proches ?

Comment de pitoyables fugitifs auraient-ils pris le pas sur des Armoricains encore solidement établis dans la portion orientale de leur presqu'île ?

Dès la fin du *vi*^e siècle, ces Bretons deviennent l'élément prépondérant dans notre péninsule. Ils arrachent Vannes à la domination franque, lancent des incursions dans le pays nantais, puis sur celui de Rennes. Fait peu conciliable avec leur prétendue condition de fugitifs, ils se révèlent des guerriers entreprenants et excellent dans le coup de main et l'attaque nocturne.

Au *ix*^e siècle, de très réels Bretons, dont les historiens francs ne discutent pas l'existence, s'opposent sur le sol armoricain aux expéditions franques. Elles aboutiront au désastre, au milieu de ce siècle, dans les « Marches de Bretagne ».

Chose intéressante, les Bretons de cette époque usaient encore de méthodes de combat similaire à celles d'anciens Bretons insulaires des premiers siècles de notre ère, telles que les décrivaient les historiens de la Grèce et de Rome : escarmouches, chars de guerre, cavalerie légère.

A l'heure actuelle, certains préfèrent voir dans les petits états bretons des débuts de la colonisation de l'Armorique des filiales ou des équivalents de ces principautés guerrières, clientes de Rome, que l'autorité impériale avait entretenues dans le nord et l'ouest britanniques, pépinières de combattants expérimentés et relativement fidèles. Au temps même de l'invasion saxonne (v^e siècle), les troupes de ces principautés, dans une sorte de guerre de cent ans, jetaient l'envahisseur irlandais à la mer, sauf dans la région de Pembroke et l'ouest écossais. (Les Irlandais, en effet, avaient pris pied, dès la fin du III^e siècle, semble-t-il, et dans les décades suivantes, sur les côtes occidentales de la grande île britannique.)

Ainsi, des « Bretons » du nord, venus des bords du Forth et de la Clyde, sinon de districts plus septentrionaux, auraient pris part à la colonisation de l'Armorique...

Des éléments bretons paraissent avoir chassé, ou contribué à chasser, des « Saxons » et des « Frisons » du littoral armoricain.

Pour dresser un tableau des hypothèses, énumérons les migrations, réelles ou prétendues, dirigées, depuis le début de l'ère chrétienne, de la Grande-Bretagne sur l'Armorique :

— à la fin du III^e siècle, établissement de Bretons, vétérans de l'armée romaine (à deux reprises?).

— au commencement du IV^e siècle, installation d'un nouveau contingent, appartenant aux troupes de Constantin le Grand,

— la colonie de « Conan Mériadec » (avec ou sans lui...), concédée par Maxime,

— au début du V^e siècle, apport de « Bretons », provenant des forces de Constantin dit « le Tyran »,

— au cours du V^e siècle, infiltrations de bandes bretonnes, fuyant devant les « Saxons », les « Scots », les

« Pictes », la peste, ou se déplaçant pour d'autres raisons,

— au début du ^{vi}^e siècle, arrivée de Riwal en Domnonée (et de Iaun Reith en Cornouaille?),

— par la suite, migrations « par petits paquets » devant une (très réelle) implantation anglo-saxonne ?

Bretons, réfléchissez et faites votre choix...

le patrimoine artistique

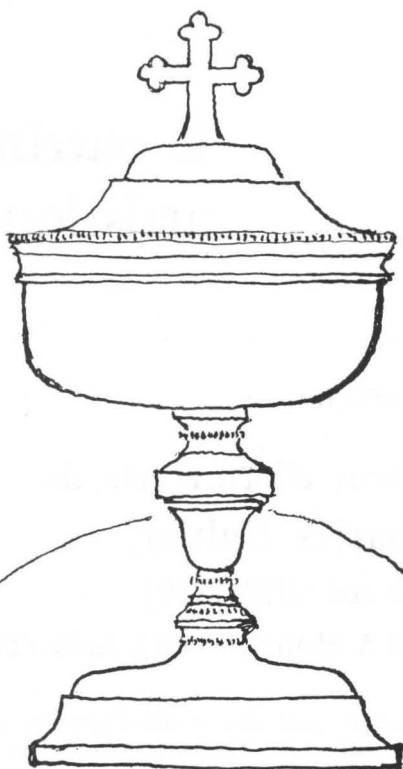
YVES P. CASTEL

Deux pièces d'orfèvrerie de Jean-Charles Cahier, orfèvre du roi (1772-1849) conservées à Plouvorn et à Saint-Thois

La prospection patiente, méthodique et, autant que possible, exhaustive de l'orfèvrerie religieuse dans les sacristies des églises et les presbytères des paroisses n'a pas fini de révéler les trésors d'art conservés en Bretagne.

A l'heure actuelle on ne peut plus négliger systématiquement l'étude des objets postérieurs à la Révolution Française. Le *xix^e* siècle, abusivement délaissé, parce que trop proche, et temporellement et affectivement, parce que trop riche aussi d'une masse d'objets mal inventoriés offre un intérêt de plus en plus croissant et sort du purgatoire où le début du siècle présent l'a rejeté. Et si l'on n'y prend garde, beaucoup d'œuvres classées dédaigneusement sous la vague rubrique *xix^e* siècle par un enquêteur, seulement attentif à des choses qui ne seraient belles que parce qu'elles sont du « vieux style », risquent de disparaître.

L'on commence à prêter attention aux productions des orfèvres au *poinçon losangique*, imposé par la loi du



CIBOIRE
PLOUVORN
1797-1809.
JEAN CH. CAHIER





☞ CALICE SAINT-THOIS
JEAN-CHARLES CAHIER.
• 1809 - 1819 •

19 brumaire an VI (1797). Leur lecture attentive va d'ailleurs réserver de plus en plus de surprises.

Sur un petit *ciboire* de la chapelle Sainte-Anne, en Plouvorn (hauteur 18,5 cm., poids 0,290 kg.), on relève les quatre poinçons suivants :

1. Poinçon de l'Association des orfèvres de Paris (1794-1797) (ovale, femme grecque, chiffre I).
2. Poinçon de moyenne garantie de Paris (rond avec une tête d'homme de face et le chiffre 85). En usage de 1797 à 1809.
3. Poinçon du premier titre de Paris (à huit pans irréguliers, coq, chiffre 1). En usage de 1797 à 1809.
4. Poinçon de l'orfèvre Jean-Charles Cahier (losange, J.C.C. et Jéhovah).

Sur un *calice* de Saint-Thois (hauteur 25,5 cm., poids 0,450 kg.) :

1. Poinçon de moyenne garantie de Paris (tête de femme casquée, tournée vers la droite). En usage de 1809 à 1819.
2. Poinçon du premier titre de Paris (rectangle à pans coupés, coq et chiffre I). En usage de 1809 à 1819.
3. Poinçon de l'orfèvre Jean-Charles Cahier (décrit plus haut).

On sait que les orfèvres n'ont pas le privilège d'être connus du grand public comme le sont les sculpteurs, les peintres ou les architectes. Leurs œuvres sont moins facilement appréciables car elles sont en général peu accessibles. Pourtant ils ont travaillé, depuis les temps immémoriaux, des matières qui sont parmi les plus nobles que l'on connaisse, des métaux précieux, or et argent, dont la longue conservation est bien assurée.

Jean-Charles Cahier, né en 1772, établi orfèvre à Paris, reprendra en 1819 le fonds de Biennais, à qui l'Empereur avait commandé une part de son orfèvrerie. Cahier, orfèvre du roi, sous la Restauration, ne cessera son activité qu'en 1849. En 1806, il exécute le Reliquaire de la couronne d'épines, conservé au trésor de Notre-Dame de Paris. Il recevra la commande de la Châsse destinée à recueillir la parcelle du baume pour l'onction

des rois, après le bris de la Sainte Ampoule par le Conventionnel Ruhl. C'est encore à Cahier que sera confié le travail pour la chapelle destinée aux pompes anachronique du sacre de Charles X sur des dessins de L. Lafitte et C. Normand.

Il sera par la suite l'un des créateurs du style troubadour et s'engagera dans la voie des recherches néo-gothiques.

Le ciboire de Plouvorn (1797-1809), le calice de Saint-Thois (1809-1819) sont tout emprunts de la rigueur fort en vogue à la fin du XVIII^e siècle et sous l'Empire. Le goût venu de l'intérêt suscité par l'expédition d'Egypte se traduit dans le nœud du calice, de forme très évasée rappelant la flore des monuments de l'ancienne Egypte. Les gravures de feuilles d'eau, très légères, le relient à la simplicité qui fit suite à l'explosion de vie baroque. Ce sont là deux œuvres sobres qui se rapportent à la première période créatrice de Jean-Charles Cahier, et pour cela méritent une attention spéciale.

D'autres découvertes seront un jour faites. Elles permettront de recueillir de plus amples détails sur l'œuvre d'un grand artiste parisien, spécialisé dans l'orfèvrerie religieuse dont nos paroisses gardent de modestes témoignages. Il était bon d'en révéler la personnalité.

L'auteur de cette étude, membre du Comité départemental du Finistère de l'Inventaire général des Monuments et Richesses Artistiques de la France et collaborateur temporaire du secrétariat général de l'Inventaire de Bretagne, tient à exprimer sa reconnaissance à ce service sans l'appui duquel il ne lui aurait pas été possible de mener à bien cette étude.

Bibliographie. — Beauque : « Dictionnaire des poinçons des maîtres-orfèvres français », Paris, 1964.

« Les grands orfèvres, de Louis XIII à Charles X », Paris, 1965.

HÉLÈNE BOUCHAUD-LE TENDRE

Michel Le Tendre

Imprimeur-lithographe brestois
(1783-1860)

L'auteur des diverses lithographies que j'ai retrouvées, après de patientes recherches, au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale à Paris, lithographies que je présente aux lecteurs du Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, est né à Landerneau le 23 septembre 1783. Sa famille paternelle était originaire de Morlaix, où son grand-père, Michel Le Tendre, « négociant en draps et soyes », mourut jeune, laissant six enfants dont l'aîné Mathieu-Toussaint, père de celui qui nous occupe, embarqué comme mousse à dix ans, puis comme aide-apothicaire, fit une carrière intéressante comme chirurgien dans la Marine (1). Son métier l'obligea à séjour-

(1) En 1791, Mathieu Le Tendre quitta Brest pour Saint-Domingue, avec une flotte chargée de réprimer et d'arrêter les désordres qui se multipliaient en cette colonie ; il était alors chirurgien-major à bord du vaisseau-amiral « Le Jupiter ». A Saint-Domingue, il dirigea l'hôpital du Cap Français, tout en soignant les membres de la flotte. En juin 1793, l'île se souleva, les colons abandonnèrent la colonie, à feu et à sang, à la suite du soulèvement des noirs et des intrigues de quelques propriétaires de l'île ; ils s'embarquèrent à bord des vaisseaux de la Première République. Mathieu Le Tendre prit une part active à cette exode, durant laquelle divers hôpitaux

ner longtemps loin de son foyer, et sa femme (née Jaquette Ouzant) n'eut certes pas la vie facile, seule, lors des années 1791, 92, 93, 94 où les difficultés ne manquaient pas à Brest : répression, disette, terreur, etc..., et l'enfance du jeune Michel ne dut pas être des plus heureuses.

Avant même qu'il ait dix ans, il commence à travailler. Conseillé par son père fort probablement, il envisage d'abord de suivre la même carrière. Dans les archives de la Marine, il a un dossier nous renseignant sur ses jeunes activités. Le premier document établi en 1793, et recopié en 1805, déclare :

Le Commissaire de la Marine préposé au détail des Revues des officiers militaires d'administration et autres agents entretenus et non entretenus, ainsi qu'à la Police des Troupes d'Artillerie de Marine au Port et département de Brest,

Certifie que Michel-Auguste-Louis Le Tendre a été employé au service des hôpitaux de la Marine en ce port, en qualité d'élève chirurgien, à Fr. 20 par mois à compter du 1^{er} janvier 1792 au 1^{er} avril 1793, faisant quinze mois de service. Le tout conforme aux états de revue des officiers de Santé de la Marine en ce port.

A Brest, le 27 vendémiaire an XII (1805).

Signé : Lacoreille.

Cette copie a dû être établie à l'occasion d'une demande d'admission dans une autre administration, celles des Travaux Maritimes; la carrière de son père ne devait pas le tenter... il ne devait avoir que peu d'attrance pour les longues absences dont avait sûrement souffert sa famille. Un autre certificat déclare en effet :

Liberté, Egalité, Liberté des Mers

Bureau du Secrétariat

Brest, le 28 ventôse an VII (février 1799)

de la République Française une et indivisible.

Benoît-Georges Najac, ordonnateur de la Marine :

temporaires furent créés sur les côtes des Etats-Unis; on y débarqua et soigna les nombreux blessés et malades : à Norfolk, Philadelphie, Charleston, etc..., puis à New-York, où les autorités américaines mirent l'île de Bedloe (où fut érigée à la fin du XIX^e siècle la statue de la Liberté) à la disposition de la flotte française. Un hôpital y fut créé par Mathieu Le Tendre, et il le dirigea d'août 1793 à mai 1795.

Il est ordonné au citoyen Michel Le Tendre de servir dans les bureaux de la marine en qualité de commis extraordinaire aux appointements de Fr. 1.200 par an, et de travailler au détail de la comptabilité centrale, sous les ordres du citoyen Toustain, commissaire de la Marine.

Signé : Najac.

Enregistré au Bureau des Revues.

Signé : Lacoreille.

Il avait alors seize ans. Mais les chiffres ne l'attirent pas plus que la médecine et il ne reste pas longtemps dans ce nouveau poste. En date du 7 janvier 1809, dans l'acte de mariage de sa sœur Marie-Aimée, avec le lieutenant de vaisseau Pierre-François Olivier, il figure comme témoin, avec la qualité de « Conducteur aux Travaux Maritimes du port de Brest ». C'est dans cet emploi qu'il travaille plus particulièrement le dessin, base de ses activités durant le reste de sa vie. Par décret du 13 pluviôse an VI (février 1798) le Directoire, dans sa réorganisation de la Marine, créait à Brest le Service des Travaux Maritimes.

Le 30 juin 1810, il épousait Marie-Renée-Rosalie Brousmiche, et dans l'acte de mariage, établi à la mairie de Brest, il est donné encore avec ce même qualificatif. Il avait près de vingt-sept ans.

Il eut une nombreuse famille. Les registres paroissiaux de Brest font mention de dix enfants; d'après les traditions familiales il y en aurait eu même davantage. Ces lourdes charges l'obligèrent à adjoindre aux Travaux Maritimes une autre situation, et aux Archives départementales du Finistère, dans la liste des Imprimeurs de Brest, datée de 1830, son nom figure :

« ... Imprimeurs lithographes : Le Tendre, Michel-Auguste-Louis, imprimeur en lithographie à Brest, breveté le 14 mars 1820. » — En marge : *« est vivant. et exerce toujours par lui-même... »*.

Ce document est dans les dossiers de la police chargée de la surveillance des imprimés, livres et journaux; la liberté de la presse n'existait pas encore à cette époque. En application de la loi du 21 octobre 1814 (article 14) les imprimeurs étaient soumis à une demande d'autorisation préalable, avant d'éditer quoi que ce soit. Figure

également dans ces dossiers la liste des œuvres que Michel Le Tendre réalisa durant les années allant de 1826 à 1830. Malheureusement, après avoir été gardées à Quimper durant environ un siècle, elles ont été envoyées à Paris au Cabinet des Estampes, où je n'ai pu en retrouver qu'une partie.

Liste des œuvres de Michel LE TENDRE

DECLARATION

DE LA LITHOGRAPHIE LE TENDRE A BREST

n° 73 : *Je déclare avoir l'intention de publier une litho représentant Un paysan breton.*

Brest, le 8 mars 1826.

Signé : Le Tendre.

n° 77 : *Je déclare, etc...*

Un cahier de 6 feuilles d'études de marins, avec, de plus un soldat, marin en uniforme, et un costume breton.

Brest, le 16 Mai 1826.

n° 95 : *Je déclare, etc...*

Quatre dessins de monuments celtiques dessinés par le Chevalier de Fréminville.

Dans le bulletin du dépôt, ces dessins sont ainsi titrés :

Grand dolmen de Locmariaquer,

Menhir de Porher,

Dolmen de Kerroch,

Dolmen de Kerhévérit,

Dolmen incliné de Kerdaniel,

Dolmen avec des hiéroglyphes druidiques.

Brest, le 12 Décembre 1826.

n° 104 : *Je déclare, etc...*

Marchands bretons de la côte de Plougastel.

Brest, le 13 Juin 1827 (2).

n° 107 : *Je déclare, etc...*

Brevet de maître d'escrime.

Brest, le 20 Juin 1827.

(2) Conservée à la Bibliothèque Nationale, cabinet des Estampes.

n° 113 : *Je déclare, etc...*

Une maisonnette aux environs de Brest.

Brest, le 9 Août 1827.

n° 114 : *Je déclare, etc...*

1°) *un costume breton représentant le nommé Jean le Menn, centenaire de Saint-Urbain [Août 1827] (2) (3).*

2°) *six dessins de monuments celtiques et costumes guerriers du Chevalier de Fréminville.*

3°) *cinq dessins de vues et costumes pour Monsieur le Colonel de Penhoat.*

Brest, le 10 août 1827.

n° 121 : *Vue prise aux environs de Châteaulin.*

Brest, le 30 octobre 1827 (2) (4).

n° 122 : *Ancien manoir de Coatodon.*

Brest, le 14 novembre 1827 (2).

n° 123 : *Pêcheurs de Kerhors.*

Brest, le 28 novembre 1827.

n° 124 : *Vue de l'entrée du port de Brest (vaisseau menant en rade), dédiée à M. Le Baron Duperré.*

Brest, le 6 décembre 1827 (2).

n° 133 : *Demande d'imprimer quatre dessins représentant des vues et costumes bretons, cinq autres dessins représentant des monuments celtiques, châteaux, chevaliers et une vue des colonies.*

Brest, le 15 avril 1828.

n° 144 : *Demande pour cinq dessins de monuments celtiques et du Moyen Age par le Chevalier de Fré-*

(3) Signée « Dessinée par Le Tendre, d'après M. de Goesbriant ».

(4) La vue prise aux environs de Châteaulin est signée : « A. Jugelet, élève de l'Académie à Brest » - « Lith. de Le Tendre. » (Sur J.-M.-A. Jugelet, voir le *Dictionnaire biographique illustré du Finistère*, éd. 1911).

L'ancien manoir de Coataudon (numéro suivant, 122) porte les mêmes signatures.

minville, capitaine de frégate (2). Six lithographies représentant des costumes, monuments, cartes géographiques et vues de Bretagne, pour un itinéraire du Finistère par M. Villeneuve, avocat (5).

n° 179 : *Quatre vues de monuments gothiques, par le Chevalier de Fréminville.*

A partir de l'année 1831 est adoptée une numération nouvelle ainsi que le chiffre du tirage :

n° 34, à la date du 5 mai 1830 :

Une gravure : paysan de Plouguerneau, tirée à 150 exemplaires (2).

n° 35, à la date du 14 mai 1830 :

Laitière des environs de Brest, tirée à 150 exemplaires (2).

n° 40, à la date du 11 juin 1830 :

Combat naval d'une frégate brésilienne contre des bâtiments de Buenos-Aires, tirée à 150 exemplaires.

n° 41, à la date du 30 juin 1830 :

Vue prise dans le Finistère, tirée à 100 exemplaires.

Il existe également à la Bibliothèque Nationale (Cabinet des Estampes) une gravure intitulée « Paysans bretons allant en foire, environs de Morlaix », rappelant celle contenue dans l'itinéraire de Gilbert Villeneuve (5).

(5) *L'itinéraire descriptif du département du Finistère, par Gilbert Villeneuve, renferme les documents suivants :*

Titre : *Entrée du port de Brest.*

Carte

p. 40 : *Costumes bretons, environs de Morlaix.*

p. 40 : *Costumes bretons, environs de Morlaix.*

p. 72 : *Paysans bretons de la côte de Plougastel.*

p. 99 : *Paysannes de Plougastel.*

p. 104 : *Paysan de Plougastel.*

p. 124 : *Vue d'une partie de la rade de Brest.*

p. 200 : *Le bagne, vu du dessus des corderies.*

Ses deux activités ne suffisant pas, Michel Le Tendre tente encore d'améliorer sa situation. Toujours aux Archives de la Marine figurent, dans son dossier, trois documents montrant qu'il essaya de se faire nommer professeur de dessin dans une Ecole d'Artillerie de Marine alors en formation à Lorient. Ci-après, voici ces trois documents, avec en marge les appréciations qu'il obtenait de ses supérieurs.

Brest, le 3 octobre 1822. — A monseigneur le Ministre de la Marine et des Colonies.

Monseigneur,

Ayant été informé qu'une place de professeur de dessin venait d'être créée pour le Régiment d'Artillerie de Marine à Lorient, dont l'organisation devait avoir lieu incessamment, j'ai l'honneur de vous exposer qu'ayant vingt-cinq ans de service dans la Marine, dont vingt comme premier dessinateur des Travaux Maritimes, un peu de talent et une nombreuse famille, j'ose prendre la liberté de mettre ces titres sous vos yeux, étant persuadé qu'ils auront quelque valeur auprès de vos bontés, et de votre justice pour obtenir cette place.

Je suis, avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Michel Le Tendre.

L'Intendant de la Marine appuie d'autant plus volontiers la demande de Monsieur Le Tendre, qu'il l'a lui-même signalé à Son Excellence par sa dernière lettre du 19 septembre dernier, comme très capable de remplir la place de professeur près de l'Ecole d'Hydrographie de Brest, et méritant cet avancement par ses services, sa moralité et ses talents.

Signé : Illisible (6).

Le Commandant de la Marine recommande vivement à l'intérêt de Son Excellence Monsieur Le Tendre qui joint à ses talents, bien connus de tous, de bons et longs services et qui jouit, sous tous les rapports, de l'estime générale.

A Brest.

Signé : Gourdon.

Cette lettre était suivie d'une seconde adressée au Général Commandant l'Artillerie.

(6) Probablement Philippe Reton de Beaupréau, intendant de la Marine à Brest jusqu'à la fin de 1826.

Brest, le 31 octobre 1822.

Mon Général,

C'est avec la plus grande confiance en votre justice que j'ose prendre la liberté de réclamer votre bienveillance pour la place de professeur de dessin au Régiment d'Artillerie qui s'organise pour le port de Lorient. Vous aurez sans doute vu, par la demande que j'ai eu l'honneur de présenter à son Excellence, que je n'ai d'autre titre à faire valoir que vingt-cinq ans de service, dont vingt comme dessinateur des Travaux Maritimes, une nombreuse famille, et ce que vous avez été à même de juger vous-même. la bienveillance et l'intérêt que me portent tous mes chefs de la Marine. Mais ce qui m'encourage et me donne l'espoir d'une heureuse réussite, c'est l'accueil favorable que vous avez daigné me faire en présence de son Excellence et le souvenir favorable que vous avez donné à ma famille, comme étant composée de braves et zélés serviteurs de la Marine. Soyez persuadé, Mon Général, que je ne démentirai pas les titres flatteurs dont vous avez qualifié mes parents (7), et que je mets toute mon ambition à vous prouver le zèle de votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Michel Le Tendre.

Je ne saurais trop recommander aux bontés de Monsieur l'Amiral Daugier, Monsieur Le Tendre, employé aux Travaux maritimes. Je ne suis pas le seul qui lui porte intérêt, M. le comte Redon de Lamblardie en fait beaucoup de cas. J'ai eu à regretter dans les temps de ne pouvoir lui être utile, aujourd'hui que l'occasion se présente de lui être favorable, j'en profite, et je puis dire avec certitude que la place de professeur de dessin qu'il sollicite, dans le Premier Régiment d'Artillerie à Lorient, ne saurait être mise en de meilleures mains.

Signé : Vice-amiral Gourdon,
Commandant de la Marine à Brest.

Note au crayon : Prendre note, cette demande est de nature à être accueillie.

Enfin, une troisième lettre datée de Lorient : Le 3 février 1823 :

Monseigneur,

J'ai l'honneur de proposer à votre Excellence pour remplir la place de professeur de dessin à l'Ecole d'Artillerie qui doit être

(7) En effet, en plus de son père chirurgien, Michel Le Tendre eut dans la Marine le frère de son père, le capitaine de vaisseau Le Tendre, et six cousins germains ou beau-frère, qui furent à la même époque, soit officiers, soit chirurgiens dans ce corps.

établie à Lorient, Monsieur Le Tendre, employé comme dessinateur aux Travaux Maritimes à Brest.

MM. les colonels Bêche et Galbe verraient avec plaisir la désignation d'un sujet aussi recommandable. D'ailleurs, Monsieur Le Tendre jouit de l'estime de Monsieur le Commandant de la Marine à Brest, il vous a été proposé, Monseigneur, à votre passage en ce port pour remplir cette place, et je me joins à Monsieur le comte de Gourdon pour le recommander à la bienveillance de votre Excellence.

J'ai l'honneur de vous présenter, Monseigneur, l'expression de mon respect.

Signé : baron, illisible.

La Direction du Personnel, n° 31 :

On propose Monsieur Le Tendre pour la place de professeur de dessin à l'Ecole d'Artillerie.

Monsieur Le Tendre devra venir à Paris pour subir l'examen.

Toutes ces recommandations, pourtant bien élogieuses, ne servirent à rien. Michel Le Tendre resta à Brest. Peut-être souffrit-il du zèle patriotique manifesté par son cousin germain, le lieutenant de vaisseau Alexis Le Tendre, mettant, durant les Cent jours, son épée au service de l'Empereur ? Les documents des cousins étaient plus ou moins mêlés, leur nom étant le même (8). Alexis Le Tendre fut mis à la retraite et il mena une vie très difficile jusqu'à la monarchie de Juillet. Toutes les difficultés qu'il subit abrégèrent sa vie et il ne jouit pas longtemps de l'amélioration de ses conditions de vie après sa réintégration dans la Marine.

(8) Lettre adressée à M. le Général Cosmao, Pair de l'Empire, Préfet Maritime à Brest, par Alexis-Julien Le Tendre, commandant de vaisseau.

Brest, le 10 juin 1815.

Mon Général, la guerre étant maintenant certaine, et tous Français devant s'utiliser et participer à la faire cesser, j'ai l'honneur de solliciter de vous la faveur d'appartenir au cours des jeunes marins qui, dit-on, s'est formé en ce port pour coopérer avec le reste de la nation contre ses ennemis.

Fait prisonnier à bord de la frégate de sa Majesté *La Ville de Milan*, j'ai passé les neuf plus belles années de ma vie en Angleterre. Ma captivité, loin d'éteindre en moi ces sentiments d'honneur

Michel Le Tendre continua dix ans encore son activité aux Travaux Maritimes.

En date du 30 janvier 1833 une lettre transmise du Ministère au Préfet Maritime acceptait sa mise à la retraite, après plus de trente-trois ans de service, à la suite de la diminution de son acuité visuelle. Voici ce document :

27^e Division. — Proposition d'admettre à la retraite Monsieur Le Tendre, des Travaux hydrauliques du port de Brest.

Monsieur le Préfet Maritime a, par une lettre du 11 de ce mois, rendu compte au ministère que le sieur Le Tendre, Michel-Auguste-Louis, dessinateur des Travaux hydrauliques, est atteint d'un affaiblissement de la vue qui le rend incapable de continuer ses fonctions. Il résulte du certificat ci-joint du Conseil de Santé que cette infirmité provient de travaux multipliés et prolongés, ce qui met Monsieur Le Tendre dans le cas de profiter de l'avantage accordé par les articles 12, 13 et 14 de la loi du 18 avril 1831 sur les retraites.

Les états de service qui accompagnent cette demande constatent que cet agent ayant compté actuellement plus de 33 ans de service, Monsieur le Préfet Maritime de Brest demande qu'il soit admis à la retraite, et qu'il lui soit accordé les deux tiers de ses appointements sur les fonds du chapitre 3 (article 7) jusqu'au jour où le brevet de sa pension lui sera expédié. Cette demande est conforme aux dispositions d'une dépêche ministérielle timbrée, « Personnel et Invalides », adressée dans les ports le 2 octobre 1832.

et de gloire qui conviennent si bien à tous Français, n'a fait qu'entretenir ce désir ardent de profiter de toutes les occasions pour me venger de nos plus cruels ennemis.

J'ai donc l'honneur de vous assurer, mon Général, que quel que soit le poste où il vous plaira de me placer, jamais vous n'aurez à vous repentir de la confiance que vous m'aurez donnée. Mon âge ne me permet pas que je reste froid spectateur des événements qui vont se passer. Le moment est arrivé où chaque Français doit montrer ce qu'il doit et peut faire pour son pays ; je connais mes forces, et puis vous garantir que je ne laisserai échapper aucune occasion de vous donner le témoignage certain de mon amour pour la Patrie, et de mon dévouement pour l'Empereur.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, mon Général, votre très obéissant serviteur.

Signé : Alexis-Julien Le Tendre,
lieutenant de vaisseau.

J'ai l'honneur de proposer à votre Excellence d'approuver l'admission à la retraite du sieur Le Tendre et de décider qu'il touchera les deux tiers de ses appointements à partir du 1^{er} février prochain.

Je me concerterai avec le Conseiller d'Etat, Directeur du Personnel, pour l'exécution de cette décision.

Signé : Illisible.

Cette retraite lui fut accordée; dans des documents postérieurs il est qualifié de « retraité de la Marine ». A cette époque, il quitta Brest pour se fixer à Quimper. Il avait près de cinquante ans. Il s'installa dans un appartement de la place Terre-au-Duc, et désireux de continuer son activité de lithographe, il en demanda l'autorisation au Préfet du Finistère :

Quimper, le 18 décembre 1833.

Monsieur le Préfet,

Ayant obtenu en 1815 le brevet d'imprimeur lithographe à la résidence de Brest, et habitant maintenant la ville de Quimper, où je remplis les fonctions de professeur de dessin au Collège, j'ai l'honneur de vous prier d'avoir la bonté de me faire obtenir l'autorisation de continuer à exercer la profession d'imprimeur lithographe dans ma nouvelle résidence, en me conformant, comme par le passé, aux lois et ordonnances sur cet objet.

J'ose espérer, Monsieur le Préfet, que ma demande appuyée par vous sera couronnée d'un plein succès.

Je suis, avec la plus grande considération, Monsieur le Préfet, votre dévoué serviteur.

Il obtint l'autorisation demandée, mais je n'ai pas trouvé trace à Quimper de son activité de lithographe. Dans les documents que j'ai lus, le concernant, correspondance, citations diverses, il est qualifié de « Professeur de Dessin ».

Une de ses filles, Pauline, restée célibataire, était dans l'enseignement, et fit classe au cours de Mlle de Surville à Lorient. Nous pensons que, pour se rapprocher d'elle, Michel Le Tendre et sa femme, maintenant couple âgé, se fixèrent dans la calme petite ville de Port-Louis, où tous deux moururent à quelques mois d'intervalle en 1860.

Très jeune, j'ai été rechercher leur tombe avec mes parents, et l'ai trouvée en 1912, au Port-Louis. Cette tombe exista jusqu'en 1918, époque à laquelle les rava-

ges de l'affreuse grippe espagnole incitèrent les autorités municipales, au mépris des droits de la famille, à utiliser l'emplacement de cette tombe (et de celles qui les entouraient) pour y inhumer les nombreuses et malheureuses victimes de cette terrible épidémie.

Michel Le Tendre n'a pourtant pas disparu tout à fait; il nous reste une partie de ses œuvres retrouvées, documents intéressants de la Bretagne du début du XIX^e siècle.

Je garde l'espoir d'en découvrir d'autres.

YVES TANNEAU

Louis Le Breton

Dessinateur (1818-1866)

Né à Douarnenez en 1818, Louis Le Breton devait connaître, dans son pays, une certaine notoriété : chirurgien de marine et dessinateur de talent, n'avait-il pas accompagné Dumont-d'Urville, de 1837 à 1840, dans son fameux Voyage autour du Monde !

Mais voyons la genèse de cette « découverte » que le hasard me fit faire voici déjà quelques années.

M. P.-Th. Salaun, de Saint-Brieuc, petit-fils du peintre lanionnais Théophile Salaun (1857-1909), avait eu la bonne fortune de découvrir dans les cartons de son grand-père, un album de dessins dus au crayon d'un certain Louis Le Breton. Il connaissait déjà l'existence de cet album pour l'avoir, étant enfant, feuilleté maintes fois dans le grenier paternel, mais l'exotisme des croquis qu'il contenait, n'avait jamais retenu son attention au-delà de l'attrait que peuvent susciter chez tout gamin des images de voyage et d'aventure. Ce document, d'un incontestable intérêt historique, est constitué d'une cinquantaine de feuillets, comportant 70 dessins exécutés au crayon, plus rarement à la plume, et datés du 26 septembre 1837 au 31 octobre 1840.

Ayant entrepris une étude sur les « Compagnons bretons des Grands Explorateurs », M. Salaun eut la surprise d'identifier l'auteur, Louis Le Breton, originaire de Douarnenez, comme ayant été l'un des membres de la troisième Mission de Dumont-d'Urville en Océanie et en Terre Adélie. Fortement séduit par l'exécution remarquable du dessin, cette trouvaille, écrivait M. Salaun, « vient enrichir le patrimoine artistique de notre pays. La Bretagne, berceau d'une riche culture littéraire et musicale, a vite compté ses artistes, et à en juger par le coup de crayon qui a illustré ce reportage, le nom de Louis Le Breton est à associer à ceux de nos plus grands dessinateurs ».

Quelles étaient les origines familiales de Louis Le Breton, chirurgien et dessinateur ? Son grand-père, Jean-Baptiste-Laurent Le Breton, fils d'un négociant, naquit à Brest en 1750. Reçu docteur-médecin de l'Université de Montpellier en 1773, il vint s'installer à Quimper, où il épousa, quelques années plus tard, la fille d'un marchand de la ville. En 1790, il est chargé des fonctions de médecin des épidémies du département. Après avoir exercé celles de receveur du district de Pont-Croix et présidé l'Administration municipale du canton de Quimper, le Docteur Le Breton, dont la probité, l'intelligence et les connaissances administratives étaient reconnues par l'Administration départementale, fut choisi par celle-ci pour diriger les Archives du Finistère (1).

Légalement, Jean-Baptiste-Laurent Le Breton fut le premier archiviste du Finistère. De son mariage avec Scholastique Sévène, naquirent plusieurs enfants, dont Pierre-Marie Le Breton, qui sera le père de notre futur explorateur.

Son fils, Pierre-Marie Le Breton, né à Quimper, en 1786, lui-même docteur en médecine, vint s'installer à Douarnenez dès avant 1818. Ce fut une figure notable du vieux port de pêche. En 1826, lorsque Laënnec retrouva son cher manoir de Kerlouarnec pour y mourir, hélas !

(1) Voir *Bulletin Société Archéologique du Finistère*, tome XCIII, 1967 : « Les premiers archivistes du Finistère et la fondation des archives départementales » (1790-1851), page 23, par Jacques Charpy.

au terme d'une longue agonie, le docteur Le Breton fut parmi ceux qui l'assistèrent dans la lutte sans espoir qu'il mena contre un mal implacable. Régulièrement, durant plusieurs semaines, il emprunta la longue allée de la Sainte-Croix pour se rendre au chevet de l'illustre patient, moins pour lui dispenser les secours d'une science impuissante, que le réconfort d'une amitié fidèle.

« Et cette fidélité, ce dévouement en ces heures tragiques, pour celui qui restera l'une de nos gloires les plus pures, sont l'un des meilleurs titres de notre reconnaissance envers le Docteur Le Breton. » Dès 1835, il siègera au Conseil municipal de Douarnenez; en 1846, il devient Maire de la ville et le restera jusqu'à la Révolution de 1848. Il s'est éteint le 29 janvier 1869, tout près de la petite rue qui porte aujourd'hui son nom.

C'est le 15 janvier 1818 que son fils, Louis Le Breton, vit le jour à Douarnenez : il fut le seul enfant issu de l'union du docteur Le Breton avec Marie-Jacquette Foullioy, qui devait mourir quelques mois seulement après la naissance de son fils.

Les archives du Collège de Quimper, où il fit ses premières études, ne m'ont donné qu'une seule précision : en 1830, alors âgé de douze ans, il est simplement noté : « Niveau d'instruction, 5°. »

Le 1^{er} janvier 1836, nous le trouvons comme élève interne à l'École de médecine navale de Brest. Et l'année suivante ce sera déjà la grande aventure, en compagnie du célèbre marin et explorateur Dumont-d'Urville. C'est le 7 septembre 1837 que les deux corvettes l'« Astrolabe » et la « Zélée » quittaient le port de Toulon pour un voyage d'exploration autour du monde, voyage qui n'allait pas durer moins de trois années. Au cours de ce long périple à la découverte des terres australes, notre jeune douarneniste, Louis Le Breton, figure à l'Etat-Major de l'« Astrolabe » en qualité de chirurgien de 3^e classe.

Il n'avait que dix-neuf ans lors du départ ! Ce sera sur les mers lointaines, à des milliers de lieues du pays de son enfance, que nous aurons la révélation de ses dons artistiques... Dumont-d'Urville, dans une lettre écrite « à la mer », à bord de l'« Astrolabe », nous dit : « Sur

la « Zélée », M. Goupil (le dessinateur en titre) emplit ses cartons de tableaux précieux et, sur l'« Astrolabe », le jeune chirurgien Le Breton, qui a un talent remarquable dans ce genre, exécute aussi, à ma demande, des dessins charmants. »

Rentré en France, Louis Le Breton est attaché, de 1841 à 1847, à la publication du voyage de l'« Astrolabe » et la « Zélée ». Ce monumental ouvrage, intitulé « Voyage au Pôle Sud et dans l'Océanie, sur les corvettes l'« Astrolabe » et la « Zélée », exécuté par ordre du Roi pendant les années 1837, 1838, 1839, 1840, sous le commandement de J. Dumont-d'Urville », comporte le nombre impressionnant de 27 volumes, dont dix pour la partie historique. Malheureusement, il ne semble pas, malgré l'opinion de M. Gouzil, maire de Pouldergat, que Louis Le Breton ait offert cet important ouvrage à la ville de Quimper, car la Bibliothèque n'en conserve nulle trace.

Par ailleurs, de nombreux dessins, dus à L. Le Breton, figurent dans les Atlas qui complètent la relation de ce voyage fameux. Certains de ces Atlas sont conservés à Brest par la Marine. Un autre compagnon de Dumont-d'Urville, le docteur Elisée Guillou, chirurgien-major de la « Zélée », a lui-même publié ses Souvenirs ; plusieurs des gravures illustrant son livre sont signées par L. Le Breton ; elles sont d'une finesse d'exécution remarquable.

Le 25 janvier 1841, notre compatriote recevait, pour les services rendus à son pays, la plus haute distinction : par ordre du Roi, il était fait Chevalier de la Légion d'Honneur. Dix jours plus tôt, il avait fêté ses 23 ans ! Au début de 1848, il abandonna définitivement la carrière militaire et la médecine, pour se consacrer au dessin et à la peinture. Il était à cette époque dessinateur au Dépôt des Cartes et Plans de la marine.

Quelle est l'importance de l'œuvre artistique de Louis Le Breton ? Il est malaisé d'en dresser un inventaire précis, mais il est certain qu'elle revêt une indéniable ampleur, en même temps que des qualités incontestables. De 1841 à 1850, il expose au Salon. On cite de lui : « Entrée de la corvette l'« Astrolabe » dans les glaces en 1840 » (1846), et un « Vaisseau en vue d'une côte » (1850).

Le 31 janvier 1855, il vient épouser à Quimper Demoiselle Louise Canivet, dont le père était receveur des Contributions Directes et « entreposeur des tabacs » de la ville. Louis Le Breton ne devait pas malheureusement vivre jusqu'à un âge aussi avancé que son père: il mourut à Paris le 30 août 1866.

JACQUES CHARPY

La conservation du patrimoine artistique non classé des communes du Finistère

La protection du patrimoine artistique du Finistère a souvent retenu l'attention de la Société Archéologique et il n'est guère de séance où la chronique de vandalisme ne soit abondamment illustrée. Des associations locales de sauvegarde se sont constituées qui, avec les moyens du bord, œuvrent efficacement en faveur d'un monument ou d'un ensemble (par exemple Le Relecq, le Vieux Quimerch, Languidou, Languivoa et Lanvern, Landouzan, les « Vieilles Pierres » de Locronan, « Mein Breiz », le « Terroir Breton »). On désirerait souvent que l'administration parisienne soit à la fois plus proche, plus humaine et plus riche et que les efforts de ses représentants soient orientés vers une réelle volonté de protection et de conservation.

On veut espérer, avec M. de La Verpillière, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée Nationale, que soient prises des « mesures » pour améliorer le rendement des sommes investies et le coût des opérations menées » (vote du budget, séance du

20 novembre 1969). Puissent les efforts du ministre des Affaires Culturelles et du directeur de l'Architecture pour « réorganiser les méthodes » de cette direction par une « politique de déconcentration » permettent tout au moins de compenser la diminution des crédits, déjà insuffisants, affectés à la Conservation du patrimoine.

J'ai dit en 1964 dans le bulletin de la Société Archéologique du Finistère quels étaient le rôle et l'action de l'État en matière de conservation des Antiquités et Objets d'Art (1). Je voudrais aujourd'hui manifester la reconnaissance des Finistériens pour l'action entreprise par le Conseil Général du Finistère en faveur de la protection des objets mobiliers non classés.

A vrai dire, notre société fut un peu à l'origine de cette action lorsque le 25 mars 1965, constatant le nombre sans cesse croissant de vols et de dégradations d'objets mobiliers des édifices religieux, elle émettait un vœu concernant l'établissement d'un musée départemental d'art religieux et la protection du mobilier des églises et chapelles. Constatant lui-même que les statues classées des apôtres du porche de l'église de La Martyre n'étaient que posées sur leur socle sans aucune fixation, le Préfet du Finistère demanda à la direction de l'Architecture d'assurer le scellement des objets classés et dans le même temps fut étudié le scellement des objets non classés. Ainsi débuta, grâce aux crédits de l'État d'une part et aux crédits du département d'autre part, la protection du patrimoine artistique des communes. Le 18 janvier 1966, le Conseil Général votait une partie des crédits nécessaires pour le scellement de 208 statues non classées des cantons de Ploudiry, Sizun et Landivisiau; 116 statues classées étaient prises en charge par l'État.

Les travaux réalisés au cours de l'été 1966 consistèrent en scellement et nettoyage des bois et pierres des statues et motifs décoratifs. Ils intéressèrent les statues et retables des églises paroissiales de Lanneuffret, Ploudiry, Le Tréhou, La Roche-Maurice, La Martyre et Tréflévénec

(1) Depuis le 9 juillet 1969, M. Pichon, attaché de préfecture à Quimper, exerce les fonctions de conservateur des Antiquités et Objets d'Arts en remplacement de l'auteur de cette note, démissionnaire.

dans le canton de Ploudiry, Saint-Servais, Bodilis et Guimiliau dans le canton de Landivisiau, Locmélar, Sizun et Saint-Cadou dans le canton de Sizun.

L'expérience de 1966 permet de constater que nombre de statues devaient être traitées et restaurées avant de pouvoir être scellées.

Au cours de sa séance du 17 janvier 1967, le Conseil Général approuva le projet développé par le Préfet dans son rapport :

Formé au début de la Révolution française du diocèse de Léon, de la majorité de celui de Cornouaille, d'un archidiaconé du Trégor, de quatre paroisses du diocèse de Vannes et de trois de celui de Dol, le département du Finistère a conservé de ses origines la variété de ses sentiments et la richesse de son patrimoine monumental composé essentiellement d'édifices religieux. Si intéressantes que soient les deux cathédrales de Quimper et de Saint-Pol-de-Léon, elles ne suffiraient pas à fonder la juste renommée du département. Le caractère le plus personnel et le plus séduisant de son décor monumental, le Finistère le doit en effet aux églises de ses « bourgs » et à l'incroyable profusion de ses chapelles, ces « maisons de saints », qui parsèment son territoire, accompagnés le plus souvent de placitres, croix et fontaines. Beaucoup de ces églises et chapelles sont de véritables œuvres d'art, construites, pour leurs éléments essentiels et souvent même toutes entières, en granit appareillé, garnies intérieurement d'une ou deux arcades, parées de vitraux, de statues en bois ou en pierre, de retables, de lambris à nervures et sablières, hérissées de fleurons, de lanternons, de clochers ajourés, de flèches ou de petits dômes. Imprégnés de sensibilité humaine, tous ces monuments enracinés au sol breton se sont insérés dans la vie intime de la population.

Pour encourager et favoriser matériellement la conservation de ces monuments, l'Etat a été conduit depuis un siècle à prendre des mesures législatives et réglementaires et, pour les faire appliquer, à constituer au sein d'un ministère (aujourd'hui ministère d'Etat chargé des Affaires culturelles) un service spécialisé, la Direction de l'Architecture, appelé couramment Service des Beaux-Arts ou des Monuments Historiques. L'action de ce service porte actuellement dans le Finistère sur :

- 395 monuments religieux classés et inscrits, en totalité ou en partie (églises, chapelles, calvaires, ossuaires) intéressant 158 communes ;
- 1.100 objets mobiliers religieux classés intéressant 197 communes.

Malheureusement, la modicité des crédits de l'Etat ne peut per-

mettre d'étendre cette action bienfaitrice à tous les monuments intéressants dignes d'être conservés. Il demeure à la charge des communes, notamment des petites communes, une trop lourde responsabilité financière pour l'entretien et la réparation des monuments non classés, meubles et immeubles. En effet, si deux régions sont plus particulièrement connues pour la richesse exceptionnelle de leurs édifices religieux, la Basse-Cornouaille par ses églises et chapelles de la fin du Moyen Âge, et le Haut-Léon par ses monuments de la Renaissance et du XVII^e siècle, on est obligé de constater que la quasi-totalité des communes du Finistère conservent sur leur territoire, et leur appartenant, un nombre considérable d'églises, chapelles, calvaires, croix, fontaines, retables, statues, etc..., non classés. Non seulement leur intérêt artistique, historique ou archéologique commande leur conservation dans le cadre qui a été spécialement conçu pour eux, mais aussi leur attrait touristique est une des chances économiques du département, dont le Conseil Général se doit de tenir compte.

Le manque de ressources des communes, l'abandon culturel des chapelles, les retards apportés aux petites réparations urgentes des édifices, le vol et l'aliénation à des personnes privées des éléments du mobilier appartenant aux communes, la difficulté de trouver des restaurateurs de qualité, telles sont quelques-unes des causes réelles de l'appauvrissement du patrimoine artistique du département, appauvrissement qui suscite de légitimes réactions à la fois de la part d'archéologues, de prêtres responsables et d'administrateurs soucieux de la mise en valeur de leurs communes.

Afin d'aider les communes (notamment les petites) dans la conservation de leurs monuments non classés (immobilier et mobilier), une double assistance financière et technique pourrait être accordée par le département :

1° Dans le cadre du fonds commun départemental d'aide aux communes, un crédit, à définir, avec affectation spécifique, permettrait la réparation du gros œuvre par des entreprises locales qualifiées ;

2° La restauration, avec scellement le cas échéant, des objets mobiliers, des immeubles^{*} par destination de petites dimensions (croix, fontaines...) ou d'éléments d'immeubles (fleurons sculptés, lanternons, morceaux de corniches...) serait confiée à deux restaurateurs qualifiés, avec lesquels le département passerait un contrat de six mois par an dans ce but. Les travaux de restauration s'effectueraient dans un atelier départemental établi à Quimper dans l'ancienne chapelle du collège des Jésuites. Cet édifice des XVII^e et XVIII^e siècles, est vaste et aéré, et possède une crypte importante ; il appartient à la commune de Quimper et dépend actuellement du collège d'enseignement secondaire La Tour d'Auvergne. M. le Maire de Quimper a donné son accord pour

sa mise à la disposition du département qui en assurerait l'entretien. Eventuellement, une exposition d'objets restaurés d'art religieux du Finistère pourrait être présentée durant la saison touristique dans ce « dépôt ».

Un « comité de conservation du patrimoine artistique des communes du Finistère », placé sous la présidence d'honneur du Préfet, de l'Evêque et du Président du Conseil Général et pour lequel l'Assemblée départementale devra désigner trois de ses membres, serait chargé du double rôle consultatif suivant :

a) Etablir la liste des édifices non classés à restaurer et leur ordre de priorité, afin de permettre aux maires des communes intéressées de faire dresser un devis et de déposer la demande de subvention ;

b) Proposer, en accord avec les restaurateurs contractuels du département, les travaux d'entretien, de scellement, de restauration du mobilier, meuble ou immeuble par destination (1).

Le Conseil Général voulut bien approuver ce projet et demanda d'inscrire un crédit spécial destiné à la conservation du patrimoine artistique non classé des communes du Finistère.

Le Comité ad hoc, institué par arrêté préfectoral du 3 avril 1967, se réunit chaque année (séances des 13 avril 1967, 17 mai 1968 et 17 juin 1969). Il constate les travaux faits et propose le programme à réaliser. Chaque trimestre, les restaurateurs, M. et Mme Cassin, remettent, par l'intermédiaire du Directeur des Services d'Archives du département, le compte rendu de leurs travaux.

Au cours des années 1967, 1968 et 1969, les travaux ont porté sur le mobilier des édifices suivants :

Canton de Landivisiau.

Lampaul-Guimiliau : chapelle Sainte-Anne.

Plounéventer : chapelle de Locmélar.

Canton de Sizun.

Sizun : chapelle de Saint-Ildut.

Canton de Ploudiry.

Ploudiry : chapelle Saint-Antoine.

(1) Rapport présenté au Conseil Général du département par M. le Préfet du Finistère. Deuxième session ordinaire de 1966. Quimper, imprimerie de la préfecture, 1966, pp. 98-100.

Canton de Pont-Croix.

Beuzec-Cap-Sizun : église, chapelle Sainte-Espérance, chapelle Saint-Conogan.

Clédén-Cap-Sizun : église, chapelle de Langroas, chapelle Saint-Tugdual, chapelle Saint-Trémeur.

Esquibien : chapelle Sainte-Brigitte, chapelle Sainte-Evette.

Mahalon : église, chapelle Saint-Pierre.

Meilars : église Saint-Méloir.

Plogoff : église, chapelle Saint-Michel, chapelle Notre-Dame du Bon Voyage, chapelle Saint-André.

Primelin : chapelle Saint-Théodose, chapelle Saint-Chrysante.

Canton de Lanmeur.

Guimaëc : chapelle Saint-Ingar, ancienne chapelle du Christ.

Locquirec : église et chapelle Notre-Dame de Leingouez.

Plouégat-Guerrand : église.

Plouézoch : église, chapelle du Moustier, chapelle Saint-Gonven.

Plougasnou : chapelle de Kermoustir : chapelle Saint-Sansom.

Canton de Plogastel-Saint-Germain.

Plovan : église.

Pouldreuzic : église, chapelle de Penhors, église de Lababan.

Plozévet : église, chapelle Saint-Demet, chapelle Saint-Renan, chapelle de la Trinité.

Peumerit : église.

Plogastel-Saint-Germain : chapelle Saint-Germain.

Tréogat : église.

Guiler-sur-Goyen : église.

Landudec : église.

Gourlizon : église.

Plonéour-Lanvern : église.

Plonéis : église.

Canton de Plouigneau.

Plouigneau : chapelle de Luzivilly, chapelle de Iangleya.

Sept cantons, choisis en fonction de leur intérêt touristique et artistique, ont ainsi bénéficié des crédits départementaux : Sizun, Landivisiau et Ploudiry au centre des enclos et calvaires réputés de la région, Pont-Croix et Plogastel-Saint-Germain sur le chemin de la Pointe du Raz et le long de la baie touristique d'Audierne, Lanmeur et Plouigneau, de même origine trégorroise et de même influence artistique, deux cantons les plus proches des vacanciers de l'été.

Le plus souvent les statues et retables sont restaurés sur place avant d'être scellés. Parfois la qualité artistique de l'objet nécessite un travail particulièrement soigné, l'état de décomposition de certaines statues réclame un traitement plus long, la nature du mobilier (toile peinte par exemple) demande une restauration en plusieurs étapes, le mauvais état de la toiture du monument empêche le scellement immédiat des statues. L'atelier de restauration de la chapelle des Jésuites de Quimper abrite alors, durant quelques mois, ces objets souvent parmi les plus beaux du Finistère.

Les églises et chapelles des communes du canton présenté pour la restauration du mobilier sont visitées par le directeur des Archives du Finistère. Une fois le travail de restauration achevé, on peut considérer que tous les éléments non classés du patrimoine artistique des communes du canton ont été remis en valeur et protégés des injures du temps et des rapines des voleurs. Seul le département est mis à contribution pour le financement de ces travaux.

Parmi les ensembles les plus remarquables ainsi traités on peut citer l'église du Tréhou (40 statues ou éléments de retables scellés), la chapelle Saint-Anne de Lampaul-Guimiliau (nombreuses statues dont le Christ en croix et le groupe de sainte Anne, d'une belle qualité artistique et d'un grand intérêt iconographique), la chapelle Saint-Antoine de Ploudiry (ensemble monumental des 3 retables), la chapelle de Langroas, en Clédén-Cap-Sizun (dont une très belle Vierge dorée, un groupe rare

de l'Annonciation, et les cinq personnages en pied de la Passion), la chapelle de Locmélar, en Plounéventer (statuaire très typique de l'art breton, avec Vierge, groupe de saint Yves, etc..., déposés à Quimper), l'église de Plouégat-Guerrand (peintures murales et groupe des apôtres du porche, maître-autel monumental remis en ton, nombreuses statues traitées), la chapelle de Penhors, en Pouldreuzic (dont toute la statuaire et notamment la très belle Vierge aux anges a été traitée, nettoyée et dont la polychromie ancienne ou la dorure ont été remises en valeur), la chapelle Saint-Demet, en Plozévet, l'église de Lababan, etc...

Il convient également de signaler que le Département a pris en charge la restauration de la magnifique chapelle des Jésuites de Quimper (ex-chapelle du Lycée) et que dès à présent la réfection de toiture et la pose de nouveaux vitraux sont achevés.

Ces travaux de conservation du patrimoine artistique non classé ont permis de restaurer et protéger le mobilier des églises et chapelles, propriété des communes du Finistère. Les talents et la discrétion des restaurateurs ont été signalés à plusieurs reprises et leurs travaux toujours réalisés à la satisfaction conjointe des municipalités et du clergé. L'efficacité peu coûteuse de cette entreprise milite en faveur de sa poursuite.

Quant aux travaux de restauration du gros œuvre des monuments communaux non protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques, ils n'ont été jusqu'ici que relativement peu importants, par suite du peu de crédits disponibles et, il faut le dire, du manque d'empressement manifesté par les municipalités. La participation du département pour ces travaux de restauration du gros œuvre, d'abord fixé à 75 % du montant de la dépense et 50 % pour les communes percevant une recette sur les salaires par habitant supérieure à 100 F a été ramenée au cours de la deuxième session ordinaire du Conseil Général de 1968 de 75 à 50 % et de 50 à 30 % pour les communes percevant une recette sur les salaires par habitant, supérieure à 100 F. A ce titre la restauration de la chapelle Notre-Dame de Luzivilly, en Plouigneau, a pu être menée à son terme et celle de la chapelle Saint-Guénolé, en Ergué-Gabéric, est en cours.

les musées

LOUIS RICHARD

Bronzes figurés antiques du Finistère au musée des Antiquités Nationales

Le développement des recherches archéologiques régionales et nationales a été si rapide et si ample, depuis une vingtaine d'années, que l'on s'essoufle à vouloir suivre le rythme des publications dont le flot se maintient sans cesse montant. La première difficulté que doit affronter le chercheur réside donc dans la nécessité de s'informer consciencieusement des dernières nouveautés, ce qui requiert beaucoup de soins et de loisirs. Par ailleurs, absorbé par l'étude de l'abondante littérature actuelle, l'historien court le risque de perdre de vue les découvertes anciennes car, pour en faire un relevé précis, il faut absolument dépouiller quantité de travaux dispersés ou malaisément accessibles. Une enquête bibliographique un tant soit peu poussée exige du temps et, du simple point de vue de l'efficacité, il ne paraît pas désirable que chaque érudit soit contraint de mener à bien, pour son propre compte, le travail déjà entrepris ou réalisé par d'autres. Il est d'ailleurs frappant de voir que de nombreux savants souhaitent disposer de répertoires archéo-

logiques faisant le point des découvertes, depuis les XVII^e et XVIII^e siècles jusqu'à nos jours, et rassemblant une documentation suffisamment complète pour que l'on ait l'assurance de pouvoir progresser en ne négligeant rien d'essentiel.

Or les ouvrages de ce genre consacrés aux départements bretons sont anciens, épuisés, introuvables même sur les rayons des librairies spécialisées dans le livre d'occasion. D'autre part, ils ont été rédigés à une époque où la prospection archéologique était moins active que de nos jours et en un temps où l'on n'avait pas les mêmes exigences scientifiques qu'aujourd'hui ; leurs bibliographies sont insuffisantes, voire inexistantes ; l'illustration est peu abondante, souvent médiocre. Il convient donc d'envisager le remplacement de ces livres périmés par des volumes de conception différente, élaborés sur des bases entièrement nouvelles (1). Mais en attendant que des érudits particulièrement laborieux nous procurent ces indispensables instruments de travail, on peut songer à composer des répertoires moins volumineux certes, mais plus spécialisés, regroupant certaines catégories de documents de même nature. C'est pourquoi, avec l'accord du Professeur J. Bousquet, Directeur de la circonscription des Antiquités Historiques de Bretagne (2), j'ai entre-

(1) Le modèle, si l'on peut dire, des répertoires archéologiques, tels qu'on les conçoit aujourd'hui, est fourni par la série des travaux publiés sous le titre général de *Forma Orbis Romani. Carte archéologique de la Gaule romaine*, dressée sous les auspices de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, avec la collaboration de M. P.-M. Duval. Quatorze fascicules départementaux ont vu le jour jusqu'à présent, et il semble que de nombreux volumes soient en cours de préparation.

(2) Je tiens à assurer de ma gratitude le Professeur J. Bousquet qui m'a apporté tout l'appui de son autorité, ainsi que le Professeur P.-M. Duval, Professeur au Collège de France, qui a bien voulu s'intéresser à l'entreprise et m'encourager à la poursuivre. Diverses personnes m'ont déjà prêté leur concours actif et je ne saurais trop les en remercier. Qu'il me soit permis, tout au moins, de mentionner tout particulièrement Mme S. Boucher, dont les avis m'ont été fort précieux, le Professeur P.-R. Giot, qui m'a accueilli avec tant de générosité dans son Laboratoire d'Anthropologie Préhistorique de la Faculté des Sciences de Rennes, ainsi que mon collègue

pris de constituer l'inventaire des bronzes antiques, d'époque gallo-romaine en principe (1), découverts sur le territoire des départements bretons (2). La tâche est lourde et je ne saurais la mener à terme sans le concours des personnes qui portent quelque intérêt à l'histoire de nos antiquités régionales. Je prends donc la liberté de lancer un appel à ceux qui pourraient posséder des statuettes en bronze, connaître des dépôts privés ou détenir des reproductions (photographies ou croquis) de bronzes actuellement disparus. Je leur serais reconnaissant de me communiquer toutes informations nouvelles et tous renseignements permettant de rassembler le plus grand nombre possible de documents, afin que le travail en cours puisse être de quelque utilité à tous.



Les fouilles archéologiques régulièrement conduites dans notre région, ainsi que les trouvailles fortuites, ont livré des statuettes antiques en nombre assez élevé. Dans le seul département du Finistère, plusieurs dizaines de figurines ont été signalées depuis le début du XIX^e siècle ; on devrait disposer ainsi, en principe, d'une source documentaire, abondante et variée, particulièrement précieuse pour l'étude de la civilisation de l'Armorique ancienne. Et certes nous aurions tout lieu de nous féliciter de cette richesse relative, si la totalité des objets retrouvés avait été soigneusement conservée. Malheureusement, la situation est bien différente de celle que l'on pouvait espérer. Si les trouvailles récentes ont été généralement publiées,

et ami, B. Cherpitel, qui m'a si souvent accompagné dans nos prospections des collections publiques et privées.

(1) Compte tenu des incertitudes qui règnent encore en matière de chronologie des bronzes, l'expression « bronzes antiques » doit être comprise *lato sensu*.

(2) Quelques études préliminaires ont été publiées : cf. L. Richard, *Annales de Bretagne*, LXXV, 1968, p. 203-211 ; *ibid.*, LXXVI, 1969, p. 263-273 ; Ogam, XX, 1968, p. 95-100 ; *Bull. et Mém. de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, XCVII, 1968, p. 82-84 ; *ibid.*, XCVIII, 1969, p. 6-14. D'autres articles sont sous presse, ou suivront avant longtemps.

accompagnées de reproductions (1), il n'en va pas de même pour certaines découvertes anciennes au sujet desquelles règne l'incertitude. Il n'est pas rare de lire dans les publications du siècle dernier que des statuettes ont été fondues, égarées ou vendues dès leur mise au jour et disparurent ainsi sans laisser de traces et sans profit pour les historiens; d'autres, peu nombreuses, ont pu être achetées par différents musées de Bretagne; d'autres encore sont entrées dans des dépôts publics, en France et dans des pays étrangers, ou dans des dépôts privés, notamment celles qui avaient été acquises par Armand et Paul du Châtelier qui enrichirent de cette façon les collections du château de Kernuz, en Pont-l'Abbé. Cette dernière catégorie de documents ayant particulièrement retenu mon attention, je voudrais donner ici une description sommaire d'un ensemble assez important de ces petits bronzes figurés d'origine finistérienne.

Comme on le sait, les collections du château de Kernuz ont été dispersées à partir de 1924 (2) et beaucoup d'objets furent alors achetés par le Musée des Antiquités Nationales, au château de Saint-Germain-en-Laye. Mais il semble bien difficile de savoir si toutes les statuettes que

(1) Cf., par exemple, P.-R. Giot, P.-L. Gouletquer, *Annales de Bretagne*, LXXI, 1964, p. 75-84; R. Sanquer, *ibid.*, LXXII, 1965, p. 170-172; ID., *ibid.*, LXXV, 1968, p. 232-237; L. Pape, *ibid.*, LXXII, 1965, p. 150-151; ID., *ibid.*, LXXIII, 1966, p. 154-156; ID., *ibid.*, LXXIV, 1967, p. 195-196; J. Bousquet, *Gallia*, XIX, 1961, p. 346; ID., *ibid.*, XXI, 1963, p. 430; ID., *ibid.*, XXIII, 1965, p. 329-331, 340-342, 345; ID., *ibid.*, XXV, 1967, p. 228, 236-237. On doit déplorer, en revanche, le fait que certaines découvertes récentes demeurent inutilisables, faute de représentations photographiques ou de précisions sur le lieu de dépôt des documents: cf. deux exemples dans le *Bull. de la Société Archéologique du Finistère*, LX, 1933, p. XXXIV et XLI (trouvaille de Carhaix), et *ibid.*, LXXXVI, 1960, p. XIV (trouvaille de Mahalon).

(2) Cf. X, La collection Paul du Chatellier, *Revue Archéologique*, 1924, II, p. 339; Fr. Henry, La collection P. du Chatellier au Musée de Saint-Germain, *ibid.*, 1930, II, p. 140-142. La Société Archéologique du Finistère a regretté, en temps opportun, ce transfert des riches collections de Kernuz au Musée des Antiquités Nationales: cf. *Bull. de la Société Arch. du Finistère*, LI, 1924, p. LV, LXII et LXV; *ibid.*, LII, 1925, p. XIV.

détenait Paul du Châtellier sont conservées actuellement au Musée des Antiquités Nationales, car il n'a jamais été publié de catalogue détaillé des collections du château de Kernuz (1). Après bien des recherches effectuées au château de Saint-Germain, j'ai la conviction qu'une partie seulement de ces figurines a pu être acquise par le Musée; les lignes qui suivent devraient permettre de vérifier cette impression. Et comme, d'autre part, aucune action n'a été entreprise pour mettre à jour les classiques ouvrages de Salomon Reinach (2), il n'est pas d'autre ressource, dans le moment, que de chercher directement au Musée des Antiquités Nationales les bronzes gallo-romains originaires de Bretagne. Pour pallier, dans une certaine mesure, l'absence de tout catalogue imprimé à date récente, je reproduis ici la liste que j'ai pu constituer des objets, en provenance du Finistère, figurant dans les collections du château de Saint-Germain. Il s'agit, faut-il le préciser, d'un répertoire très sommaire, indiquant simplement le numéro d'inventaire des docu-

(1) Outre la note du chanoine J.-M. Abgrall, *Excursion d'étude à Pont-l'Abbé*, *Bull. de la Société Arch. du Finistère*, XLIV, 1917, p. 153-173 (la visite du musée de Kernuz est évoquée aux p. 168-172), on ne peut guère citer que le travail, très sommaire, de l'abbé A. Millon, *Le château de Kernuz. Son histoire. Ses collections*, dans *Association Bretonne*, 46^e Congrès tenu à Concarneau en 1905, 3^e série, tome XXIV, Saint-Brieuc, 1906, p. 7-41, 1 pl. h.-t. — Dans le fonds P. du Chatellier, au Musée des Antiquités Nationales, j'ai retrouvé un petit cahier manuscrit portant le titre suivant : *Bibliothèque du château de Kernuz. Catalogue d'objets anciens et des colonies*. Mais ce *Catalogue*, rédigé par A. du Chatellier, est resté inachevé; il faut observer, d'ailleurs, que la plus grande partie des objets gallo-romains se trouvant au château de Kernuz avait été acquise par P. du Chatellier et non point par son père. Ce manuscrit ne présente donc pas un très grand intérêt; ajoutons que l'auteur n'a donné aucune description, identification ou mensuration des documents recensés; mais comme le texte comporte quelques indications se rapportant à certaines statuettes répertoriées ci-dessous, il sera cité : A. du Chatellier, *Catalogue ms.*

(2) Cf. S. Reinach, *Antiquités Nationales. Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye. Bronzes figurés de la Gaule romaine*, Paris, s.d. (1894); ID., *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, Paris, 6 tomes, 1897-1930; sera cité désormais : S. Reinach, *Répertoire statuaire*.

ments et reprenant fréquemment les termes mêmes de l'inventaire manuscrit du Musée accompagnés, le cas échéant, de quelques remarques et brèves notes bibliographiques. Les problèmes d'interprétation ne sont abordés en aucun cas, puisque j'aurai l'occasion de décrire ultérieurement chaque pièce de façon plus détaillée en joignant au texte l'illustration indispensable. Il suffit, pour le moment, de rappeler l'existence et le lieu de dépôt de documents archéologiques peu connus dans l'ensemble, et d'en faciliter, éventuellement, l'étude au Musée des Antiquités Nationales (1). Par simple convention, les objets dont la provenance est assurée sont énumérés dans l'ordre alphabétique des communes, l'indication d'origine étant celle qui figure sur le registre manuscrit du Musée de Saint-Germain (2).

**

I. — BRONZES DE PROVENANCE INCERTAINE

N° 1. Inv. M.A.N., 80310. — Statuette bronze. Personnage nu, debout, casqué, les pieds posés sur un petit socle. H. : 0,08 m.

Sans provenance. — Bon état de conservation.

Inédit.

La provenance finistérienne, voire bretonne,

(1) Les abréviations suivantes seront employées : AB = *Annales de Bretagne* ; BMSECDN = *Bull. et Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord* ; BSAF = *Bull. de la Société Arch. du Finistère* ; Ogam = *Ogam, Tradition celtique* ; P. du Chatellier, *Les époques* = *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère. Inventaire des monuments de ce département des temps préhistoriques à la fin de l'occupation romaine*, 2^e édition revue et augmentée, Rennes-Quimper, 1907 ; 1 vol. in-8°, 391 p., 38 pl. h.-t.

(2) Chaque notice débute par l'indication : Inv. M.A.N. = Inventaire manuscrit du Musée des Antiquités Nationales. Il a semblé inutile, en revanche, de préciser si les statuettes étaient exposées en vitrine ou conservées dans les réserves ; le classement des objets continuant de s'effectuer à Saint-Germain, ces références pouvaient devenir rapidement caduques.

n'est pas assurée, bien que cette statuette appartienne à une série de pièces ayant fait partie de la collection P. du Chatellier; cet ensemble, en effet, regroupait des objets trouvés en différentes régions de France. Malgré l'analogie générale de la description, cette figurine ne ressemble guère à celles qui sont publiées ci-dessous, n^{os} 7, 8, 10, 12, 17, 18; l'archaïsme de la statuette lui confère d'ailleurs un grand intérêt.

- N^o 2. Inv.M.A.N., 80300. — Statuette bronze. Personnage drapé, couché, tenant une patère dans la main droite. L. : 0,055 m.

Provenance inconnue. — Bon état de conservation.

Inédit.

La figurine est exposée en salle XVII, vitrine 12, n^o 12, avec l'indication suivante : « Silène. Finistère ? » Ancienne collection P. du Chatellier, ce qui ne suffit pas à établir la provenance locale de façon certaine.

- N^o 3. Inv.M.A.N. 80298. — Statuette bronze. Personnage nu, debout; manque le pied gauche. H. : 0,117m.

Pointe du Raz, 1825. — Assez bon état de conservation.

Inédit.

A rapprocher, sans doute, des statuettes de Clédén-Cap-Sizun, ci-dessous N^{os} 7 et 8. On a signalé, en effet, à différentes reprises, que *trois* figurines en bronze avaient été découvertes à Clédén; cf., par exemple : H. Le Carguet, B.S.A.F., X, 1883, p. 33-34; P. Peyron-J.-M. Abgrall, *Bull. de la commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, Quimper, 1905, p. 217; P. du Chatellier, *Les époques*, p. 289; P. Merlat, A.B., LXIII, 1956, p. 114; D. Bernard, B.S.A.F., LXXVI, 1950, p. 81, parlait de « plusieurs statuettes de bronze » : cf. P.

Merlat, *Gallia*, XII, 1954, p. 157 (1). Il est généralement impossible d'établir avec certitude le nombre de statuettes retrouvées sur un même site, tant les renseignements fournis par les travaux anciens sont imprécis.

A. du Chatellier, *Catalogue ms*, p. 28, n° 480, donnait les indications suivantes : « Statuette gauloise en bronze trouvée près de la pointe du Raz en 1825, vient de chez M. Moreau, ancien juge de paix de Pont-Croix, achetée à M. Colas. » Le même auteur, *l.c.*, p. 7, n° 83, mentionnait une « statuette gallo-romaine en bronze trouvée près la pointe du Raz », sans en donner, d'ailleurs, la moindre description. Ajoutons, enfin, qu'une autre figurine aurait été découverte à Beuzec-Cap-Sizun : cf. A. du Chatellier, *l.c.*, p. 6, n° 82 : « Statuette de la victoire en bronze trouvée aux environs de la pointe du Raz en Beuzec Capazun » (*sic*). Il ne semble pas que ces deux figurines soient entrées au Musée des Antiquités Nationales.

II. — BRONZES DE PROVENANCE ASSURÉE CARHAIX.

N° 4. Inv.M.A.N., 77301. — Grand bronze de Diane chasseresse, debout, en marche, tenant l'arc de la main droite, le carquois rempli de flèches sur le dos. La déesse est vêtue d'une tunique courte, chaussée de sandales à lanières montantes. H. : 0,265 m.

Carhaix. — Bon état de conservation.

Inédit.

N° 5. Inv.M.A.N., 80299. — Statuette bronze. Harpocrate debout, ailé, vêtu d'une nébride, tenant

(1) Voir, à date récente, l'article de R. Gargadennec, Un mémoire inédit de 1810 sur les curiosités du Cap Sizun, *BSAF*, XCIV, 1968, p. 135-150 ; les ruines de Troguer (ou Trouguer) en Clédén sont mentionnées dans ce mémoire, mais nulle allusion n'est faite à des découvertes de statuettes en bronze.

une corne d'abondance sur le bras gauche, portant la main droite à la bouche. Serpent enroulé sur un bâton servant d'appui au bras gauche. H. : 0,055 m.

Carhaix. — Excellent état de conservation.

Cf. S. Reinach, *Répertoire statuaire*, II, p. 483, n° 1; P. du Chatellier, *Bull. de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1892, p. 169 (communication présentée à la Société, au nom de P. du Chatellier, par A. Héron de Villefosse, qui reconnaissait dans la statuette un « Amour panthée »); L. Richard, *Ogam* (sous presse).

Document intéressant pour étudier la propagation des cultes égyptiens en Armorique occidentale; cf. également, ci-dessous, le n° 15.

- N° 6. Inv.M.A.N., 80301. — Statuette bronze. Mercure nu, debout, coiffé du pétase, tenant la bourse dans la main gauche; manque le caducée qui était tenu de la main droite. H. : 0,085 m.

Carhaix. — Bon état de conservation.

Inédit.

Document qui retient l'attention par le soin apporté à l'étude anatomique du buste et des membres.

P. du Chatellier, en différentes publications, a fait allusion à « des statuettes en bronze » découvertes à Carhaix; mais il ne semble pas qu'il leur ait consacré un travail particulier.

CLEDEN-CAP-SIZUN.

- N° 7. Inv.M.A.N., 75981. — Statuette bronze. Mars nu, debout, coiffé d'un casque à haut cimier. H. : 0,010 m.

Troguer, en Cléden. — Bon état de conservation.

Cf. P. du Chatellier, *B.M.S.E.C.D.N.*, XXIX, 1891, p. 210 et fig., p. 204, n° 2; ID., *Les époques*, p. 289; P. Merlat, *A.B.*, LXIII, 1956, p. 113-114 (la fig. 2, p. 114, reproduit, par

erreur, la statuette de Kerguerriec, en Goulien, ci-dessous N° 10).

Œuvre grossière, malhabile, assez éloignée des types classiques du Mars gréco-romain.

- N° 8. Inv.M.A.N., 80306. — Statuette bronze. Personnage nu, debout, casqué, tenant un oiseau dans la main droite, un sceptre (?) dans la main gauche. H. : 0,08 m.

Clédén. — Bon état de conservation.

Cf. S. Reinach, *Répertoire statuaire*, II, p. 6, n° 1.

Voir les observations formulées ci-dessus, à propos du n° 3.

CROZON.

- N° 9. Inv.M.A.N., 80307. — Statuette bronze. Amour ailé, nu, debout sur un socle en bronze; les traits du visage sont indistincts. H. : 0,09 m.

La Grande-Pallue, en Crozon. — Bon état de conservation, bien que les mains soient brisées.

Cf. S. Reinach, *Répertoire statuaire*, II, p. 440, n° 5.

Joli figurine qui dénote une certaine habileté d'exécution. A. du Chatellier, *Catalogue ms.*, p. 26, n° 454, signalait une « cuillère romaine en bronze. Crozon ». P.-R. Giot-P.-L. Goulet-quer, *A.B.*, LXXI, 1964, p. 78-81, fig. 2-3, ont publié un cheval et un bovidé en bronze, trouvés à Saint-Fiacre, en Crozon, conservés au Musée Préhistorique Finistérien.

GOULIEN.

- N° 10. Inv.M.A.N., 75431. — Statuette bronze. Mars nu, debout, casqué. H. : 0,118 m.

Kerguerriec, en Goulien. — Assez bon état de conservation, malgré l'oxydation de la patine.

Cf. P. du Chatellier, *B.M.S.E.C.D.N.*, XXIX, 1891, p. 200, 203-206 et fig., p. 204, n° 1; ID., *Les époques*, p. 294; S. Reinach, *Réper-*

toire statuaire, II, p. 183, n° 2; P. Merlat, *A.B.*, LXIII, 1956, p. 114, fig. 2.

P. du Chatellier considérait que la statuette représentait Mercure; S. Reinach la rangeait parmi les « Arès et guerriers ». Ajoutons que l'abbé A. Millon, *l.c.*, p. 28, parlait de « statuettes de bronze » (au pluriel) trouvées à Kerguerrec : que sont-elles devenues ?

PENMARC'H.

N° 11. Inv.M.A.N., 80312. — Dauphin bronze. L. : 0,045 m.

Penmarc'h. — Excellent état de conservation.

Inédit.

Très jolie statuette, pleine de vie et de mouvement.

PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN.

N° 12. Inv.M.A.N., 80308. — Statuette bronze. Personnage nu, debout, casqué; les pieds manquent, les avant-bras sont brisés. H. : 0,09 m.

Plogastel-Saint-Germain. — Etat de conservation assez médiocre.

Cf. P. du Chatellier-E. Ducrest de Villeneuve, *Pont-l'Abbé-Lambour, Fouesnant et Plogastel-Saint-Germain*, Paris, 1893, p. 67; P. du Chatellier, *Les époques*, p. 273 (aucune description de la statuette qui peut, en vérité, être considérée comme inédite, bien que P. du Chatellier l'ait identifiée à Mars).

PLOUHINEC.

N° 13. Inv.M.A.N., 75970. — Bronze creux. Pied humain; d'après la forme, a sans doute servi de pied de siège. L. : 0,092 m. H. : 0,053 m.

Kersigneau, en Plouhinec. — Bon état de conservation.

Inédit (1).

(1) Mentionné, cependant, par l'abbé A. Millon, *l.c.*, p. 21, sans aucune description ni mensuration.

SAINT-JEAN-TROLIMON.

N° 14. Inv.M.A.N., 75767. — Bronze. Fragment d'avant-bras tenant un sceptre (?). L. : 0,02 m.

Tronoën, en Saint-Jean-Trolimon.

Inédit.

N° 15. Inv.M.A.N., 75837. — Statuette bronze. Partie supérieure d'un Osiris, brisé à hauteur des hanches. Le dieu est coiffé de la couronne *atef* (1), tient dans la main droite le sceptre crochu (*héka*), et dans la main gauche le fouet à cordes (*nékhakha*). H. : 0,087 m.

« Oppidum » de Tronoën. — Le fragment retrouvé est dans un excellent état de conservation; la patine, claire, est intacte, sans trace d'oxydation. La statuette a été brisée volontairement.

Cf. L. Richard, *A.B.*, LXXVI, 1969, p. 263-273.

TREGUNC.

N° 16. Inv.M.A.N., 80302. — Statuette bronze. Homme nu, debout. Manquent les bras et les pieds. H. : 0,11 m.

Trégunc, 1881. — Assez bon état de conservation.

Cf. S. Reinach, *Répertoire statuaire*, II, p. 223, n° 9, sous la rubrique : « *Héraklès* ».

Statuette d'inspiration grecque; le modelé du torse et des jambes est remarquable par sa vigueur et sa précision.

(1) La statuette a été martelée, de telle sorte que toute la partie inférieure fait défaut et que le tronc du dieu et sa couronne sont mutilés. Ce qui subsiste suffit à montrer que l'œuvre était d'excellent style : cf. les clichés que j'ai publiés : *AB*, l.c. Le bronze était creux, pourvu d'un remplissage en plomb. Ce type de document n'est pas unique en Bretagne; il convient, en effet, d'en rapprocher la statuette d'Osiris qui fut découverte dans la « partie est suburbaine » de Saint-Brieuc au XIX^e siècle : cf. P. Aveneau de la Grancière, *Bull. de la Société Polymathique du Morbihan*, 1901, p. 118-119 et pl. I, fig. 5; L. Richard, *B.M.S.E.C.D.N.*, XCVII, 1968, p. 82-84; I.D., *ibid.*, XCVIII, 1969, p. 7-10.

N° 17. Inv.M.A.N., 80303. — Statuette bronze. Mars nu, debout, casqué. H. : 0,11 m.

Trégunc, 1881. — Bronze martelé; les pieds du personnage sont informes.

Cf. P. du Chatellier, *Bull. de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1881, p. 123.

N° 18. Inv.M.A.N., 80305. — Statuette bronze. Homme nu, debout, casqué; les pieds manquent; les avant-bras sont brisés. H. : 0,10 m.

Trégunc. — Etat de conservation médiocre; la patine est piquetée de trous dus à l'oxydation.

Inédit.

N° 19. Inv.M.A.N., 80309. — Statuette bronze. Homme nu, debout, les pieds posés sur un socle; manquent bras gauche et jambe gauche. H. : 0,085 m.

Trégunc. — Très mauvais état de conservation.

Inédit.

L'attitude générale pourrait faire penser à Hercule (?).

N° 20. Inv.M.A.N., 80311. — Bronze. Applique. Taureau bandeletté. H. : 0,055 m.

Trégunc. — Bon état de conservation.

Inédit.

Joli bronze représentant un petit taureau couché; la statuette, contrairement aux quatre précédentes, est fort bien conservée; l'exécution ne manque ni d'habileté ni d'élégance.

A. du Chatellier, *Catalogue ms*, comporte les indications suivantes :

— P. 35, n° 609 : « statuette en bronze trouvée dans la commune de Trégunc, achetée à M. l'abbé Marchand, actuellement curé de Gouézec; avril 1880 ».

— P. 36, n° 621 : « trois statuettes en bronze

de Trégunc; trouvées en mai 1881 au village de Kervourien, en Trégunc, dans un champ dit Parc-ty-Rous; on en aurait trouvé 8 (?) ».

Il apparaît ainsi que les circonstances des découvertes effectuées à Trégunc ne sont pas très claires et que l'on ne sait pas exactement combien de statuettes furent retrouvées sur le territoire de cette commune. P. du Chatellier, en différentes publications, a toujours parlé des « cinq statuettes en bronze », parmi lesquelles il citait seulement « un Hercule de la bonne époque, un Mars et un taureau »; l'Hercule doit correspondre au n° 16 ci-dessus. Mais je n'ai pas trouvé d'indication complémentaire se rapportant aux trois autres statuettes mentionnées, de façon dubitative il est vrai, par A. du Chatellier; la question demeure donc entière : a-t-on découvert à Trégunc, en 1880-1881, 5 ou 8 ou 9 statuettes ?



Un tel inventaire, tout sommaire qu'il soit, appelle un certain nombre d'observations que je formule ici très brièvement, me réservant de reprendre à loisir l'examen de ces statuettes. Il suffit, pour le moment, de donner une idée des problèmes qui se posent et des difficultés qui restent à résoudre.

1°) Je m'empresse de dire, tout d'abord, que la liste ainsi constituée a de fortes chances d'être incomplète. Bien que j'aie pu travailler au Musée des Antiquités Nationales dans les meilleures conditions et avoir accès aux réserves (1), il est probable que certains bronzes d'origine finistérienne ont pu échapper à mes recherches. Il va de soi que, au cas où d'autres bronzes seraient retrou-

(1) J'ai l'agréable devoir de remercier M. H. Delporte, Conservateur, et Mlle C. Metzger, Assistante au Musée, qui ont tout fait pour me faciliter la tâche. Je ne saurais, d'autre part, oublier l'aide que m'ont apportée leurs collaborateurs, grâce à qui j'ai pu effectuer des recherches fructueuses dans les réserves du Musée.

vés dans les réserves du Musée de Saint-Germain, un supplément serait donné au présent répertoire.

2°) On observe que sur les 20 numéros rassemblés ici, 12 peuvent être considérés comme inédits, c'est-à-dire qu'ils n'ont jamais été figurés ou décrits, même sommairement, et bien que certains de ces documents aient été mentionnés de façon plus ou moins allusive par divers auteurs (1). Il apparaît donc qu'il n'était pas sans intérêt de constituer ce petit répertoire.

3°) Il n'est pas certain que la distribution géographique de ces bronzes puisse être considérée comme vraiment caractéristique. Certes, les 18 numéros de provenance connue regroupés ici proviennent du Finistère méridional, c'est-à-dire d'une région limitée au Nord par la transversale Crozon-Carhaix. On se doit, néanmoins, de rappeler que des statuettes en bronze ont été découvertes sur l'ensemble du territoire du Finistère. Cependant, si l'on peut penser que cette répartition est due au hasard de la conservation des documents, il n'en demeure pas moins que la consultation du répertoire ainsi constitué paraît devoir suggérer des regroupements locaux. On sera sensible, en particulier, au fait que le Cap Sizun (Pointe du Raz, Clédén, Goulien, Beuzec) a livré un nombre important de bronzes, conservés ou non.

4°) Tous ces bronzes ont appartenu à la collection P. du Chatellier; or, dans une seule vitrine de la bibliothèque du château de Kernuz, l'abbé A. Millon avait noté la présence de 20 statuettes découvertes dans le Finistère (2). Il est donc certain qu'une partie des collections de P. du Chatellier n'est pas entrée au Musée des Antiquités Nationales. Le *Catalogue* manuscrit d'A. du Chatellier, tout incomplet qu'il soit, apporte également la preuve que diverses statuettes d'origine finistérienne doivent être conservées aujourd'hui en différents dépôts, privés ou publics; les retrouver ne sera pas toujours chose facile (3).

(1) Généralement par P. du Chatellier, *Les époques*, et par l'abbé A. Millon, *l.c.*

(2) Abbé A. Millon, *l.c.*, p. 30.

(3) Un exemple : P. Merlat rappelait que, suivant H. Le Carguet

5°) Il vaut la peine de noter que certains ensembles ont été conservés : ainsi les « cinq statuettes en bronze » de Trégunc se trouvent réunies au château de Saint-Germain. C'est, apparemment, le lot le plus important qui ait été livré par un même site archéologique finistérien (1). On attachera du prix au fait que, malgré bien des vicissitudes, ces cinq figurines soient demeurées groupées. Et on n'en regrettera que plus vivement la disparition d'autres documents, certainement nombreux, qui furent découverts en différentes localités du département au XIX^e et même au XX^e siècle.

6°) Sur 20 documents répertoriés, 18 sont certainement d'origine finistérienne et un autre (le n° 2) l'est probablement ; sur ces 19 bronzes, 15 représentent des personnages masculins ou féminins, divins ou humains (2).

et P. du Chatellier, une statuette de Mars, trouvée à Clédén-Cap-Sizun, aurait été donnée au musée de Cluny, mais il observait, dans A.B., LXIII, 1956, p. 113, n. 11 : « Je n'ai pu encore retrouver la trace de cette statuette, qui ne semble plus être au musée de Cluny, si jamais elle y a été. » Cette prudente réserve était justifiée ; il suffit, en effet, de dépouiller l'ouvrage de E. du Sommerard, *Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny, Catalogue et description des objets d'art de l'Antiquité, du Moyen Age et de la Renaissance exposés au Musée.*, Paris, Hôtel de Cluny, 1881, pour voir qu'aucune statuette en bronze trouvée en Bretagne n'est entrée dans les collections du Musée. M. Fr. Salet, conservateur du Musée de Cluny, a bien voulu me donner l'assurance qu'aucune figurine en bronze d'origine armoricaine n'a été acquise par le Musée depuis la publication du *Catalogue* d'E. du Sommerard.

Une autre preuve que la totalité des statuettes finistériennes possédées par P. du Chatellier n'est pas entrée au Musée de Saint-Germain est apportée par le fait que S. Reinach, *Répertoire statuaire*, II, p. 486, n° 3, a reproduit le croquis d'une statuette en bronze d'Harpocrate, trouvée à Carhaix, avec l'indication : « Coll. P. du Chatellier à Kernuz ». Or, c'est en vain que j'ai cherché cette figurine au Musée des Antiquités Nationales qui ne l'a pas acquise, semble-t-il.

(1) Compte tenu, évidemment, des réserves qui ont été formulées ci-dessus quant au nombre exact de statuettes découvertes à Trégunc ; il est vrai que l'on pourrait en dire autant de plusieurs sites, et tout particulièrement de Carhaix.

(2) Les numéros 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 12 et 15 (le numéro 14 ne pouvant guère entrer en ligne de compte), 16 à 19.

Or, il est intéressant de noter que 6 sur 15 sont des statuettes de guerriers ou de Mars (1). La proportion est remarquable et on est tenté de penser que ce type iconographique a connu une particulière faveur auprès des populations osismiennes. L'observation semble bien se trouver confirmée par le fait que d'autres documents, en bronze, se laissent rattacher à la même série, nonobstant les variantes de détail qui montrent, d'ailleurs, que l'on n'a pas affaire à une production stéréotypée issue d'un seul atelier. On citera ainsi une statuette, récemment publiée (2), de Peumerit-Quintin (Côtes-du-Nord, mais dans la moitié occidentale du département, dans une région ayant fait partie du territoire des Osismes), un Mars du Musée de Quimper, découvert à Penhars au siècle dernier (3), ainsi que deux figurines de guerriers, trouvées à Carhaix, appartenant au Musée Préhistorique Finistérien (ancienne collection Charbonnier de Sireuil), inv. n° 756 et 761, et toujours inédites (4). Le hasard des découvertes et les aléas de la conservation des objets ont peut-être joué un rôle en cette affaire; il n'en demeure pas moins que la constatation

(1) Les numéros 7, 8, 10, 12, 17, 18.

(2) Cf. P.-R. Giot-P.-L. Gouletquer, *A.B.*, LXXI, 1964, p. 81-84; les auteurs concluent leur étude en ces termes, p. 84: « Si le sujet de Peumerit-Quintin représente certainement un guerrier, c'est peut-être s'avancer beaucoup que d'y voir une représentation du dieu Mars. »

(3) Société Archéologique du Finistère, *Catalogue du Musée archéologique et du Musée des anciens costumes bretons de la ville de Quimper*, Quimper, 1885, p. 46, n° 8; R.-F. Le Men, *B.S.A.F.*, II, 1874-1875, p. 133; P. du Chatellier, *Les époques*, p. 333. A l'heure actuelle, la statuette n'est pas exposée au Musée de Quimper.

(4) Peut-être conviendrait-il d'ajouter à cette liste une figurine en bronze (H.: 0,10 m) conservée au Musée d'Art et d'Histoire de Genève, inv. n° M.800: cf. W. Deonna, *Ville de Genève. Musée d'Art et d'Histoire. Catalogue des bronzes figurés antiques*, n° 62. Ainsi qu'a bien voulu me le faire savoir Mlle Chr. Dunant, conservatrice du Musée, que je remercie de son obligeance, le registre d'inventaire signale que cette statuette et une autre (inv. n° M. 801 = W. Deonna, *op. cit.*, n° 81; statuette féminine; H.: 0,08 m) ont été acquises dans le commerce à Zurich, en 1890, avec l'indication de provenance: « Département du Finistère - France. »

s'impose : le type du personnage masculin nu, debout, casqué, qu'on l'appelle Mars ou guerrier, semble avoir été traité avec prédilection par les bronziers osismiens.

6°) Le problème des ateliers de bronziers indigènes n'a guère été abordé jusqu'à présent par les archéologues. Trop rares sont les rapports de fouilles mentionnant, à côté d'objets divers en bronze (statuettes, appliques, fibules, etc.), la présence de scories de cet alliage. Il apparaît pourtant que, dans la mesure où les statuettes en bronze découvertes à l'extrémité occidentale de la Bretagne peuvent présenter des caractères originaux, il faudra bien poser le problème et s'efforcer de repérer les centres locaux de fabrication des bronzes à l'époque gauloise, puis gallo-romaine. On disposerait ainsi d'un moyen d'apprécier les connaissances techniques des populations osismiennes et d'étudier un peu plus précisément la question de leurs conceptions artistiques et religieuses.

(Novembre 1969.)

documents d'histoire

FRANCIS GOURVIL

Le testament d'un paysan trégorois au XVII^e siècle

Le document reproduit textuellement ci-dessous avec ses abréviations, ses archaïsmes et diverses particularités orthographiques (I), venu en ma possession il y a quelques années, est la copie d'époque d'un testament rédigé en 1663 et de son codicille daté de 1668, le tout écrit recto-verso en belle cursive de l'époque sur cinq feuillets de papier vergé, format 295/185 mm.

Ce testament est celui d'un paysan qui résidait dans la commune de Botsorhel (Finistère); les différentes dispositions qu'il contient dénotent chez le testateur une assez large aisance due sans doute à l'élevage et à la vente des bestiaux plutôt qu'à la seule culture des céréales. Intéressant à plusieurs titres, il nous éclaire sur les sentiments religieux d'un homme appartenant au monde rural il y a 300 ans, et, indépendamment des particularités qu'il peut présenter du point de vue juridique, nous révèle des traits de mœurs et des usages d'une autre époque. De

I. — On a toutefois jugé utile de supprimer les majuscules à l'initiale de nombreux noms communs, qualificatifs et adverbess, pour en réserver l'usage aux seuls noms propres.

Des signes de ponctuation, faisant couramment défaut, ont été ajoutés pour faciliter la lecture du texte.

plus, il contient de nombreux noms de famille, de lieu et de saints.

Il a paru instructif d'établir, le cas échéant, la survivance des premiers dans le terroir où ils étaient déjà fixés à cette époque, et de dire quelques mots des autres, dont le culte est souvent tombé en désuétude depuis plus ou moins longtemps.

On observera que, toutes proportions gardées, en ce qui concerne la dévotion aux saints en général, ce document n'est pas sans analogie avec le Testament de Nicolas Coetanlem — qui lui est antérieur d'un siècle et demi — publié par Luzel dans les Mémoires de la Société Archéologique du Finistère, en 1886,, pp. 262-289.

13 mars 1663.

TESTAMANT ET ORDONNANCE de dernières volontez dhonnora(ble) home Hervé Billiou (1) gisant au lict mallade de malladie corporelle, toutes fois sain despriect et dantandement. Considérant que la mort est certaine et lheure dicelle incertaine, et ne voullant mourir intestant sans delliberer de ses affaires particulières, tant pour le sallut de son ame que leclaircissement de ses affaires dentre ses herittiers, a voullu, veult et ordonne toutz et checquns les pointz et articles cy appres, en présence de venerable et discret Missire Ian Le Mat, Pbre, sieur recteur de la paroisse de Botsorcher (2-3), de M^r Ian de Laage, chirurgin (4), Claude Le Normant (5), Herve Benjamin (6), Yves Connan (7), Janne Rolland (8), Marie le Faour (9), dud^t village de Chrechbuen (10) en la paroisse de Botsorcher, et plusieurs aultres.

EN Premier lieu, recommande son âme à Dieu, à la Sainte Trenitté, au Sainct Esprict, a la Sainte et sacrée Vierge Marie, a Monsieur Sainct Michel son arcange, a toutz les Saints et Saintes du Paradis, qui leur plaise interceder pour le sallut de son ame lors de son trepassement de ce monde.

DESIRE et ordonne son corps estre inhumé en lesglise parochialle de Botsorcher en lune des tumbes de ses predecesseurs en la discription dud^t sieur Recteur de ladicte paroisse, son enterrement, obsèques, octave, grand service de jour et an estre faitz et celebrés en ladicte Esglise suivant sa condition et la mode acoustumé et

payer les prbres (prêtres) et chapellains de ladicte Esglise suivant le pris ordinaire.

VEULT et ordonne led^t testateur estre payé la somme de six livres tournois annuelles a perpetuité par checun an à la confrarie de Monsieur Saint George, Patron de lesglise dud^t Botsorcher (11) dessus le gage et hipotecque special d'une piece de terre chaude nomé Parc Querès bras (12), terre domaine de la seigneurie de K(er)ahel (13) ; despendant de son convenant aud^t Botsorcher, à la charge au fabricque de ladicte confrarie de faire faire un service annuellement par an a un jour le dimanche a l'intention dud^t testateur et faire dire par ledict sieur Recteur une priere dominicalle par checun jour de dimanche au prosne de la grande messe a son intention, et en cas que les droictz convenantiaux dud^t parc, en cas de congement ne vauldroient la some de cent vingt livres pour assurance et asiepte de ladicte rante, les herittiers dud^t testateur supleront lad^e some pour estre payé a ladicte confrarie ou en acquerront assiepte de ladicte some de six livres de rante en heritage, come bon leur semblera.

Veult et ordonne led^t testateur estre cellebré une messe annuelle pendant un an au jour de vendredi a son intention en lesglise dud^t Botsorcher par les pbres et chapellains dicelle, et leur estre payé pour ce subject la some de traize livres tournois. Cy ————— 13 l.

Plus veult et ordonne que ses herittiers fassent dire et cellebrer a son intention pour le sallut de son ame et celles de ses deffunctz pere et mère et ses aultres parantz, six messes sur les autelz privilegiés au couvant Saint Domonique (14) ou ailleurs ou il y a desd^s autelz, et payer le prix qui coustera et en retirer quittance pour ce subject.

Veult et ordonne estre baillé aux trois confraries de lad^e esglise de Botsorcher tiercatim entre elles (15) une jénisse d'un an, allante a deux, en poil rouge, le jour de son grand service.

Ordonné estre baillé a la chapelle de Sainte Anne en Vannes (16) la somme de cinq livres tournois, a la charge de faire dire quatre messes en ladicte chapelle a l'intention dud^t testateur. Cy ————— 5 l.

A la chapelle de Saint Brevara (17) ordonne estre baillé la some de trante sols tournois. Cy 30 s.

A la chapelle de Monsieur Saint Ener en Guerlisquin (18), pareille some de trante solz. Cy — 30 s.

A la confrarie du Saint Rosaire de la Vierge esrigé en Lesglise de Guerlisquin (19) la somme de trante solz. Cy — 30 s.

A la chapelle de Saint Quonogan (20) à Botlasec (21), pareille some de trante solz Cy — 30 s.

Aux Esglises treffiales et parochialles de Lanleanou (22) et Botlasec et de Monsieur Saint Yves en Plougouven (23) a checquene quinze solz tournois. Cy — 15 s.

A la chapelle de Saint Hervé Bré (24) pareille some de quinze solz. Cy — 15 s.

A Saint Pierre a Scrignac (25) ordonne estre payé dix solz tournois. Cy — 10 s.

Au Folgoat (26) trants solz. Cy — 30 s.

Veult et ordonne led^t testateur que toutz ses habitz soinct baillés en ausmones aux pauvres nécessaires de ladicte paroisse de Botsorcher come aussy toute sa part et portion des lingeries quil luy peult competter (27) de la communauté dentre sa dicte feme et luy, a la réserve de son juste a corps et un haulchaus (28) bleuff qu'il désire estre conservé a Louis Billiou son nepveu et son herittier, et ordonne bailler a Janne Melcos (29) sa feme, separement, oultre sa part des meubles de la communauté dentreux les gobellès dargent quils ont en leur possession, son liet garny et son coffre.

Veult et ordonne que son chapeau soit donné à Marc Le Goff (30) a raison des grandz proffitz quilz ont eü ensemble de leur asocation de bettes a my croict (31) que ledict Le Goff pocede soubz led^t testateur.

Declare que ledict Le Goff luy doit trante livres de reste de parpayement de lacte oblig^{re} entre eux, oultre la lettre de my croict dentre eux. Cy — 30 l.

Plus déclare que ledict Le Goff luy doit oultre quatre livres dix solz pour my proffiltz dessus lesd^s bestiaux. Cy — 4 l. 10 s.

Declare ledict testateur luy estre deub six livres quin-

ze solz par Ian K(er)charoff (32) de la Villemeuffve en Guerlisquin (33) pour reste de parpayement de deux beuff. Cq _____ 6 l. 15 s.

Item déclare luy estre deub par François Le Druz (34), de Lenesy (35) en Plouegroas (36) la somme de onze livres tournois pour reste de parpayement d'une vache. Cy 11 l.

Veult et ordonne estre payé a Mi(ssi)^{re} Guillaume Le Roux, diacre (37), la somme de trante solz pour la queste. Cy _____ 30 s.

Declare ledict testateur avoir plusieurs actes de my croict et obligatoires sur plusieurs particuliers en sa pocession, et qu'il luy est deub quelques restans diceux par les y dénomés, et se reffere a leur vollonté et les croire desd^t restanx, et que lesd^t actes leurs soient dellivres come quitte.

Declare avoir obtenü une lettre de mycroict et un acte obligatoire sur Guillaume Couillec (38) de Ploucroid, lesquelz il dict avoir esgaré et luy avoir esté payés par led^t Couillec et promist les luy dellivrer en luy baillant deux paires de soulliers, lune pour le dict testateur et laultre pour sa compaignie, quil desire faire payer par led^t Couillec avant luy consentir quittance.

De plus, declare ledict testateur que M^e Nicollas Couillec et Catherine Le Coz (39) sa feme luy doibvent pour my proffiltz dessus les bestiaux quilz ont en leur pocession soubz led^t testateur a my croict, la some de cinq livres cinq solz tournois, outre le prinsipal porté par l'acte de my croict entreux. Cy _____ 5 l. 5 s.

Declare que François Le Nuz (40) dud^t Crechbuen luy doibt pour le moins dix huit livres tournois pour prest. Cy _____ 18 l.

Dict avoir recü d'Yves Mescoet son beau fraire la some de quinze livres tournois a valloir en la ferme entreux pour le terme de la Saint Michel dernière.

Item dict avoir obtenü un acte obligatoire sur Ian Gral (41) de Plougouven, portant trante et deux escus, duquel il declare estre payé, fors six livres cinq solz quil luy reste de parpayement dicelluy. Cy 6 l. 5 s.

Hervé Pezron (42) du K(er)vegec en Plougouven (43), luy doibt neuff livres dix solz pour vante de jenetz. Cy _____ 9 l. 10 s.

Tout ce que dessus a led^t testateur ainssy voullu, déclaré, voullant et veult quil soient entheriné et executé de poinct a aultre, et ne venir encontre le present testament sur obliga(ti) i on et hipotecque de tout et checun ses biens, a ce obligés come gaiges juges de cour, et pour entheriner, payer et executter le present testament led^t testateur a nomé le soubzcrit Henry Le Guelhet (44) nottaire, son nepve(u), lequel a promis de sacquitter en lad^e charge a son possible soubz le signe dud^t venéra(ble) et discret missire Ian Le Mat, sieur recteur presant a la recquette dudict testateur, et le signe dud^t S^r de K(er)usaouen de Lage (45) a nous nottaires de la cour de Botsorcher avecque submission a icelle condempnation. Le grée prins en la demeurence dud^t testateur au village de Crechbuen aud^t Botsorher, le traisiesme jour de mars mil six centz soixante et trois appres midy, ainssy signé sur loriginal de cettes : J. Le Mat, Pbre, Ian de Laage, F. Fercoc (46), nottaire, et H. Le Guelhet, aultre nottaire.

HERVE BILLIOU testateur desnomé par lacte de testament cy dessus et de l'aultre part et icelluy approuvant et coroborant et augmentant, a déclaré come par cettes il declare bailler aux trois confraries de l'esglise de Botsorcher le nombre de six boisseaux de bledz, trois de seigle et trois davoine tiercatim entre elles, oultre la jenisse par luy cy devant leguée et testée ausdictes confraries et estre payées incontinent appès sa mort.

Declare quil avoit donné a Janne Melcois sa feme son liet et son coffre et declare par cettes bailler a ladicte Melcois sa feme deux beuffs quilz ont appresant en leur pocession aagés de quatre ans, l'un deux rouge et l'aultre guiel (47), et veult quelle en dispose diceux come de son propre bien et aultres quilz pouroint avoir oultre ce que luy auroict donné par sond^t testament.

Veult estre baillé a la chapelle de Nostre Dame de Callot proche de Sainct Paul en Leon (48) la some de trante solz tournois. Cy _____ 30 s.

Ordonne estre baillé aux pardons et indulgences des Quinze Vingt et Veugleuz (49) de Paris la some de vingt solz a raison de cinq solz par checque buelle (50) de l'année Cy _____ 20 s.

Veult et ordonne estre baillé vingt solz tournois à ses

filles et filleures (51) a checun deux pour avoir memoire de lame dud^t testateur et les supplie de faire dire checun deux une messe a son intention après sa mort.

Declare et desire estre baillé a Janne Le Balch (52) feme de M^e Ollivier Le Fustec (53) de Guerlisquin la somme de neuff livres tournois quil croict debvoir a lad^e Le Balch. Cy _____ 9 l.

Declare avoir en la pocession dud^t Fustec et feme, du chesne pour faire un chartil (54) à austier (55) quil auroit achepté davecq eux et payé.

Desire led^t testateur que la messe annuelle par luy ordonné estre cellebré a son intention au jour de Vendredy pendant un an soiet dicte et cellebrée a chant et payer les pbres dud^t Botsorcher pour ce subject suivant lordre, et en rettirer quittance ce touchant.

A tout quoy soblige led^t testateur sur obligation et hipotecque de toutz e checquns ses biens a ce obligés come gaiges juges de cour, et ne venir encontre sur les dictes obligations, déclarant de recheff nomer led^t Guelhet pour executteur de son dict testament, faict e grée par nostre cour de Guerlisquin et celle de Botsorcher, o (avec) submission a icelles soubz le signe de venerable et discret Mi^{re} François Le Goff, pbre (56) présent à la requette dud^t testateur qui affirme ne savoir signer o nous nottaires desdictes cours, en la demeurence dud^t Billiou, au village de Crechbuen en la paroisse de Botsorcher, en présence de Claude Lenormant, Allain Le Balch et Yves Le Mat, mareschal, et Janne Lenormant et aultres, le vingt et neuffiesme jour de mars mil six centz soixante et trois avant midy. Ainssy signé François Le Goff, Pbre.

ET DESPUIS, ce jour vingt et deuxiesme de decembre mil six centz soixante et huict après midy au village de Crechbuen en la demeurence ordinaire de Hervé Billiou, paroisse de Botsorcher, a esté faict lecture et explication, donné a entendre aud^t Billiou en son vulgair langage bретton, par nous nottaires soubzsignantz de l'acte de son testem^t et ordonnance des dernières vollontez cy devant, et de laultre part datté le traizième (jour) de mars mil six centz soixante et trois, et de lacte de ratifications cy, et de laultre part appres avoir meure-

ment conceü leffect dud^t testament et rattiffication au bas, a déclaré par le presant le rattiffier come par cettès, il le leur rattiffie et approuve, voullant qu'il sorte a effect sellon sa forme et teneur aux reservations cy appres, declarant de recheff donner a Janne Melcoet sa feme son lict garny, son coffre, son gobellès dargent qui leur appartient et les deux beuffz quilz ont en leur pocession, sans que son herittier puisse luy compter lesdicts dons ny prettandre aucun interetz ausd^{ts} biens.

Veult et ordonne bailler son bon manteau à Louis Billiou son nepveu sans que aussy lad^e Melcoet y puisse prettandre aucun interest.

Veult et ordonne estre payé aux Sr^s Pbres de la paroisse de Botsorcher pour cellebrer une messe annuelle pendant un an a soon intention a notte (57) au jour de Vandredy, la somme de vingt quatre livres.

Veult aussy estre baillé aux troix confraries esrigées en lesglise dud^t Botsorcher une jenisse dun ou deux ans quil a a presant, en lieu de celle mentionnée aud^t testament, et outre les bleds mentionnés dans lad^e rattiffication.

Ordonne estre payé a Nostre Dame de Plourin (58) la some de dix solz. Cy ————— 10 s.

A Nostre Dame du Rellec (59) veult estre payé pareille some de dix solz. Cy ————— 10 s.

Declare avoir esté payé par François Le Nuz de dix huit livres, de M^e Nicollas Couillec cinq livres cinq solz, de Jan Gral de six livres cinq solz, de Hervé Pezron neuff livres dix solz mentionnés au dict premier testem^t.

Plus declare avoir esté raissaisy du bois de chesne qui luy appartenoit chez M^e Ollivier Le Fustec et Janne Le Balch sa feme, et les quitte.

Désire estre donné a lad^e Le Balch ce quil luy a promis par led^t testament.

Veult et ordonne estre payé d'ausmone à la chapelle de Saint Jan (60) a Guerlesquin quinze solz. Cy— 15 s.

Veult et ainssy ordonne bailler lesd^s deux beuffs cy dessus mentionnés a lad^e Melcoet sa feme en lieu et place de ceux mentionnez en lacte de rattiffication cy devant, desquels ilz auroient disposé puis lad^s rattiffication.

Veult et ordonne que la rante annuelle de six livres tournois de rante par an par luy legué a lesglise de Botsorher dessus lhipotecque de ses meubles, et par expres sur l'hipotecque special de Parc an Querès bras, soit payé a raison de cent vingt livres ou faict assiepte pour lassurance de payement dicelle conformément a son premier testem^t et aux poinctz et charges y portés a comancer payer après don deceix.

Veult et ordonne estre baillé à Janne Le Normant, filleure de sa compaigne la some de trois livres.

(Pour) LENTHIERE execution des poincts et conditions cy dessus, ledict testateur a déclaré engager et hipotecquer les plus clairs biens, a ce obliger come gages juges de cour et ne venir encontre, nomant dabondant pour executter le presant testament le soubzscript Henry Le Guelhet son nepveu soubz le signe de venera(ble) et discret missire Pierre Plougonven, pbre, S^r recteur de la dicte parroisse (61), pnt (présent) pour ledict Billiou affirmant ne scavoir signer, et de nous dictz no^{res} de la cour de K(er)alliou (62) par laq^{lle} a esté grée le presant acte avec submission a icelle, presantz Jan Guillou (63), Claude Le Normant, Janne le Rolland et plusieurs aultres, ainssy signé sur loriginal de cettes : P. Plougonven recteur de Botsorchel, J. Le Briz (64), nottaire et H. le Guelhet, aultre nottaire.

NOTES

(1) BILLIOU. — La collection des registres paroissiaux de Botsorhel pour le XVII^e siècle, conservée aux Archives départementales du Finistère, présentant des lacunes, il a été impossible d'y puiser des renseignements sur ce personnage, dates de naissance et de décès en particulier.

Le patronyme *Billiou*, actuellement peu répandu, se montrait à Guingamp (C.-du-N.) en 1930, et sous la graphie *Biliou*, à Moëlan (Fin.) en 1932. Le *Cartulaire de Sainte-Croix* (Quimperlé) cite une *Terra Biliou* dans un acte de 1135, ce qui indique une implantation très ancienne en cette partie de la basse-Cornouaille. En toponymie, on le relève encore dans les noms de lieux-dits *Kerviliou*, en Bourg-Blanc; *Kervilliou*, en Saint-Coulitz (Fin.) et Goudelin (C.-du-N.), sous des formes trégoroises, vannetaises et galloises, dans *Kervilio*, en Saint-Gilles-Pligeaux, *Rosvilio*, en Duault (C.-du-N.), *La Ville-Bilio*, en Caden (Morb.), etc...

L'ancien nom de baptême *Bili*, dont *Biliou*, *Billiou* sont des formes affectives, a été très usité entre le VIII^e et le X^e s., ainsi qu'en témoignent les pièces du *Cartulaire de Redon*, dans lesquelles il s'applique à une trentaine de personnages différents. Il se rattache à l'hagiotoponymie avec *Saint-Bily*, en Plaudren; *Lambily*, en Néant (Morb.); *Lanvily*, en Argol (Fin.) et à l'anthroponymie galloise du Moyen Âge, qui offre plusieurs personnages légendaires du nom de *Beli* (v. index des *Mabinogion*, traduction J. Loth, t. II).

(2) LE MAT. — Ce prêtre manque à la liste des recteurs de Botsorhel donnée dans la *Notice sur la paroisse* publiée par le Bulletin de la *Commission Diocésaine d'Architecture et d'Archéologie* du diocèse de Quimper et de Léon, en 1904, liste qui commence en 1677 avec P. Plougouven (v. plus loin, note 62, p. 135).

Le patronyme *Le Mat*, ancien surnom, peut se traduire soit « le Bon », soit « le corpulent », ce dernier sens conservé dans le nom *Corfmat*, et probablement dans *Denmat*. Il se montre avec une certaine densité homonymique à Roscoff et à Cast (Fin.) et faiblement disséminé dans une vingtaine d'autres communes léonaises, et surtout cornouaillaises.

(3) BOTSORCHER. — C'est sous cette graphie, dans laquelle le couple *ch* correspondait à l'*h* aspiré de l'orthographe actuelle, que se présente avec insistance dans le testament, le nom de *Botsorhel*, commune trégoroise de l'arrondissement de Morlaix. Une seule fois, à la fin du document, on lit *Botsorchel*. Il convient d'ailleurs de noter que les vieilles gens de la commune prononcent encore volontiers *Bossorc'her*, et non *Botsorc'hel*, la dissimilation de *r* en *l*, et inversement, se produisant en breton dans de nombreux cas, (V. *Kerahel*, n. 13).

Le premier élément du toponyme : *Bot-*, très fréquent en composition dans les noms de lieu de Basse-Bretagne, peut s'interpréter par « buisson, touffe », ou, comme le gallois *bod*, par « demeure, refuge ». Mais le second élément, *sorher* ou *sorhel*, est obscur, faute de répondant attesté dans le vocabulaire ou dans l'anthroponymie.

(4) Jan de LAAGE. — Sans nul doute, il s'agit ici d'un personnage qui, en 1625, était désigné sous le nom de « *Jan Delage* », jeune, chirurgien », et gratifié par la ville de Morlaix d'une prime de 100 livres pour avoir guéri d'un « mauvais mal » une certaine Catherine Jézéquel (v. Daumesnil, *Histoire de Morlaix*, p. 100). Baptisé à Saint-Martin, en cette ville, le 12 juillet 1600, il avait pour parents autre Jean (*Johannès*) et Renée (*Renata*) Laersa (?). Epoux de Marguerite Calvetz, il était qualifié d'« *honorabilis vir* » dans les actes de baptême de ses quatre enfants, de 1636 à 1642.

D'après Kerviler (*Bio-Bibliographie bretonne*), la famille de l'Age, de l'Age, ou de Lage, était originaire du Poitou et fut maintenue de noblesse en 1668 au Parlement de Bretagne. Elle est citée à

ce titre dans le *Nobiliaire de Pol de Courcy*. Une de ses branches se fixa dans le Vannetais et dans le pays de Quimperlé. Une autre était, comme on l'a vu, fixée à Morlaix dès la fin du XVI^e siècle et s'y maintint pendant au moins quatre générations, car un *Julien de l'Age*, époux de Louise Savorny, présentait quatre enfants au baptême à Saint-Martin, entre 1707 et 1713. Celui-ci avait armé pour la course la frégate *L'Union*. (V. Archives du Finistère, série B., t. III, Inventaire, pp. 6-7).

(5) LE NORMANT. — Comme pour ceux qui suivent, il a été impossible de trouver mention de ce témoin dans les registres paroissiaux de Botsorhel. Le nom *Le Normant*, plus souvent écrit *Le Normand*, et parfois privé de l'article, est répandu un peu partout en Bretagne; dans le Finistère, ses principaux points de fixation sont Plogoff, Clédén-Cap-Sizun, Plouhinec, Tréboul, Goulien et Plouguerneau. C'est un ancien surnom attribué à des originaires de Normandie ou, plus simplement, à des Bretons revenus au pays après un séjour dans la province voisine. Il semble que le nom *Hourmant*, bien que d'origine différente, puisse, dans certains cas, avoir été confondu avec *Normand*, prononcé *an Ourmant*, au pluriel *an Ourmanted*, dans le Cap-Sizun, et écrit *an Ormant* dans un acte de baptême à Saint-Pol-de-Léon, en 1571.

(6) BENJAMIN. — Très rare comme patronyme en Bretagne, ce nom, d'origine biblique, s'était maintenu à Botsorhel jusqu'à la fin du XIX^e s. et se montrait encore à Bolazec, commune limitrophe, en 1932.

(7) CONNAN. — Ecrit ainsi, cet ancien prénom breton, devenu nom de famille assez répandu, et plus communément sous la graphie *Conan*, faisait encore partie de l'anthroponymie de Botsorhel en 1932. En plus de l'hagiotoponyme *Saint-Conan*, commune des C.-du-N., il se montre dans de nombreux *Kergonan*, *Botconan*, *Coatconan*, *Loconan*, etc... Son premier élément avait en vieux breton le sens d' « élevé » et entre en composition dans *Combrit*, *Conval*, *Convoïon*, etc...

(8) ROLLAND. — Celui-ci, également ancien prénom, popularisé par le héros d'une célèbre chanson de geste, est acclimaté en Bretagne depuis le XI^e siècle. C'est à l'heure actuelle l'un des noms de famille les plus fréquents dans les départements bretonnants, de même, d'ailleurs, que son « pendant » littéraire Olivier. Dans les listes électorales de 1958, il ne réunissait pas moins de 1.500 homonymes, groupés ou disséminés dans plus de 150 communes finistériennes, dont 110 rien qu'à Plougastel-Daoulas, 80 à Brest, 72 à Crozon, etc...

(9) LE FAOUR. — N'était, en 1932, fixé que dans trois communes du Trégor morlaisien. A Botsorhel même vivait en 1481 une famille noble de ce nom, laquelle, tombée en roture, y laissa des descendants jusqu'au début du présent siècle.

Dans ce nom, la terminaison *-our* est identique à celle de nombreux noms de profession, le radical *fa-* n'ayant en breton d'autre sens que celui de « fèves ».

(10) CHRECHBUEN. — Plus loin se montre pour ce toponyme la variante graphique *Crechbuen*, qui se rapproche de la forme *Crechbuon* donnée par la Carte de Cassini à la fin du XVIII^e siècle. Dans le nouveau Cadastre et dans la *Nomenclature des lieux-dits du Finistère*, on lit *Crec'h-Pluen*, ce qui correspond d'ailleurs à la prononciation locale du nom de lieu, lequel désigne un important village situé non loin des limites S.-E. de la commune, à proximité de la côte 254, et à une lieue et demie du bourg. Or, ce même nom était écrit *Crec'h-Peulven* dans l'ancien cadastre, et l'est toujours ainsi dans la carte d'Etat-Major ; et si *Crec'h-Pluen* peut facilement passer pour une forme altérée de *Crec'h-Peulven*, on n'en saurait dire autant de *Crechbuen* ou *Crechbuon*, lesquelles peuvent paraître plus intactes, en raison de leur ancienneté.

S'agit-il avec *Crec'h-Peulven* d'une tentative étymologique de la part des cartographes du XIX^e siècle, lesquels, suivis par Flagelle, dans ses *Notes archéologiques sur le département du Finistère* (Brest, 1877), signalent des « pierres druidiques » à proximité du village ? C'est vraisemblable, bien que les blocs de quartz épars qui jonchent des pièces de terre, près de l'agglomération, ne doivent point provenir de menhirs détruits.

(11) SAINT GEORGE. — Ce personnage, en breton *San Jord*, est le patron de la paroisse de Botsorhel, dont l'église conserve une statue équestre en bois, le représentant coiffé d'un casque, et plantant sa lance dans la gueule d'un dragon. Par sa facture, ce groupe semble bien être sorti d'un atelier flamand de la fin du XV^e ou du début du XVI^e siècle.

(12) PARC QUERES-BRAS. — Littéralement : « le grand champ aux cerises ». Il y avait probablement auprès de la parcelle ainsi désignée au XVII^e siècle une autre, plus petite, appelée *Parc Quérès-Bihan*, les deux contenant sans doute quelques cerisiers. La matrice cadastrale de la commune ne mentionne plus rien de semblable.

(13) KERAHEL. — Cette terre noble, dont le nom est écrit *Keraer* en 1543, et aujourd'hui *Keraël*, appartenait en 1350 aux *Charruel*, famille dont un membre devait s'illustrer à la fameuse bataille des Trente, en 1351. Au XVI^e siècle, elle était possédée par les *Jourdain*, au siècle suivant par les *Calloët* de Lannidy qui en jouirent jusqu'au XVIII^e siècle. Par alliance, elle est passée aux *Le Rouge* de Guerdauid, lesquels habitent toujours le château moderne qui se dresse en un site verdoyant dominé par les hauteurs de Méné-Charruel, en Guerlesquin (255 m.).

(14) SAINT DOMINIQUE. — Le couvent de ce nom n'est autre

que l'ancien établissement religieux de Morlaix désigné sous celui des *Jacobins* et qui, désaffecté à la Révolution, abrite aujourd'hui le Musée de cette ville. Il fut en effet fondé au XIII^e siècle pour recevoir des Frères prêcheurs de l'ordre de Saint-Dominique Guzman. Ceux-ci s'y installèrent à partir de 1237, et c'est dans ce couvent qu'Albert Le Grand, futur auteur des *Vies des Saints de la Bretagne Armorique* (1636), prononça ses vœux. Il convient de rappeler que les Dominicains français étaient appelés *Jacobins* parce que le premier établissement parisien de leur ordre fut fondé rue Saint-Jacques. Mais en breton, la place, dite des *Jacobins*, à Morlaix, n'est connue que sous le nom de *Placen Santominic*.

(15) **TIERCATIM.** — Le contexte laisse supposer que ce mot, qui ne se montre dans aucun des dictionnaires de l'ancienne langue consultés pour en connaître le sens exact, doit s'appliquer à la division en trois du produit d'une vente, intéressant ici les trois confréries de l'église de Botsorhel.

(16) **SAINTE ANNE EN VANNES.** — En breton, « Sainte-Anne-d'Auray », se dit *Santez Anna Wened* (Sainte-Anne de Vannes). La chapelle primitive, érigée en basilique, fut l'objet d'une dévotion extraordinaire depuis sa fondation en 1625 ; la renommée de son pèlerinage s'étendait à toute la Bretagne et même au-delà des frontières de la province, dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Ce qui explique que la somme de cinq livres tournois « baillée » à la chapelle de Plunéret est beaucoup plus forte que celles stipulées dans les articles suivants.

(17) **SAINCT BREVARA.** — Chapelle domestique d'un ancien manoir qui était situé à plus de cinq kilomètres au sud du bourg de Botsorhel. Il ne reste aujourd'hui plus trace de l'une et de l'autre. L. Le Guennec a consacré une notice au manoir et à son éponyme dans la seconde série de *Nos vieux manoirs à légende*, pp. 21-23. En plus de la graphie *Brévara*, on peut noter *Brévala*, *Blévara*, la première de ces variantes étant à rapprocher du composant de *Loc-Brévalaire*, en Léon, en breton : *Loprévalar*, parfois contracté en *Lopré*. Cet hagionyme, qui se montre écrit *Brangualadr* dans les litanies du « Missel » de Saint-Vougay (XI^e s.), a pour autres formes modernes *Saint-Broladre*, commune de l'Ille-et-Vilaine, et *Saint-Brolade*, en Jersey. Il peut s'agir avec lui d'une variante britannique du nom de saint *Brandan*, célèbre moine irlandais.

(18) **SAINCT ENER.** — Autre chapelle disparue qui se trouvait au sud du territoire de Guerlesquin, commune voisine de Botsorhel, et proche du manoir de Kerret. Elle fut autrefois très fréquentée les jours de pardon (premier dimanche de mai et troisième dimanche d'août), par les gens de Plougras et de Botsorhel. On en trouve mention en 1508, et sa façade portait la date de 1597, qui était celle d'une reconstruction.

L'éponyme, qu'une statue de l'église paroissiale représente en costume d'abbé mitré, était un personnage dont le nom s'écrit en gallois *Ynyr*, et dont le culte, ayant franchi la Manche à l'époque des Emigrations, est encore attesté par le nom de *Lannéner*, lieu-dit en Plounévez-Lochrist. Une pierre creusée, à proximité de la chapelle de Guerlesquin, était appelée *Gwélé sand Ener* (lit de st. Ener), et on y déposait les bébés pour les fortifier et les faire marcher de bonne heure.

(19) GUERLISQUIN. — Forme parlée du nom de *Guerlesquin*, contractée de *Gwernleskinn*, contenant le terme *gwern*, « auncie », et un complément non identifié, différent, quoi qu'il en soit, du second élément de *Trélesquin*, en Plougouven, dont la forme ancienne, au XV^e siècle, était *Tnouloscant*.

(20) Confrérie du ST-ROSAIRE. — Fut érigée en l'église de Guerlesquin le 8 décembre 1643 par le R.P. Dominique Le Meur, en présence de Guillaume Le Mat, prêtre (v. n. 2, p. 126), de haut et puissant Messire Vincent du Parc, seigneur marquis de Locmaria, etc., gouverneur pour le roi des ville et château de Concarneau.

(21) SAINT QUONOGAN. — Ce personnage, outre sa chapelle en Bolazec, était titulaire de plusieurs autres : en Spézet, Glomel, Locarn, Penhars, Plomelin, et de l'ancienne église de Beuzit, près de Landerneau ; en Bégard et Tréogan (C.-du-N.). Dans plusieurs cas, il a été confondu avec d'autres saints par simple homophonie. Albert Le Grand, par exemple, le confond dans ses *Vies des Saints* avec St. Guénégan, évêque de Cornouaille, lequel doit être différent du *sanctus Conocanus*, confessor, cité dans la charte XLI du *Cartulaire de Landévennec*.

Conogan est une forme mi-savante dérivée de *Conoc* et remontant à un vieux celtique *Cunocani-s*.

(22) BOTLASEC. — Forme ancienne du nom de Bolazec, ancienne trêve de Scrignac, dans laquelle on relève le terme *Bod-*, « buisson », « résidence », comme dans *Botsorhel*, et un ancien surnom *Glasec*, dérivé de *glas*, « bleu », « vert », « pâle », qui se montre dans la pièce 225 du *Cartulaire de l'Eglise de Quimper*, datée de 1328 : *Alanus, dictus Glasec*.

(23) LANLEANOU. — Forme archaïque du nom de *Lannéanou*, ancienne trêve de Plouigneau, intéressante en ce sens qu'elle permet un rapprochement avec celui de *Llanlleianau*, en Anglesey (Pays de Galles).

(24) SAINT YVES, en Plougouven. — L'église de cette paroisse trégoroise a pour patron saint Yves de Tréguier, qui s'est substitué au XIV^e siècle à l'éponyme primitif, *Conven*, lequel, d'origine insulaire, a donné son nom, outre-Manche, à *Ysbytty Cyfnyn*, en Cardiganshire, et à *Trégonven*, en Loguivy-Plougras (C.-du-N.). Le beau calvaire de Plougouven (1544) fut érigé, dit une inscrip-

tion, « a l'honneur de Dieu, Notre-Dame de Pitié et Monseigneur St. Yves ».

(25) SAINCT HERVÉ BRÉ. — Il s'agit de la chapelle qui se dresse au sommet du Méné-Bré, en Louargat (C.-du-N.), et que, par suite d'une confusion surprenante, la deuxième édition du *Dictionnaire de Bretagne* (1843), d'ailleurs rectifiée à l'article *Louargat*, dit être dédiée à st. Jean, et située « sur le point le plus élevé de toute la Bretagne ».

Patron du Faouet-Lanvollon, de Quemperven (C.-du-N.); de Malesroit, de Gourin (Morb.); de St-Mhervé (I.-et-V.); de Lanhouarnec et Ploaré, st. Hervé est l'éponyme de nombreuses chapelles dans toute l'ancienne Bretagne bretonnante, et ses statues le représentent généralement en robe d'ermite, aveugle, tenant un loup en laisse, et accompagné de son jeune guide Guiharan.

(26) SAINCT PIERRE, à Scrignac. — Le premier vicaire du Christ est le patron de l'église de Scrignac, en Cornouaille, en même temps que celui de nombreux Plou- et autres paroisses primitives de Bretagne.

(27) LE FOLGOAT. — C'est la célèbre collégiale léonaise voisine de Lesneven, fondée au XV^e siècle, et qui, depuis le Moyen Age, est l'objet de pèlerinages très importants, surtout le jour de la fête de l'Assomption.

(28) COMPETTER. — Selon le *Lexique de l'Ancien Français*, de Godefroy, le verbe *competer* veut dire « appartenir », « être du ressort de »).

(29) HAULCHAUS. — A lire : *haut-de-chausse*. Ce vêtement d'homme, qui correspondait à peu près à la « culotte » actuelle, allait de la ceinture aux genoux. Par abréviation, on disait en breton *hautou*, mot qui est resté en usage sous la forme *otou* pour désigner les pantalons dans le Cap-Sizun et le pays « bigouden ».

(30) MELCOS. — V. plus loin les graphies *Melcoi*, *Melcois*, *Melcoet*, et note 57.

(31) LE GOFF. — Ce nom de famille, qui signifie « forgeron », est le plus répandu des noms de profession dans l'anthroponymie bretonne. Il réunissait plus de 2.600 inscrits dans les listes électorales du seul département du Finistère, en 1958. Dans son orthographe, le double *ff* final est une survivance du moyen-breton; en réalité, dans l'usage, les bretonnants des campagnes prononcent *ar Gô* ou *ar Gow*.

(32) MY-CROICT. — Plus loin, dans le texte, on trouve également le terme « lettres de my croict ». En ancien droit rural, le *microist* désignait un « bail à moitié des produits ». Dans le testament, il s'agit visiblement d'un contrat entre Billiou et l'un

de ses voisins, chargé d'élever des bêtes à lui confiées par le testateur, jusqu'au moment de la vente dont le produit devait être divisé à égalité entre les deux parties.

(33) KERCHAROFF. — Graphie ancienne du nom *Kerharo*, particulier au Trégor finistérien : Botsorhel, Plougonven, Plouigneau. Le toponyme qui est à son origine se montre dans 7 communes du Finistère et en Trémel, Côtes-du-Nord. Il est vraisemblable que les *Kerharo* trégorois doivent leur nom au lieu-dit identique de cette dernière commune.

Le mot *karo* désigne en breton le « cerf », anciennement *caroff*, forme conservée dans un nom de famille très répandu en Léon et en Haute-Cornouaille.

(34) LA VILLENEUFFE. — Correspond à l'un des trois lieux-dits portés au cadastre de la commune de Guerlesquin, sous le nom breton *Kernevez* : *Kernevez-Lochrist*, *Kernevez-Saint-Ener*, *Kernevez-Turluer*.

(35) Le DRUZ. — Nom de famille provenant d'un ancien qualificatif signifiant « le Gras », « onctueux », étranger aux autres langues celtiques et emprunté à un mot vieux-français dont le sens primitif était « épais ».

(36) LENEZY. — Il s'agit du lieu-dit porté à la carte d'Etat-Major sous le nom de *Linizy bras*, à 4 km. au sud du bourg de Plougras, Côtes-du-Nord, et celui de *Ninizic* dans la *Nomenclature des Hameaux*, du même département. Ces formes correspondent au breton *an Inizi* ou *an Enezi*, « les Iles », pluriel de *énez*, mot qui, en toponymie désigne souvent des villages situés loin de la côte, et entre deux ruisseaux, comme c'est ici le cas.

(37) PLOUEGROAS. — Forme ancienne du nom de *Plougras*, également écrit plus loin *Ploucroid*, et comprenant le terme *Plou*, contracté de *Ploué*, paroisse primitive, et le complément *kroaz*, « croix », que l'on relève encore dans plusieurs *Langroas*, *Langrois*, *Langroëz* du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan.

(38) Le ROUX. — Prononcé en breton *ar Rouz*, ce nom est l'un des plus répandus de toute l'anthroponymie du Finistère; les listes électorales de ce département, en 1958, le montraient en effet réparti dans 210 communes et représenté par plus de 2.500 homonymes.

(39) COUILLEC. — Nom de famille faiblement disséminé autour de Botsorhel, et qui semble bien être un synonyme de l'italien *coglione*.

(40) Le COZ. — Pouvant se traduire par « le vieux », « l'ancien » ou « l'aîné », ce patronyme est infiniment plus répandu que son contraire *Yaouanc*, « le jeune », généralement traduit ainsi à l'état civil. Une variante *Le Couz* est particulière à la Cornouaille, ainsi que son diminutif *Couzic*, ailleurs *Cozic*, *Coïc*.

(41) Le NUS. — Ancien prénom, forme moderne, d'un *Nud* cité dans un acte de 1128 au *Cartulaire de Quimperlé*, et correspondant au gallois *Nudd*. C'est dans les communes limitrophes de Botsorhel, Lannéanou, Plouigneau, Plougouven, que, devenu nom de famille, il se montre encore de nos jours. Il est entré en composition dans plusieurs *Lannuz*, *Kernuz*, *Kernu* du Finistère et des Côtes-du-Nord.

(42) GRAL. — Fixé avec des densités homonymiques diverses dans plus de 130 communes du Finistère, et surtout dans le Léon, sous la graphie *Grall*, ce nom y réunit plus de 1.200 inscrits dans les dernières listes électorales, dont une centaine à Brest, plusieurs dizaines à Saint-Pol, Santec, Morlaix, etc. En Cornouaille, il était représenté à Elliant par 29 inscrits en 1951. Fixé de longue date dans le Bas-Trégor, il se montrait à Plouigneau dès 1610, tandis qu'on le trouve comme prénom d'un Coëtjunval à Kerlouan, en 1426.

Il ne doit avoir aucun lien de parenté avec *Grallon*, dont la forme ancienne est *Gradlon*, mais outre-Manche on trouve un *Grallo*, comte de Cornwall, cité dans *The Lives of British Saints*, p. 606, à rapprocher de *Grallo Cunmenet*, témoin au procès de canonisation de saint Yves, en 1333.

(43) PEZRON. — En moyen-breton, forme intermédiaire entre les graphies plus anciennes *Pedron*, *Pezdron* et le moderne *Péron*, disséminé dans plus de 180 communes du Finistère avec homonymies particulièrement denses à Brest-Lambézellec, Bannalec, Trégouez et le pays de Quimperlé. Il a été autrefois l'une des formes du prénom *Pierre* en tant que dérivé du latin *Petronem*.

(44) KERVEGEC. — Il s'agit de Kervézec, important village situé aux limites Sud de Plougouven, dont le nom se prononce localement Kervéec ou Kervég et dont le second élément doit être le collectif *gouez*, « arbres ».

(45) Le GUELHET. — Cette citation concernant un notaire, neveu du testateur, est la seule que j'aie trouvée d'un nom de famille aujourd'hui disparu, semble-t-il, adjectif verbal du verbe *gwelc'hi*, « laver », et ayant probablement servi à désigner un individu « lavé d'une accusation ».

(46) KERUZAOUEN. — Sans préjudice d'un *Kerizaouen*, en Plourin-Ploudalmézeau, il existe dans le Finistère quatre lieux-dits de ce nom, dont l'un en Saint-Jean-du-Doigt. Le chirurgien Jan de l'Age dut acquérir cette terre dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

(47) FERCOC. — Ce nom était fréquent à Scrignac, commune limitrophe de Botsorhel, à la fin du XVII^e siècle. En 1932, il n'était plus représenté que par trois inscrits dans les listes élec-

torales du Finistère; une variante *Fercoque* se montrait la même année à Saint-Hernin.

Ce doit être un emprunt au français, car en 1292 et 1296, un *Amis Ferrecoq* figurait comme contribuable dans les rôles parisiens de la Taille, et ce sobriquet, qui doit signifier « frappe coq », entre dans une catégorie de composés du verbe *férir*, « frapper », dans laquelle on peut noter encore des *Ferbœuf*, *Ferquin*, *Ferchat*, *Fervaque*, etc.

(48) **GUIEL**. — Ce mot breton doit être l'adjectif *guell*, *yell*, « fauve, bai-brun », dont sont formés le nom de famille *Le Guell* et ses dérivés *Le Guellec*, *Yellec*.

(49) **NOSTRE DAME de CALLOT**. — L'île *Callot*, séparée par un chenal du territoire de Carantec, est dominée par une chapelle à Notre-Dame, toujours fréquentée les jours de pardon. Le nom de l'île pourrait dériver d'un substantif *call*, aujourd'hui disparu et subsistant dans le gallois *callod*, qui désigne une variété de mousse ou de lichen.

(50) **QUINZE-VINGTS ou VOUGLEUS**. — Il ne peut s'agir ici que de l'hospice parisien des *Quinze-Vingts*, fondé par le roi Louis IX en 1254 pour recevoir 300 aveugles, et pour hâter l'achèvement duquel le pape Alexandre IV accorda des indulgences à ceux qui visiteraient l'établissement et y laisseraient quelque aumône. Le nom de l'hospice lui-même est curieux, en ce sens qu'il atteste que la numération par vingt, probablement héritée des Gaulois, était encore d'usage en France au Moyen Âge. Elle existe toujours en breton jusqu'à 120 (*c'houec'h-ugent*) et en gallois jusqu'à 80 (*pedwar ugain*).

(51) **BUELLE**. — Mot qu'il a été impossible de relever ailleurs, et qui, d'après le contexte, pourrait se rapporter aux quatre saisons de l'année.

(52) **FILLEURS et FILLEURES**. — Formes dialectales françaises des mots *filleuls* et *filleules*, desquels sont tirés les substantifs bretons *filhor* et *filhorès*. *Filleur* se montre encore dans l'anthroponymie française (L'Hay-les-Roses et Versailles, 1969).

(53) **Le BALCH**. — Ancien surnom tiré d'une épithète signifiant « fier », « orgueilleux », peu répandu comme nom de famille, mais qui se montre encore à Botsorhel, Plouigneau et Guerlesquin, où il était fixé dès le XVII^e siècle.

(54) **Le FUSTEC**. — Peut s'interpréter de deux façons : dérivé du vieux-français *fust*, « fût, futaille », soit « tonnelier », ou bien comme abstrait du verbe *fusta*, « battre, frapper avec un manche », soit « batteur de blé ». Chose curieuse, les plus fortes densités homonymiques du patronyme se manifestent encore autour de Botsorhel, où il était déjà implanté il y a plus de trois siècles.

(55) CHARTIL. — Ce mot, disparu dans l'usage, a désigné le corps d'une charrette, par extension la charrette elle-même et le hangar où l'on remisait les véhicules et les charrues.

(56) AUSTIER. — Je n'ai pu trouver de définition satisfaisante de ce mot dans les lexiques de l'ancienne langue française consultés à cet effet.

(57) MELCOET. — Ce nom, écrit dans le document : *Melcos, Melcois, Melcoet*, doit se lire *Melscoët*, patronyme devenu très rare, ne se montrant aujourd'hui qu'à Morlaix, à Rennes, sous la graphie *Melscouet*, et dont la forme ancienne est *Maelscuet* aux XI^e et XII^e ss. dans le *Cartulaire de Quimperlé*, en vieux-breton : *Mael*, « prince », + *scuit*, d'où le moderne *skoued*, « écu ».

(58) MESSE à NOTTE. — On désignait ainsi une « messe chantée ».

(59) NOTRE-DAME de PLOURIN. — La Vierge est devenue, sans doute à partir du XII^e siècle, la patronne de l'église de Plourin-Morlaix, où un autel surmonté d'un arbre de Jessé, copie d'un original du XV^e siècle lui est consacré. L'éponyme de la paroisse primitive est un saint *Rin* dont on ignore tout, mais qui n'en a pas moins influencé l'hagionymie bretonne puisqu'il a donné son nom à trois *Plou* très éloignés l'un de l'autre : *Plourin-Morlaix*, *Plourin-Ploudalmézeau*, Finist., et *Plérin*, près de Saint-Brieuc; c'est aussi l'éponyme d'un *Lanrin*, en Mahalon, en Cornouaille, de *Treffrin*, Côtes-du-Nord, et de *Trerin*, en Cornouaille anglaise.

(60) NOTRE-DAME DU RELLEC. — Patronne de l'abbaye du Relec, en Plounéour-Ménez, Finist., désaffectée depuis la Révolution après avoir été occupée pendant sept siècles par des religieux de l'ordre de Cîteaux.

(61) SAINT JEAN, à Guerlesquin. — Cette chapelle, qui existe toujours au centre de l'agglomération, doit remonter à la première moitié du XVII^e siècle et dépendit au siècle suivant d'une communauté de dames Paulines, congrégation fondée en 1693 par une dame du Parc de Lézerdot.

(62) Pierre PLOUGONVEN. — La Notice sur Botsorhel du *Bulletin Diocésain* de 1904 donne l'année 1677 comme étant celle de la nomination de ce personnage comme recteur de la paroisse. En réalité, il avait déjà remplacé avant cette date son prédécesseur Ian Le Mat (v. n. 2).

(63) KERALLIOU. — Dans un article sur les *Juridictions exercées aux XVII^e et XVIII^e siècles dans le Ressort du Présidial de Quimper* (Société Archéologique du Finistère, 1925), M. Bourde de la Rogerie écrit que celle de *Keralliou-Botsorhel*, exercée au bourg, avait ses justiciables dans la paroisse. Elle ressortissait au premier degré à Guerlesquin et au second à Morlaix, car elle s'étendait sur les deux sénéchaussées.

(64) GUILLOU. — Cet ancien diminutif du prénom *Guillaume* est devenu l'un des plus répandus parmi les noms de famille de Basse-Bretagne. Dans le seul Finistère, il se montre dans plus de 200 communes et compte plus de 3.000 inscrits dans les récentes listes électorales.

(65) LE BRIZ. — D'un adjectif signifiant « tacheté », ce surnom s'est appliqué à des personnes dont la peau montrait des « taches de rousseur » (en gallois, *bara brith* désigne le pain bis). Le nom de famille se montre toujours dans le Trégor morlaisien, mais ses plus fortes densités homonymiques sont celles de Plomodiern, de Berrien, de Douarnenez, Saint-Nic, Plonévez-Porzay, Névez, Beuzec-Conq., Plomelin, etc., en Cornouaille.

ALEXIS LE BIHAN

A propos du serment exigé du clergé en 1791 :

Le cas de conscience du recteur de Clohars-Carnoët

Le 27 novembre 1790, l'Assemblée Nationale votait un décret accepté par le Roi, soumettant les fonctionnaires publics, y compris les ministres du culte dont les fonctions étaient rétribuées par la Nation, au serment de fidélité à la Constitution.

Le serment, ainsi conçu : « *Je Jure de remplir mes fonctions avec exactitude, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi* » devait être prêté en public, à l'issue de la messe, le dimanche suivant la publication du décret dans la paroisse.

Cette obligation, assortie des sanctions que l'on connaît, aller troubler profondément la conscience d'un clergé désireux de continuer à servir.

De nombreux tracts, contradictoires, circulaient dans les milieux ecclésiastiques. A Quimper le siège épiscopal venait d'être occupé par Expilly. Le Pape Pie VI atten-

dit le 10 mars 1791 pour condamner officiellement la Constitution civile. Ainsi, en janvier 1791, lorsqu'il fut mis en demeure de prendre position, le clergé de Cornouaille était dans le plus grand embarras.

Nous avons trouvé dans les papiers du sénéchal de Quimperlé, Simon Jolly de Rosgrand, deux lettres qu'il reçut des recteurs de Clohars-Carnoët (Pierre-Julien Le Gorgeu, né à Quimper le 29 mars 1737, décédé à Clohars le 21 septembre 1800) et de Moëlan (Guillaume Lamarre, né à Quimper le 2 février 1735, décédé à Moëlan le 27 août 1793) :

Lettre de Le Gorgeu, recteur de Clohars-Carnoët, le 3 février 1791.

Monsieur,

Mon voisin de Moëlan eut la bonté de me communiquer le 27 du mois dernier votre lettre et la feuille dont vous me parlez. Je la crois fausse et supposée. Celle que vous avez eu la bonté de m'adresser me fut remise samedi, avec l'extrait du journal ecclésiastique que j'avois lu précédemment. J'étois si embarrassé ce jour là que j'ignorois quel parti prendre pour le lendemain, terme fatal. Enfin, après souper, sondant ma conscience, considérant avec réflexion les circonstances facheuses du tems, craignant d'occasionner du trouble, je me mis à composer une explication du serment requis. Je le lus d'abord en françois et ensuite en breton. J'en ai envoyé une copie à Mr. Guermeur qui pourra vous la communiquer. Les uns me condamneront; d'autres m'approuveront. J'ai fait ma profession de foi. J'ai déclaré n'avoir enseigné et ne vouloir enseigner que la Sainte doctrine de Jésus-Christ, renfermée dans le symbole des apôtres, vouloir vivre et mourir dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, hors de la quelle il n'y a pas de salut. Quant à l'obligation de veiller sur mes paroissiens, d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi, je ne vois aucune difficulté. Je conviens avoir pleuré bien amèrement en lisant mon petit discours en français et ensuite en breton. Je le remis aux municipaux; il est signé et reporté en l'état sur le registre. On ne pourra pas m'accuser d'avoir rien dit de plus ou de moins.

J'ignore ce qu'a fait mon voisin et mon ami, ni quand je pourrai lui communiquer votre lettre. On ne peut prendre trop de précautions dans le moment et ne confier des écrits qu'à des personnes prudentes et surtout des ecclésiastiques...

Lettre de Lamarre, recteur de Moëlan, le 5 février 1791.

Monsieur,

Je vous fais repasser l'extrait du breff donné par le pape pour la constitution civile du Clergé; le même jour j'en reçu un autre qui contenoit des dispositions contraires, l'une et l'autre est supposée, et c'est attaquer et défendre une bonne cause par des moyens tout à fait repréhensibles; nous devons attendre avec respect, la décision de Notre Saint Père le pape, et ne pas lui prêter des sentiments qu'il n'a pas, car je ne pense pas qu'il ait pu décider le pour et le contre...

Le registre du corps politique de Clohars-Carnoët donne le texte des explications fournies par le recteur :

Ce jour trente janvier mil sept cent quatre vingt onze, les officiers municipaux et le Conseil de la commune de la paroisse de Clohars-Carnoët réunis à la Grand'messe, en conséquence de l'annonce faite prônalement par M. le recteur dimanche vingt trois du présent, d'après la publication du décret de l'Assemblée Nationale du 27 novembre 1790, ledit sieur recteur a dit d'abord en français puis en breton :

Mes chers paroissiens,

Vous êtes avertis que je dois prêter un serment ordonné par l'Assemblée Nationale en présence de votre municipalité. Je vais vous le lire : Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de ma paroisse, d'être moi-même fidèle à la Nation, à la loi et au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi.

Telles sont les obligations qui me sont imposées et je vais vous les expliquer :

1° Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de ma paroisse.

Vous me reconnaissez pour vôtre pasteur. En cette

qualité je jure de veiller avec soin à tout ce qui peut intéresser votre salut. Pourrais-je vous oublier ? Pourrais-je refuser de remplir les obligations que je me suis imposées en prenant possession de cette paroisse ? Non, non mes chers enfants. Je vous aime et reconnais que Dieu a confié au plus indigne de ses ministres une des portions les plus chéries de son troupeau. Je vous donnerai par mes instructions et mes exemples toute la doctrine de l'église catholique, apostolique et romaine.

2° D'être moi-même fidèle à la Nation à la Loi et au Roi.

Je suis citoyen français, je désire et procurerai autant qu'il dépendra de moi le bonheur et la prospérité du Royaume.

Je vous ai toujours prêché la soumission aux lois et ne cesserai de vous la recommander sans cela il n'y aurait que trouble et confusion.

Nous devons tous aimer et respecter le Roi qui est le père des Français, qui n'a désiré et ne désire que le bonheur du royaume.

3° De maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le roi.

Les membres de l'Assemblée Nationale ont souvent répété qu'il n'a jamais été et ne sera jamais dans leur intention de toucher en rien au Spirituel, c'est-à-dire à la foi, à la hiérarchie et à la discipline générale de l'Eglise ny de gêner les consciences.

Nous pouvons donc professer de bouche et de cœur la Sainte Doctrine que Jésus-Christ nous a enseigné lui-même ou par ses apôtres et que l'Eglise nous propose à croire. Cette doctrine est contenue dans le Credo autrement Symbolen an ebestel : me gréd é Douë an tad oll Galloudec. Ce sont ces vérités que je vous ai enseignées. Ce sont celles que je vous enseignerai car hors de l'église catholique apostolique et romaine, il n'y a pas de salut. Vivons et mourons dans cette Sainte Religion.

Par le même aveu cette Constitution ne concerne que le civil, comme citoyen je suis obligé de me soumettre à la loi. Par conséquent je jure de veiller avec soin sur les fidèles de ma paroisse, d'être moi-même fidèle à la

Nation, à la Loi et au Roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi.

(Signé) LE GORGEU, recteur de Clohars-Carnoët.

Le vicaire Julien Nicolas prêta serment dans des termes à peu près identiques, il resta à Clohars et devint recteur de cette paroisse en 1805 où il mourut en 1812.

Il y avait aussi dans la paroisse deux prêtres habitués : Le Guillou qui prêta serment et devint peu après vicaire à Guidel et René Le Dahéron, de Guiscriff, qui, lui, refusa déclarant que *sa conscience lui répugnait de prêter le serment en question.*

Dans d'autres paroisses, plusieurs ecclésiastiques auraient voulu prêter serment sous des conditions analogues. Ceci leur fut refusé. Les officiers municipaux de Clohars avaient ainsi permis à Le Gorgeu d'échapper au triste sort qui fut celui des prêtres dits réfractaires.

BIBLIOGRAPHIE

Pierre-Julien-Marie Le Gorgeu, né sur la paroisse Saint-Julien à Quimper, avait fait démission de la paroisse de Saint-Thurien en 1788 et avait reçu provision pour celle de Clohars-Carnoët le 29 décembre 1788.

Sur ce personnage, on consultera avec profit : *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1905, p. 272 ; 1922, p. 313 ; Daniel BERNARD, *Clergé du Finistère*, *Bulletin de la S.A.F.*, 1954, p. 107 ; id., *Documents pour servir...*, p. 35-37 ; PEYRON, *Documents...*, t. I, p. 14 ; Archives Départementales du Finistère, 1 Q 427, 10 L 34, et surtout Jean SAVINA, *Le Curé de Clohars sous la Révolution*, dans *Quimperlé et ses environs autrefois*, p. 285-300, édité par la Société des Amis de Jean Savina en 1967 et en vente à la Société Archéologique du Finistère.

RENÉ DANIEL

Inventaire de la bibliothèque de Louis-Alexandre Expilly, évêque du Finistère (1794)

Deux inventaires de bibliothèques ont été publiés, ces dernières années, dans le bulletin de la Société archéologique du Finistère. En 1961, MM. Yves Tanneau et le chanoine Nédélec ont présenté celle de messire Jan Baujouan, seigneur de Kerminizic, procureur du roi à Quimper de 1603 à 1640. Le 8 novembre 1640, veille du décès de Jan Baujouan, vint à mourir Guillaume Le Prestre de Lézonnet, évêque de Cornouaille depuis 1614. M. Tanguy Daniel publia l'inventaire de sa bibliothèque dans le bulletin de 1966.

L'intérêt de ces inventaires est donc apparu avec évidence, et a été suffisamment expliqué. Nous y ajoutons aujourd'hui l'étude de la bibliothèque de Louis-Alexandre Expilly, évêque constitutionnel du Finistère de 1791 à 1794.

CIRCONSTANCES — LE SEQUESTRE

Décrété d'accusation par la Convention le 19 juillet 1793, en tant qu'administrateur du département, pour cause de fédéralisme, il fut exécuté à Brest le 22 mai 1794

(3 prairial an II) avec vingt-cinq de ses collègues administrateurs (1).

Il demeurait à Quimper, rue Verdelet, avec sa sœur, Marie-Caroline Expilly, veuve de Michel Béhic, et son jeune neveu, élève au collège. Le séquestre de ses biens fut mis le 8 prairial an II (27 mai 1794). Le document comporte quatorze pages, mais se borne au dénombrement de livres et de papiers (2).

8 prairial an 2 (mardi 27 mai 1794). Séquestre Expilly.

Au nom de la République...

... nous Jean-Vincent-Guillaume Desnos, juge de paix de la commune de Quimper, ayant avec nous pour le rapport le citoyen Louis-Nicolas Le Moyne faisant les fonctions de secrétaire greffier et de lui le serment pris rapportons qu'à la requête du citoyen Valentin, administrateur du district de Quimper-Odet, en sa compagnie et celle du citoyen Louis-Marie Tahon, officier municipal nous nous sommes transportés jusques et en la demeure de feu Louis-Alexandre Expilly, ci-devant évêque du Finistère et administrateur de l'Administration départementale condamné à mort par jugement du tribunal révolutionnaire de Paris séant à Brest, à l'effet d'annoter séquestre et mettre sous la main de la Nation tous les meubles et effets par lui délaissés et lui appartenant et étant rendus en ladite demeure sise à Quimper rue Verdelet y avons trouvé le citoyen Louis Le Goff et Annette-Augustine Grosin sa femme auxquels nous avons déclaré le sujet de notre transport. En conséquence les avons interpellés de nous déclarer tous les meubles et effets appartenant audit Expilly afin que nous puissions les annoter et de nous représenter tous les titres de propriété et les papiers de quelque nature qu'ils soient à fin que nous les met-

(1) Et non le 21 juin, comme il a été imprimé par erreur dans le Bulletin de la Société archéologique du Finistère, tome XCIV, 1968, page 81.

(2) Tous les documents cités proviennent des Archives départementales du Finistère, sous-série 1 Q, dossiers individuels (Expilly).

tions sous les scellés, de nous faire ouverture de toutes armoires et fermetures, à quoi ils ont dit n'avoir moyen empêchant. En conséquence, ils nous ont conduit dans les différents appartements de la dite maison où nous avons procédé à l'annotation générale desdits meubles et effets comme suit

et premier dans la cuisine...

...(page 9. — « Trois cent quarante huit volumes reliés de différents ouvrages et cent trente deux brochures aussi de différents ouvrages. »

(page 10). — « Dans un grenier... un tas de vieux papiers et registres concernant le ci-devant clergé et regardés comme inutiles »...

... « quarante trois volumes des procès-verbaux du ci-devant clergé »...

(page 12). 10 prairial. — « Un paquet de papiers avec cette étiquette : « Titres de la retraite des femmes » dont le citoyen Valentin s'est saisi pour le déposer à l'administration du district.

L'INVENTAIRE

L'inventaire détaillé fut établi le 23 messidor an II (11 juillet 1794).

23 messidor an 2.

Inventaire

Expilly

Liberté - Egalité - Fraternité

Ce jour trois messidor an deux de la République française une et indivisible inventaire fait d'autorité de l'administration du district de Quimper des meubles et effets ci-devant appartenant à Louis-Alexandre Expilly, ci-devant évêque du Finistère par moi Louis-Nicolas Le Moyne, notaire public à Quimper et ce sur le réquisitoire du citoyen Valentin administrateur commissaire et celle du citoyen Louis-Marie Tahon, officier municipal à l'aide de la citoyenne Louise Renot, comme suit

et premier dans la cuisine...

C'est dans ce document que figure le détail de la bibliothèque. L'énumération fut effectuée, bien entendu, sans souci de classement méthodique, mais seulement au fur et à mesure qu'étaient vidés les meubles qui contenaient les livres et les brochures. Pour rendre plus claire la connaissance de l'ensemble, nous en présentons des listes par matières, mais en reproduisant intégralement les termes du document. Nous avons même cru bon d'indiquer le prix auquel les estima le citoyen L'Haridon, libraire. Précisons cependant que ces derniers renseignements ne sont donnés qu'à titre de curiosité. En effet, ces livres n'ont pas été vendus, puisque Valentin les mit en réquisition : *« Et sont tous les livres et brochures ci-dessus détaillés mis en réquisition par le citoyen Valentin pour former la bibliothèque nationale et pour les autres besoins de la République... »* L'estimation de L'Haridon eut été largement dépassée en cas de vente aux enchères, si l'on en juge d'après ce qui se produisit lors de la vente des meubles et des effets, vente qui eut lieu le 5 thermidor an 2 (23 juillet 1794) et les jours suivants. On relève des différences considérables entre l'adjudication et l'évaluation du priseur. Bornons-nous à trois exemples :

« Deux paires de pinces, une pele et un petit morceau de fer pour contenir la viande, adjugés 14 livres au citoyen Silguy » (3 livres à l'inventaire),

« Deux marmites pour 18 livres 5 sols à Gillette Donard » (6 livres à l'inventaire),

« Une casserole en cuivre rouge pour 20 livres à la citoyenne Merpaut » (6 livres à l'inventaire)...

La suite de la vente est de même façon : les prix de vente dépassent largement ceux de l'inventaire. Ils restent, évidemment, les mêmes pour les biens réquisitionnés.

ENUMERATION METHODIQUE

Ouvrages religieux.

Bible de Vence en 16 volumes in-quarto estimés 16 livres,

Abrégé de l'ancien testament, deux volumes in-quarto, 2 livres,

Catéchisme historique, un volume, 15 sols,

Sermons de Massillon en 15 volumes, 7 livres 10 sols,
Sermons de Bourdaloue, 14 volumes, 7 livres,

Deux cent trente sept volumes reliés tant vieux sermons, bréviaires, que prônes et questions théologiques et cas de conscience, estimés 40 livres.

Histoire.

Histoire générale de Voltaire en dix volumes reliés estimés 10 livres,

Histoire de France en trois volumes, 4 livres 10 sols,
Essai sur l'histoire des comices, 3 volumes brochés, 30 sols,

La galerie universelle des hommes célèbres, six volumes reliés brochés (?) in-quarto, 12 livres.

Géographie.

Le géographe manuel, un volume, 20 sols.

Tableau géographique du commerce de la France, deux brochures estimées deux livres.

Littérature.

Lettres provinciales un volume vingt sols,

Boileau un volume trente sols,

Trente cinq volumes des ouvrages de Voltaire, brochés, estimés quinze livres,

L'Ingénu, de Voltaire, 2 volumes brochés, 20 sols.

Lettres persannes de Montesquieu, en deux volumes, trois livres,

« *Etude de la nature suivie des vœux d'un solitaire* », en quatre volumes estimés par le citoyen L'Haridon, libraire, six livres,

Le siècle littéraire en 4 volumes, 6 livres,

Nous rappelons pour mémoire les sermons de Massillon et de Bourdaloue qui figurent parmi les « ouvrages religieux », et l'Histoire générale de Voltaire en « histoire ».

Droit.

Les principes du droit français, en 12 volumes, par Poullain du Parc, estimés 6 livres,

Divers.

Dictionnaire breton, estimé deux livres,
 Grammaire française et brebonne, un volume, 5 sols,
 Barème, 10 sols,
 L'onanisme, de Tissot, 15 sols,
 L'académie des jeux, 15 sols,
 Arithmétique de Bélyout (?), un volume, 40 sols.

Ouvrages « peu intéressants ».

Cinq huit (?) brochures d'ouvrages peu intéressants
 100 sols,

« *Et sont tous les livres et brochures ci-dessus détaillés mis en réquisition par le citoyen Valentin pour former la bibliothèque nationale et pour les autres besoins de la République et a ledit L'Haridon Signé L'Haridon.* »

Papiers relatifs aux activités de député et d'évêque.

Vingt et une brochures des procès-verbaux de l'Assemblée dite constituante 10 livres,

« *Un tas de vieux papiers et registres concernant le ci-devant clergé que le citoyen Valentin a mis en réquisition pour le service de la République et comme appartenant audit clergé et non audit Expilly, estimés six livres.* »

Ajoutons qu'ont échappé à l'inventaire et à la réquisition des livres et objets reconnus comme appartenant à la sœur d'Expilly et à son jeune neveu :

... « *dans un pavillon au haut du jardin* »... et « *sur le réquisitoire du citoyen Valentin, qui a pris l'avis du district, on a tardé de procéder à l'inventaire des œuvres de Molière et Racine qui ne se sont point trouvés dans la bibliothèque, des Voyages d'Anacharsis en sept volumes, du Tableau de Paris en quatre volumes, des Éléments de l'histoire générale de France, sept volumes et incomplète, de celle de France en trois volumes, de deux dictionnaires, de Quinte-Curce traduit en deux volumes* »...

OBSERVATIONS

Il est tout à fait regrettable que ni le priseur ni Valentin n'aient cru devoir détailler les 237 volumes, et surtout qu'ils aient considéré comme ouvrages peu intéressants *cinq huit* (cinquante-huit ?) brochures. Le plus grave, à nos yeux, est que Valentin ait mis en réquisition *un tas de vieux papiers et registres concernant le ci-devant clergé* (il s'agit, bien entendu, du clergé constitutionnel), et dont, jusqu'à présent, personne n'a trouvé trace.

On remarquera qu'Expilly s'intéressait à l'histoire, à la géographie, au droit, et surtout à la littérature. Les classiques français sont rares, les anciens manquent totalement, mais on peut penser peut-être qu'Expilly les avait donnés à sa sœur et à son neveu. Il y a beaucoup d'ouvrages de Voltaire, et Montesquieu figure aussi. Mais il n'y a rien des Encyclopédistes, rien de Rousseau. Il est étrange qu'Expilly semble vouloir lui préférer l'*Etude de la nature*, qui est très vraisemblablement de Bernardin de Saint-Pierre, disciple et admirateur de Rousseau.

Enfin notons une grammaire et un dictionnaire bretons. Dans l'état actuel de nos recherches, nous ignorons si Expilly connaissait le breton. Il est possible que sa mère, née La Gal, l'ait pratiqué. Son père ne le parlait certainement pas, et la langue était assez peu en usage dès cette époque dans la paroisse de Saint-Louis de Brest où il est né. Il est vraisemblable qu'il en avait tout de même une certaine teinture.

Encore qu'imparfaitement établi, cet inventaire ne manque pas d'intérêt. Nous rêvons, quant à nous, à l'immense bonheur d'un futur chercheur s'il parvient à découvrir les papiers concernant le clergé, qui ne sont peut-être pas détruits, mais reposent dans quelque coffre inconnu.

JACQUES CHARPY

Une lettre inédite de
Charles de Gaulle,
le Kimri (1^{er} mars 1865)
l'envoi autographe de son poème
" Da Varzed Breiz "

Il y a 105 ans, en mai 1864, paraissait dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, un poème de 64 vers, dédié « aux poètes de Bretagne » (1), dont une strophe a connu un renouveau particulier en ce mois de février 1969.

« *E Paris va c'horf zo dalc'het
Med daved hoc'h nij va spered
Vel al labous, a denn askel
Nij da gaout he vreudeur a bell.* »

« *A Paris mon corps est retenu,
Mais mon esprit vole vers vous
Comme l'oiseau, à tire d'aile,
Vole vers ses frères qui sont au loin.* »

L'auteur ? Le poète lui-même se nomme :

(1) *Da Varzed Breiz*, par Charlez a Vro-C'hall. *Aux poètes de Bretagne*, par Charles de Gaulle, in *Revue de Bretagne et de Vendée*, mai 1864, pp. 388-389.

« *Ann hini a reaz ar zon-man
Areer a-vro-c'hall anezhan.* »

« *Celui qui a fait cette chanson
s'appelle de Gaulle.* »

Et il signe *Charlez a Vro-C'hall*.

Les Archives départementales du Finistère conservent le texte autographe de ce poème, composé pour une assemblée quimpéroise, adressé le 1^{er} mars 1865 par l'auteur à un historien et sociologue de Pont-l'Abbé Armand du Chatellier, *aotrou ar c'hasteller a Gernuz* (2).

La lettre d'envoi est restée inédite, ainsi que la dédicace du poème. L'actualité lui donne un intérêt nouveau.

Inaugurant la *Nouvelle Revue de Bretagne* en 1947, Fr. Gourvil a retracé la vie de Charles de Gaulle, parisien bretonnant (3). Fils de Julien-Philippe de Gaulle (1801-1883), qui fut élève à l'Ecole Nationale des Chartes, et de Joséphine-Marie Maillol, auteur de nombreux romans pour enfants et de livres de piété, Charles de Gaulle naquit à Paris le 31 décembre 1837. Par son frère Henri (1848-1932), polytechnicien et professeur de sciences, il eut cinq neveux dont Charles, président de la République.

Charles de Gaulle, l'oncle, atteint de paralysie vers sa vingtième année, dut passer sa vie confiné dans l'appartement de son père au 134 de la Grande rue de Vaugirard à Paris, se faisant le propagandiste du mouvement celtique et le défenseur de la langue bretonne. Il mourut à Paris le 1^{er} janvier 1880.

En Bretagne, à l'exemple de l'Association Normande dirigée par Arcisse de Caumont, s'était créée en 1843, en vue du développement agricole, une association bretonne dont le premier secrétaire fut Armand du Chatellier (1797-1885). Mari d'Alexandrine Huart de Pont-l'Abbé, celui-ci devint en 1833 le père de Paul du Chatellier,

(2) Arch. dép. Fin., 100 J 940.

(3) F. Gourvil, *Charles de Gaulle, Parisien bretonnant*, in *Nouvelle Revue de Bretagne*, 1947, pp. 3-9, 85-96. Voir aussi F. Gourvil, *Théodore-Claude-Henri-Hersart de La Villemarqué (1815-1895) et le Barzas-Breiz (1839-1845-1867)*, Rennes, 1960, 610 p.

qui sera président de la Société Archéologique du Finistère de 1897 à 1911. Armand du Chatellier était alors connu par ses *recherches statistiques sur le Finistère* parues de 1835 à 1837 et son *histoire de la Révolution dans les départements de l'ancienne Bretagne*, éditée en 1836. Les progrès de l'agriculture retenaient l'attention des notables; les enquêtes agricoles étaient à la mode en France. En 1863, Armand du Chatellier présente à l'Académie des Sciences morales et politiques une étude sur *l'agriculture et les classes agricoles de la Bretagne*; un tiré à part en est adressé par ses soins à Charles de Gaulle (4).

En remerciement, celui-ci fait parvenir à son correspondant de Pont-l'Abbé, un article extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée* d'octobre et novembre 1864; il s'agit d'une étude qu'il a consacré aux *Celtes du dix-neuvième siècle*, dans laquelle l'auteur lance un *appel aux représentants actuels de la race celtique pour mettre à exécution immédiate* plusieurs mesures en faveur de la langue bretonne et du mouvement celtique, notamment la *préparation d'un congrès général de la science celtique* (5).

Un premier congrès celtique s'était réuni en 1838 au Pays de Galles (6), en présence de La Villemarqué et à l'instigation d'un breton d'Armorique, Rio, qui avait été le chef des écoliers chouans de Vannes en 1815, et dont l'ouvrage, « La Petite chouannerie », avait eu une influen-

(4) *L'agriculture et les classes agricoles de la Bretagne*, par A. du Chatellier, Paris, 1863, 232 p. Extr. du C.R. de l'Académie des Sciences morales et politiques. Arch. dép. Fin., 100 J 1063. Voir Ogès (Louis), *L'agriculture dans le Finistère au milieu du XIX^e siècle*, 1949, 176 p.

(5) *Les Celtes au XIX^e siècle. Appel aux représentants actuels de la race celtique*, par Charles de Gaulle. Nantes-Paris, 1865, 66 p. Extrait de la *Revue de Bretagne et Vendée*, octobre et novembre 1864, pp. 275-284, 337-368. Avec dédicace autographe « A Monsieur du Chatellier, hommage de l'auteur Ch. de Gaulle », Arch. dép. Fin., 8^o b 503.

(6) Cf. Fr. Gourvil. *Un centenaire. L'Eisteddfod d'Abergavenny (septembre 1838) et les relations spirituelles Bretagne-Galles*. Extr. du Bull. Soc. d'Et. du Fin., 1935.

ce décisive sur l'orientation celtique et bretonne de Charles de Gaulle. En 1858, l'Association bretonne projeta d'organiser un second congrès à Quimper. L'Association archéologique cambrienne, empêchée, promit sa visite pour l'année suivante. *Mais l'année suivante, l'association bretonne n'existait plus. Ce projet se trouvait donc indéfiniment ajourné*, écrit Charles de Gaulle, *lorsqu'une modeste société qui, après la dissolution de l'Association bretonne, s'était formée sous la présidence de M. de La Villemarqué, pour la culture de la langue armoricaine, le Breuriez-Breiz, essaya de reprendre l'œuvre interrompue.* » (7)

A vrai dire, l'idée de grouper les quelques écrivains qui s'exerçaient avec plus ou moins de talent sur le terrain de la langue bretonne en une confrérie dont il serait le chef, avait été lancée dès septembre 1843 par La Villemarqué, mais les premiers membres n'avaient reçu leur diplôme qu'en 1857 (8).

Un projet de réunion à Quimper en avril 1864 des poètes de la confrérie n'eut pas de suite, mais ce fut l'occasion pour le secrétaire de la société, Charles de Gaulle, de composer son poème dédié aux poètes de Bretagne. Peu après, il publia son travail sur les celtes du XIX^e, *qui pouvait être regardé comme l'expression des vœux de la société*, et il se mit en rapport avec divers gallois patriotes et notamment avec le Cambrian Institute (7).

Cela se passait en 1865 et la lettre inédite de Ch. de Gaulle y fait allusion. Le congrès ne put se réunir qu'en 1867, retardé par une maladie de La Villemarqué et la difficulté de trouver en Bretagne des organisateurs. La Société d'Emulation des Côtes-du-Nord se dévoua et ce fut à Saint-Brieuc que du 15 au 19 octobre 1867 se tint le congrès celtique international (9).

Le congrès s'était fixé un triple but : rapprocher les

(7) Charles de Gaulle. *Le Congrès celtique international*, in *Revue de Bretagne et Vendée*, octobre 1867, p. 326-334.

(8) Gourvil (Fr.). Théodore... de La Villemarqué, p. 143-146.

(9) C.R. du Congrès, par Ch. de Gaulle, dans *Revue de Bretagne et Vendée*, novembre 1867, p. 405-416.

membres de la famille celtique; étudier les questions d'histoire, de littérature, d'art et autres intérêts communs; chercher les moyens d'établir d'une façon stable des rapports utiles à tous (10).

Dans sa séance du 18 octobre, sous la présidence de l'historien Henri Martin, membre de l'Institut, assisté de Mgr David, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, fut présenté un mémoire de Charles de Gaulle sur l'état de la littérature bretonne. Après la lecture de ce travail, vivement applaudi, nous dit-on, de La Villemarqué fit la déclaration suivante :

« M. de Gaulle n'est pas breton de cœur, mais on a pu juger, par ce beau travail, qu'il est breton d'âme. M. de Gaulle, en proie à d'atroces souffrances, est bien malgré lui retenu loin de nous; mais ceux qui le connaissent savent comme moi, que toute sa vie est dans sa tête comme dans son cœur et que cette tête, ce cœur appartiennent tout entier à la Bretagne. » (10)

L'état des littératures indigènes dans le pays celtique de Charles de Gaulle était un plaidoyer pour le maintien et la culture de ces idiomes (11).

« Je n'insisterai pas ici, écrivait-il, sur l'intérêt que présente, à plus d'un titre, la conservation de ces langues. Il est toujours triste, même pour un observateur désintéressé, de voir mourir à jamais une langue; il lui semble que l'humanité laisse tomber un des fleurons de sa couronne, qu'un instrument se brise dans le concert universel des peuples. Mais si cette langue est celle de ses ancêtres, celle de sa race, il ne peut, s'il croit à autre chose qu'aux intérêts matériels, la voir disparaître sans un profond déchirement. Avec elle disparaît, ou du moins s'altère gravement l'âme d'un peuple, le génie d'une race. La science perd ou voit se restreindre au passé un impor-

(10) Congrès celtique international tenu à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), Bretagne en octobre 1867. Séance - Mémoire, Saint-Brieuc, 1868, XVI, 352 p.

(11) De l'état des littératures indigènes dans le pays celtique et de l'intérêt que présentent le maintien et la culture de ces idiomes, par M. Charles de Gaulle, in Congrès celtique international, Saint-Brieuc, 1868, pp. 254-273.

tant sujet d'études; une nationalité, soit politique, soit purement traditionnelle et morale, perd sa plus vive expression et sa meilleure sauvegarde; et enfin, l'esprit humain est privé des œuvres qui auraient pu se produire dans la langue disparue » (10). Et il poursuivait : « Bien des gens pourtant vont répètent sans cesse que la disparition de ces langues particulières importe à l'existence politique des grands Etats, et que leur maintien fait obstacle aux progrès de la civilisation. On peut répondre au premier de ces griefs, qu'il n'est pas de pires dangers pour un Etat que ceux qui naissent d'une centralisation intellectuelle excessive; on peut y répondre surtout en demandant si le patriotisme français des Bretons, des Flamands, des Alsaciens et des Basques est surpassé par celui des Parisiens ou des Tourangeaux ? (11).

Charles de Gaulle se réjouit du développement de la littérature bretonne; il attache notamment une *importance considérable* à la prospérité et à la pureté linguistique du nouveau périodique *Feiz ha Breiz* (*Foi et Bretagne*), qui depuis 1865 paraît tous les mois (12).

« Qu'un journal entièrement écrit en breton ait pu se fonder, se maintenir et prospérer en Bretagne, écrit-il en août 1866, c'est un résultat très précieux et presque inespéré; c'est aussi un symptôme des plus rassurants pour l'avenir de notre langue. On ne saurait proclamer trop haut la reconnaissance qui est due au courageux et habile directeur du *Feiz ha Breiz*, chargé, lui seul, de la plus grande partie de la rédaction. Il serait bien à regretter que M. l'abbé Morvan ait pu être peiné le moins du monde par les respectueuses observations qui lui ont été soumises par un apprenti critique qui reconnaît, autant que personne, les services rendus par le pieux et patriote écrivain. Ces observations avaient uniquement pour but de demander un léger progrès dans la pureté, relativement déjà très remarquable, de la langue du journal et un peu plus de régularité dans l'orthographe... A supposer qu'il soit nécessaire d'employer certains mots français ou bretonnés, pourquoi ne pas les écrire à la manière de *Le Gonidec* ?... En attendant, nous n'avons

(12) Le journal *Feiz ha Breiz* a poursuivi sa publication sous ce même titre jusqu'en 1944.

pas voulu manquer de signaler les progrès accomplis et d'adresser au Feiz ha Breiz nos meilleurs vœux de succès pour cette seconde année comme pour la première. » (13).

Cet intérêt porté à la langue bretonne, particulièrement sensible durant ces années 1860 à 1870, était indiscutablement le résultat de l'impulsion donnée par les travaux de La Villemarqué, l'auteur du *Barzaz-Breiz* qui en 1847 avait édité le dictionnaire français-breton de Le Gonidec et qui sera de 1876 à 1895 le président de la Société Archéologique du Finistère. Napoléon III lui-même n'avait pas hésité à prononcer à Rennes une harangue bretonne lors de son voyage en Bretagne en 1858.

Le clergé favorisait les publications en breton, tel l'abbé Jacques-Marie Perrot, recteur de Plougonvelin puis curé de Taulé, auteur en 1844 d'un *Buez ar Zent* (Vie des Saints) et en 1867 d'un *Miz Mari ann Ene Devot* (le mois de Marie de l'âme dévote) (14), tel également l'évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, Monseigneur Auguste David, qui dans son diocèse prônait la traduction des *annales de la propagation de la Foi* en un breton correct et populaire, avec la seule orthographe de *Le Gonidec...* (15).

Introduite par les critiques contre le dictionnaire de Le Gonidec (16) et favorisée par l'autoritarisme de La Villemarqué, la querelle du *Barzaz-Breiz* prenait corps en ces années 1864-1866 (17).

(13) Charles de Gaulle, *La littérature armoricaine au commencement de 1866*, in *Revue de Bretagne et de Vendée*, août 1866, p. 100.

(14) Jacques-Marie Perrot, né à Saint-Pabu, fut successivement vicaire à Saint-Sauveur de Brest, recteur de Plougonvelin et de Porspoder, curé de Taulé (nomination du 24 janvier 1855). Il mourut à Taulé le 12 janvier 1877, à 72 ans. Arch. dép. Fin., 1 V 138 et 4 V 197.

(15) Cité dans *La Villemarqué, sa vie et ses œuvres*, 1926, p. 117.

(16) Dujardin (Louis). *La vie et les œuvres de Jean-François Le Gonidec, grammairien et lexicographe breton, 1775-1838*, Brest, 1948, 378 p.

(17) Gourvil (Fr.). *Op. cit.*

Déjà en 1844 un recteur de Cornouaille écrivait à Aurélien de Courson, archiviste-adjoint du Finistère : « Voilà 35 ans que je prêche le breton, je crois avoir été très bien compris sans avoir eu des leçons de M. de La Villemarqué. Pour l'amour de Dieu, qu'il nous laisse tranquille, car nous ne prêcherons jamais son baragouin » (18), et l'abbé Perrot précisait à la même époque : « Le Gonidec savait le breton, par principe, mais ne le parlait pas... Qu'honneur soit rendu à La Villemarqué de travailler à conserver la pureté du breton, mais qu'il prenne garde de tomber dans un purisme outré » (19).

A travers Le Gonidec c'était donc bien La Villemarqué qui était visé. Alors que l'auteur du Barzaz-Breiz était au faite de la notoriété, vers 1865, certains écrivains se détachaient de lui. L'écrivain Prosper Proux n'hésitait pas à le traiter de « *Grand Cornac de la ménagerie celtique* » (20) et Luzel (qui sera archiviste de 1881 à 1895) de « *grand lama de la littérature bretonne* » (21).

Par contre l'intellectuel Charles de Gaulle qui avait appris la langue bretonne dans le Barzaz-Breiz, maintenait son attachement fidèle à celui qu'il appelait « *hon Fenn Sturier miua-Karest* » (notre chef pilote bien aimé).

Lorsqu'en 1869 la réforme du Breuriez Breiz sera devenue nécessaire, il interviendra — en vain d'ailleurs — pour que son maître vénéré soit maintenu dans la nouvelle confrérie.

Pour une raison que je n'ai pu élucider, Armand du Chatellier faisait parvenir sa correspondance à Charles de Gaulle par l'intermédiaire d'un de leurs amis communs, de Cussy. Celui-ci habitait Paris, rue de Caumartin, mais demeurait le plus souvent en Normandie, à Vouilly, près d'Isigny-sur-Mer. Il avait, je pense, connu Armand du Chatellier au temps de ses voyages en Allemagne et en

(18) Cité dans *La Villemarqué, sa vie et ses œuvres*, p. 119.

(19) Lettre à l'abbé Alexandre, secrétaire de l'évêché de Quimper, 29 décembre 1844. Citée dans Gourvil, *op. cit.*, p. 101.

(20) Lettre à Luzel du 7 février 1865. Citée par Gourvil, p. 155.

(21) Lettre à Renan du 12 juillet 1865. Citée par Gourvil, p. 157.

Italie et malgré son âge et sa santé, entretenait avec lui une correspondance fidèle. Le 23 septembre 1865 il lui rappelle le souvenir de l'archéologue normand Arcisse de Caumont et du peintre Gudin tout en évoquant le développement touristique de la côte normande de Trouville : « *Quel fureteur infatigable ! lui écrit-il. Quelle abeille plus avide dans la recherche de son butin réussit mieux à composer son miel ! Vraiment c'est à n'y pas croire quand surtout on sait que toutes ces productions de bédictin laissent encore place aux courses plus vagabondes, loin de ces bahuts clos et cachés et que vous trouvez moyen de dénicher, Dieu sait comment ! Alors que les autres fureteurs du même genre en donnent leur langue au toutou. Voilà, cher maître, le soliloque provoqué hier par l'arrivée de la missive toute charmante du 19 et des 3 oiseaux bleus dont deux sont depuis ce matin en train de charmer le père et le fils, ces studieux hermites de Vaugirard, car j'ai envoyé un express à la poste voisine tout en prenant induement pour moi ce qui était de votre main, adressé à l'excellent bretonnant, étourderie à réparer avec soin, car je sais le prix que l'on attache aux autographes des Messieurs de votre rang.*

« *Votre petite brochure a failli, par l'attrait qu'elle m'a offert, me mettre en retard de la procession avec mon bon curé qui n'aime pas que le premier banc de droite ne donne pas l'exemple de la pieuse exactitude... » (22).*

Le 29 octobre suivant, de Cussy reprend la plume à l'adresse d'Armand du Chatellier. Cette nouvelle lettre précise les conditions dans lesquelles Charles de Gaulle a adressé à son ami de Pont-l'Abbé le texte autographe de son poème dédié aux poètes de Bretagne :

« *Vouilly, 29 octobre 1865,*

« *Votre dernière, mon cher maître, porte la date du 19 septembre, la réponse à la susdite, celle du 29 septembre. Donc je suis en règle et je suis aise de pouvoir constater le fait en profitant d'une épître qui m'arrive de Vaugirard et demande une intervention près de vous. Ce sont les de Gaulle, père et fils, qui par suite d'une longue maladie, défendant tout travail, n'ont pu m'accu-*

(22) Arch. dép. Fin., 100 J 940.

ser plutôt la réception de l'intéressante brochure dont vous m'aviez chargé pour eux, et dont mention va paraître le 1^{er} novembre dans le numéro du journal des Savants. La raison de son silence envers vous est celle qui a accroché sa plume envers moi. Vous penserez donc, vous, la part du plaisir et intérêt que vous lui avez procuré.

« Au revers de ce premier feuillet est une autre missive également de remerciements, du fils le Kimri (23), forcé de faire la besogne du père et la sienne, et fort empêché de tous côtés, et aussi par sa santé, qui le rend plus impotent que jamais. Voici l'extrait qui vous regarde :

« J'ai lu avec beaucoup de plaisir la petite notice de M. du C. et attends avec impatience la publication du travail historique complet dont elle est détachée. Veuillez lui offrir mes remerciements en attendant que je le puisse faire moi-même. J'avais écrit à M. du C. au printemps dernier pour le remercier de son aimable lettre et je lui avais adressé en même temps un petit paquet de poèmes Kimrigues, œuvre des bardes du Breuriez-Breiz (petite société de bardes et d'écrivains bretonnants à la tête desquels est M. de La Villemarqué), mais je crains bien que rien de tout cela ne lui soit parvenu. »

Voilà !

Messieurs de Gaulle, 134, Grand rue de Vaugirard, Paris.

Allez votre train avec cela et que le ciel vous bénisse ainsi que ces pauvres gens, dignes d'un meilleur sort » (22).

**

TEXTE DE LA LETTRE DE CHARLES DE GAULLE A ARMAND DU CHATELLIER

« Vaugirard, 1^{er} mars 1865.

Monsieur,

Je ne saurais vous dire combien j'ai été heureux de l'approbation si flatteuse que vous avez bien voulu don-

(23) C'est-à-dire « Le Gallois ». Ce terme pris souvent à cette époque dans le sens du « celtisant », se retrouve dans un article publié par le bretonnant Guillaume Le Jean dans le journal parisien « Le Pays » du 19 novembre 1851, article intitulé « Les Hellènes et les Kimris ».

ner à mon petit travail sur les Celtes. M. de Cussy m'a remis ces jours-ci la lettre que vous avez eu la bonté de lui faire parvenir pour moi. Venant d'un Breton tel que vous, Monsieur, elle est pour moi un témoignage bien honorable et un encouragement on ne peut plus précieux.

Je vous devais d'autant plus l'hommage de ma brochure que nous vous avons beaucoup de reconnaissance, mon père et moi, pour l'envoi de votre excellent livre sur les Classes agricoles en Bretagne. Je l'ai lu avec un extrême intérêt et avec profit, je crois. Il m'a été et me sera encore d'un grand secours en m'éclairant sur le véritable caractère et sur les besoins du paysan breton.

Je crois vraiment que nos chers compatriotes se désabâtardissent et se réveillent un peu. La petite société du Breuriez Breiz, dont je suis membre indigne, cherche à élargir ses cadres et à étendre son champ d'action. C'est pour aider à ces projets, dans la mesure de mes forces, que j'ai publié ma brochure. J'ai déjà reçu plusieurs adhésions et promesses de concours, parmi lesquelles je citerai, à deux pôles opposés, celle de Mgr l'évêque de Saint-Brieuc et celle de M. Henri Martin. Les vœux que j'exprimais commencent à se réaliser partiellement. Vous savez, Monsieur, que nous avons depuis un mois un journal hebdomadaire en breton (Feiz ha Breiz, chez Salaiün à Kemper). M. l'abbé Perrot, recteur de Taulé, m'informe que, depuis plusieurs années déjà, on fait traduire le breton en français et le français en breton dans les écoles du Finistère. Le secrétaire du Cambrian Institute m'a écrit pour m'annoncer que mon travail allait être traduit en anglais et inséré dans le Cambrian journal. Il me dit aussi que beaucoup de Gallois désirent se réunir l'été prochain en Basse-Bretagne, avec des Bretons, en congrès scientifique et patriotique.

J'ose espérer, Monsieur, que vous ne nous refuserez pas le secours de vos lumières et de votre influence pour mener à bien, dans la mesure du possible, des projets dont la réalisation exige le concours de tous les vrais Bretons.

J'ai vivement regretté, Monsieur, que l'état de ma santé ne m'ait permis de me rendre l'hiver dernier chez M. de Cussy où j'aurais espéré vous rencontrer. J'éprou-

verais encore le même regret cette année si je ne savais pas d'ailleurs que vous ne passez pas l'hiver à Paris. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je serais heureux cependant, Monsieur, si, en traversant Paris pour aller en Italie, vous pouviez disposer d'assez de temps pour me faire une petite visite.

Mon père me charge de vous remercier de votre souvenir et de se rappeler au vôtre. Veuillez présenter mes hommages les plus respectueux à Mesdames du Châtelier et agréer l'expression des sentiments respectueux de votre dévoué et reconnaissant compatriote.

Charles de Gaulle

(unan a baotred Breuriez Breiz).

Grande rue, 134, Vaugirard, Paris. »

**

TEXTE DU POÈME AUTOGRAPHE,

DA VARZED BREIZ,

ACCOMPAGNANT LA LETTRE DU 1^{er} MARS 1865

D'ann aotrou ar C'hasteller a Gernuz

Ch. a Vro-C'hall

Kanaouen kinuiget da Varzed Breuriez Breiz a dlle en eur zastum a vagad e Kemper e pad miz ebrel 1864. — Moulet eo bet e barz Asgwell Breiz he Vandae (Revue de Br. et de Vendée), loden miz mae 1864.

DA VARZED BREIZ

*Piou a roio d'in diouaskel evel d'ar goulmik,
hag e nijinn hag e tiskuizinn.*

SALM, LIV, 6.

Meuleudi d'e-hoc'h, kanerien Breiz !

Va c'halon a zo enn ho kreiz

Pa-z-oc'h a bep tu dastumet

Da harpa'r vro 'deuz ho maget :

— E Paris va c'horf zo dalc'het,

Med daved hoc'h nij va speret,

Vel al labous, a denn askel,

Nij da gaout he vreudeur a bell.

*Pell diouz ho pro ounn bet ganet;
Ha mont da Vreton am euz gret,
Kerkent, breudeur, ha ma weziz.
Oa chomet Kelted ar Vreiziz.*

*— Me garfe, trezek Breiz-Izel,
Gallout nijal a denn askel,
Vel eunn evn e Kaoued ganet
Garfe mond da vro ann evnet.*

*Seulvui doare Breiz a zeskiz,
Seulvui a galon he c'hiriz,
Hag e c'hoantaiz mont d'ho pro
Da veva, da vervel eno;*

*— Vel ma c'hoanta, d'ar c'hoad huel,
Ann evn nijal a denn askel,
Nijal etrezeg ar c'hoad glaz
Elec'h 'ma neiz 'he vreudeur c'hoaz.*

*Aliez, Barzed, ann avel
A gasaz d'in ho mouez a bell;
Helavar oa, c'houek ha pergen;
Hi am frealze em anken :*

*— Evelse, pa zeu da glevet
Ann evnig e Kaoued dalc'het
Mouez he vreudeur skiltr ha laouen,
Teu d'ezhan frealz hag anken.*

*Gan-e-hoc'h a zo peb a delen;
Ne oa telen e bed gan-en;
Koulskoude, c'houi a deurvezaz
Va lakat enn ho Preuriez vraz.*

*— Evel-se a ra ann eostik,
Ar glozard hag ar sidanik,
Pa lezont ho breur ar golven
Sevel he vouez enn ho c'hichen.*

*He sevel ' rinn rag ar vreiziz,
Da lavaret : « Stort ho kouriz
« Bodit holl endro d'ar banniel
« A zalc'h Kermarker [*] ken huel ! »*

*— Evel-hen, pa ruz tost d'eunn neiz
Ann aer wiber da grap he freiz,
En em start ann holl evnigou
Da drei out-hi ho begouigou.*

(*) Mac'htiern Kermarker (le vicomte de La Villemarqué).

*Trugarekat d'e-hoc'h, Barzed frez
 Diwallerien nerzuz hoc'h iez
 Me a bedo Doue d'hon c'has
 Da Vreiz all : eno 'kanimp c'hoas.*

*— Ra roio d'e-omp he baradoz,
 D'ann evn he neizik er bod roz;
 Ra viro d'e omp ar brezonek.
 Evel d'ann eostik he brezek !*

*Ann hini a reaz ar zon-man.
 Areer A-Vro-c'hall anezhan ;
 Hogen breizad eo a galon;
 Roit d'ezhan eunn hano gwirion.*

*— He gorf e Bro-C'hall zo dalc'het;
 He spered, a vad, n'ema ket :
 Nijal 'ra trezek Breiz-Izel
 Bemdeiz, bemnoz, a denn askel.*

Charlez a Vro-C'hall.

TRADUCTION DU POÈME

« AUX POÈTES DE BRETAGNE »

A Monsieur du Chatellier à Kernuz

Ch. de Gaille.

Chant offert aux poètes de la Confrérie de Bretagne, qui devaient se réunir en assemblée à Quimper, au mois d'avril 1864. Ce chant a été imprimé dans la Revue de Bretagne et de Vendée, numéro de mai 1864.

AUX POETES DE BRETAGNE (24)

*Qui me donnera des ailes comme à la colombe,
 et je volerai, et je me reposerai.*

(Psaume, LIV, 6.)

*Honneur à vous, chanteurs de Bretagne ! mon cœur
 est au milieu de vous, réunis que vous êtes de toutes
 parts pour soutenir le pays qui vous a nourris :*

(24) Traduction donnée dans la Revue de Bretagne et de Vendée, mars 1864, pp. 388-393.

— *A Paris mon corps est retenu, mais mon esprit vole vers vous, comme l'oiseau, à tire-d'aile, vole vers ses frères qui sont au loin.*

Loin de votre pays je suis né, mais je me suis fait Breton du jour où j'ai appris, mes frères, que les Bretons étaient restés Celtes.

— *Je voudrais, vers la Basse-Bretagne, pouvoir m'envoler à tire-d'aile, comme un oiseau né dans une cage voudrait aller au pays des oiseaux.*

Plus j'ai connu la Bretagne, plus je l'ai aimée dans mon cœur; et j'ai désiré aller dans votre pays pour y vivre et pour y mourir.

— *Comme l'oiseau désire voler à tire-d'aile vers le grand bois, vers le bois vert où est encore le nid de ses frères.*

Bien souvent, ô bardes ! le vent m'apporta votre voix de loin; elle était éloquente, elle était douce et belle, elle me consolait dans mes peines.

— *Ainsi, quand retenu en cage, le petit oiseau vient à entendre la voix claire et joyeuse de ses frères, elle le console et l'attriste.*

Chacun de vous avait sa harpe; de harpe, je n'en avais point; cependant vous avez daigné m'admettre dans votre grande confrérie;

— *Ainsi font le rossignol, la fauvette et la linotte, quand ils permettent à leur frère le moineau d'élever la voix auprès d'eux.*

J'élèverai la mienne devant les hommes de Bretagne pour dire à mes frères bien-aimés : « Serrez-vous autour du drapeau que la Villemarqué tient si haut ! »

— *De même quand la vipère se glisse vers un nid pour saisir sa proie, tous les petits oiseaux se serrent l'un contre l'autre en dirigeant contre elle leurs becs.*

Merci, ô bardes éloquents, fermes défenseurs de votre langue ! je prierai Dieu de nous conduire dans une autre Bretagne, pour y chanter encore.

— *Qu'il nous donne son paradis, comme au petit oiseau son nid dans le buisson de roses; qu'il nous conserve la langue bretonne comme au rossignol son langage !*

Celui qui a fait cette chanson s'appelle de Gaulle; mais il est de Bretagne par le cœur; donnez-lui un nom qu'il mérite;

— *Son corps est retenu en Gaule, mais certes son esprit ne l'est pas; il vole vers la Basse-Bretagne tous les jours, toutes les nuits, à tire-d'aile.*

Charles de Gaulle.

*
**

En conclusion il me paraît curieux de rappeler la réponse des bardes bretons à Charles de Gaulle. Il s'agit d'un long poème en alexandrins de treize pieds, qui paraissait en décembre 1864 dans la revue de Bretagne et Vendée, sous le titre *Barzed Arvor d'ann Aotrou Charlez a Vro C'hall, barz breizad, à Paris.*

J'en emprunte un extrait et sa traduction à F. Gourvil (25).

*Eunn aotrou a Baris, Charlez a Vro C'hall hanvel,
Den gwiek ha kalounek, en deuz eur werz savet,
Enn hor iez, desket gant han dre garantez d'hor bro,
Breiziz, greomp hon dlead, meulomp holl e hano.*

*Goulennomp digand Doue ma vo heulied e skouer,
Ma raio kalz evel-t-han euz hor c'henvroiz ker
Hag eunn deiz ar brezounek, enoret gand ann holl
A joumo enn hor bro gaez hep mont biken da goll.*

*Breman eta, Kenvreudeur, leveromp enn eur vouez,
E kasomp da varz Paris, da dremen he enkreiz,
Hor c'halonou, hor bennoz, ma vezo frealzet
Panna hell dont d'ar vro-man a garre kalz gwelet.*

*Hag evel ann alc'houeder, pa zav a denn askel
A-uz d'he neizik kuzed e gwiniz Breiz-Izel,
E sav peden ar varzed; hag holl, enn eur dridal,
E leveront : « Ra vevo pell Charlez a Vro-C'hall ! »*

Eostik Koat ann Noz (26).

(25) F. Gourvil, op. cit., et Revue de Bretagne et de Vendée, t. XVI, pp. 470-479.

(26) Le pseudonyme du signataire, Rossignol des Bois de la nuit, est celui du barde-instituteur J.-M. Le Jean.

« Un monsieur de Paris, nommé Charles de Gaulle, homme de science et de cœur, a composé une gwerz en notre langue qu'il a apprise par amour pour notre pays : Bretons, faisons notre devoir, célébrons tous son nom.

« Demandons à Dieu que son exemple soit suivi, que beaucoup fassent comme lui parmi nos chers compatriotes, et un jour la langue bretonne, honorée de tous, restera dans notre bien aimé pays sans se perdre jamais !

« Maintenant donc, confrères, disons tous d'une voix que nous envoyons au barde de Paris, comme remède à son chagrin, nos cœurs et notre bénédiction : qu'il soit ainsi consolé puisqu'il ne peut venir en ce pays qu'il voudrait tant voir.

« Et comme l'alouette monte à tire-d'aile au-dessus de son petit nid caché dans les blés de Bretagne, monte la prière des bardes; et tous disent, en tressaillant de joie :
« Longue vie à Charles de Gaulle ! »

Je crois vraiment que nos chers compatriotes
se désabâtardissent et se réveillent un peu. La
petite société du Breuzier Breiz, dont je suis membre
indigne, cherche à élargir ses cadres et à étendre son
champ d'action. C'est pour aider à ces projets, dans
la mesure de mes forces, que j'ai publié ma brochure.
J'ai déjà reçu plusieurs adhésions et promesses de
concoures, parmi lesquelles je citerai, à dessein pour opposer,
celle de M^r L'évêque de St-Brieuc et celle de M.
Henri Martin. Les vœux que j'exprimais auparavant
à se réaliser partiellement.....

..... une petite visite.
M^r n'a pas eu charge de vous remercier de
votre souvenir et de se rappeler au vôtre.

Permettez-moi de présenter mes hommages les plus res-
pectueux à Mesdames du Châtelier et
à vous-même. L'expression des sentiments respectueux
de votre dévoué et reconnaissant compatriote

Charles de Gaulle

(un an à l'école Breuzier Breiz)
Grande rue, 134. Vaugirard - Paris.

D'ann doken ar C'hastell ar Gernuz,
Ch. a Vro C'hall

Kanaouen kinniget da Varyed Breiz - Breiz
a dlie en em zastum a vragad e Kemper, e pad
miz ebrel 1864. — Montet eo bet e barz Asgwel
Breiz ha Kandea (Revue de Br. et de Kanda), loden miz mae
1864.

Da Varyed Breiz

Tiou a zois d'in diuaskal evel d'ar
goulmiz, hag e nijinn hag e kiskujinn.
Salon. LIV, 6.

Meulendi d'e-hoc'h, Kaverien Breiz!
Va c'halon a zo enn ho kreiz
Pa-z-oc'h a bep tu dastumet
Da harpa 'z vro 'deuz ho maget.
— 2 Paris va c'hoef zo dalaket,
'Med daved hoc'h nij va speret,
'Vel al labous, a denn askel,
Nij da gaout he reudeur a sell.

Pell diouz ho pro ounn bet garet;
Ha mont da Vreton am euz gret,
Kerkent, Breudeur, ha na weriz
Da chomet Kelted ar Vreizig.

.....
— He gorf e Bro-C'hall zo dalaket;
He spered, a vad, n'ema ket:
Nijal 'ra hezek Breiz-Izel
Bendeiz, bennoz, a denn askel.

Charles a Vro C'hall
unan a barchad Breiz - Breiz
macthian Kermarker (le V^e de la Villemarqué)

monographies

JEHAN BAZIN

La paroisse Saint-Thomas
de Cantorbery, à Landerneau

INTRODUCTION

A L'ETUDE DES ANCIENNES PAROISSES
DE LANDERNEAU

Avant la Révolution, les paroisses formaient, comme actuellement, le cadre fondamental de l'organisation et de la vie religieuse, mais, au surplus, elles servaient (les rurales surtout) de support à l'administration royale et provinciale pour l'assiette et la collecte des divers impôts, l'hébergement des troupes de passage, le recrutement de la milice, l'entretien des grands chemins (corvées), la garde des côtes.

Plus qu'aujourd'hui cependant, elles constituaient une entité sociale, une petite cellule humaine avec ses particularités qui les différenciaient les unes des autres, même au sein d'une ville et un grand nombre de villes en possédaient plusieurs. C'était le cas notamment à Landerneau.

Quelle était leur population, les classes sociales, les revenus des habitants et, partant, leur degré d'aisance, leurs occupations professionnelles, leurs usages? Poussant plus loin l'analyse à ces différents titres, ne découvre-t-on pas à l'intérieur d'une paroisse urbaine des différences entre quartiers et rues? En dehors des objectifs traditionnels d'une monographie paroissiale: histoire et archéologie civile et religieuse (enclos paroissial, église ossuaire, cimetière, chapelles, croix, couvents, etc...), c'est un aspect qui mérite, je crois, qu'on lui prête attention et qui ne paraît pas avoir été

suffisamment mis en relief (si même il l'a été) par les historiens et chercheurs qui se sont penchés sur l'histoire locale.

C'est une loi du 28 octobre 1791 qui a réduit à une les quatre anciennes paroisses de Landerneau. « Il n'y aura, prescrit-elle, pour la ville de Landerneau et pour les campagnes environnantes jusqu'à une demi-heure de rayon, qu'une seule paroisse qui sera desservie sous le nom de Saint-Houardon de ladite ville. Les églises ci-devant paroisses Saint-Julien et Saint-Thomas sont conservées comme oratoires, l'église de Pencran comme succursale. » La paroisse de Beuzit-Conogan, la quatrième paroisse, était également supprimée et son territoire partagé entre Saint-Houardon et Saint-Thonan.

Avant cette loi, il y avait donc quatre paroisses :

- Saint-Houardon.
- Saint-Thomas de Cantorbery.
- Saint-Julien, à la tête du pont (démolie en 1825).
- Beuzit-Conogan (dont il ne reste plus que le clocher de l'église, en bordure de la route nationale 12 en quittant Landerneau)

Saint-Houardon, Saint-Julien et Beuzit, situées dans le Léon, relevaient du siège épiscopal de Saint-Pol ; Saint-Thomas, de celui de Quimper. Par ailleurs, Saint-Thomas était dans l'obédience de l'abbaye de Daoulas et Beuzit dans celle de l'abbaye de Saint-Mathieu. Beuzit se présentait comme une paroisse essentiellement rurale. Quelques familles nobles y résidaient dans leurs manoirs, tandis que de nombreux paysans exploitaient leurs métairies. Saint-Julien, une des trêves de la grande paroisse de Ploudiry, ne possédait pour ainsi dire pas de « campagne ». Saint-Houardon et Saint-Thomas englobaient un territoire urbain et une « campagne ». Subordination à deux évêchés et à deux abbayes, dépendance d'une paroisse extérieure, c'était là une organisation compliquée, comme on le voit, et qui entraînait des rivalités, des frictions et même des heurts entre les différentes paroisses.

SOURCES DE LA DOCUMENTATION

- *Histoire de l'abbaye de Daoulas*. Abbé PINSON, 1705.
- Dom MORICE. *Preuves*.
- P. de COURCY. *Notice historique de Landerneau*, 1842.
- *Association bretonne - Congrès de Landerneau*, 1879.
- *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1899. (FAVE, *Au retour d'une excursion*.)
- *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1901 (63, 70, 118),

- 1902 (88, 372), 1916 (321-332, 353-367), 1917 (1, 12, 33-47, 65-76, 97-100) (1), 1922 (76, 344), 1939 (60), 1941.
- *Echo paroissial de Brest*, 1903.
- *Architecture bretonne*. Chanoine ABGRALL, 1904.
- Abbé DUINE, *Bréviaires et Missels*, 1906.
- Chanoine SALUDEN, *La Révolution à Landerneau*. A d'abord paru au B.D.H.A. : 1922-27 et en ouvrage en 1929 (pages 35, 85, 84, 86, 140, 145, 184, 186, 201, 229, 230, 233, 235, 256 à 265, 294, plan p. 259).
- WAQUET, *Art breton*, p. 38.
- COUFFON et LE BARS, *Eglises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*.
-
- Archives départementales G 554.
- Archives municipales de Landerneau :
- Registres paroissiaux ;
 - Registres de délibération : 1 D, 15 et 16.
 - Série K, 11 à 14.
 - Rôles de la capitation : 11 (48, 49, 50, 51, 52).
-
- Arrêté ministériel de 1932. Classement de Saint-Thomas.
-

PAROISSE SAINT-THOMAS DE CANTORBERY

Située en Cornouaille et relevant, comme on l'a vu de l'évêché de Quimper, Saint-Thomas était à la limite du Léon. Un petit ruisseau dévalant les pentes de Pencran et passant sous la place du Toul-Coq au pied d'une maison ancienne (1667) ornée d'une statue de N.-D. de Rumengol la séparait de la paroisse Saint-Julien appartenant au Léon.

Saint-Thomas était un *prieuré-cure* (2) de l'abbaye de Daoulas fondée en 1112 par Guyomar de Léon et desservie par les Chanoines réguliers de Saint-Augustin. Le titulaire de Saint-Thomas prenait le titre de Prieur-Rec-

(1) Sources fondamentales (B.D.H.A., 1916-17).

(2) Dont le bénéfice s'élevait en 1703 à 400 livres annuelles. (*Histoire de l'abbaye de Daoulas*, Abbé PINSON).

teur (3), c'était un religieux du couvent précité dont la présentation appartenait à l'abbé et la nomination à l'évêque de Cornouaille qui délivrait les « provisions ». Le plus ancien titre connu de Saint-Thomas est une lettre de Guillaume, évêque de Quimper, datée de 1218 (4), mais il est à peu près certain que l'église primitive est sensiblement plus ancienne.

On trouve encore Saint-Thomas mentionné dans le testament d'Henri de Léon (1363) (5).

Il n'est pas étonnant de rencontrer ici le vocable d'un saint si lointain et si apparemment étranger à la Bretagne (où il existe une autre église sous sa dédicace, celle de Bénodet) (6), car le meurtre de Thomas Becket avait eu un grand retentissement dans toute la chrétienté. Il faut noter, en outre, que Guyomar, le fondateur de l'abbaye-mère de Daoulas, guerroyait à cette époque contre Henri II Plantagenet, le meurtrier du saint archevêque (7).

Dans sa structure actuelle, *l'église* ne remonte pas au-delà du xvi^e siècle et le *clocher* Renaissance, commencé en 1607 comme le témoigne l'inscription portée à sa base : « CESTE : TOUR : FUST : FONDEE : LE : DIMANCHE : DE : LA : TRINITE : L'AN : 1607 », ne fut achevé qu'en 1630 sous la direction d'Henri Le Du, maître d'œuvre. Dangereusement fissuré par le branle de la grosse cloche, il dut être démonté et, en partie, reconstruit en 1847-49. Le Préfet avait alors, par mesure de sécurité, fait interdire l'église au culte. Il contenait jadis au moins *quatre cloches*.

Dans les comptes de la fabrique de 1698 on note la

(3) Liste des prieurs-recteurs en annexe n° I.

(4) Texte en annexe n° II.

(5) Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 1561-1565. Voir le texte dans l'annexe n° III.

(6) D'accord avec le Seigneur de Fouesnant, Rainaud, évêque, donnait l'église de Bénodet à l'abbaye de Daoulas pour y fonder un prieuré (1231).

(7) Voir, à ce sujet, *Congrès de l'Association Bretonne à Landerneau* en 1879 et l'article de l'abbé FAVE dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère* de 1899.

refonte par Troussel, à Morlaix, d'une cloche de 3.624 livres. (Parrain Hyacinthe de Kersulguen, marraine Dame Louise de Quélen, Dame de Kerrohant.) En 1700, on baptisait une autre cloche, nommée Josèphe-Jeanne (parrain : Joseph-Hyacinthe de Kersulguen, marraines Dame Jeanne Quillivic, Dame de Penaru). Enfin, en 1737, le prieur-recteur Mottays bénissait deux belles cloches qui furent descendues à la Révolution pour la fabrication des monnaies de billon et des canons. L'une portait « SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM, LAUDO DEUM VERUM, POPULUM VOCO, CONGRECO CLERUM, TEMPLUM DECORO, FULGO FULGURA, FESTA COLO » et l'autre :

« J'appelle ce peuple au Saint-Lieu
Et le clergé pour louer Dieu
J'honore l'église et ses fêtes
Et mets en fuite les tempêtes
Je sers différents accords
Pour les vivants et pour les morts
AD MAJOREM DEI GLORIAM. » (8)

La cloche unique actuelle, à la belle sonorité grave, n'est plus utilisée, elle date de 1726 : « JE ESTE, FAITTE, y lit-on, A L'HONNEUR DES ANGES ET p^r LE SERVICE DES CONGREGATIONS QUI M'ONT FAIT FAIRE EN 1726. LA RIVIERE AINE M'A FAIT. »

Mais observons ce *clocher* de plus près. Sa partie inférieure est en pierre jaune de Logonna. Il comporte trois galeries avec chambres de cloches et se termine en dôme. Sa lourdeur donne une impression de rassurante bonhomie. Il est, à ma connaissance, d'un type unique en Bretagne. L'inscription de fondation était encadrée par deux écussons aux armes des Rohan martelées à la Révolution. Il faut remarquer les croissants de lune aux pinacles des contreforts, rappel courant dans notre architecture Renaissance bretonne des armes de Diane de Poitiers dont étaient abondamment décorés certains monuments français de l'époque. On les retrouvait mêlés aux mâcles des Rohan sur l'ancienne croix du cimetière.

(8) Cité par le chanoine SALUDEN. *La Révolution à Landerneau*, p. 86.

Au-dessus de l'entrée du porche en Kersanton couronné d'une belle clef, trois statues : à droite, saint Isidore; au centre une piéta (provenant sans doute de la croix du cimetière); à gauche, saint François d'Assise.

Le *porche* lui-même est en granit à gros grain. Les niches latérales sont vides ainsi que celle du fond qui abritait jusqu'à ces dernières années une Vierge couchée en bois que l'on a placée dans l'église, sur un des autels secondaires (côté Evangile). Au-dessus de la porte d'entrée, dans la nef, encore une statue de saint François aux mains stigmatisées, sur le socle on lit : F. VEN.

La *sacristie*, au sud de l'église, est accolée à l'unique bras de transept et sommée d'un petit clocheton édifié par Jean BESCONT et Y. LE GUIRRIEC. Sur le soubassement une inscription :

I ± S 1669 ✠
HV. ET. DM. M. DN.
PRIEUR DE S. TH
OMAS L. DENI
EL ET V QUILL
IEN MARGUILLE

Le prieur à l'époque était François DUVAL et les marguilliers FORESTIER DE QUILLIEN et DENIEL.

L'église était autrefois entourée d'un cimetière avec croix et ossuaire (toujours existant).

La *croix* ancienne, disparue depuis fort longtemps, était blasonnée aux armes de Rohan. De chaque côté du Christ, le soleil et la lune. On raconte que le soleil avait été enlevé et que seule la lune était restée. (A rapprocher des anecdotes sur la lune de Landerneau.)

Encore entouré de beaux chênes au moment de la Révolution, le *cimetière* avait cessé d'être utilisé à l'ouverture, sous la Restauration, du cimetière Saint-Jean. Sa suppression avait entraîné le transfert de plusieurs pierres tombales dans le cimetière de la chapelle des Anges (voir plus loin).

L'*ossuaire*, très heureusement restauré après que la ville en eut repris possession (il était précédemment loué à un particulier), date de 1635. Sa porte encadrée de deux colonnes ioniques (seuls les chapiteaux centraux res-

tent, les fûts ont disparu) reçoit un entablement amorti par un fronton triangulaire. Il avait servi, pendant la Révolution, d'atelier de cordonnerie pour la fabrication des chaussures de troupes. Il renferme aujourd'hui trois grandes toiles provenant de Saint-Houardon : un saint Houardon poussé par deux anges dans son auge de pierre (Yan D'Argent, 1860), un Christ rendu à sa mère (Jobbé DUVAL, 1859) et une Nativité (BASSOMPIERRE-SEWERIN, d'une époque voisine des deux premières).

Au pignon Nord, une *auge* découverte à Kerautret, dans le site du prieuré de Beuzit, est datée, sauf erreur, 1224 et porte le nom d'un abbé.

Le presbytère de Saint-Thomas (1727) existe toujours dans la rue du même nom; mais à une époque plus reculée, le prieur résidait dans une belle demeure du quai de Cornouaille (maison ROY), dont une des cheminées monumentale porte les armes (d'azur à trois têtes d'éperviers arrachées d'or) qui sont celles de Jean DE KERGUIZIAU, prieur de 1552 à 1560, puis abbé de Daoulas en 1581.

Pénétrons maintenant dans l'église. *Nef* principale à cinq travées dont les piliers ronds (sauf deux barlongs), sans chapiteaux, reçoivent directement dans la masse les moulures des arcades en ogive. Couverture en bois, bordée, aux retombées, de belles sablières sculptées. Un seul bras de transept, au midi. Maître-autel en bois (1711) au galbe élégant, résillé d'or sur fond bleu. Quatre panneaux forment retable; à savoir, du côté de l'Evangile, le meurtre de Thomas Becket dans sa cathédrale (9), du côté de l'Epître, saint Blaise (10), évêque de Sebaste (en Arménie), comparaissant, avant son martyre, devant le Préfet Agricolaüs. Derrière l'autel, un Lavement des pieds et une Cène. Le maître-autel est encadré de deux belles colonnes en bois surmontées des statues de saint

(9) Fête le 29 décembre. Translation des reliques (juillet).

(10) Saint Blaise était le patron des cardeurs en souvenir de l'instrument de son supplice (un peigne de fer). Martyrisé en 316 pendant la persécution de Dioclétien. Saint auxiliaire invoqué pour les maux de gorge (il avait sauvé de l'étouffement un enfant qui avait avalé une arête). Fête le 3 février.

Thomas (côté Evangile) et de saint Blaise (côté Épître) en vêtements épiscopaux. Sous l'autel, une *crypte*, appelée *Trésor*. Pendant la Révolution, on y avait emmagasiné de la poudre.

Autels latéraux : anciennement dédiés, celui de gauche au Saint-Esprit et à saint Sébastien et celui de droite à N.-D. de Bonne Nouvelle et aux Cinq Plaies. Un autel de sainte Catherine (disparu) construit en 1660 complétait ces autels secondaires. On en ignore l'emplacement. C'est sur l'autel du Saint-Esprit que repose maintenant la belle Vierge couchée précédemment dans le porche. M. l'abbé FEUTREN l'a récemment décrite. « Nativité couchée suivant la mode syrienne (milieu du xv^e siècle). On aperçoit encore les attaches du berceau de Jésus. Le regard de Marie s'incline vers son enfant disparu. Saint Joseph assis au bout du lit a perdu sa tête. L'ensemble mesure 115 cm. de long, la pièce de bois est largement évidée. » (11)

La *chaire*, sculptée par CEVAER (xviii^e siècle) a été démontée en 1963. C'est dans une chaire antérieure que le P. MAUNOIR vint prêcher à Saint-Thomas en 1649.

Les *vitraux* sont modernes ; les anciens ont été vendus en 1879 à un verrier. Celui de l'autel Saint-Sébastien présentait dans ses trois soufflets les armes des *prééminenciers*, KERLOZREC (pâlé de six pièces d'or et d'azur), ROUAZLE (trois merlettes de sable), DES CAZEAUX, échiqueté d'argent et de gueules et celle de leurs alliances, de sable au cerf d'or, d'azur verré d'argent fascé de gueules, etc.

Outre leurs armes aux vitres, ces familles possédaient des *enfeus* (il y en avait cinq) dont quelques-uns bordés de moulures plates ou de crochets, et des *pierres tombales*, l'inventaire de 1791 en compte quatorze (dont deux à la famille LE FORESTIER), des bancs réservés (ROUAZLE et PRIGENT) et des accoudoirs.

Les registres paroissiaux mentionnent quelques *inhumations* dans l'église :

— 29 octobre 1740 : le vénérable et discret Messire Frère Jacques MOTTAY, chanoine régulier de l'ordre de

(11) Télégramme de Brest et de l'Ouest du 21 août 1968.

Saint-Augustin, agrégé de l'abbaye de Daoulas, Prieur-recteur de Saint-Thomas.

— 25 janvier 1773 : Haute et Puissante Dame F.-O. DE KERSULGUEN, marquise de KERLOZREC.

— Marie-Corentine DE KEROULLAS, dame douairière de KERHUON (dans l'enfeu de KERLOZREC).

— Le cœur de François DE KERSULGUEN y avait été transféré en 1769.

Face à la chaire, un Christ des ^{xiv}-^{xv}^e siècles et, au-dessous, un ECCE HOMO.

Parmi les *statues anciennes* notons : Saint-Sébastien, Soint-Michel, Saint-Yves (^{xvii}^e), Sainte-Barbe, Saint-Charles Borromée, Ange gardien, Saint-Jean (revêtu, par devant, d'une peau entière de mouton) sur socle armorié, Saint-Nicolas. Dans le transept, un haut-relief. Assomption (^{xviii}^e) provenant de l'ancienne chapelle de N.-D. des Anges. Statue de sainte Anne portant la Vierge qui elle-même porte l'Enfant-Jésus (^{xvi}^e) et un retable de la Vierge sont des acquisitions récentes.

Dans l'encoignure, très beau confessionnal du ^{xvii}^e siècle, au bas de l'église, un deuxième confessionnal (un de ceux qui servirent de guérite de factionnaire aux troupes cantonnées dans l'église pendant la Révolution).

Comme on l'a vu, une *sablière* dans le style du ^{xvi}^e siècle (arabesques, masques, cartels) court le long des retombées de la voûte en bois. Un de ces éléments (au bas de l'église, côté sacristie) représente une scène burlesque : une truie boit à la clef d'une barrique, et une femme, dont un personnage tire les cheveux, armé d'un couteau, tient la queue de la truie. A côté, deux autres personnages tentent de s'emparer d'un sac, l'un d'eux brandit d'énormes ciseaux de tondeur, tandis que deux poules picorent près d'eux. On raconte (et Pol de Courcy note en 1842 l'existence de ce motif complémentaire) que la scène comportait aussi un renard revêtu d'un froc de moine prêchant à des poules. L'indécence du motif aurait conduit le curé à le retrancher de la sablière vers 1860.

Au bas de l'église, deux *bénitiers* en pierre dont l'un à godrons porte la date de 1701.

Outre une *chapellenie* (Sainte-Barbe), Saint-Thomas était le siège de plusieurs confréries qu'explique le grand nombre d'artisans dans la paroisse (voir plus bas) : Confrérie du Saint-Sacrement, érigée en 1584, du Saint-Esprit (pour les texiers), qui avait son autel particulier, dont le lambris était parsemé de mâcles, de fleurs de lis, d'une douzaine de figures du Saint-Esprit en argent et quatre écussons avec la navette d'or, blason de la confrérie, de Saint-Cadiou (qui se réunissait dans l'ossuaire, de Saint-Blaise (cardeurs), de N.-D. de Bonne-Nouvelle, de Saint-Sébastien, des Cinq Plaies, de Saint-Nicolas, de Saint-Charles Borromée (amidonniers).

A Saint-Thomas, on conservait les *reliques* de saint Corentin et de saint Blaise (mentionnés en 1660).

Il faut maintenant signaler sur le territoire de la paroisse un autre monument religieux la *chapelle de Notre-Dame des Anges*, entourée de son placître boisé (12) et de son cimetière, qui se trouvaient jadis à l'entrée du chemin de Stang-Doun (13), l'actuelle route des Anges.

On ne connaît pas l'époque de construction de ce petit sanctuaire desservi par saint Thomas. On pense qu'il datait du *xvi^e* ou au début du *xvii^e* siècle, mais n'était-ce pas celui où, en 1542, se rendait la procession du dimanche de « Pâques fleuris » ? (14). Il fut en tout cas et très anciennement le siège de la Congrégation de N.-D. des Anges et sans doute construit à cette fin (15). On ne

(12) Au moment de la Révolution, on dénombrait là 147 arbres (115 chênes, 13 frênes, 17 hêtres et 2 sapins).

(13) En français, « le vallon profond ». Ce chemin atteignait la vallée au-dessous de Kerlezerien (comme aujourd'hui). La R.N. 70 n'existait pas. Il franchissait le ruisseau, grimpait sur la colline opposée et conduisait à Dirinon. En aval, un étang dont la chaussée bordait la route de Plougastel au niveau de Kerliézec et alimentait le moulin de Kermoallic.

(14) On lit dans les comptes de la fabrique de 1542 : « Compte en décharge de X... livres pour réparer et réhabiller le chemin par où on a coutume d'aller en procession le dimanche de Pâques fleuris.

(15) Y. Gobian, curé de Saint-Thomas, était en 1719, date de son décès, frère de la congrégation de N.-D. des Anges, et Alain Le Moigne, prêtre-curé de Saint-Thomas, était en 1770 directeur de la même congrégation.

connaît pas plus ses dimensions que son style et fort peu de choses, au demeurant, sur son aménagement et son mobilier. Seul le plan cadastral établi sous la Restauration donne l'emplacement et un discret contour de la chapelle. On sait que le sanctuaire possédait un jubé (réf. acte de baptême de 1691 d'un enfant trouvé sous l'escalier du jubé).

En 1795, la chapelle fut louée à la veuve GARDEOT qui, avant d'en prendre possession, exigea un inventaire dans lequel on note, dans la chapelle : les bancs de la congrégation, la balustrade servant d'appui pour la communion, les boiseries de l'autel, les vitraux à demi-brisés, au-dessus de l'autel un panneau sculpté représentant l'Assomption de la Vierge entourée d'anges (comme on l'a vu, actuellement à Saint-Thomas), dans la sacristie : les gradins de l'autel, le tabernacle et son dôme sculpté et doré, une statue en bois de saint Jean, cinq statues de divers saints, un tableau de la Vierge, un crucifix, un plateau de reliques, enfin une grotte fermée d'une porte abritant autrefois une Nativité. Il est possible que la belle Vierge couchée de Saint-Thomas en provienne.

Avant son incarcération, le clergé insermenté de Landerneau se rendit là pendant quelques mois pour y célébrer la messe à laquelle assistaient les fidèles qui ne voulaient pas fréquenter l'église schismatique de Saint-Julien dont PILLET était le pasteur assermenté.

Confisquée par la suite, elle fut sur le point d'être vendue au citoyen POISSON, mais devant les véhémentes protestations de la fabrique de Saint-Houardon qui prétendait en être propriétaire, on annula l'adjudication. La municipalité émettait la même prétention, si bien qu'un très long procès s'ensuivit. L'affaire fut portée devant le Conseil de Préfecture et le Conseil d'Etat. Pendant cette période d'incertitude Saint-Houardon n'en continua pas moins à l'utiliser et à y envoyer son clergé célébrer des offices et conduire des processions. D'un dossier énorme et confus, il paraît se dégager que la fabrique eut gain de cause car le prix de vente réalisé en 1887 (l'acheteur, M. DE CADEVILLE, paya 700 francs la chapelle et 1.000 francs le terrain environnant) paraît avoir servi à amortir une lourde dette contractée au moment de la reconstruction de Saint-Houardon.

La chapelle fut démolie en 1889.

Le cimetière, contemporain de la chapelle, renfermait de nombreuses sépultures (voir notamment aux registres paroissiaux, actes de 1743, 1770, 1780). A la suppression de l'ancien cimetière Saint-Houardon, situé en bordure de la rivière (côté Léon), et celui de Saint-Thomas, celui des Anges connut un regain d'activité. Il devint le principal cimetière de la ville. Il fut même question de l'agrandir. L'ouverture du cimetière Saint-Jean en 1827 entraîna la suppression du cimetière des Anges et le terrain fut vendu. Plusieurs pierres tombales furent transférées dans le nouveau cimetière. Pol de Courcy, notre vieil historien landernéen, relevait vers 1840, dans le cimetière des Anges, la pierre tombale d'un chanoine de Daoulas, recteur de Saint-Thomas et chapelain de la Fontaine-Blanche (une des chapelles de Plougastel).

Il y a une vingtaine d'années, on voyait encore en bordure d'une prairie à l'entrée de la route des Anges, les deux pilastres de granit qui marquaient l'accès au placître de la chapelle.



QUELQUES FAITS HISTORIQUES

Pendant la guerre entre François I^{er} et Charles Quint, un corps expéditionnaire destiné à une descente en Ecosse, pour soutenir le gouvernement de Marie Stuart, avait séjourné en 1544 à Landerneau. Voisinage sans doute inquiétant car on lit dans les comptes de la Fabrique qu'une somme de 6 sous deniers fut payée à Jean LE VELLY « qui alla à Brézal avec le trésor de ladite Eglise (Saint-Thomas) pour les mettre en sauvetté à cause des soudartz qui furent séjourner à Landerneau; attendant aller en Ecosse, l'espace de cinq semaines et le reporter à ladite église pour l'avis des paroissiens et une somme de trois sous pour réparer la maison de la paroisse après le département des soudartz ».

Au cours de la Révolution, l'église reçut de multiples utilisations profanes. Considérée comme le refuge du culte

pour les prêtres réfractaires (le Prieur-Recteur BODENES et son vicaire, l'abbé MARC, étaient insermentés) elle allait bientôt être fermée sur ordre de PILLET, le curé jureur de Landerneau, mais elle fut, auparavant, le théâtre de scènes aussi grotesques que scandaleuses. Le recteur avait refusé de lire en chaire un mandement de l'évêque constitutionnel EXPILLY. Il y avait substitué celui rédigé par les chanoines capitulaires restés fidèle à Mgr DE LA MARCHE, réfugié en Angleterre et dont ils recevaient les instructions. Le dimanche suivant un membre du club des Amis de la Constitution prit la chaire d'assaut pour lire l'indésirable mandement. Un remous se produisit et les prêtres quittèrent l'église. Une femme interpella le lecteur, lui criant : « Ferme ta bouche, voyons, les prêtres seuls ont le droit de monter en chaire. Si tu as quelque chose à nous dire va dehors sur la Croix du cimetière. » Des paroissiens réussirent à extirper l'extravagant de la chaire et l'expulsèrent de l'église. La célébration de la messe reprit. La courageuse femme fut incarcérée et, peu après, les abbés BODENES et MARC furent arrêtés. Il faut lire dans la « Révolution à Landerneau » ces faits et bien d'autres narrés d'un style alerte par son auteur, le chanoine Louis SALUDEN.

La fermeture de Saint-Thomas avait provoqué une vigoureuse pétition des habitants du quartier, des commerçants surtout qui perdaient de ce fait une abondante clientèle.

Par la suite, l'église devint Temple de la Raison ; on y venait adorer la déesse Raison représentée par une femme drapée de tricolore et qui trônait à la place du maître-autel (démonté et garé sous la tribune), puis salle des séances décadaires aménagée sur les plans de l'ingénieur LE ROUX. Là on célébrait les mariages civils, on annonçait naissances et décès on lisait le bulletin décadair et on faisait réciter, aux enfants des écoles, la Constitution de l'An III, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen ou le tableau du système métrique. Des prix étaient attribués aux meilleurs ; le tout accompagné de musique. Tel était le rituel des séances décadaires.

Enfin Saint-Thomas servit successivement de magasin à fourrage et à blé. On y fit des recherches de salpêtre. Le

commissaire salpêtrier retourna vainement, à cette fin, toutes les dalles du sanctuaire. Caserne aussi, elle abrita les 600 hommes du troisième bataillon de la 141^e demi-brigade. La troupe y commit maints dégâts : vitraux brisés, chaises brûlées, jusqu'à la corde de la cloche qui fut emportée.

Réouverte au culte en 1800 mais comme simple chapelle de secours et non plus comme église paroissiale car, comme on l'a vu, depuis 1791, Landerneau ne possédait plus qu'une seule paroisse, Saint-Houardon.

Précieuses archives.

Les registres paroissiaux (16) comptent parmi les plus anciens de France; l'un d'entre eux, celui des baptêmes, remonte à l'année 1527 (parchemin, rédaction en latin). Un vicaire minutieux avait pris soin d'y recopier les dispositions du Synode diocésain de Cornouaille de 1536 suivi du calendrier des fêtes chômées du diocèse. Sans cette sage précaution on aurait perdu toute trace de ce précieux document.

C'est aussi à Saint-Thomas que l'on découvrit un Bréviaire manuscrit du xv^e siècle, dit « Bréviaire de Landerneau », qui fut remis en 1904 à l'Evêché de Quimper.



LIMITES, DESCRIPTION, POPULATION CLASSES SOCIALES, COMMERCE, ARTISANAT

Deux artères importantes traversaient la paroisse, les rues de Plougastel et de Daoulas dans lesquelles aboutissaient respectivement le « grand chemin » du Faou et la route de Plougastel. Elles débouchaient sur la place Saint-Thomas, véritable centre de la paroisse. Celle-ci était limitée :

— à l'Est, par le petit ruisseau qui prend sa source

(16) Baptêmes : 1527-60, 1580-1606, 1606-1644, 1644, 1668. Baptêmes, mariages et sépultures : 1655-1669, 1670-1791. Ces registres ont permis de relever le nom des familles directement ou indirectement intéressées (voir annexe IV).

sur les hauteurs de Pencran au lieudit- le Penhoat. Ce ruisseau alimentait autrefois l'étang d'un moulin et des tanneries, coupait en deux le quartier de Poul-ar-Stang, passait sous la place du Toul-Coq et la ruelle de Kersven (actuelle rue Dour-Doun), pour aller se jeter dans l'Elorn non loin du vieil hôpital (actuelle maison Kérébel);

— au Nord, par le quai de Cornouaille (appelé aussi quai Saint-Thomas et quelquefois, dans sa partie Est, quai Saint-Julien et dans sa partie Ouest, quai Saint-François) et par l'allée ou « levée » des Récollets qui longeait alors le lit principal de l'Elorn, le seul pratiqué par la navigation, et qui menait au couvent des Récollets (remplacé par l'actuel monastère des Bénédictines du Calvaire);

— au Sud, par une partie importante de la commune de Pencran.

Quant à la « campagne », elle englobait le bourg de Pencran, ses deux métairies, le lieu-dit Penhoat, le château de Chef du Bois (17), puis les métairies suivantes : Quebou, Goashalléguen, Kersioc'h, Kerlezerien (et son manoir (18), La Villeneuve, Gourheo, Kermoalec (deux fermes et un manoir (19), Saint-Ernel, Kerambec, Le

(17) Le château de *Chef du Bois*, datant probablement du XV^e siècle et ayant successivement appartenu aux familles Guérait (XV^e), Le Dimanac'h, Kerlozrec de Kersulguen (XVI^e), de Gonidec et de Lesguern. Les marquis de Kerlozrec assumaient la charge de voyers féodés (haute police) du duc de Rohan. La colline où il avait été bâti s'appelait jadis « montagne de Kerloreac » ou « Montagne des cochons », en breton « Ménez Moc'h », qui évoquait les pourceux à la glandée sous les chênes.

(18) Manoir de Kerlezerien, depuis longtemps disparu. Il en reste une porte dans la ferme voisine du manoir moderne. Là vécurent les familles de Kersauzon, Huon, Penfeunteniou et de Kerret.

(19) Le manoir de Kermoalec, démoli très anciennement. Un écusson à la façade de la ferme du Grand-Kermoalec en est le seul témoin. Il y a une quarantaine d'années, on apercevait encore son colombier au sud de la route de Quimper. Une belle ravin descendait du manoir vers l'allée du Récollets sur laquelle elle débouchait à la ferme du Petit-Kermoalec (à l'entrée de laquelle se trouvaient autrefois des pilastres en granit). Pour situer l'ensem-

Voustric, le moulin de Kermoallic desservi par un étang sur la chaussée duquel passait la route de Plougastel, enfin Saint-François, le couvent des Pères Récollets (précédemment Cordeliers).

Fontaines.

Le quartier Saint-Thomas était alimenté en eau potable par la fontaine de Penanrue ou des Angès, celle des « prairies Saint-Thomas » (une de ces fontaines subsiste toujours) et celles du quai de Cornouaille et du haut de la rue de Daoulas.

Population.

A la veille de la Révolution on l'évaluait à huit cent âmes, soit un cinquième environ de la population totale de Landerneau. La paroisse était habitée par de petits artisans et commerçants. Les gros négociants y étaient fort rares. Peu de représentants des professions libérales et de fonctionnaires, quelques familles nobles et de la haute bourgeoisie y avaient leurs demeures, pompeusement baptisées « hôtels ».

Reprenons maintenant une à une les rues et places pour une description plus détaillée.

Rue de Daoulas.

Le voyageur du XVIII^e siècle qui, arrivant du Faou, après avoir traversé sans encombre les bois du Gars à la sinistre réputation (ils étaient infestés de voleurs), descendait la côte de Saint-Urbain en laissant sur sa gauche le chemin de Stang-Doun, la chapelle N.-D. des Angès et le petit chemin champêtre et profondément raviné de Penanrue (20) et pénétrait dans la ville par la rue de Daoulas au haut de laquelle était une croix (21).

ble, il faut faire abstraction de la R.N. 170 ouverte beaucoup plus tard. Troilus de Mesgouez (+ 1600), illustre seigneur, le comptait parmi ses domaines, fut habité au XVII^e par les familles l'Aoust de Boisriou et de Kernezne.

(20) Du nom du manoir voisin (relevant de la juridiction de Daoulas) qui avait appartenu au XVII^e siècle aux Bonnemez et Fleury et au XVIII^e aux Le Gac et de Moëllien.

(21) Mentionnée en 1544.

En descendant il pouvait apercevoir, à main droite, la petite école des garçons de la paroisse et le dispensaire des Sœurs de la Sagesse (22) et, peut-être encore, la vieille léproserie du Parc-an-Clanff (23), puis les nombreuses petites maisons de tisserands, plieurs de toile, fileuses, peigneuses, dévideuses, une fabrique de clous, des échoppes de tailleurs et cordonniers, la boutique d'un marchand de fil, une auberge, etc..., etc... Enfin, quelques demeures de nobles ou notables : DOURGUY DU ROSCERFF (1776), GUILLOUZOU (1781), DU DRENEC (1781-91), CONDAMAIN (1783), DE DAMINAVILLE (1786) (24).

Au débouché sur la *place Saint-Thomas*, l'enclos paroissial déjà décrit : église, cimetière, croix, ossuaire.

Au Nord de la place, l'importante auberge du « Bacchus » (25) que longeait une étroite et tortueuse venelle menant au quai de Cornouaille, une autre auberge dont subsiste la belle façade (maison des treize lunes), de nombreuses boutiques où grouillaient les jours de marché ou de foire une foule d'acheteurs et de vendeurs parmi lesquels beaucoup de Plougastels.

Au Nord, le très ancien manoir de Lavallot (26) et, autour de la place, quelques demeures de gens de qualité : LEZOT DE VÉAUROZE (1772), DE FARIS, DE BOISGUEHENNEUC (1775), TREAUDET LE GENTIL (1775).

(22) Installée à la fin du XIII^e siècle.

(23) Bâtie en 1526.

(24) Les dates entre parenthèses sont des références prises aux registres paroissiaux.

(25) Démolie en 1846, lors de l'ouverture de la rue aux Fruits.

(26) Déjà délabré en 1764. Avait appartenu à la famille de Cornouaille. Passa aux Kersauzon en 1533 puis aux Poulpry qui la vendirent en 1670 au négociant Jacques Le Gac, sieur de Kergavarec. Saisi entre les mains de ce dernier, il devint la propriété des du Plessis de Grénédan (1704). Au manoir était rattaché, du temps immémorial, un droit de vin de 50 quarts et pinte et de 3 minots de sel prélevé sur ces marchandises débarquées au port. C'était, en quelque sorte, un démembrement des droits de « Ports et havres » des vicomtes de Léon et de Rohan en faveur d'un seigneur qui remplissait un office en leur nom.

Rue Saint-Thomas.

Ici encore des boutiques : boulangers, épiciers, fruitiers, « lardières », artisans du textile ou de métaux « lamiers », maréchaux, un « ciergeier », un « chandellier », un praticien (chirurgien), quelques rentiers, des auberges dont probablement le « Grand Monarque ») et celle où se trouve la statue de N.-D. de Rumengol, enfin le presbytère (1727).

Le bas de la rue Saint-Thomas, point bas de tout le quartier, était fréquemment inondé par le ruisseau du Penhoat et de la montagne de Kerloreec et les habitants du quartier, bloqués chez eux par les eaux, adressaient à la Communauté de ville de vigoureuses plaintes.

En 1707, la municipalité demande « qu'on appelle la dame de BEAUREPOS à laquelle appartient un moulin dont les eaux découlent dans ledit Toul-Coq, le canal qui conduit l'eau de son moulin à la rivière est encombré et rempli d'attraits » d'où submersion du quartier.

Le quartier de Poul-ar-Stang est celui des tanneurs et « corroyeurs », des loueurs de chevaux et voitures. Un négociant en vins y a ses chais.

Beaucoup plus modestes sont les habitants de la *rue de Plougastel* (27) où l'on ne rencontre qu'un seul marchand. C'est la rue des fourniers (fours à chaux voisins), jardiniers, journaliers, portefaix, quelques tisserands et fileuses. Une seule demeure de notable, celle de PAGET, SIEUR DE DERMISSAN (1773). Un four, dit « four Saint-Thomas » entre le bas de la rue de Daoulas et la rue de Plougastel (emplacement de l'école maternelle).

Des étranglements de 2,50 m. rendaient cette rue, pourtant très passagère, d'une circulation difficile, si bien que, deux attelages ne pouvaient en ces endroits ni se croiser ni se dépasser. Elle franchissait le ruisseau de Penanrue sur un petit pont d'où le nom de Pontic, coupait le parc du manoir, suivait le chemin du Douric-Mari-Lan (rue Théodore-Botrel), d'où la déformation de

(27) Petit détail historique : c'est dans une maison de cette rue que furent internés en 1948-51 vingt prisonniers de guerre espagnols et allemands.

« Toulic », passait le petit ruisseau descendant de Gourheo et montait vers le manoir de Kermoalec pour descendre en suite au vallon de Kerliezec et, plus loin, passer le vieux pont de Poulquijou (souvent recouvert par la mer aux grandes marées).

Quai de Cornouaille. Sauf sa partie orientale, très ancienne et probablement contemporaine du vieux pont (xiv^e siècle), le reste du quai avait été construit de 1661 à 1745. Auparavant, la mer venait recouvrir une « grai-ve » plus ou moins caillouteuse et vaseuse que bordaient plusieurs maisons, ou plutôt, leurs terrasses.

Le quai ne servait alors qu'aux chargements et déchargements de bateaux. Il ne devint voie de communication (future R.N. 170, route de Quimper) que beaucoup plus tard. Y venaient déboucher la venelle de Kerosven et celle du Bacchus. A l'extrême Est, l'hôtel de la famille LE FORESTIER DE KEROSVEN (1762) ; en son milieu, modestes demeures de « gabarriers », « batteliers », « poissonniers et boutiques de « débitantes d'eau-de-vie ».

A la partie occidentale, des « hôtels », résidences des familles DE SILGUY, DE BELINGANT et DU PENHER (1747) (actuelle maison de M. ROY), KERSAUZON, KERRET DE COATLUS, DE GONIDEC, KERBRIZIO (1785), DE WALLOMBE (1785-86) qui occupait l'emplacement des maisons de MM. J. BAZIN et VACHERONT (n^{os} 41 et 43). Seuls vestiges, le rez-de-chaussée et le premier étage de l'immeuble de M. J. BAZIN (hôtel de Kersauzon). Plus loin, dans l'ouest, un terrain assez vaste appartenant à M. DE CARNE DE Kerdaniel avec quelques petites masures dites « maisons à chaux » et un four à chaux. On atteignait ainsi le bas du chemin de Penanrue (Pontic) bordé, à l'ouest, par le parc du manoir et à l'Est par les grands arbres de la propriété de M. DE CARNE.

Ce chemin fut aménagé au XVIII^e siècle en voie carrossable pour l'acheminement vers le port des bois de la Marine.

Continuant notre promenade, vers l'ouest, on aboutissait au bas de la rabine de Penanrue, à la Croix de Saint-François, timbrée des armes des LE GAC DE LAN-

SALUT, et à la porte monumentale, aux armes de ROHAN qui donnait accès à la belle allée des Récollets (chemin du calvaire).

Nous avons déjà énuméré les métairies de la campagne Saint-Thomas. Elles étaient exploitées par des « ménagers » et leurs domestiques, une quarantaine de personnes au total. Kersioc'h, La Villeneuve, Kerlezerien et Gourheo paraissent avoir été les plus importantes.

A noter qu'on fabriquait de la toile à Gourhéou et qu'il y avait là une « maison à buée ».

Pour les études sociologiques et économiques que concrétisent les tableaux des annexes n° V j'ai utilisé d'importants documents, les rôles de la *Capitation*, heureusement conservés dans nos archives municipales. Ils couvrent, sauf quelques rares lacunes, une période fiscale s'étendant de 1695 à 1788.

La capitation était un impôt sur le revenu qui frappait les trois ordres (28). À l'origine, les contribuables étaient classés par groupe de professions et chaque classe payait le même tarif. Par la suite, les revenus furent cernés de plus près et on abandonna le système de la tarification forfaitaire. À partir de 1733, les habitants, qui étaient antérieurement rangés sur une liste unique sans discrimination de domicile furent répartis entre les paroisses et les rues. Cette nouvelle présentation des rôles a donc permis de localiser métiers et professions.

Les rôles de 1744 et 1787 ont été choisis à dessein pour servir de base à la présente étude : 1744 est, en effet, une des dernières années florissantes des affaires landernéennes, tandis que 1787 présente à la veille de la Révolution une situation économique rendue assez critique à la suite, notamment, de l'Édit de 1770 supprimant pour Landerneau le monopole d'exportation vers les colonies. Brest, Lorient, Quimper, Vannes et Saint-Brieuc en avaient profité et étaient devenues de dangereux con-

(28) Nos archives ne possèdent pas les rôles de la noblesse qui étaient dressées pour l'ensemble du diocèse (Saint-Pol-de-Léon). Quant au clergé, il s'était déchargé de la capitation une fois pour toute en la rachetant.

currents. Déjà en 1757 le port s'était vu interdire l'armement des vaisseaux pour les Antilles. Le commerce de la toile, objet, à Landerneau, d'un très fructueux négoce avait périclité. En 1745, à chaque marché on vendait cent pièces de toile, en 1774 on en vendait plus que dix. La réouverture de la manufacture royale de Pontaniou à Brest, la concurrence de la Silésie, l'augmentation des droits d'entrée en Espagne avaient aussi contribué à réduire la fabrication et le commerce de la toile. L'autorisation d'exporter des cuirs verts (c'est-à-dire non tannés) avait ruiné l'industrie landernéenne de la tannerie. Enfin, l'exportation du papier d'emballage « étrasse », intéressant frêt d'appoint s'était trouvée bloquée par suite de la fermeture du marché espagnol.

La comparaison des rôles de 1744 et de 1787 traduit ce déclin économique pour l'ensemble de la ville. En 1744 la capitation produit 9.400 livres pour 900 cotisants, en 1787, 6.050 livres pour 654 cotisants. Les paroissiens de Saint-Thomas n'échappèrent pas à cette « récession ».

ANNEXE I

LISTE DES PRIEURS-RECTEURS DE SAINT-THOMAS (29)

- 1487-1506. — Yves BERROC'H. C'est lui qui donna le 12 août 1488 son consentement à l'établissement sur sa paroisse (à la chapelle Saint-Ernel) du Couvent des Cordeliers.
1508. — Yves LE NORMANT. Pourvu le 18 octobre.
1510. — Guillaume DE LA LANDE.
1514. — François LE DEDUIER.
1524. — Louis LE LOUET. Prieur de Bénodet permuté et devint prieur de Saint-Thomas.
1525. — Guillaume DE LA LANDE. Pour la deuxième fois.
- 1533-1540. — François LE DEDUIER. Pour la deuxième fois.
1552. — Noël MORVAN.

(29) D'après la notice sur la paroisse de Landerneau. Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie : années 1916 et 1917.

- 1552-1560. — Jean DE KERGUIZIAU. Dont on voit les armoiries sur la cheminée d'une des salles de l'ancien prieuré, quai de Cornouaille.
- 1560-1585. — Jean LE GUEN. + 1585.
- 1585-1590. — Thomas ORVOEN.
- 1591-1593. — Alain BRIANT.
- 1598-1606. — RUCART.
- 1617-1618. — François FLOC'H. Pourvu par l'archevêque de Tours.
- 1618-1627. — Etienne GUIADEUR.
- 1643-1652. — François BREXEL.
- 1652-1658. — Jean PINDIVIC.
1660. — Mathieu GILART. D'une famille landernéenne.
1668. — Pierre LE LOYEC.
- 1668-1692. — François DUVAL. D'une famille landernéenne.
- 1692-1696. — René (DU) MOUCHERON. Famille résidant au manoir de Cribinoc (en Plouédern).
- 1696-1702. — Marc GUYOMAR.
- 1704-1710. — Henri DE PENAMEN.
- 1710-1722. — Jean-Corentin FRONTAULT.
- 1723-1741. — Jacques MOTTAYS.
- 1741-1743. — Jacques VIMART.
- 1744-1767. — LE BRIS.
- 1768-1791. — BODENEZ. Était aussi Prieur de la Fontaine-Blanche (Plougastel). Refusa le serment; incarcéré successivement au château de Brest, à Audierne, aux Capucins de Landerneau. Relâché en 1794, meurt à Landerneau après le concordat. Son vicaire, Marc, également insermenté, émigra en Angleterre, revint en France où il mourut en 1809.



ANNEXE II

DOM MORICE, « PREUVES », T. I, Col. 837

1218. — LETTRE DE GUILLAUME, EVEQUE DE QUIMPER, EN FAVEUR DES CHANOINES DE DAOULAS.

UNIVERSIS PRAESENTES LITTERAS INSPECTURIS GUILLELMUS DEI GRATIA CORISOPITENSIS EPISCOPUS TOTUMQUE EJUSDEM ECCLESIAE CAPITULUM SALUTEM IN DOMINO NOVERITIS NOS DE COMMUNI CONSENSU NOSTRO DEDISSE ET CONCESSISSE

ABBATIAE DE DAOULAS PIO CARITATIS INTUITU ECCESIAS DE PLEBE CASTELLI, DE LOCO SANCTAE BRIGIDAE, SANCTE MONITAE, SANCTI BAHARNI, SANCTI THOMAE DE LANDERNEU, SANCTI PETRI ET SANCTI... DE IRVILLAC ET ROSAE MONACHORUM: HOSPITALE E LEISGUINET, ET PARROCHIAM DE DAOULAS, ET MEDIETATEM DECIMARUM DE ROSCANVEL, ET QUANDAM DECIMULAM IN IRVILLAC, SALVO JURE EPISCOPALI. IN PERPETUUM POSSIDENDA DE COMMUNI ETIAM VOLUNTATE NOSTRA CONCESSIMUS, UT DICTA ABBATIA PERCIPIAT FRUCTUM PRAEBENDARUM CANONICARUM IN NOSTRA ECCLESIA DECEDENTIUM PER ANNUM INTEGRUM POST OBITUM CUJUSLIBET CANONICI DECEDENTIS. CANONICI AUTEM EJUSDEM ABBATIAE TENENTUR CELEBRARE ANNIVERSARIUM PRO ANIMA CUJUSLIBET CANONICI IN NOSTRA ECCLESIA DECEDENTIS ECCLESIAM ETIAM St JACOBI ABBATIAE JUXTA FORMAM PRAEMISAM DUXIMUS CONCEDENDAM. QUOD UT PATRUM ET FIRMUM ET PERPETUAM HABEATUR, SIGGILIS NOSTRIS PRAESENTES LITTERAS DUXIMUS SIGGILLANDAS DATUM APUD LANIPFRON ANNO GRATIAE MILLESIMO DUCENTESIMO OCTAVO DECIMO.

Pris aux archives de Blein sur un Vidimus fait en l'an 1244 pour Renaud, Evêque de Quimper.

ANNEXE III

DOM MORICE, « PREUVES ». T. 1. Col. 1561-1564

TESTAMENT D'HERVE DE LEON, SEIGNEUR DE NOYON (+ 1263)
rédigé le 21 Août 1363 à l'Abbaye de PRIERES

« ITEM DO ET LEGO GUILLOTO CHRISTIANO QUINDECIM LIBRAS ANNUI REDITUS IN PAROCHIIS DE SANCTO THOMA DE LANDERNEAU ET CIRCUM CIRCA SITUANDAS ».

ANNEXE IV

REGISTRES PAROISSIAUX

1. — OBSERVATIONS GENERALES

Les registres paroissiaux tenus par les recteurs et curés de paroisses servaient avant la Révolution de registre de l'Etat Civil.

Mais ils revêtaient aussi un caractère confessionnel. Leur objec-

tif ? Enregistrer des sacrements : baptêmes (et ondoiements), mariages (bans et oppositions), décès (l'extrême-onction y est mentionnée). On y rencontrait même les baptêmes des bateaux et des cloches avec, pour celles-ci, acte d'abjuration quand elles étaient suspectées d'avoir appartenu à un culte non catholique.

La discrétion n'était pas de règle : les causes et circonstances des décès ou naissances y étaient précisées avec des détails très crus. On décrivait l'état des cadavres et les accouchements difficiles. Certains pasteurs, cependant soucieux d'éviter des scandales, prenaient la précaution de rédiger à l'envers (c'est-à-dire en retournant le registre de haut en bas) les actes de baptême des enfants naturels.

Les nobles y faisaient étaler d'une écriture soignée leurs nombreux titres, seigneuries et décorations et il en allait de même pour toute la parenté présente, témoins, comparants ou assistants et, bien entendu, pour les parrains et marraines.

Bien souvent ils relataient les catastrophes atmosphériques (inondations, ouragans, foudre), les épidémies, les disettes, les événements importants (passages de rois, princes, hauts personnages divers), constructions importantes d'édifices religieux, plantation de croix de missions, etc., etc...

Source de renseignements très appréciables pour les historiens et chercheurs.

Des recteurs y copiaient des documents épiscopaux (voir plus haut) ou allaient même jusqu'à y écrire des vers de leur composition. Dans la « Révolution à Landerneau », le chanoine Saluden a reproduit une curieuse pièce de vers du Prieur-Recteur de Saint-Thomas intitulée « Vers d'un critique qui veut caractériser les écrivains de diverses nations d'Europe ». Français, Anglais, Espagnols, Allemands, subissent tour à tour, en un style ampoulé, la plume acide du bon recteur.

En 1668, le Prieur-Recteur François DUVAL trace ces vers latins tout empreints d'une grave philosophie : « UNDE SUPERBIT HOMO CUJUS CONCEPTIO CULPA, NASCI POENA, LABOR VITA, NECESSE MORI. »

Dans les notes qui suivent j'ai relevé une liste de noms de familles (nobles ou notables) des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, intéressées directement ou indirectement par les actes ainsi qu'une sélection de ces actes parmi les plus remarquables ou curieux.



2) NOMS DE FAMILLES (Nobles ou Notables)

relevés sur les Registres Paroissiaux

Noms	Années où ces noms ont été cités
ARCY (D')	1711, 1721, 1721
BOISHARDY (DE)	1627, 1629, 1631, 1632, 1633, 1635
BRICHET (LAUNAY)	1664, 1764, 1769, 1770
BIGEAUD (BELAIR)	1674, 1668, 1694
BONNEMETZ (PENANRUE)	1686, 1690, 1691
BELLOM (KERENGAR)	1789
BELINGANT (DE) (KERBABU)	1681, 1708, 1714, 1718
BARIL (MONVAL) (KERLIEZEC)	1713, 1714
BOY (DU)	1739
BARJOU	1756
BELINAYE (DE LA)	1765
BREZAL (DE)	1766
BECHE	1779
BAZIN	1779, 1780, 1781, 1782, 1783, 1791
BARRY	1734
BOISGUEHENNEUC (DU)	1775
BOURDON	1777
BORGNE (LE) DE LA TOUR	1787
CORRAN (DE) (KERGOAT)	1649, 1650, 1654, 1659, 1670, 1664, 1697
COATAUDON (DE) (PALUE) (KER- GARNOU)	1664
CARNE (DE) (KERHUON) (COAT- MARIA)	1693
CLAMORGANT	1730
COSLEN DU RASCOET	1791
CHAPPEDELAINE (DE) (BOSLAN)	1780
CILLART (SURVILLE)	1790
COUSTIN DE MANASDOU	1790
CONDAMAIN	1777, 1783, 1790
CREQUY (ou CRESPIY) (DE)	1786, 1787
DUVAL	1596
DIOUGUEL (LE)	1605
DENIEL (LESMOUALC'H)	1676
DAVY (KERDUFF)	1718

Noms	Années où ces noms ont été cités
DOURGUY (DU ROSCERFF)	1769, 1770, 1776
DAUMENIL	1789
DAMINAVILLE (DE)	1786
DAMESME (PENANCOAT) QUILLI- MADEC	1767
DU THOYA (KERLAVAREC)	1780
DRENEC (DU)	1781
DECOURT	1786
EON (KERBIZIEN)	1727
FORESTIER (PENHOAT, KEROS- VEN, QUILLIEN)	1580, 1588, 1593, 1597, 1602, 1606, 1612, 1617, 1619, 1688, 1690, 1691, 1697, 1718, 1728, 1729, 1730, 1731, 1732, 1734, 1736, 1737, 1738, 1741, 1745, 1761, 1762, 1763
FILOUZE (KERGOREZ, LANRINOU)	1605, 1608, 1612, 1742
FYOT (DE LA BRIANTAYS)	1677, 1679
FONTAINE (DE LA)	1697
FLEURY (PENANRUE, LOSSULIEN)	1596, 1723, 1740
FARIS (DE)	1775
FERRANDE (DE)	1772
FOURNIER (KEREVERS)	1741
GUILLOUZOU	1594, 1595, 1599, 1601, 1605, 1629, 1634, 1781
GOURIO (MESCARADEC)	1658
GOBERT (DE KERBRIZIO)	1750
GUERMEUR (DU)	
GUICASNOU	1721
GOUZABATZ (KEROPARTZ)	1662, 1704, 1730
GONIDEC (DE) (KERARMEL)	1767, 1764, 1787
GUILLART DE KERANFLECH	1790
GOURY (QUILLIFINEC)	1786
GOESBRIANT (DE)	1753
HUON (KERLIEZEC, COATHUEL, LANHOUEARDON)	1590, 1599, 1601, 1602, 1607, 1611, 1614, 1615, 1618, 1620, 1621, 1622, 1683, 1634, 1603, 1605, 1606, 1677, 1656, 1669, 1672, 1677
HAYEUX (DES) KERIMER	1787
HEUSSAFF D'OIXANT (TREMA- RIA)	1687, 1689, 1690, 1716, 1718

Noms	Années où ces noms ont été cités
HUBERT (KERBABU)	1723
HERISSON-GAUD	1785
HAUTEVILLE (DE)	1788
HACBEC	1762
HARBRITTER (Allemand) (BARON)	1764
KERSULGUEN (KERLOZREC) (TRO- MEUR) (CHEF DU BOIS)	1585, 1586, 1583, 1589, 1610, 1612, 1614, 1615, 1617, 1654, 1676, 1711, 1721, 1725, 1733, 1734, 1717, 1730, 1765, 1767, 1775, 1779, 1791
KERRET (COATLUS) (KERUZEL)	1633, 1738, 1684, 1779, 1779
KERSAUZON (DE) (COATMEUR)	1646, 1647, 1650, 1652, 1658,
(COAT MERRET) (LOATHUEL)	1657, 1658, 1666, 1659, 1671,
(COATANSOUR) (KERLEZERIEU)	1679, 1680, 1682, 1680, 1671, 1677, 1680, 1654, 1720, 1730, 1764, 1765, 1765, 1777, 1766 1767
KERDANIEL (DE) (KERMENGUY)	1604, 1664
KERLEC'H	1665
KERMENGUY (DE).	1664, 1768
KEROULAS (KERGOAT) (MESLAIN)	
(KERHUON) (COATMANAC'H)	1671, 1666, 1667, 1676, 1716
KERMABON (DE) (KERMABON, en Plougasnou)	1673
KERNATOUX	1670
KERLEAN (KERHUON) (COAT- MANAC'H)	1670
KERMENOU (ou KERMENO) (DE) (KERMALVEZAN)	1682
KERIEL (KERELEC, en Tréguier)	1683
KERELLOU (RUSQUEC)	1707
KERDREIN (DE)	1774
KERLIVIOU (TROPON) (DE)	1780, 1787
KERNAFFLEN DE KERGOS	1735
KERGUS (DE)	1755, 1756
KERGUVELEN (DE)	1767, 1717, 1720
KEROUARTZ (PENHOAT) (LEZAR- RAZIEN)	1761
KERGULEVEN	1768
L'HARIDON (TRAONGUILY)	1587, 1589, 1593, 1595, 1596, 1599, 1600, 1602, 1646, 1655, 1659, 1661, 1672, 1676, 1660

Noms	Années où ces noms ont été cités
LAUNAY (DE) L'ESTANG	1746
L'IZAC, L'ISSAC, LISSAC, L'ISAAC (LAVALLOT) (KERGARAVEC)	1651, 1752, 1669, 1671, 1683, 1655, 1656, 1658, 1660, 1661, 1662, 1663, 1666, 1667, 1699
LE DALL (PENANRUE)	1658
LE SAUX (KERLEZERIEN)	1687
LE GAC (LESTARIDEC)	1663, 1664
LE FER DU PIN	1773
LE VEYER (POULEONEC, en Plou- zané)	1684
LOSSULIEN (PENANRUE) (KER- GUELEN)	1700
LE GAT (KERMERRIEN)	1706
LE GRIS DUCLOS	1708
L'Aoust DE BOISRIOU (KER- MOALLEC)	1731, 1765
LE DUFF (KERLIZIEN)	1728, 1733
LESTOBEK (KERGOREZ)	
LEON (KERROSVEN)	1741, 1731
LESGUERN (DE) (KERVEATOUX)	1753
LE BRUN DE KERLAYNO (ROU- DOUROUX)	1764
LAUNAY (L'ESTANG)	1746, 1780, 1770
LESPINE DE GRAINVILLE	1758, 1771, 1768, 1780
L'ESTANG	1780
LA RUE (FONTENAY)	1762
LAURENTY (DE)	1764
LE GENTIL	1767
LE ROUGE DE KERDAVY	1780
LE COUSSE	1788
LEZOT DE VAUROSE	1772
LE CALVEZ	1781
LOYER DE QUINEE	1773
LARCHER (KERASCOET)	1779
LABBAYE (DE)	1760
LEISSEIQUE (DE)	1785
LE BOUGUEN DE Kerdanet	1784
LE BORGNE DE LA TOUR	1787
LE VAILLANT	1780
MERCIER (BEAU REPOS)	1776
MASSIERE (BUART)	1784
MOCAER	1776

Noms	Années où ces noms ont été cités
MENEZ (KERPLEUNIOU)	1668
MOULIN (DU) (PENNANGUER)	1742
MARIN	1744
MOELLIEN (DE) (TREANNA)	1758, 1772, 1764, 1768
MESCAM (DU) (MESSIOUAL)	1670, 1661, 1673
(MESCARADEC) (LANHOUARDON)	
MOUCHERON (DE)	1666, 1695, 1696, 1721, 1721,
(CHATEAUVIEUX) (PREMENU)	1759
MESMEUR (DU)	1705
MOL (MESGRAL)	1726
NEHOU	1600, 1603
PENGUERN	1662
PENHOAT (KERGUVELEN)	1758
PENANCOAT (QUILLIMADEC)	1724
POISSON	1775
PAGET (DERMISSAN)	1773, 1760
PILLET	1755, 1762, 1760
PLEXIS (DU)	1770
PROPIAC (DE)	1770
PARSCAU DU PLESSIS	1684, 1689
PONTOIS (LE) (PONTOIS) (PENAN ROS)	1680, 1710
PENFEUNTEUNIOU (ou NIO)	1677, 1680, 1682, 1725
PEPIN	1599, 1723, 1766, 1762
ROUJOUX (BUXEUIL)	1784
RIOU	1788
RICOUS (DE)	1693
ROSSELIN (LA CHESNAIE)	1698
RADIGUET	1790
SIMON (KERBRINGAL)	1671, 1795
SILGUY (DE) (COETILEBESCONT)	1584, 1703, 1707
TRIBARRA (DE) (COATLUS)	1701
(KERLEZERIEEN)	
TREAUDET-LE GENTIL	1775
TREMAUDAN (DE)	1786
TREVERRET (DE) (LEON)	1734
THIBERGE	1785, 1780
VILLART	1602, 1612, 1734
VILLAUT (DE) BELLEFOND	1731
WALLOMBE (DE) (ORPHIN)	1785, 1786

3) MILITAIRES ET MARINS

I. — ARMÉE DE TERRE.

a) *Officiers :*

- DE GONDEC, Brigadier des armées du Roy (1767).
- DE KERSULGUEN, Capitaine Général des gardes côtes (1734).
- COUSTIN DE MANASDOU, Colonel (1790).
- DE WALLOMBE, Capitaine Picardie infanterie (1785).
- DE LESPINE DE GRAINVILLE, Capitaine infanterie (1780).
- KERSAUZON (DE), Capitaine Légion de Lowendal (1765).
- DE CHAPPEDELAINE, Capitaine Bataillon de la FÈRE (1780).
- DE PROPIAC, Sous-lieutenant Picardie infanterie (1781).
- HARBRITTER, Sous-lieutenant Régiment DEUX-PONTS (1780).
- GILLART DE KERANFLECH, Officier Canonnier garde côte (1790).

b) *Sous-officiers et hommes de troupe :*

- Claude HUMBERT, dit LA PERRIERE, Cavalier au Régiment de Bourbon (1720).
- Pierre RODE, Cavalier, 1720 (Régiment de Bourbon).
- 1 Caporal de la C¹^e de GRIMOVILLE, Régiment de Chartres (1777).
- 1 Grenadier du Régiment du FOREZ (1779).
- 1 Sergent C¹^e DE BOSREDON, Régiment de Chartres (1778).

II. — ARMÉE DE MER.

a) *Officiers :*

- DE CILLART, Chef d'Escadre des Armées Navales (1790).
- FONTAINE DE MERVE, Lieutenant des vaisseaux du Roy (1776).
- LE BORGNE DE LA TOUR, Lieutenant des vaisseaux du Roy (1787).
- D'ARCY, Lieutenant des vaisseaux du Roy (1711-1721).
- DE LESPINE DE GRAINVILLE, Lieutenant des vaisseaux du Roy (1758, 1768, 1771).
- DAVY, Sieur de KERDUFF, Enseigne des vaisseaux du Roy (1718).
- VILLAUT DE BELLEFOND, Lieutenant des Frégates légères du Roy (1731).
- MARIN, Commissaire de la Marine (1744).

- CONDAMAIN, Commissaire de la Marine (1727, 1790).
- MASNIERE (DE BUART), Officier d'administration (1784).

b) *Sous-officiers et hommes de troupes :*

- COTTARD, Tambour d'une Compagnie de Marine (1732).
 - ARNAUD, 1781, Marin.
-

4) QUELQUES ACTES CURIEUX, INDISCRETS OU REMARQUABLES

- 1605. — Naissance de Catherine HUON, fille de François HUON, *NOBILIS MERCATOR*.
- 1632. — Antérieurement à cette année, les actes sont rédigés en *LATIN*.
- 1632. — Mgr DU LOUET, évêque de Cornouaille, confirmé aux *RECOLLETS*.
- 1652. — Baptême d'un enfant HIROIS (Irlandais).
- 1653. — Dans un acte de naissance, formule « *IGNOTO PATRE* ».
- 1658. — Haute et puissante Dame GOURIO DAME DE MESCARADEC, obsèques à Saint-Thomas, inhumation aux *CAPUCINS*.
- 1665. — Mgr DU LOUET, évêque, Comte de Cornouaille, vient célébrer en la chapelle du *CHEF DU BOIS*, le mariage de Haut et Puissant Messire Pierre-Claude DE KERLECH, Seigneur baron dudit lieu, et de Mlle Louise DE KERSULGUEN.
- 1673. — Mariage, en la chapelle de *CHEF DU BOIS*, de Vincent DE KERMABON, Seigneur dudit lieu (en Plouguerneau), et de Dame Gabrielle-Jeanne DE KERSULGUEN.
- 1675. — Enterrement d'un Valet de Monseigneur le Prince de ROHAN.
- 1676. — Inhumation de François DE KERSULGUEN, Seigneur de KERLOZREC, en la chapelle de *PENCRAN*.
- 1677. — Inhumation d'un noyé retiré de la rivière, côté Cornouaille. Pierre GATINOY, de l'*ÎLE D'YEU*, noyé en retournant du quai de Landerneau en sa chaloupe à bord de son vaisseau nommé « La Dame de l'*Île D'YEU* », étant à Saint-Jean en ladite rivière.
- 1680. — Mariage de Louis DU PONTOIS, Sieur du PONTOIS, et de Dame Magdelaine MICHAUT, Dame de la BRIANTAYS, en la chapelle du *CRIBINOC* (Manoir).
- 1691. — « La quatrième d'Août jour de samedi environ les quatre heures un quart du matin fut trouvé au bas de la *CHAPELLE DE N.-D. DES ANGES* sous l'escalier du jubé un

enfant exposé sans aucune marque de baptême, lequel rendu tout aussitôt dans l'église St Thomas pour recevoir le Sacrement est développé de ses maillots, j'ai distingué le sexe, fust trouvé que c'était une fille fut baptisée par le prêtre sousigné et nommée MARIE GADORN par OLLIVIER RIOU et Péronelle LE GOFF qui l'ont tenu sur les fonds baptismaux. » Signé OLLIVIER RIOU, prêtre, Jean L'ALAURET, prêtre.

1699. — Baptême d'un enfant exposé dans le portique de St-Thomas et découvert environ onze heures ou minuit. Père et mère inconnus.
1700. — Décès de Discret et Vénérable Messire François DUVAL, recteur de St-Thomas.
1716. — « Ce jour 6 Avril a été inhumé le corps de noble demoiselle Marie-Corentine DE KEROULLAS, Dame douairière de KERHUON décédée subitement le jour précédent tôt après avoir souppé avec apparence de santé et bon appétit. » Repose dans l'enfeu KERLOZREC avec son autorisation.
1719. — 23 Mars. Inhumation de GOBIAN, Curé de St-Thomas et frère de la congrégation de N.-D. DES ANGES.
1720. — Baptême d'un enfant de Claude HUMBERT, dit LA PERRIERE, Cavalier au Régiment de Bourbon.
1721. — Décès de Pierre RODE, du Dauphiné, cavalier du Régiment Royal Carabiniers de M. le Chevalier DES GRIEUX.
1725. — Décès de Jean LE DALL, tué par accident dans le cimetière de St-Houardon.
1732. — Décès de Joseph COTTARD, tambour dans une Compagnie de Marine du département de Brest, trouvé noyé près du quai de Cornouaille.
1734. — Décès de Messire Joseph-Hyacinthe DE KERSULGUEN, marquis de KERLOZREC, Inspecteur des Côtes de Bretagne sous le règne de Louis XIV, Capitaine général desdites Côtes de Bretagne, a eu l'honneur de présider deux fois aux Etats de Bretagne en 1732 en l'absence du Duc de LA TREMOILLE, inhumé, à l'Eglise St-Thomas. Son cœur déposé aux Récollets.
1739. — Décès de Messire Joseph-Hyacinthe LE BORGNE, abbé DE LA TOUR-KERRAOUEL, 55 ans.
1740. — A été inhumé dans cette église le corps du vénérable et discret Messire Frère Jacques MOTTAYS, chanoine régulier de Saint-Augustin, agrégé en l'abbaye de Daoulas, prieur-recteur de Saint-Thomas, 78 ans. Levée du corps par le Prieur de Daoulas TREGUER.

1742. — Décès de A.-M. FILOUZE (KERGOREZ), prêtre de St-Julien.

1744. — Décès d'Ecuyer MARIN, de son vivant *Conseiller Secrétaire du Roy, Maison et couronne de France et de ses finances du grand collège de Paris, ancien commissaire de la marine.*

1744. — *Une opposition à mariage.*

« Je soussigné déclare m'avoir été fait inhibition de procéder aux bannies du futur mariage de Pierre QUILLIEN et de Françoise-Vincente POTIN suivant sommation ci-dessous dont je retrace l'original: « De la part de Françoise MORVAN, fille majeure de défunt Ollivier MORVAN, de DAOULAS, a été exposé que, sous prétexte de mariage et de différentes promesses de Pierre QUILLIEN, elle a eu le malheur de se laisser par lui abuser tellement que nonobstant que son honneur et sa réputation soient blessés et altérés, elle est encore chargée d'un enfant d'environ 15 mois ce qui la dérange tellement qu'elle ne peut par indigence subsister ni faire subsister son dit enfant pour être démunie d'aucun bien et que ce ne sont pas ses peines et afflictions actuelles pour cause de ces subsistances qui lui sont plus sensibles, c'est son honneur qu'elle réclame à ce perfide QUILLIEN qui le lui a ravi sous promesse de mariage et pour raison de quoi elle se réserve se pouvoir autrement en temps et lieu, mais sur ce que ledit QUILLIEN en rétractant ses promesses s'est engagé sur le pied du mariage avec Françoise POTIN domestique chez M. DU GUERMEUR. »

L'opposition est signifiée au recteur de Saint-Thomas par LORQUET, sergent de la Principauté de Léon.

L'Officialité de Cornouaille prend une sentence (en forme d'accusé de réception).

NOTA. — L'affaire ne paraît pas avoir été poursuivie puisqu'en 1746 on relève aux registres la naissance d'un enfant du mariage QUILLIEN-POTIN.

1755. — Mariage de noble homme PILLET, *Directeur des Postes.*

1764. — Décès de Vénérable et discret Messire TREGUER, chanoine régulier de l'abbaye de Daoulas, *Curé de St-Thomas*

1765. — Décès au château de CHEF DU BOIS de Haut et Puissant Seigneur Messire Joseph-François-Marie-Hyacinthe DE KERSULGUEN, marquis de KERLOZREC, chevalier de St-Louis. Le cœur déposé à St-Thomas, le corps au cimetière de PENCRAN.

1766. — François GOASGLAS, noyé, retiré de la rivière côté Cor-

nouaille, inhumé avec l'autorisation des officiers de l'Amirauté.

1767. — Décès de Messire François-Christophe-Martial, Comte DE GONIDEC, chevalier de St-Louis, Brigadier des armées du Roy, doyen de la noblesse de Bretagne, Commandant pour sa majesté de l'Evêché de Cornouaille et ci-devant des ville et château de BREST.
1768. — Passage à St-Thomas du corps de Haute et Puissante Dame DE KERMENGUY pour être inhumé aux Récollets où elle a ses prééminences.
1770. — Inhumation au Cimetière de N.-D. DES ANGES d'Yves TOULHOAT, congréganiste.
1771. — Michel GOURVES, 72 ans, de la paroisse de Plougastel, noyé dans la rivière. Permission d'inhumer par le Procureur du Roy à Brest.
1771. — Décès de Messire Alain LE MOIGNE, prêtre, curé de cette paroisse, Directeur de la Congrégation N.-D. des Anges.
1773. — Décès de Haute et Puissante Dame Jeanne-Françoise LE FER, marquise de KERLOZREC, enterrée à PENCRAU.
1773. — Inhumation en l'église de PENCRAU de Haute et Puissante Dame Olive de KERSULGUEN, marquise de KERLOZREC, décédée à CHEF DU BOIS.
1775. — Mariage de Guyon THOS, de Lanvellec, et de Marie-Jeanne URVOAS. Le Maire et les échevins y assistaient. Les nouveaux mariés étaient dotés par la communauté en signe de reconnaissance du Couronnement de Louis XVI.
1777. — Baptême d'un fils d'un caporal de la Compagnie de GRIMOVILLE, Régiment de CHARTRES, en garnison à Landerneau.
1778. — Mariage d'un sergent du Régiment de CHARTRES, Compagnie de BOSREDON, en garnison à Landerneau.
1779. — Baptême du fils d'un grenadier du Régiment du FOREZ en garnison à Landerneau.
1780. — Allain LE VAILLANT, inhumé au Cimetière des ANGES.
1780. — Décès de Haut et Puissant Seigneur Messire Erasme, Baron de HARBRITTER, Lieutenant en Premier au Régiment DEUX-PONTS, en garnison en cette ville (Allemand).
1780. — Mariage de Jean-Baptiste-Marc DE CHAPPEDELAINE, chevalier, Seigneur DE BOSLAN, Capitaine au bataillon de la FERE, et d'Agathe-Mathurine de GRAINVILLE.

1780. — ARNAUD, matelot sur le bâtiment de la marine actuellement à St-Jean, ledit ARNAUD âgé de 28 ans trouvé mort subitement dans la chaloupe qui le conduisait à l'Hôpital Général de la Marine.
1780. — Corps d'un homme inconnu, tout défiguré, sans yeux, sans cheveux et paraissant avoir été maître ou capitaine de bâtiment ou barque, et âgé d'une cinquantaine d'années, trouvé noyé dans la rivière sur cette paroisse (inhumation).
1781. — Inhumation de Jacques PETIT, de Dirinon, trouvé noyé dans le port de cette ville et exposé sur le quai de Cornouaille.
1782. — Décès de Vénérable et Discret Messire Malo LE PAR, curé de St-Thomas.
1790. — Mariage de Jean-François DE MANASDOU, colonel d'infanterie, et de Marie-Françoise DE LESGUERN. (Nota. — Ce colonel fut fusillé à Vannes en 1794, faisait partie du corps du débarquement de QUIBERON.)
1740. — Mariage de François GILLART DE KERANFLECH, officier canonier des gardes-côtes, et d'Anne-Louise-Marie DE CILLART, fille de Messire François-Marie, comte DE CILLART, Seigneur de SURVILLE, chef d'Escadre des Armées Navales, chevalier de St-Louis, associé à l'ordre de CIN-CINNATUS.
1791. — Dernière prône à St-Thomas (10 juin).
1791. — Dernier enterrement à St-Thomas (23 juin).
- An II. — 2 Messidore. — Catherine MORVAN morte au lieu-dit GOURHEO par la chute de la « maison à buée » dudit lieu occasionnée par la violence de l'orage (30).



ANNEXE V

RELEVÉ PAR QUARTIERS ET RUES DES NEGOCIANTS, COMMERÇANTS, ARTISANS AVEC LE CHIFFRE DE LEUR CAPITATION

Observations générales.

1) Pas de gros négociants dans la paroisse. Ceux-ci (surtout négociants en toile et en vins) résidaient principalement dans la paroisse Saint-Houardon, véritable quartier des affaires.

(30) En 1762, il y avait à GOURHEO, comme on l'a vu, un fabricant de toile.

Voici un relevé comparatif des impôts (minimum et maximum) des négociants, commerçants et artisans.

	Rôle de 1744	Rôle de 1787
St-Thomas. . . .	20 à 72 livres	20 à 54 livres
St-Houardon. . .	48 à 230 livres	41 à 109 livres
St-Julien. . . .	12 à 55 livres	30 à 160 livres (31)

2) Les métairies de Saint-Thomas sont, en général, plus florissantes en 1744 que celles de Saint-Houardon.

	Rôle en 1744	Rôle de 1787
St-Thomas. . . .	7 à 46 livres	5 à 16 livres
St-Houardon. . .	5 à 25 livres	5 à 21 livres

3) Noter dans les tableaux suivants les anciennes orthographes « ampeseuse », « battelier » et les anciens métiers « lamiers », « criblier », « ménagers », « lardière », etc...

NOTA. — Dans les tableaux suivants, le chiffre entre parenthèses est celui de l'impôt en livre et en sol.

Ex. : (2) 2 livres

(2,10) 2 livres 10 sols

Rappelons qu'il y a 20 sols dans la livre et 12 deniers dans un sol.

RUE DE DAOULAS

Rôle de la capitation de 1744	Rôle de la capitation de 1787
4 tisserands (1,10) (1,10) (2) (4)	2 tisserands (0,10) (0,10)
1 plieur de toile (3,10)	
1 dévideur (1)	
5 fileuses (à 1 chacune)	
1 « filottier » (24)	1 fabricant de toile (54)
1 « ampeseuse » (1)	1 ampeseuse
1 lingère (1)	
1 « hoste » (14)	1 « hoste » (2)
2 boulangers (1,10) (12,10)	1 boulanger (2)
1 fruitier (1)	
3 cloutiers (22,10) (9) (4,10)	6 cloutiers (2) (1) (1) (1,10) (0,10) (0,10)

(31) Le relèvement des revenus de cette paroisse tient surtout au percement de la rue Neuve et à la plus grande fréquentation consécutive de la place de la Pompe (place des Quatre-Pompes) dans laquelle cette nouvelle rue débouchait.

Rôle de la capitation de 1744	Rôle de la capitation de 1787
9 garçons ou compagnons cloutier (de 1,5 à 1,10)	3 garçons ou compagnons cloutiers (0,10) (0,10) (0,10)
1 sabotier (2)	
5 cordonniers (2) (2) (2) (1,10)	1 cordonnier (1)
1 tailleur (1,8)	
1 faiseur de chaises (2,5)	
3 charpentiers (3) (2,10) (2)	
1 maçon (6)	
1 serrurier (2)	2 serruriers (1) (1)
1 couvreur (3)	
4 journaliers (1,10) (1,10) (2) (2)	
1 « rouleur » (2)	
1 lavandière (1)	1 jardinier (1)
1 laboureur (2)	1 marchand (34)
1 garçon meunier (1)	7 journaliers (1,10) (0,10) (0,10) (0,10) (0,10) (0,10) (1)
	1 buandier (2) (10)
	1 faiseur de bière (2,10)
	2 bouchers (1) (1)
	1 coffetier (1,10)
	1 tanneur (1,10) (4,10)
	2 garçons tanneurs (1) (1)
	1 paveur (1)
	1 maréchal (3)
	1 « tamisier » (0,10)
	3 menuisiers (1) (2) (3)
	2 portefaix (1,10) (1)
	1 cabaretier (3,10)
	1 « battelier » (0,10)
	2 fripiers (0,10) (0,10)
	1 bedeau (1,10)
	2 rentières (10) (8)

RUE ET PLACE SAINT-THOMAS

Rôle de la capitation de 1744	Rôle de la capitation de 1787
5 marchands (7) (5) (9) (7,10) (12) (10)	
4 petits marchands (3) (2) (2,10) (3,10)	
1 marchand de fil (22,10)	
1 lingère (1)	1 lingère (0,10)

Rôle de la capitation de 1744	Rôle de la capitation de 1787
1 « ampeseuse » (1)	
1 dévideuse (1)	
3 fileuses (1) (1) (1)	
3 tailleurs (3) (2) (2)	
2 « hostes » (13) (6)	6 hostes (18) (6) (20) (12) (2,10) (2)
7 boulangers (2,10) (3) (3,5) (5) (10) (8) (18)	2 boulangers (18) (8)
1 épicier (24)	3 épiciers (10) (3) (6)
2 fruitiers (1) (1)	
1 traiteur (1)	
2 charpentiers (15) (4,10)	
1 serrurier (2,10)	
1 cloutier (1)	
1 couvreur (3,5)	
2 maréchaux (4,15) (4,10)	
1 compagnon maréchal (2)	
1 sabotier (14)	
2 cordonniers (2) (3)	
2 « bedots » (2) (2)	
1 « ciergier » (3,10)	
1 « chandelier » (6)	
1 « lamier » (6,10)	
1 « criblier » (3,5)	
1 relieur (9)	
1 « amballeur » (2)	
1 maître de barque (6)	2 « batteliers » (10) (3)
3 « rouleurs » (2) (2) (2)	
2 garçons fourniers (2) (2)	
1 garçon meunier (1)	
2 laboureurs (1) (3)	
6 servantes (2 chacune)	1 servante (1)
1 domestique (2,7) (1,12) (2)	6 domestiques
1 greffier (6)	
5 rentiers (9) (13,10) (3) (6) (10)	
1 praticien (4,10)	
	1 notaire et procureur (6)
	1 commis au greffe (7)
	1 taillandier (5)
	1 tourneur (0,10)
	1 débitant de toile (1)
	2 « lardières » (13) (2,10)
	1 clerc (4)

QUARTIER DE POUL-AR-STANG

Rôle de la capitation de 1744	Rôle de la capitation de 1787
3 tanneurs (7,10) (5,10) (7,10)	1 tanneur (7)
1 loueur de chevaux (2)	
1 maître de la poste aux chevaux	1 maître de la poste aux chevaux (6)
1 « roulleur » (2)	4 postillons (à 2 livres chacun)
1 « meneur de litière » (5)	1 loueur de voiture (2,10)
1 marchand de vin (20)	
1 scieur de long (3)	
1 couturier (2)	
1 « record » (2)	
1 servante (2)	

RUE DE PLOUGASTEL

Rôle de la capitation de 1744	Rôle de la capitation de 1787
4 « texiers » (tisserands) (3,10) (2) (1,10)	1 tisserand (0,10)
2 plieurs de toile (1,10) (5,10)	
1 « filottier » (6)	
1 couturière (1,10)	
1 dévideuse (1)	
3 fileuses (1) (1) (1)	
1 marchand (70) (*)	1 marchand (33)
1 fournier (24,10)	1 fournier (7)
1 garçon fournier (1,10)	2 garçons fournier (0,10) (0,10)
1 tailleur (2)	2 tailleurs (0,10) (0,10)
9 journaliers (de 1 à 2)	1 journalier (0,10)
2 buandières (1) (1)	4 buandières (à 0,10)
1 boulanger (5,10)	
3 poissonniers (2) (3) (2)	1 poissonnier (0,10)
3 compagnons ou garçons cloutier (2) (1,10) (1)	
1 « criblier » (2,10)	
3 cordonniers (3) (2,10) (2)	1 cordonnier (1)
1 « meneur de litière » (7) (9)	

(*) Il s'agit de Tanguy CADOUR, maison n° 15 de la rue Henri-Bourhis qui porte : « T. CADOU, 1758 » comme inscription.

Rôle de la capitation de 1744	Rôle de la capitation de 1787
1 charpentier (2,16)	
3 jardiniers (2) (2) (3,5)	2 jardiniers (2) (2)
1 « roulleur » (2)	
3 domestiques	
1 matelot (2)	
2 maçons (2) (4,10)	1 maçon (1)
2 « records » (2) (7)	
	3 portefaix (1) (0,10) (0,10)
	1 « battelier » (1)
	1 menuisier (2)
	1 tourneur (0,10)
	1 taillandier (7)
	1 paveur (0,10)
	1 sergent (2)

QUAI DE CORNOUAILLE

Rôle de la capitation de 1744	Rôle de la capitation de 1787
1 « hoste » (hôtelier) (8)	
1 marchand de vin (20)	
1 négociant (10)	
1 débitante d'eau de vie (2)	2 débitantes d'eau de vie (0,10) (0,10)
	1 poissonnier (3)
2 poissonniers (2) (4)	
3 « gabarriers » (6) (6,10) (4)	
1 « battelier » (2)	4 bateliers (1,10) (1) (1) (4)
2 tonneliers (2) (2)	
1 « fagottier » (1)	
1 vendeur de chaux (5)	
2 garçons fourniers (2) (2)	
1 « lamier » (3)	
1 journalier (2)	
1 avocat (22)	
1 conseiller du Roy et ses 3 domestiques (378)	
1 servante (2)	
4 domestiques (2 à chacune)	
1 rentière (10)	
	1 revendeur (5,10)
	1 garçon taillandier (1)
	1 bottier (1)
	1 tourneur (0,10)

SAINT-THOMAS - CAMPAGNE

Rôle de la capitation de 1744	Rôle de la capitation de 1787
Bourg de PENCRAU	Bourg de PENCRAU
4 ménagers (9) (12) (7) (9)	2 ménagers (8) (7)
QUEBOU	
1 ménage (20)	1 ménage (8)
1 servante (2)	1 domestique (1,10)
GOASHALLEGUEN	
1 ménage (20)	1 ménage (15)
1 domestique (2)	
KERSIOCH	
3 ménagers (15) (15) (20)	3 ménagers (15) (5) (5)
7 domestiques (à 2)	3 domestiques (4,10 pour les 3)
KERLEZERIEN	
2 ménagers (40) (10)	2 ménagers (8) (8)
1 domestique (2)	3 domestiques (4,10 pour les 3)
LA VILLENEUVE	
2 ménagers (46) (20,10)	1 ménage (16)
4 domestiques (à 2)	
LE GOURHEO	
2 ménagers (30) (22,10)	2 ménagers (15) (15)
2 domestiques (à 2)	5 domestiques (7,10 pour les 5)
1 « fileur d'étoupe »	
KERAMBEC	
1 ménage (12,10)	1 ménage (5)
2 domestiques (à 2)	2 domestiques (3 pour les 2)
KERMOALEC-VRAS	
3 ménagers (5) (12) (15)	1 ménage (16)
2 domestiques (à 2)	4 domestiques (6 pour les 4)
KERMOALEC-VIAN	
2 ménagers (18) (18)	
SAINT-ERNEL	
1 ménage (25)	1 ménage (2,10)
2 domestiques (à 2)	
LE BROUSTIC	
1 ménage (4)	1 ménage (2,10)
Moulin de KERMOALIC	
1 meunier (3,10)	1 meunier (1)

GEORGES-MICHEL THOMAS

Les hôpitaux auxiliaires de la région brestoise, au cours de la guerre d'Amérique

Au cours de la Guerre d'Amérique, le port de Brest a connu une fébrile activité. La construction des vaisseaux se faisait à un rythme accéléré, le départ des escadres se succédait à une cadence inhabituelle et leur retour apportait de profondes perturbations dans la vie de Brest et de la région.

UNE VILLE SURVOLTÉE

Jamais encore, il n'avait fallu armer tant de vaisseaux et préparer les subsistances pour tant d'hommes, soldats et équipages.

Sur les routes menant à Brest, c'était un va et vient incessant de voitures. Et M. Fréville écrit à ce propos : « Quand l'armée de Rochambeau dut s'embarquer, il fallut rassembler à Brest, l'artillerie, les vivres, les munitions. Il fallut réquisitionner 20.000 voitures dans la province. Tout se fit sans incident notable. » (1)

(1) FREVILLE (Henri), *L'Intendance de Bretagne*.

L'arsenal, vaste chantier où s'affairaient plus de dix mille ouvriers, connaissait une fiévreuse activité. Ainsi, le vaisseau le « Sceptre » fut construit en 105 jours tandis que le maître charpentier Blaise achevait l'« Argonaute », une frégate de 42 canons, en un temps record de deux mois.

En trois ans, plus de 20 vaisseaux de ligne furent ainsi prêts à appareiller (2).

Sur rade, c'était une magnifique armada de 141 vaisseaux — 81 vaisseaux de haut bord et 60 frégates — que l'on pouvait admirer. Et quand on sait que pour le départ en campagne de 50 vaisseaux, il fallait 65.000 quintaux de biscuits (le port de Brest disposait de 45 fours pour leur fabrication), de 29.000 barriques de vin et de 25.500 « quarts » de lard, bœuf, pieds et têtes, on aura une idée de l'activité du service des subsistances, surtout lorsque l'on sait que les magasins de Larhantel ne peuvent contenir des provisions que pour 10.000 hommes.

La ville, par contre, subissait le contre-coup de cet afflux de population, marins, soldats ou ouvriers de l'arsenal, et un rapport du 22 janvier 1781 affirme : « Brest est d'une cherté affreuse en temps de guerre, non seulement pour les vivres, mais pour les logements que l'on ne trouve que difficilement et au poids de l'or. » (3)

(2) ROGER (Paul), *Brest et l'Indépendance américaine*, Bulletin hebdomadaire de la marine le « Ponant », n^{os} 23, 24 et 25 (10-6-60, 17-6-60 et 24-6-60).

(3) Fonds Langeron, 2 S 26-21.

La même liasse contient une comparaison entre les prix des denrées pour les années : 1774, 1777, 1781 et 1787 et nous notons pour ces quatre années :

- pain mollet : la livre : 2 s. 4 d. - 3 s. 6 d. - 4 s. - 2 s. 4 d.
- pain appelé grison : 2 s. 1 d. - 2 s. 7 d. - 2 s. 6 d. - 1 s. 11 d.
- bœuf (la livre) : 5 s. 3 d. - 7 s. 3 d. - 8 s. - 8 s.
- veau (la livre) : 3 s. 9 d. - 6 s. - 8 s. - 7 s. 6 d.
- lard (frais) : 9 s. - 9 s. 6 d. - 10 s. - 14 s.
- beurre (fin) : 9 s. - 13 s. - 1 livre - 16 s.
- bois (la corde) : 15 s. - 24 s. - 34 s.

UN RETOUR MOINS GLORIEUX

Si le départ des escadres du Chevalier de Monteil, du Chevalier de Ternay, de De Grasse, de Guichen, du Marquis de Vaudreuil ou de La Motte-Piquet — toutes voiles au vent — était un régal pour les yeux, leur retour, hélas ! était souvent plus sombre.

Les épidémies de typhus, de scorbut faisaient des ravages importants parmi les soldats et les équipages.

Lorsque l'armée navale du Comte d'Estaing, forte de 20 vaisseaux, arriva sur rade, le 3 janvier 1781, que restait-il des 1907 soldats embarqués pour la campagne ? (4)

162 avaient été tués au cours de combats ou à la mer, 205 étaient décédés dans les hôpitaux des colonies, 44 dans ceux d'Espagne (sur les 55 hospitalisés dans ce pays au cours de l'escale à Cadix), 1 était resté en Amérique, 8 avaient déserté et 5 avaient été chassés.

Le débarquement des hommes s'opéra du 5 au 9 janvier et 275 soldats furent encore hospitalisés, tandis que le reste était réparti chez l'habitant entre Brest, Châteaulin, Landivisiau, Lannion, Carhaix et Morlaix.

Le rapport qui signale ces faits ajoute en note : « On pense qu'il reviendra très peu des hommes laissés en Espagne et aux Colonies. »

Les malades sont surtout des scorbutiques, des vénériens et beaucoup souffrent aussi des yeux et des jambes.

Des précisions sont également données sur le retour

(4) Cette escadre comprenait le « Magnifique » avec à son bord le régiment de Languedoc qui prit cantonnement à Landivisiau, le « Bourgogne » régiment de Bassigny, à Brest), le « Scipion » (idem), le « Zodiaque » (régiment d'Orléans à Châteaulin), le « Citoyen » (régime la Sarre à Lannion), l'« Indien », le « Robuste », le « Dauphin Royal », l'« Annibal », le « Diadème », tous avec le régiment de Walsh devant résider à Carhaix; le « Robuste », le « Sphinx », le « Vengeur », l'« Arlésien », tous avec le régiment du Forez, résidant à Morlaix; le « Glorieux » et la « Néréide » (régiment du Poitou à Morlaix), le « Fendant » (régiment de la Reyne, à Morlaix), et, enfin, le « Triomphant » et le « Pluton » avec le régiment du Lyonnais en résidence à Landivisiau.

de l'escadre du Comte d'Orvilliers qui a appareillé le 3 juin 1779 et rentre avec plus de 8.000 malades.

Le Docteur Chabrier (5) signale que ces derniers sont surtout atteints de scorbut, de dyssentrie et de fièvres.

Les trois-quarts sont des scorbutiques, mais de degrés différents. Certains ont les gencives légèrement tuméfiées et la bouche en mauvais état et ceux-là s'en sortiront sans doute; d'autres ont des taches sur les membres et ont du mal à s'en servir (et on enregistre déjà quelques décès parmi eux), enfin, d'autres ont « le sang complètement dissous » et il sera impossible de les arracher à la mort.

En quinze jours, 2.000 malades sont entrés à l'hôpital et le docteur Chabrier n'a pu les observer tous; seuls, les premiers entrés, des vaisseaux l'« Actif », le « Destin », l'« Auguste » et la « Ville de Paris » ont pu être examinés.

Sur l'« Actif » était embarqué un détachement de 153 hommes du régiment de « Médoc » : 101 sont entrés à l'hôpital le lendemain de leur arrivée, 25 à 30 y sont entrés quelques jours plus tard, tandis que 10 avaient été jetés à la mer en cours de route.

Tous souffrent d'une « fièvre maligne de la plus mauvaise espèce » et qui, de plus, est contagieuse puisque tous les infirmiers sont malades.

Au bout de quelques jours, les malades atteints de scorbut, au nombre d'une trentaine, étaient déjà décédés.

Découragé, le docteur Chabrier écrit : « On apporte tous les jours des malades par centaines ! »

Le 17 août, entraient à l'hôpital, 40 malades de la « Ville de Paris ». Quelques jours plus tard, tous décédaient.

Le docteur Chabrier qui s'était dépensé pour enrayer cette épidémie devait, à son tour, être emporté par cette fièvre qui fit tant de ravage : « Pendant longtemps, affirmaient les témoins, on voyait passer les voitures couvertes portant les morts en terre. »

(5) Fonds Langeron, 2 S 26-102.

LES HOPITAUX AUXILIAIRES BRETOIS

Un rapport du Comte de Langeron, en date du 15 décembre 1779 (6) apporte des précisions sur les suites de la campagne de 1779, au cours de laquelle 4.875 hommes embarquèrent à bord des vaisseaux de l'armée navale.

Au retour, en septembre et en octobre, 2.000 malades entrèrent à l'hôpital ou plutôt dans les hôpitaux.

Et la région brestoise qui avait déjà fait le plein des hôpitaux de la Marine de Brest et de Landerneau, ne disposait dans les hôpitaux auxiliaires que de 1.230 places (plus trois ou quatre à Landerneau et Le Faou) lesquelles se répartissaient ainsi :

— Hôpital de Charité de Brest	340 places
— Hôpital du Folgoët	240 »
— Hôpital de Charité de Morlaix	300 »
— Couvent des Récollets, Morlaix	150 »
— Couvent des Minimes, Morlaix	200 »
— Hôpital des vénériens de Kervaon à un quart de lieue de Morlaix	140 »

Langeron cite pour mémoire l'hôpital des vénériens de Brest, « une maison basse, humide et malsaine », pouvant héberger 150 malades.

Mais revenons à l'hôpital de Charité de Brest prévu pour 340 malades, en comprenant la salle basse et le grenier. Les pauvres durent le quitter dès l'arrivée des troupes en août 1779. On délogea, également, une compagnie du Régiment de la Sarre, d'une maison qu'elle occupait en ville, pour y caser des malades. On en fit autant pour un corps de caserne au Château où logeait le Régiment d'Auxonne et pour le petit hangar de l'artillerie.

On n'eut pourtant pas recours, cette fois-ci, à l'église des Carmes comme cela s'était passé en avril (1778) (7), mais « l'ordre formel de prendre, sur le champ, le couvent des Capucins pour en faire un hôpital pour la Marine » fut donné le 14 avril 1779.

(6) Fonds Langeron, 2 S 26-14.

(7) Fonds Langeron, rapport du 22-IV-1778.

L'Hôpital des Vénériens de Brest était une maison louée par le Roi, moyennant 800 livres et administrée par un entrepreneur auquel le Roi payait 17 sols par journée de malade. Un aumônier, percevant 360 livres annuellement, était attaché à l'établissement.

En 1778, l'hôpital comptait 72 malades, mais, dit un rapport du 22 avril de cette année : « le nombre augmentera tous les jours, vu que l'on a ouvert toutes les maisons de force de la Province et que la ville et les environs de Brest sont couverts de filles de mauvaise vie ».

L'HOPITAL DU FOLGOËT

L'hôpital fut créé en 1767 et agrandi par la suite. On y recevait particulièrement des convalescents et des scorbutiques surtout que l'on mettait au régime des légumes et du lait.

Le nombre des malades variait avec l'arrivée des escadres. Le 22 juin 1778, il était de 170, le 22 janvier 1780, de 250. Le Directeur Ribier était assisté de Borgella, un médecin « très jeune et qui songe à se marier à Metz. Bon à y renvoyer et à remplacer par un médecin sage et instruit ». Il fut remplacé par Breton, breveté de l'hôpital de Dôle auquel s'intéressait le Prince de Saint-Mauris.

Si le nombre des malades augmentait, les quatre bâtiments A, B, C et D devenant insuffisants, on installait des lits dans la « Grande Auberge » où 100 malades, à raison de trois par lit, attendaient la guérison.

Le 20 janvier 1777, devant le grand nombre de malades et un certain relâchement dans la discipline, le Comte de Langeron détacha au Folgoët, M. Février, lieutenant au régiment du Nivernais, chargé de veiller à la police et à la discipline.

« L'officier, détaché au Folgoët, fera observer la plus exacte discipline et police dans l'hôpital, veillera à ce que les soldats soient visités exactement, que les aliments soient de la meilleure qualité et distribués aux heures réglées. Il écouterá et vérifiera toutes les plaintes et fera justice à qui elle sera due. Il empêchera que les

convalescents ne sortent pour la promenade qu'à des heures convenables, ensemble, et escortés par des caporaux qui auront attention qu'ils ne s'écartent point dans la campagne... Il défendra surtout qu'ils n'aillent à Lesneven, ni dans aucun des cabarets du Folgoët.

« Il aura la plus grande attention à ce qu'il n'entre dans la salle aucun aliment ou boisson venant du dehors... »

LES HOPITAUX DE MORLAIX

Le 22 janvier 1780, la situation dans les hôpitaux auxiliaires de Morlaix était la suivante :

— Hôpital des Minimes, réservé aux convalescents. Directeur : Lanot. Trois salles : la salle Saint-Fiacre : 70 lits, la salle Saint-Pierre : 30 lits et 80 lits en mansarde, étant entendu qu'il y avait deux malades par lit.

— Hôpital des Récollets. Directeur : Monot. Docteur Rolland. 5 salles : Saint-Pierre (32 lits), Sainte-Françoise (22), Saint-Jean (20), Sainte-Louise (14), Saint-Charles (10). Tous les lits sont à une place, sauf salle Saint-Charles qui a des lits à deux places.

— Hôpital de Charité, « un des plus beaux de la Province ». On y reçoit jusqu'à 300 malades soignés par de la Touche, bon médecin, originaire de Morlaix, d'Ariau, chirurgien-major, d'Ariau fils, élève âgé de 12 ans et d'Ariau, neveu, élève aussi, âgé de 8 ans. « Incapable de servir » précise le rapport. On s'en doutait.

— Hôpital de Kervaon. Réservé aux vénériens.

Cet hôpital, avec ses cinq salles : Saint-Pierre, Saint-Dominique, Saint-Antoine, Saint-Cosme et Saint-Hubert, est prévu pour 160 malades ayant chacun leur lit.

La Croix assume la direction et de La Touche en est le médecin. Le chirurgien-major Barbier n'est guère apprécié : « Tous les corps se plaignent de sa méthode qui ne guérit point. » Il est remplacé en mars 1780, par Bussac, ancien chirurgien-major du Régiment de Normandie, qui a mis au point une pommade contre la gale et il touche, pour ce, une indemnité de 30 sols par galeux.

MEDECINS ET INFIRMIERS

Commençons par les infirmiers. Au Folgoët, on se plaint de n'avoir que de très mauvais infirmiers et ne parlant que le breton.

L'hôpital de Brest est encore plus mal servi puisque le Comte de Langeron écrit : « Les infirmiers sont détestables; ils vendent du pain et de la viande aux malades; deux en sont morts le mois dernier. »

La situation est différente dans le corps médical où à côté de médiocres praticiens, il en est d'excellents. Les appréciations sur certains d'entre eux ne manquent pas de saveur. Ainsi Hugo d'Urville, chirurgien-major à l'hôpital de Brest, est dit « très faible pour le temps de guerre, peu capable de conduire les autres ». Dupont, sous-aide major, au même hôpital est dit « peu instruit et peu exact ».

D'Ariau père, chirurgien-major à Morlaix, est proposé pour « la réforme totale ». « Il est incapable de faire sa place, toujours ivre. On peut renvoyer son fils avec lui. » Son adjoint, Pellot, est campé en une ligne : « Ni mœurs, ni conduite, ni talent. »

Par contre, certains ne recueillent que des compliments, tel Le Breton, second médecin, décédé en 1783 : « Excellent, sujet instruit, capable, connaissant les hôpitaux. Je désire le conserver pendant la guerre tant pour les besoins que pour faire l'analyse de l'eau de Kéroural. A la paix, il retournera à Dôle avec une augmentation de traitement de 3 à 400 livres. C'est un sujet à conserver dans les hôpitaux. »

Tel aussi Massot, aide-major : « Démonstrateur très instruit, plein de zèle et d'ambition, fort adroit, très capable d'instruire les élèves. »



Ce qui m'étonne, c'est que dans les liasses consultées du fonds Langeron, je n'ai trouvé aucune indication concernant les recherches faites pour lutter contre le scorbut et les fièvres. Tout au plus ai-je déniché le rapport d'un médecin de l'Orient, daté de Port-Louis, 14

août 1788, lequel disait : « La nourriture du soldat est communément de mauvaise espèce et les eaux dont il se sert pour boire et pour préparer ses aliments sont stagnantes, dures, saumâtres et remplies de matières hétérogènes qui sont souvent sensibles à l'œil et à l'odorat. (8)

Et pourtant, tout le mal ne venait-il pas de la nourriture et de la boisson ?

(8) Fonds Langeron, 2 S 26-11.

CHRISTIAN MÉNARD

Le triste sort des prisonniers de Quimper de 1730 à 1830

Au début du xvi^e siècle, les prisons quimpéroises siègeaient dans l'ancienne Maison des Ducs de Bretagne, sis en dehors de la ville, près de la place Médard. Cette position incommode, — elle avait plus d'une fois offert aux ennemis un poste avantageux d'où ils pouvaient aisément assiéger la ville —, amena en 1594 sa destruction par le duc d'Aumont. Sa réédification, commencée l'année suivante, nécessita plusieurs levées d'impôts, ainsi qu'un secours des Etats. Provisoirement, la prison fut transférée au palais épiscopal, sans doute dans un emplacement voisin du pont de l'évêché (1).

En 1668, fatigué de voir les prisons dans son palais, René du Louet, évêque de Cornouaille, somma le geôlier de quitter les lieux. Ce n'est que deux ans plus tard que le Présidial obtint du Parlement l'autorisation d'occuper une maison. Cette dernière appartenait à une dame Baron, veuve d'un sieur Audouyn d'Hennebont qui, en vertu des sentences du 20 juin et 8 juillet 1670, dut se résoudre à abandonner son domicile. En raison de ce service, une somme de 175 livres par an lui était allouée.

(1) J. TREVEDY : *Etudes sur Quimper et la Cornouaille*, p. 148

Mais les difficultés ne s'estompaient pas pour autant, cette prison exigeait pour son nouvel aménagement des réparations que l'on voulut faire endosser à la dame Baron qui, et on la comprend ! se refusa... Un compromis fut toutefois trouvé (18 janvier 1676).

Passons rapidement sur la vétusté des locaux, décrits par maints historien, le dernier en date étant M. Alain Le Grand (2), ainsi que sur les anecdotes qui en découlèrent, pour n'en citer qu'une, relative au Sénéchal du Présidial qui, descendu en cette prison, le 11 février 1785, aux fins de poursuivre l'instruction d'une procédure criminelle, fut la victime d'une malencontreuse chute dans l'escalier, et se ramassa tant bien que mal... Quant à la promiscuité régnant en ces locaux, elle ne pouvait y amener que libertinage : ne dit-on pas que les cloisons, faites de planches pourries de vétusté et tombant en morceaux, ne pouvaient éviter les regards indiscrets... (3).

Soldats, voleurs, endettés, filles de mauvaise vie, tels étaient les hôtes des prisons de la ville. Leurs occupations bien que nombreuses se résumaient essentiellement en tentatives d'évasions. J'ai ainsi découvert l'histoire de quatre *populaires* de Quimper : Marie-Laurence Lelait, Marie-Gabrielle Marion, Marion de Quimperlé, Marie Gamoal (22 ans), tailleur chez son père, rue des Reguaires, qui, se morfondant dans les prisons de l'Hôpital Saint-Antoine (actuelle maison d'arrêt) surent saisir un jour de mai 1731 l'occasion qui se présentait à elles, alors qu'elles devisaient dans la cour du dit hôpital.

Elles y rencontrèrent en effet un jeune garçon qu'elles n'eurent aucun mal à attirer à elles, et à qui elles confièrent une tabatière *afin d'aller voir les dragons pour qu'ils la leur remplissent...*

Fier de rendre service à ces demoiselles et sans plus attendre, le jeune homme se rendit à la caserne des dragons et leur donna l'objet sans avoir remarqué qu'il contenait un billet où étaient inscrits les mots suivants :

(2) A. LE GRAND : *Quimper en Cornouaille*, p. 113.

(3) Arch. Départ. Finistère, E 1517 : Mémoires et instructions touchant l'obligation de la Communauté de la ville de Quimper de rebâtir des Prisons et un Palais pour les Présidiaux de cette ville.

« Venez nous délivrer le plus vite possible, passer au-dessus du mur qui est auprès de la Retraite. » La réponse, on le devine, ne se fit pas attendre : « Vous n'avez qu'à vous tenir prêtes, on viendra sûrement vous délivrer ! »

Une expédition fut aussitôt montée et, dans la nuit du 1^{er} au 2 mai 1731, quatre dragons (Contois, Laforge, Delatau, de Lostange), s'aidant d'une échelle (servant au bâtiment de la nouvelle chapelle du collège), gravissaient le mur du dit hôpital, vis-à-vis de la retraite des pères Jésuites...

L'on s'imagine la scène ; Arrivés à l'appartement où se tenaient les filles, ils cassèrent le cadenas de la fenêtre. A leur appel les filles se précipitèrent à la fenêtre. L'une d'elles cependant se fit réticente, affirmant « qu'elle n'était pas détenue pour la même cause que celles-ci » !

A peine dehors, Marie-Gabrielle demanda à ses sauveurs quelques instants pour rendre visite à son galant, un certain Guillaume Guegan, 21 ans, boulanger de son état, et qui demeurerait rue aux Fèvres. Tout ce beau monde s'y rendit donc, attendant la jeune fille dans la rue.

Voyant qu'elle se faisait attendre, les dragons lui crièrent : *On va à Kernisy !... — Moi, je reste là !* leur répondit-elle. Furieux, les soldats la menacèrent. Marie et son galant s'en allèrent chez leur tante qu'elle dut réveiller, et qui leur donna 40 sols pour qu'ils s'en aillent. Ce qu'ils firent en compagnie de Marie-Laurence et Marion qui restèrent deux jours avec eux à Pentau.

« Si tu n'es plus sage, je te ferai enfermer de nouveau ! », ainsi parlait le Recteur de la Chandeleur à Marie Gamoal, peu de jours après, non loin du portail du Séminaire. Amusés, l'abbé Toulec et son collègue Guéra écoutaient... (4).



L'on se demande d'ailleurs qui du garde ou du prisonnier l'emportait en vilainies. L'on retrouve ainsi dans les actes anciens, en date du 27 juin 1739, une procé-

(4) Arch. Départ. Finistère, B 748.

dure expédiée contre le geôlier, soupçonné d'avoir honteusement profité d'une prisonnière, Perronnelle Rogart; de ce commerce était né quelque temps plus tard un enfant. L'instruction prouva que la victime avait les mois précédant l'accouchement prévenue une congénère, Françoise Quillien, 30 ans, que le geôlier était le père de l'enfant, et de prendre garde à elle, qu'il lui jouerait le même tour s'il pouvait avoir prise sur elle.

Un autre prisonnier consulté, Allain Cons, 40 ans, affirma au contraire qu'il n'avait rien vu, mais qu'il avait souvenance que la dite Perronelle Rogart lui avait raconté six mois avant d'accoucher que le geôlier l'avait poursuivie entre deux portes, qu'il avait voulu en jouir, ce qu'il eut fait, si quelqu'un n'était venu frapper à la porte de la prison... (4).

Le spectacle était partout dans ces prisons, et quand l'on ne pouvait s'évader, l'on se rattrapait en assistant à une bonne autopsie dans la cour... Nous avons l'exemple d'un habitué qui, amené la veille dans une des cellules, et dans un état tel qu'il en décédait peu après faute de soins (le 17 mai 1750), fut sans plus de façon allongé dans la cour et, devant une forte assistance, autopsié par Philippe de Kermon et François Lalouelle, chirurgiens royaux. Ce cadavre était celui de Jean Maguet que l'on avait, la veille, découvert agonisant dans un petit bois non loin du bourg d'Ergué-Armel, et dont la fin laissa planer un doute. Quelle en fut la cause ? chute accidentelle ou meurtre ? Sa vie fut fertile en aventures et son nom déjà cité au cours d'une évasion, un an avant sa mort (5).

Sous la Révolution il fallut bien loger les nombreux suspects. Cela ne s'avéra pas facile à Quimper, car appliquer la loi du 17 septembre 1793, qui stipulait en cas de besoin la garde à demeure, c'était permettre toutes chances d'évasion. Aussi l'on dut bientôt se résoudre à emprisonner les hommes avec les condamnés de droit commun à la maison d'arrêt ainsi qu'aux Ursulines, étant bien entendu que toute visite, à moins qu'elle ne se fit

(5) A. LE GRAND : *Quimper-Corentin en Cornouaille*, p. 125 ; Arch. départ. Finistère B 507.

avec un membre du Comité de Surveillance, était interdite.

Kernisy ne devint lieu de détention pour les femmes qu'en 1793; son propriétaire, M. de Rospiec, ayant émigré l'année précédente. On y « bourra » de prisonniers tous les locaux disponibles, il y en avait jusque dans le grenier et les écuries, et les faibles protestations émises par les séquestrées n'amenaient que réponses laconiques des membres du Comité Révolutionnaire (6). La situation empira lorsqu'on fut obligé d'y déposer des hommes.

Le 30 Prairial an II, Kernisy est vendu, les prisonniers sont dirigés sur le collège.

La situation des religieuses, à cette époque, n'était guère plus brillante. Ces dernières, devant le dépérissement de leur santé, ne cessaient de réclamer leur mise en liberté (7). Il en venait de partout, et leur situation n'était pas enviable. Le 15 juin 1793, il en vint de Pont-Croix, escortées d'un gendarme; elles furent incarcérées à Kerlot, avant qu'elles n'aient eu le temps de « propager leurs opinions anticiviques ». Les frais de transport étant bien entendu à leur charge et retenus sur le traitement de leur prochain trimestre... (8). Trévédý, dans son *histoire du Comité Révolutionnaire de Quimper*, note d'ailleurs que « l'encombrement et la réclusion criminelle aurait suffi pour produire la maladie, mais la mauvaise qualité et l'insuffisance de la nourriture fut une nouvelle cause de mort pour plusieurs... » et si cette dernière extrémité n'était par bonheur atteinte, la démenace y faisait place bien souvent.

L'exiguïté des locaux était telle que fin octobre 93, le Comité Révolutionnaire de la ville dut mettre en liberté plusieurs personnes...

En même temps que l'amélioration théorique des rations alimentaires, la Révolution tenta d'instaurer de meilleures conditions sanitaires dans les prisons.

(6) TREVEDY : *Histoire du Comité Révolutionnaire de Quimper*, p. 93, *Etudes sur Quimper et la Cornouaille*, ch. 4.

(7) Kerlot, 3 Fructidor an II, Arch. Départ. Finistère, 100 J 757.

(8) Lettre des Administrateurs du Département aux Administrateurs du District de Pont-Croix, Arch. Départ. Finistère, 100 J 757.

Les concierges virent leur salaire augmenter et passer à 700 francs, des officiers de santé furent nommés et contraints à une visite régulière. A Quimper, ce fut le citoyen Descamp qui eut la charge de cette dernière fonction, que rétribuaient 600 francs annuels. Les baquets d'aisance étaient vidés deux fois par jour (6 heures du matin - 5 heures du soir...) (9).

Et pourtant... les murs disjoints de la fosse d'aisance de la Maison de Justice laissent en l'an XIII filtrer les matières dans un hangard avoisinant, propriété du sieur Brehier (10).

En 1809, la Maison de Justice est fortement ébranlée par l'ouragan du 8 janvier. Averti de ce fait, le maire en avisait l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées qui, après descente sur les lieux, proposa d'évacuer l'édifice et de transférer les détenus à la maison d'arrêt de la ville où ils pourraient occuper l'aile sud du vieux bâtiment de Saint-Antoine. Quinze jours et 3.000 livres suffiraient à cette besogne (19 février 1809) (11). Six mois plus tard, le préfet donnait l'ordre de transférer les prévenus !...

Problèmes d'insalubrité mais aussi problèmes juridiques : un certain Caoudal s'était ainsi rendu propriétaire de l'ancienne Maison de Justice. Prétextant un arrêté municipal du 7 mars 1810, qui en stipulait la destruction, il désirait démolir un mur costier de cette maison, sous prétexte qu'il se trouvait hors d'alignement. Or, ce mur mitoyen était la propriété d'un pauvre homme, Yves Le Feunteun, jardinier de son état, qui demeurait rue Obscure, et dont la demeure jouxtait celle de Caoudal.

Que d'histoires pour un mur, cela est vrai, mais l'on comprend la réaction d'Y. Le Feunteun craignant de voir sa maison s'écrouler si le mur était détruit. Qu'arriva-t-il par la suite ? Il faut croire que l'affaire s'arrangea ou

(9) Extrait des Registres de l'Administration Centrale du Département du Finistère. Signé Cambry. 30 Nivôse an V, Arch. Départ. Finistère, 100 J 499.

(10) Détail estimatif des réparations manquantes à la Maison de Justice de Quimper. An XIII, Archives Municipales de Quimper.

(11) Extr. Regist. Préfect. Finist., Quimper le 1^{er} février 1809 ; Rapport sur la situation du bâtiment servant de Maison de Justice, Archives Municipales de Quimper.

que Caoudal abandonna son projet, car on ne retrouve plus trace de cette affaire dans les documents de l'époque (12).

Malgré la création d'une Commission de Bienfaisance, dont faisaient partie les bonnes dames de la société quimpéroise, les plaintes contre les concierges de la prison ne cessaient d'affluer. Le 4 juillet 1806, une plainte leur est transmise que le concierge aurait sauvagement malmené un fou qui se trouvait en cette maison (13). En manière de représailles, dès le départ de la Commission, les militaires chargés de la garde des prisonniers leur cherchèrent querelle, aidés en cela par le concierge. Ce dernier n'hésita pas à déclarer que la présidente de la Ligue de Bienfaisance ne cherchait qu'à semer le trouble dans la prison, ce qu'elle apprit le lendemain de la bouche même des prisonniers. Mme Guyot dut, pour se disculper, faire valoir au préfet qu'elle se chargeait de cette institution depuis bientôt quatre ans, consacrant aux internés 4 heures par jour, pour y faire le bien, et qu'elle ne souffrirait en aucun cas l'injustice. Satisfaction lui fut rendue.

Sous la Restauration, deux prisons existaient à Quimper : la Maison de Justice et la Maison d'Arrêt. Ces deux bâtiments autrefois occupés par des communautés religieuses étaient d'une construction solide et situées dans des lieux sains et parfaitement aérés (14).

Le régime pénitentiaire était sensiblement le même pour les deux maisons : les prisonniers recevaient un litre et demi de pain par jour, une soupe, une livre de paille. Leur linge était changé tous les quinze jours. L'entretien de ce linge était confié aux sœurs blanches, qui dirigeaient aussi l'infirmerie de la Maison d'Arrêt, car il n'y avait pas de locaux sanitaires à la Maison de Justice. Ce transfert des malades à l'Hospice dans une salle que l'on avait à la hâte grillagée, favorisa bien souvent les évasions. De ces dernières, il nous faut retenir celle du

(12) Plainte d'Y. Le Feunteun au Maire de Quimper, 16 mai 1810, Archives Municipales de Quimper.

(13) Arch. Départ. Finistère, 100 J 837.

(14) Rapport de la commission spéciale, 29 décembre 1814, Arch. Départ. Finistère, série Y.

fameux Vidocq qui réussit à se faire admettre à l'hôpital et à capter l'amitié, l'amour disent certains d'une religieuse. Il utilisa ses vêtements pour s'évader à deux heures du matin; il trouva alors gîte et couvert dans une ferme des environs. On raconte même que le paysan invita cette religieuse à se reposer dans le lit de ses deux filles Jeanne et Madelon (15).

L'instruction religieuse, obligatoire en ce début de siècle, était quelque peu délaissée. Il y avait bien des chapelles, mais pas d'aumôniers; une sœur blanche descendait une à deux fois par semaine chez les femmes. Malgré la réclamation des pensionnaires en 1839, la prière se faisait en commun matin et soir, et l'on conviait fortement les prisonniers à participer à la messe du dimanche.

Afin d'occuper les prisonniers, des ateliers avaient été créés dans les prisons (tricot, filature), « car ce n'est pas assez comme on l'a souvent dit de punir le coupable par des détentions plus ou moins longues, plus ou moins rigoureuses, il faut tendre à réformer leurs mœurs par une discipline salubre, faire pénétrer dans les prisons l'instruction morale et religieuse, donner aux détenus les moyens de prendre ou de conserver l'habitude du travail et d'occuper ainsi de longues heures, que l'oisiveté emploie toujours au service du vice »... (16).

Le 10 août 1827, le rapporteur de la commission des prisons porta le prix moyen de la journée de travail à 0 fr. 15 par détenu.

La même année fut édité le règlement pour les prisons de la ville de Quimper (17) qui stipulait notamment :

— Tout nouveau prisonnier sera soumis à une visite médicale avant de se voir « mélangé aux autres », et dès son entrée sera fouillé avec décence,

(15) *Mémoires de Vidocq*, p. 109-110, *Bibliothèque Historique Mondiale*; J. SAVANT, *La vie de Vidocq*, p. 96. Editions du Seuil; P. ALLIER, *Les rues de Quimper*, p. 114.

(16) Dubodan, Procureur du Roi, au préfet, 29 décembre 1824. Arch. Départ. Finistère, série Y.

(17) Arch. Départ. Finistère, série Y.

- Des visites seront permises aux personnes et aux heures indiquées, et ceci en présence du concierge,
- Le commerce est interdit,
- Des *chambres pistoles* confortables seront mises à la disposition des prisonniers, à des prix fixés. De plus, ces derniers pourront recevoir vêtements et nourriture de l'extérieur, sans dépasser un litre de vin par jour,
- La lumière ne sera utilisée qu'en cas de nécessité,
- Toute insulte envers le concierge sera sévèrement réprimée,
- Le concierge ne peut découcher et sera astreint à une visite quotidienne des prisonniers au secret.

Lever et coucher des détenus : du 1^{er} octobre au 31 mars : Lever 1/2 heure avant le soleil, coucher 1/2 heure après (art. 1),

Du 1^{er} avril au 30 septembre : lever 5 heures, coucher 1 heure après le soleil (art. 2).

Jours de repos : dimanches et quatre grandes fêtes.

Les détenus n'étaient certes pas heureux, mais leurs gardiens l'étaient-ils ? C'est ainsi qu'à la suite d'une épidémie de typhus dans la prison, le sieur Léonard, concierge du 16 juin 1808 à 1817, trouva la mort. Sa femme le remplaça mais dut mettre fin à ses fonctions peu après, un prisonnier récalcitrant lui ayant occasionné une grave infirmité.

Les criminels et prisonniers de droit commun n'étaient pas les seuls à se plaindre de l'insalubrité des prisons. Pendant la Révolution, des prisonniers de guerre arrivaient à Quimper sans qu'aucun préparatif n'ait été mis en place pour les y accueillir. Au début de l'an III, quinze cents anglais furent transférés de Brest à Quimper, à une époque où une pénurie de vivres se faisait cruellement ressentir. C'est au couvent des ursulines, dans un espace qui ne pouvait guère contenir que 300 personnes qu'ils furent logés, le reste trouvant gîte en la maison Trouarin. Trois semaines plus tard arrivait, avarié, le ravitaillement...

L'on émettait bien de temps en temps quelques faibles

protestations, telle la supplique d'officiers anglais, en date du 23 février 1795, qui ne réclamaient de leurs tortionnaires qu'une bouchée de pain (18).

FEBRURY 23 95

The humble petition of the prisoners confind in the town sail.

Gentlemen,

This comes hoping your geodness will take it into consideration the bad states we lie in here for we are getting sickly on account of the number of us and the weather cold likewise. Hoping that your goodness will be pleased to allow us more bread as we have but three loaves between seven men with no other subsistance what ever that we are allmost. Arveing we numbly beg your assistance in this bad case haveing no other to apply to but your goodness and we shall esteem it a singular favour if your goodness will look into our hardships we now labour under hoping you will forgive us this offence promising. Never to be guitty of the like again while in France or under your care and we shall we ever bound to pray for your goodness,

We remain your most thumble, servants prisners of war à Mr. Persener Comersery à Quimper.

Les malheureux se voyaient bien souvent chopés à coups de cane et privés de la maigre pittance qui leur était destinée. Le commissaire Présigny, chargé de la direction des prisons, ne les ménageaient guère, et si, pour son malheur, l'un d'entre eux miné par la maladie se trouvait dans l'impossibilité de se lever de la paille infectée ou du plancher où il gémissait, de nombreux coups le ramenaient à la raison. Certains seraient même morts de ses mauvais traitements.

Les prisonniers de guerre étaient toutefois en certaines circonstances autorisés à sortir de l'enceinte pénitentiaire, ceci afin de se procurer quelques subsistances (19). Mais à peine rentraient-ils, que bien souvent les vivres

(18) Arch. Départ. Finistère, 100 J 711.

(19) Arrêté du Comité de Salut Public, 29 messidor an II et 13 nivôse an III.

leur étaient confisqués par les gardes qui se les partageaient.

Si l'on en croit la commission nommée par la Société populaire de Quimper en l'an III (20), 30 à 40 prisonniers mouraient en une seule journée, et quinze à seize cents personnes seraient mortes de contagion.

Les Anglais n'étaient pas les seuls à se plaindre de mauvais traitements, les Irlandais eux aussi protestaient, les évasions étaient chose courante. La mauvaise nourriture et l'air infect que l'on respirait dans les prisons de la ville, l'inhumanité, la barbarerie qui s'exerçait envers les prisonniers, le pain servi et refusé par les chiens, bref, tout cela en était cause. C'est ainsi qu'en 1745, plusieurs Anglais s'évadèrent de nuit, et quittèrent Quimper sur une barque mouillée à Locmaria.

Il arrivait tout de même que les « hôtes » de la ville s'avérassent heureux de l'accueil qui leur était prodigué, mais il faut bien le constater, c'était là l'exception :

Quimper, 8 ventôse an III.

Prévost

Citoyens Représentants,

J'ai reçu votre arrêté de ce jour relatif aux prisonniers de guerre maritime, et je le leur ai par l'interprète communiqué sur le champ. Ils se sont empressés de témoigner toute leur satisfaction par une acclamation générale, en criant 3 fois houras (vivat), répété leur désir pour la paix, et plusieurs d'entre eux m'ont pris et serré la main... (20).

Il y avait déjà eu un précédent en 1645, lors de la guerre de 30 ans. 43 prisonniers avaient été dirigés sur Quimper, qui les avait accueillis plus en amis qu'en vaincus, tant et si bien que la Municipalité de la Ville, au risque de voir son budget devenir déficitaire, se vit dans l'obligation de les transférer à Locronan... (21).

(20) Arch. Départ. Finistère, 100 J 711.

(21) Bull. Soc. Arch. Finist., 1917.

voyages et souvenirs

YVES TANNEAU

Récits de voyages et correspondance cornouaillaise

La famille Gouzil, de Pouldergat (1838-1869)

Dans un premier Mémoire, publié au Bulletin de l'an passé (Tome XCIV, 1968), nous avons suivi à travers sa correspondance, les diverses étapes parcourues tout au long de ses études, par un jeune Breton originaire de Douarnenez, Léopold Gouzil (1834-1869).

Avocat au barreau de Quimper dès 1856, ses occupations professionnelles ne lui permettent plus d'échanger avec son père, M. François Gouzil, fidèle à sa vieille gentilhommière de Kerpape, en Pouldergat, ces lettres si riches d'anecdotes et de souvenirs, qu'un heureux hasard nous a permis de sauver de la destruction.

Ses missives sont généralement plus brèves, elles évoquent parfois exclusivement les devoirs de sa charge, affaires de justice dans lesquelles il plaide avec une vive éloquence et un talent remarquable. Néanmoins, ses lettres quimpéroises méritent de ne pas être rejetées systématiquement : nous pouvons encore y glaner maints détails révélateurs.

Avec celles qui lui parviennent du manoir familial, jointes à certains récits, antérieurs ou postérieurs, de promenades et de voyages, il nous est loisible de recréer une nouvelle tranche de vie cornouaillaise, déjà plus que séculaire.

VOYAGE DE DOUARNENEZ A LA MEILLERAYE EN 1838

Remontons presque aux sources de l'enfance de Léopold, exactement ce 9 octobre 1838, où M. Gouzil, encore marchand de drap à Douarnenez, fit le voyage de La Meilleraye d'où était originaire son père, soldat des armées révolutionnaires. Voici la relation qu'il nous a laissée de ce pèlerinage aux sources ancestrales :

« Partis de Quimper le 9 octobre à 3 h. du matin, dans l'intérieur (de la diligence), avec Mr. Aristide Grivart et un Mr. de Tréouguay, près de Pont-l'Abbé. J'étais à 10 h. à Lorient. J'ai acheté pour 40 centimes de charcuterie et pain... Un voyageur ayant arrêté sa place à Lorient, s'est emparé d'effronterie d'une place dans l'intérieur, qui appartenait aux premiers occupants... Quand arriva le troisième compagnon, il trouva sa place occupée. Mais ne sympathisant pas beaucoup avec nous, il s'est généreusement désisté de sa place dans l'intérieur pour une place sur l'impériale... »

« ... A 4 heures de l'après-midi, j'étais à Vannes : excellent dîner à l'hôtel de la Croix-Verte, pour 2 francs 50. J'étais à Nantes le lendemain à 5 heures du matin. J'ai payé 27 francs la diligence... A 6 heures, Grivart et moi avons pris le bateau à vapeur l'« Hirondelle » pour Angers. Traversée tout à fait charmante. A Angers, j'ai soupé avec trois autres messieurs et Grivart à l'hôtel de France, où nous sommes fort bien. On nous prend pour des lords anglais, parce qu'à bord de l'« Hirondelle », on nous a entendu parler breton, langage inconnu aux Angevins... »

A Angers, nous conte M. Gouzil, « sitôt que le jour a été un peu apparent, je me suis rendu à la cathédrale. Oh ! le beau monument ! Les tours sont dans ce moment environnées d'échafaudages, on est occupé à les réparer, la foudre les ayant considérablement endommagées il y a environ cinq ans. Au-dessus du portail, il y a une rangée de niches contenant des statues ; le tout est construit en stuc, calcaire blanc poli qui ne laisse pas apercevoir les joints et fait paraître l'édifice d'une seule pierre. Il y a à chaque branche de la croix formée par le corps de l'édifice, une belle rosace en verre peint, qui produit un magnifique effet... Il y a un jeu d'orgues au bas de l'église. L'autel est à l'instar de celui de Brest, mais plus dégagé et plus riche.

« J'ai remarqué aussi à Angers le pont en fil de fer, sous lequel les bateaux à vapeur sont obligés d'incliner leurs tuyaux.

« Je concevais que c'était comme cela que les ponts en fer étaient construits, néanmoins, la vue de cet ouvrage a produit chez moi un effet agréable. »

A Ingrande, une escale imprévue du bateau à vapeur permet

à M. Gouzil de « faire la promenade sentimentale sur la grand' route d'Ingrande à Segré ». Il observe « les vignes et cause avec les vigneron... ». « J'ai rencontré des charrettes attelées, de quatre à cinq couples de bœufs, ainsi que des petites charrettes de boulangers faites en forme de tombereaux couverts, traînées par un chien, pour le service des pratiques.

Il vient d'arriver à l'hôtel du Grand Louis, un homme d'environ trente ans, de Cherbourg, cherchant condition. Il nous a raconté naïvement que sa mère, âgée de 58 ans, veuve depuis neuf ans, vient de se marier à son garçon. Le grand déplaisir qu'il en a éprouvé, lui a fait prendre la résolution de quitter la maison, et le voilà à 87 lieues.

« N'ayant pas trouvé de condition de garçon à Ingrende, il vient de partir pour Angers par terre.

« L'église d'Ingrande, qui à l'extérieur a l'air d'une véritable écurie, n'est pas mal du tout à l'intérieur : l'autel est une miniature de celui d'Angers, et sous le clocher, qui est en bois recouvert d'ardoises, il y a une grande voûte en stuc supportant deux tribunes superposées. La nef contient deux rangées de bancs pour les fidèles. »

Levé de grand matin, M. Gouzil se rend au marché, « approvisionné de toutes sortes de légumes et de beaucoup de chanvre. La population de la campagne n'est pas belle. Il pleuvait, tout le monde était armé de parapluies »... Avant son départ, il paie à l'hôtesse du Grand Louis la somme de 5 francs, 50 « pour frais d'auberge », donne 50 centimes à la bonne et reprend le bateau à vapeur pour Nantes, où il descend à l'hôtel des Etrangers, place Royale.

Après une promenade sur le quai et la place de la Bourse, notre voyageur se rend seul au spectacle, « comme un grand garçon », précise-t-il. Pour trois francs, il voit représenter « La bonne fille et le cabaret de Lustuern ». La troupe des quarante Montagnards de Barèges apparaît ensuite sur la scène, tous vêtus d'un pantalon blanc, blouse brune, ceinture rouge et toque bleue. Trois d'entre eux portent deux torches allumées et une bannière de velours rouge, sur laquelle est brodé en lettres d'or : « Halte là, les Montagnards sont là ! »

Ils ont chanté en chœur plusieurs chants, que j'ai trouvés ravissants », reconnaît M. Gouzil.

Le lendemain, à bord du bateau à vapeur « L'Union », il admire les rives de l'Erdre, bordées de belles maisons de campagne, environnées de parterres, d'allées et de plantations.

A Nort-sur-Erdre, une diligence assure la correspondance avec La Meilleraye : « Que d'attendrissement j'ai éprouvé en embrassant ma bonne tante ; elle aussi était émue. J'ai retrouvé en elle

les traits de mon pauvre père... En attendant le souper, j'ai fait une promenade par la forêt jusqu'à l'abbaye ; la forêt, au brun de nuit, présente un aspect majestueux... »

Le jour suivant, il assiste à la messe au bourg : « L'église est assez gentille, un autel à la romaine, deux rangées de bancs à dossiers, une grande tribune, l'édifice est à peu près comme la chapelle Saint-Michel (à Douarnenez)... »

Les retrouvailles sont marquées par la joie et l'émotion : après le souper, l'un de ses cousins accroche un bouquet à la boutonnière de M. Gouzil ; en buvant un petit verre de vin blanc, tous chantent un joyeux couplet.

Le lendemain, le jeune marchand de Douarnenez va faire un tour à la foire : il y rencontre un immense troupeau bêlant de 6.000 moutons, au prix moyen de 8 à 10 francs l'un.

« Le soir, le cousin François est venu me montrer le pati, lieu témoin des jeux d'enfance de mon père... »

Puis c'est une visite à la cousine Renaude, qui danse « un menuet à la mode de La Meilleraye ».

En compagnie d'un parent, il s'en va en visite à l'abbaye de La Meilleraye : « Nous avons visité tous les jardins, qui sont immenses, plantés de légumes et de vignes. Les Frères faisaient la vendange ; ils ramassent le raisin dans de petits baquets, le vidant dans un baquet plus grand qu'ils transportent sur une brouette à la cuve, où ils le pressent comme le cidre... »

Du réfectoire, meublé de bancs et d'une longue table, sur laquelle sont disposés des assiettes et « des brocs en grosse terre », M. Gouzil va voir le moulin à tan. Le moulin tournait, entraîné par une chute d'eau : « Ce sont huit gros pilons, rangés debout, qu'un arbre armé de dents, soulève et laisse tomber tour à tour dans une espèce de pétrin contenant le tan. Le même arbre fait jouer au besoin une batterie pour battre le grain. »

Le chœur de l'église abbatiale occupe les deux tiers de l'édifice : « Il est fermé, de manière à ne laisser voir les religieux que par une porte à barreaux. » Le Frère portier lui dit que les moines ne font qu'un repas par jour, composé de légumes et de laitage, avec de l'eau pour boisson. « Encore n'en boivent-ils qu'aux repas, à moins d'une nécessité absolue. Ils couchent sur la planche. Les Pères trappistes ou Frères de chœur sont vêtus d'une espèce de robe blanche, et les frères convers d'une brune ; ils ont la tête rasée, opération qu'ils renouvellent tous les mois. Deux prêtres ont fait la prise d'habit dimanche dernier, le frère portier m'a montré leurs tricots et leurs rabats... »

Dans la nuit du 17 octobre, M. Gouzil fait sa valise pour Nantes, mais au passage de la diligence, toutes les places sont occu-

pées : force lui est donc de se recoucher. Au lever du jour, il est à nouveau sur pied : cette fois, les voyageurs sont moins nombreux.

A Nort-sur-Erdre, il passe de la diligence à bord du bateau à vapeur. A 6 heures du soir, le petit bâtiment fluvial accoste à Nantes. Le soir même et le lendemain, M. Gouzil flâne dans les grandes artères nantaises : la rue d'Orléans, la place royale, le cours Saint-Pierre... Il prend une tasse de thé au Grand Café Belleville : « Je l'ai trouvé magnifique, dit-il, il est éclairé par onze becs de gaz. Au milieu de la salle, sur une table de marbre, se trouve un candélabre ayant sept becs de gaz... »

De son itinéraire nantais, retenons encore l'Hôpital Saint-Jacques, « véritable palais de malades », et la maison où fut « arrêtée la Duchesse de Berry ». L'une de ses connaissances le conduit au cirque, dont certaines attractions lui plaisent particulièrement : « La dextérité du cheval gris, la petite fille de 2 à 3 ans, le singe, le quadrille à cheval et les cabrioles du bouffon. »

Après avoir vu l'Hôtel de la Monnaie, les quais sur la Loire, les Musées et le jardin des Plantes, M. Gouzil reprend la diligence qui, par monts et par vaux, le mènera vers sa bonne ville de Douarnenez, où sa petite famille attendait son retour avec impatience.

1842. — LE VOYAGE DE RENNES

Quatre années s'écoulent : le mercredi 2 février 1842, M. Gouzil reprend son bâton de voyageur, afin de conduire à Rennes son beau-frère, Jean-Pierre Bréthel, alors souffrant.

Voici l'essentiel du bref récit qu'il nous a laissé de ce déplacement : « Avant de partir, je paie chez Marie-Vraz le coup de l'étrier. A 7 heures, nous sommes en voiture, mauvais attelage... Nous arrivons à Quimper à 10 h. 1/2... Nous allons de suite arrêter nos places pour la poste, qui part à 5 heures... Nous allons dîner à l'hospice... A 5 heures, nous sommes en voiture... Jean-Pierre est tout joyeux du vacarme que fait la diligence sur le pavé. Nous nous égayons ainsi en plaisantant pendant une couple de lieues, après quoi la nuit est arrivée et chacun se blottit dans son coin, sinon pour dormir, du moins pour rêver. Nous étions seuls dans le coupé.

A 7 heures, nous sommes à Rosporden, où une troupe de drôles dansait au chant dans la rue, sans lumière... A minuit, nous sommes à Lorient... De minuit à une heure, nous nous promenons sur la place de Lorient... Nous sommes retardés par le bac, le pont Saint-Christophe étant croulé. A 3 heures, nous sommes à Hennebont... Sur la route de Locminé à Josselin, nous mangeons

un morceau de pain et de fromage... Ce relai est le plus mauvais que nous ayons eu : en sortant du bourg, une des bêtes s'est cabrée pendant quelque temps. Depuis moitié route, elles ne voulaient plus monter, ce n'était qu'à grande peine qu'on atteignait le haut de la butte, en poussant sur les roues... À 5 h. 1/2, nous sommes à Rennes... À l'hôtel, on nous conduit à la chambre N° 18, où l'on allume du feu et l'on nous sert à souper.

« Jean-Pierre est content de la chopine de vin que nous avons bue chacun, et qui l'a mis de bonne humeur... »

Le lendemain matin, après la visite des « plus jolis quartiers de Rennes », Jean-Pierre commence à s'ennuyer, « l'état de sa bourse l'inquiète. Il répète souvent que s'il mourait à Rennes, on l'y enterrerait... »

Après l'hospitalisation de son parent, M. Gouzil parcourt la ville, à la recherche des monuments et des curiosités : une belle croix de Mission, reposant sur un globe doré, attire ses regards ; « près de cette croix se joignent deux rivières, dont l'une est canalisée ».

« À la bibliothèque, nous dit-il, j'ai vu une armure du Moyen-âge, le casque 4 livres, la cuirasse 10 livres, le hausse-col 2 livres, etc..., puis une pirogue d'habitant du Labrador ; un modèle de la Bastille. Au Musée, j'ai vu de fort belles sculptures, un laocoon (?), un Apollon du Belvédère, la Pudeur, un Savoyard pleurant sa marmotte, un Samson renversant les colonnes du temple ; de fort belles peintures des meilleurs Maîtres, de Rubens, de Raphaël, deux Canadiens pleurant sur le tombeau de leur enfant, la mère l'arrosant de son lait... »

« À la Mairie, j'ai vu un tableau de Rubens, représentant une Chasse aux tigres magnifique... »

Le dimanche 6 février, notre voyageur va entendre la messe « à l'église, près du canal, 2 liards la chaise ».

Puis, chemin faisant, il entend « le cri sauvage d'un paon », mais parvenu à l'hôtel, c'est « une belle musique guerrière : ce sont trois clairons et deux tambours qui conduisent les pompiers à l'exercice » ! Après dîner, il va au spectacle voir jouer « Jeannic Mauclerc ou le paysan breton, et le postillon de Longjumeau ».

À Rennes, M. Gouzil rend visite à une vieille parente, Mme Boulay-Paty, dont le fils « d'un mérite distingué, est à Paris ».

Il doit s'agir d'Evariste Boulay-Paty (1804-1864) : bibliothécaire au Palais-Royal, puis au Ministère de l'Intérieur, il a laissé des sonnets, des poésies et un drame en vers, le Corsaire.

Comme en 1838, avant de regagner sa Cornouaille natale, notre

marchand bas-breton reprend la diligence pour La Meilleraye, le pays de ses ancêtres paternels. A Châteaubriant, il fait un excellent dîner à l'hôtel des Voyageurs : trois plats de viande, et deux plats de légumes, le tout pour deux francs. Plein de prévenance et d'à-propos, il « glisse une poire dans sa poche pour la tante ».

A La Meilleraye, il trouve chez sa tante Colazet, « Jean-Marie et Mr. le brigadier des gendarmes, qui dînaient avec ceux de la maison ». Après le repas, les convives sortent prendre l'air à l'auberge, où M. Gouzil perd avec Mr. le brigadier « trois parties de billard et un 1/2 litre de vin blanc »...

Le jour suivant, il est à La Prévotière : « La forge travaille, raconte-t-il, le marteau pèse 1.000 livres, on consume dans l'année en charbon 12.000 cordes de billettes. Il y a deux soufflets à chaque forge, ils sont mus par l'eau, ainsi que le marteau. L'eau fait tourner un arbre qui fait agir soufflets et marteau. Les forgerons sont vêtus d'un surtout de toile bleu agraffé au cou, et ils ont des guêtres bien confectionnées, qui leur couvrent les sabots.

« Je les régale de deux litres de vin blanc... »

A Nort-sur-Erdre, après avoir pris chez un cousin, pain, beurre, fromage, arrosés de vin blanc, M. Gouzil l'invite à souper dans une « guinguette » de la ville : il y mangera de la carpe pour la première fois. Après le souper, il monte se coucher dans un bon lit, mais la même pièce est occupée par deux autres lits et « autant de roulis qui ronflent à l'unisson ».

Mais voici venue l'heure du retour : délaissant le bateau à vapeur, il prend la diligence pour Nantes, dont il visite le cimetière : « Je l'ai trouvé magnifique, dit-il, il y a beaucoup de concessions, et le cimetière n'est autre chose qu'un bois d'arbres verts, tant sont nombreux les plants et les tombeaux entretenus. Je remarque le tombeau des victimes de juillet, celui appelé le Chien Fidèle... Le cimetière des protestants, cerné de murs; le cimetière des Juifs... »

Au Bazar de la rue du Calvaire, il achète des jouets pour les enfants, dépense : 33 francs, 85. Il visite la cathédrale : « L'intérieur est bien, mais l'édifice ne me plaît pas, la tour est un pâté qui n'a pas de grâce. »

Le dimanche 13 février, après avoir acheté pour 80 centimes de saucisson, de fromage et de pain, et pour 20 centimes « une lampe merveilleuse », M. Gouzil monte dans la diligence pour le retour en Cornouaille. Il a pour compagnon de voyage au coupé, M. le Goff, constructeur à Quimper, qui revient de La Rochelle.

Partie de Nantes à 6 h. 1/2 du matin, la diligence est à Lorient à dix heures du soir. Là, les voyageurs doivent descendre

pour passer le bac. Après une nuit à Quimperlé, une autre à Quimper, notre compatriote prend la route de Douarnenez, confortablement assis dans un char à banc, que lui a obligeamment prêté un ami.

Ainsi s'achevait heureusement ce voyage, à une époque où nos grands-pères avaient bien rarement l'occasion de quitter leur clocher à jour.

1845. — LE VOYAGE DE BREST

Trois ans plus tard, pour des raisons familiales, M. Gouzil abandonne le commerce pour se consacrer aux travaux des champs.

Il acquiert le pittoresque manoir du Penhoat ou Kerampape, à Pouldergat, ainsi que les fermes avoisinantes.

Sitôt après, le Préfet l'appellera à la Mairie où, durant trente-trois ans, il donnera la mesure de sa générosité et de son dévouement.

Le 2 septembre 1845, accompagné de son jeune fils Léopold, et de son neveu Alexandre Bréthel, tous deux âgés de onze ans, il effectue à Brest un voyage dont Léopold, en élève studieux et appliqué, nous a laissé une relation digne d'intérêt.

Le départ a lieu du presbytère de Cast, dont l'abbé Bréthel était le recteur. À Port-Launay, « nous montons dans le bateau à vapeur. Nous faisons une traversée agréable. Nous passons auprès de Dinéault, Trégarvan, Landévennec. Nous avons vu aussi, près de l'embouchure de la rivière, une poudrière, mais n'ayez pas peur, le bateau n'a pas sauté ! et nous sommes arrivés sains et saufs à Brest, à huit heures du soir.

« Nous avons vu avec peine les murs du château et nous avons marché le long du port. Les pavés de Brest sont détestables, on y glisse à chaque instant... J'avais soin de tenir Papa par le bras. Nous avons pris la rue des Carmes pour nous rendre dans la rue Saint-Yves, qui va d'un bout à l'autre de la ville... À l'angle de la rue d'Aiguillon se trouve la maison où, comme le dit Alexandre, on joue de la Thermagie.

« Nous arrivons à l'hôtel de la Tour d'Argent, auprès des portes de la ville, dans la rue du Bois d'Amour... Nous n'étions que six à souper, parce qu'à Brest l'on déjeune à dix heures, et l'on dîne à cinq heures, de sorte que ceux qui sont arrivés trop tard ont leur souper à part. Parmi les convives, il y avait un monsieur qui nous fit rire par ses plaisanteries; par exemple, il appelait les domestiques de la maison, ses amours !... Il demanda à l'une de ses amours une aile de poulet; après avoir été servi, il lui dit : Maintenant, mon amour, vous pouvez aller au ciel !

« Ses amours lui parlaient d'un homme qui fréquentait l'hôtel et qui était mort : il est mort pour vous, la Belle, leur dit-il, etc., etc... Après souper, nous avons été nous promener dans les rues de Brest... Dans la rue de Siam, nous avons vu l'éclairage au gaz.

« Papa m'a fait remarquer qu'il n'y avait pas de mèche... Après avoir regagné notre hôtel, et dit nos prières, nous nous sommes mis au lit, où je ne tardai pas à m'endormir en disant : Me voilà à Brest ! »

« Le lendemain matin, je me lève, et pendant que Papa était à faire sa barbe, nous entendîmes le tambour. Papa me dit : voilà qu'on passe la revue, je ne puis aller avec vous, car je suis occupé à faire ma barbe, allez-vous en tous les deux le long des murs, et vous finirez par rencontrer une grande allée d'arbres, je crois que c'est là qu'on passe la revue. »

Les deux gamins sortent aussitôt, mais reviennent bredouilles quelques instants plus tard : pas de revue ! M. Gouzil leur dit alors : « Ah ! je suis sûr que la revue se passe sur la place de la Liberté. Allez tout du long des murs, mais de l'autre côté, vous rencontrerez une porte et vous vous trouverez sur cette place. »

Avec beaucoup de peine, les enfants parviennent à la découvrir : « Nous vîmes les soldats faire l'exercice et nous retournâmes à l'hôtel. » Sortis avec M. Gouzil, tous trois entrent au Café Parisien prendre le petit déjeuner : « On nous fait attendre quelques instants, pendant lesquels nous nous mîmes à lire la Gazette et à considérer la salle. Presque toutes les cloisons sont occupées par des glaces... Nous sommes ensuite descendus voir le port, mais nous n'avons vu que le port marchand. J'ai vu les forçats avec leur habit rouge.

« Nous sommes montés par la grand-rue... dans l'intention de voir l'église, mais elle était fermée... Nous sommes donc allés au presbytère voir Monsieur Mercier, qui nous a priés de rester dîner avec lui... En attendant, il nous a conduits à Clermont-Tonnerre voir l'Hôpital de la marine : nous y avons visité des chambres, où nous avons remarqué l'ordre et la propreté. Je trouve que c'est plus beau que l'hospice de Quimper... Nous avons aussi visité la chapelle.

« ... Nous sommes montés dans le jardin botanique, que j'ai trouvé très beau... Dans les chambres il y avait des animaux empaillés : des lions, des lionnes, des tigres, des monnaies égyptiennes, etc... Dans une salle, il y avait différentes espèces d'oiseaux et des léopards, des panthères, des singes, un serpent python, un serpent boa, etc... Un forçat est venu nous montrer tout cela... »

A l'arsenal : « ... Nous vîmes la maison où demeuraient les for-

gats, et nous les avons vu travailler dans une maison où l'on faisait des cordes... Dans une salle, il y avait des marchines à vapeur... Dans un atelier de menuiserie, il y avait une scie qui sciait seule, et d'autres outils qui allaient seuls... Puis, nous avons vu un bateau à vapeur de l'État qui s'appelait le « Canada » : ce bateau à vapeur a 209 pieds de long.

« Si on étendait la cheminée horizontalement, je pourrais me promener dedans... Nous avons vu la machine, le plancher est en fer... A Recouvrance, nous avons vu les machines à vapeur : il y avait un marteau qui frappait seul, etc... Puis, nous sommes entrés dans une salle appelée salle des modèles : nous y avons vu des modèles de vaisseaux à trois ou deux rangées de canons, etc..., avec les statues de Jean-Bart, de Neptune, etc... Dans la salle d'armes, les armes étaient reluisantes et bien rangées. Nous avons vu deux pièces d'artillerie prises à Mogador, dans le voisinage d'Alger.

« Il y avait un lustre tout composé d'armes et une petite loge où était placée la statue de Louis-Philippe... »

Chez M. Viel, M. Gouzil achète, pour le prix de 28 francs, une cloche de quatorze livres, destinée probablement à son manoir de Kerampape. A l'église Saint-Louis, le jeune Léopold est frappé par « la grosseur des tuyaux de l'orgue ». Revenant du cimetière, où l'enfant remarque « des tombeaux entourés de cyprès et de barres de fer », ainsi que « deux chapelle funéraires », M. Gouzil accompagne nos promeneurs « sur le Cours, pour entendre le coup de canon du port ».

« Nous y vîmes beaucoup de messieurs et dames qui se promenaient. » Après avoir flâné à la devanture de deux bazars, l'un dans la rue de la Rampe, l'autre dans la rue d'Aiguillon, nos trois Douarnenistes rentrent à l'hôtel de la Tour d'Argent où, écrit le petit rédacteur, « nous nous sommes couchés, notre mouchoir sur la tête en guise de bonnet de nuit » !

Le lendemain, c'est une ultime visite au port marchand : « Les forçats qui travaillaient au parc à boulets, sont venus nous proposer d'acheter leurs petits effets. Papa a acheté deux bourses en perles et un étui en coco », pour trois francs.

Le retour à Douarnenez s'effectue heureusement par la même voie : crachant sa fumée noire en volutes épaisses, le petit bateau à vapeur prit la route mouvante de Port-Launay, où une voiture, tirée par un cheval débonnaire, attendait les voyageurs.

Parmi les dépenses brestoises, notons le prix du souper à l'hôtel de la Tour d'Argent : deux francs ; du déjeuner, 1 franc, 50 ; une chambre à deux lits pour deux nuits : 4 francs. Pour le vapeur aller et retour : 16 francs ; l'achat d'un boston : 5 francs ; d'un damier, 1 franc, 50 ; d'une poupée, 1 franc, 75 ; d'un chapeau neuf,

14 francs; d'une paire de gants en filoselle noire, 2 francs, 50 et deux bonnets grecs : 6 francs.

1851. — LE VOYAGE DE NANTES ET RENNES

Le temps passe, les années fuient à tire d'aile. Nous voici en 1851, à quelques semaines du coup d'Etat du 2 décembre, qui allait conduire sur le trône impérial le Prince Président Louis Napoléon Bonaparte.

Le 29 octobre, M. Gouzil et son fils Léopold, récemment promu au rang de bachelier au Collège de Quimper, entreprennent le voyage de Nantes et Rennes, dont le Maire de Pouldergat nous a conservé le souvenir. Cette date marquait une étape essentielle dans la vie de Léopold. N'allait-il pas à l'université de Rennes aborder ses études de droit !

À 4 heures de l'après-midi, la lourde diligence cahote sur les pavés quimpérois et s'ébranle en direction de Bannalec.

« On nous demande la cession d'une de nos places, en échange d'une place d'impériale. Nous refusons. Une dame vient prendre la place vacante et boude jusqu'à Rosporden. À Saint-Yvi, nous rencontrons une noce villageoise. À 9 h. 1/2, nous descendons à la Croix-Verte à Lorient : effet des réverbères au gaz... »

Après une bonne nuit passée dans l'ancienne cité de la Compagnie des Indes, les voyageurs prennent, à 6 h. 1/2, le bateau à vapeur pour Nantes. À bord se trouvent « cinq passagères artistes, M. A. Toulgoët, rédacteur dans la presse, deux passagers de Nantes, dont l'un restaurateur; et les chiffonniers de Loqueffret... »

À 8 h. 1/2, le petit navire, après avoir remonté le cours de la Loire, accoste aux quais de Nantes : « Nous sommes arrivés à bon port et avons commencé nos promenades. À chaque merveille que nous voyons, le chemin de fer que nous avons essayé pour aller à Ancenis et par lequel nous sommes revenus dans le même bout de jour; le jardin des plantes que j'ai trouvé fort embelli, et le passage Pommeraye qui est de la féerie, il ne peut vraiment rien avoir à Paris de plus beau !... Et le dîner donc ! Léopold est enchanté de son hôtel des Etrangers, toujours rue de l'Arche sèche... De la politesse des convives, de la serviabilité des domestiques, de l'ornement de la salle, de l'éclairage au gaz et de la qualité des mets !... Bien que je veuille paraître oublier pour un instant les chagrins de famille, écrit M. Gouzil à sa fille Maria, demeurée à Pouldergat, il se passe, ma bonne amie, peu d'instant, même quand je roulais sur les chemins de fer, emporté avec la rapidité des vents, sans que ma pensée se soit portée vers elle... »

Léopold dira lui-même : « ... Dans une ville comme Nantes, un voyageur, un Bas-Breton surtout, doit trouver bien des objets d'admiration !... »

La promenade en chemin de fer de Nantes à Ancenis enthousiasme les deux Douarnenistes : durant de longues années encore, la voie ferrée devait demeurer, en Basse-Bretagne, un moyen de locomotion relevant du domaine de la science-fiction.

« Tout au long de ce parcours, note M. Gouzil sur son Journal, propriétés charmantes, pittoresques; prairies de Mauves, escale de Sainte-Luce, Thouaré, etc... Appel à chaque escale, auparavant coup de sifflet pour l'annoncer. Hou ! Hou ! réponse du Corn-Boud, sonnette du départ ; petits drapeaux... »

À Nantes, les deux voyageurs sont inlassables : de la Bourse, au marché aux fleurs, leurs pas les mènent vers la cathédrale Saint-Pierre et le Muséum d'histoire naturelle, où ils remarquent tout particulièrement : « Une peau de lion, des guêtres et pantalons d'esquimaux, des camisoles et bottines de femmes esquimaux en peau; un veau double doté d'un seul estomac, né près de Savenay; des pétrifications curieuses; un beau cerf dans l'entrée, le plan en relief des Alpes, etc... »

Le jardin de M. Robert Desmangeais est « le jardin le plus intéressant que l'on puisse voir, avec ses serres, ses rocailles, ses pelouses, ses ponts, ses pavillons des quatre saisons, ses escaliers rustiques et ses tonnelles »...

Au spectacle, ils voient jouer « une femme qui se jette par la fenêtre, La Favorite, opéra, et une fois n'est pas coutume, un vaudeville ». Le lendemain, tous deux reprennent avec autant de plaisir la visite de la grande cité nantaise.

Après l'achat d'un microscope pour la somme de quinze francs, ils vont admirer à la cathédrale le tombeau de François II et de Marguerite de Foix, les vitraux et les chapelles.

Sur le Cours Saint-Pierre, ils croisent avec surprise « un charriot à quatre roues, attelé de 4 chèvres, monté par un moutard armé d'un fouet, accompagné de sa bonne, et un autre charriot attelé d'un petit chien noir allant au trot ».

Plus loin, c'est « un cavalier de six à sept ans, monté sur un cheval ouessant in allant au trot. »

Le 4 novembre, c'est pour M. Gouzil, un nouveau pèlerinage au berceau familial de La Meilleraye, et aussi l'hospitalité traditionnelle de la vieille abbaye cistercienne : « Le père hôtelier nous conduit à la salle de réception, après nous avoir gracieusement reçus. Deux Pères trappistes viennent faire la réception officielle : ils se prosternent devant nous, ensuite ils nous saluent profondément.

« L'un d'eux nous indique le chemin de la chapelle, l'autre nous suit. Une courte prière est faite à la chapelle, puis le Père hôtelier nous conduit à notre chambre. Vêpres, souper, visite du Père hôtelier, qui vient rétablir notre feu. Complies, Salvé. Nous nous chauffons et nous couchons à 9 heures. »

Le lendemain matin, après la prière à la chapelle, « nous visitons, avec le Père hôtelier, les jardins, les machines à carder, à battre, à bluter, à pétrir ; la vacherie, la bouverie, bœuf pesant 2.000 livres; la porcherie avec des porcs tout noirs pesant 600 livres; la lapinerie contenant environ 400 lapins; la forge, la ferblanterie, les charniers. Nous assistons à la grand'messe, chantée par un Père, avec diacre et sous-diacre et un moine assistant...

« ... Après la messe, le Père hôtelier nous fait visiter les cloîtres; la bibliothèque, les dortoirs, grabats avec un petit matelas... Celui du Père Abbé ne se distinguait pas des autres. Sur chaque lit était écrit le nom de religion du trappiste; la salle du Conseil, le réfectoire : table simple, sans nappe, une serviette, un verre, de grossiers couverts de bois, un pichet contenant de l'eau, quelquefois mélangée d'un peu de vin; la chapelle, stalles, crosse en bois du Père Abbé, cinq autels dans le haut.

« Ensuite, nous déjeunons. Le Père hôtelier nous a fait servir une soupe au lait sucrée, une omelette également sucrée, deux plats de pommes, un plat de bonnes poires, du raisin, du beurre, du vin, du cidre. Après déjeuner, le Père hôtelier nous donne quelques souvenirs de la Trappe. Je lui donne 10 francs pour un ouvrage que j'emporte, et pour aumônes. Il prend congé de nous en nous serrant la main de la façon la plus cordiale... Nous étions si enchantés de la réception qui nous a été faite, que nous avions presque envie de nous faire trappistes. »

Après avoir fait leurs adieux à leurs parents de La Meilleraye, Léopold Gouzil et son père prennent la diligence pour Rennes.

En cours de route, « un brave se fait transporter gratis sur le marchepied, jusqu'au relais voisin. Je me plains, dit le maire de Fouldergat, au conducteur qui l'objurgue; les gendarmes, qui étaient présents, lui demandent son passeport et nous en débarquassent en l'emmenant se faire reconnaître »...

Après une nuit à l'hôtel de France à Rennes, tous deux font une promenade sous les arcades du théâtre, puis se rendent à la salle des examens, où ils rencontrent d'autres Finistériens.

Une chambre est retenue pour Léopold au N° 2 de la rue aux Foulons : 16 francs par mois, « non chauffée ni éclairée ».

Le 7 novembre au matin, tous deux se rendent chez « Monsieur le Doyen de la Faculté ès Lettres, qui nous reçoit mieux que la secrétaire du Recteur de l'Académie... À la salle des examens, le certificat tenant lieu de diplôme nous est donné... »

Deux jours plus tard, laissant Léopold à sa nouvelle vie d'étudiant, M. Gouzil reprenait, à bord d'une lourde diligence, le chemin qui allait le ramener à sa vieille gentilhommière de Keraimpape.

1853. — PROMENADE AU CHATEAU DU GUILGUIFFIN, EN LANDUDEC

Deux années se passent. Le 19 juin 1853, nous rejoignons M. Gouzil à son manoir de Pouldergat où, assis à sa table de travail, il relate à son fils Léopold les menus faits d'une vie quotidienne bien remplie, souvent au service du prochain.

Promenades et randonnées à travers la verte campagne cornouaillaise, parfois à l'occasion de déplacements administratifs, rompent souvent la monotonie quotidienne.

Ainsi, le 17 juin 1853, le maître de Pouldergat se rend à Plogastel-Saint-Germain prendre part aux opérations du conseil de révision : « À 6 heures moins le quart, écrit-il, après avoir pris le café, mis un peu d'huile aux jarrets et un peu de graisse aux souliers, je pars, accompagné de Maria (sa fille), et Joséphine (sa nièce), pour Plogastel-Saint-Germain. Le temps est couvert, les vents sont Ouest, mais nous espérons qu'ils se dirigeront vers le Nord, chasseront les nuages et nous donneront du beau temps.

« À la hauteur de Kerlaouëret (en Pouldergat), nous nous croyons déçus dans notre espérance : une pluie fine tombe, les parapluies sont ouverts, nous descendons dans le vallon.

« Joséphine admire le verger du moulin, l'étendue de l'étang et le batelet dans lequel se trouvent deux hommes coupant des roseaux. Nous franchissons le ravin, gravissons le versant de la rive gauche du Goyien (sic). Arrivés sur le plateau, le temps s'éclaircit, nous ployons nos défenseurs et nous apercevons devant nous... les bois du Guilleguiffin (sic), marque certaine que nous ne nous sommes pas dévoyés. Prenant pour marque ces bois, la tour de Landudec et nous renseignant quand nous trouvons l'occasion, nous arrivons au but, sans avoir dévié, à 9 heures.

« Nous faisons une visite à l'église, qui est fort triste, le drapeau flotte à la Mairie, les jeunes gens commencent à se grouper sur la place, leur ordre de comparaître au chapeau, et comme ce n'est qu'à 11 heures que commence la séance, je me rends chez le cousin Desgarennès, qui demeure à 5 minutes du bourg.

« Il nous fait déjeuner, me montre ses cultures qui sont belles, ses champs sont entourés de lisières de bois : jolie petite maison blanche couverte d'ardoises, aux persiennes vertes, deux pièces dans le bas, deux chambres et un cabinet, avec un grenier au-

dessus... Son fils François est depuis trois ans à l'Ecole de Trévarez : il viendra à la fin de l'année faire de la culture perfectionnée à Briscoul, c'est le nom de la propriété. A 11 heures, je laisse mes demoiselles à Briscoul, me rends au bourg et l'opération commence.

« Je croyais être libre pour une heure, mais le grand nombre d'exemptions légales et de réformes, a trainé la séance jusqu'à près de 3 heures... A 3 heures, nous partions du bourg pour Landudec.

« Ma proposition de visiter Madame de Saint-Luc ayant été acceptée, nous nous sommes dirigés, avec un guide, sur le château, à 3/4 de lieue de Plogastel. Je vais essayer, dit-il à Léopold, de te donner une idée du Guilleguifin : tu y feras peut-être une promenade pendant les vacances. Cette propriété mérite d'être vue. Nous entrons dans une allée... Il me semble entrer dans un tunnel, Maria et Joséphine s'écrient : Oh ! que c'est beau ! S'il y avait eu, dit Maria, des lianes autour des arbres, je me serais crue transportée dans une forêt du Nouveau Monde.

« Nous débouchons sur une belle et vaste pelouse, le château se présente à nos yeux : devant se trouve une grande cour entourée de grillages reliés par les piliers. A l'entrée sont deux gros piliers aux larges canelures... L'édifice, qui date du commencement du dernier siècle, présente un peu l'aspect de la façade de la Préfecture à Quimper. Nous entrons, et m'étant fait annoncer, on nous introduit dans la salle, où peu après nous voyons arriver, avec son air simple et gracieux, Madame de Saint-Luc.

« Après la première entrevue, elle nous offre des rafraîchissements, me demande de tes nouvelles et nous conduit à la visite de la maison. Nous montons par le vestibule qui est plafonné, avec rosaces et sculptures. Un escalier, avec deux rampes en fer, conduit aux appartements supérieurs que nous visitons.

« 22 juin. — Lundi, j'ai été à Douarnenez, à la réunion de la commission de l'Instruction publique. Il s'y fait une forte levée de marins, occasionnée par les affaires d'Orient. Les armements pour la pêche en souffriront beaucoup. Hier, j'ai été au bourg assister, dans son opération, Monsieur l'officier vaccinateur... Nous avons visité, dans le hangar de Quideau, un char à banc neuf, que Mr. Drogou (le vicaire) a ramené de son pays (le Léon)...

« Aujourd'hui, je continue la promenade de Plogastel, en la reprenant où je l'avais laissée.

« Nous sommes au premier étage et nous allons à la visite de la chapelle. Nous passons par un corridor plafonné, éclairé par des ouvertures carrées, comme des sabords... Mme de Saint-Luc nous présente de l'eau bénite, nous franchissons une porte et nous nous trouvons dans la tribune de la chapelle. Après une courte

rière, nous descendons dans le bas de la chapelle par un petit escalier en colimaçon très léger et gentil. La chapelle, dédiée à la Sainte Vierge, est une miniature, un bijou.

« Au plafond pend une lampe recouverte d'une gaze, une petite balustrade en fer sépare le chœur de la nef.

« L'autel est en marbre blanc, reposant sur des pattes de lion, il est orné de candélabres d'argent. Dans le fond se trouve un tableau de la Sainte Vierge, et de chaque côté, une fenêtre avec vitraux peints représentant quatre sujets de l'Annonciation, la fuite en Egypte, la Vierge au pied de la Croix et l'Assomption...

« ... Après une courte prière faite dans les stalles de la tribune, nous parcourons de nouveau le corridor, à travers les fenêtres duquel j'aperçois une longue file d'édifices... Ce sont les écuries et les remises... » ... Nous prenons congé de Mme de Saint-Luc, qui nous fait mettre sur la route de Landudec.

« Ce corridor, cette tribune, cette chapelle dédiée à la Vierge, m'ont rappelé le monastère de la Meilleraye; j'ai crû voir une miniature de cet autre corridor aux graves sentences, que nous avons parcouru avec nos deux Pères Trappistes. De cette autre tribune dominant la chapelle, d'où nous avons entendu les religieux chanter le *Salve Regina*.

« Nous quittons le château, accompagnés d'une bonne, qui nous fait remarquer à 500 mètres de la maison, un point de vue d'où l'on aperçoit la mer. Maria aperçoit deux tours à l'horizon, mais faisant réflexion que la côte opposée est celle du Canada, nous avons reconnu, à l'aide du lorgnon, que c'étaient deux navires.

« ... À 5 heures nous sommes à Landudec... Après la visite de l'église, nous partons pour Guilers, où nous arrivons à 6 heures. Mr. L'Homen (le recteur) nous attendait, et comme c'était un vendredi, la poêle à crêpe était sur le feu. Nous dînons, visitons son église, les piliers neufs de son cimetière, et partons à 7 h. 1/4 pour Kerampape...

« 25 juin... La procession de la Fête Dieu s'est faite à Pouldergat avec la solennité accoutumée. Figure-toi la procession que tu as vue au pardon, à Landudec et à Guilers, les bannières, les croix, Yan Ansquer, l'encenseur, le dais porté par quatre notables, accompagnés de quatre flambeaux, le Maire, l'Adjoint, l'instituteur, suivis d'une longue file de cultivateurs portant les braies antiques, et de paysannes qui étaient revêtues de leurs plus belles toilettes.

« Le premier dimanche, du bourg à Pouldavid, par Cloarec, retour par l'ancienne route; un reposoir a été fait par les dames de Pouldavid à Penanreun. Le jeudi, par le chemin de Landudec, pour revenir par celui de Kerguélen, et le deuxième dimanche,

par le chemin de Quimper, celui de Pont-Croix et revenir encore par celui de Kerguélen. »

A l'une de ses relations établie dans la capitale, M. Gouzil adresse ses bons souvenirs, en disant à Léopold : « Tu te rappelles le pin corse, le pin de M. De Bourste, qui est sur le fossé du verger, au couchant de la maison : il a un mètre de hauteur. J'en ai encore trois autres plus petits, provenant des graines qu'il m'a données... » Cependant qu'il écrira à M. de Bourste : « ... Votre souvenir existera à Kerampape au moins aussi longtemps que les pins corses qui portent votre nom. Je vous fais mes compliments sur la satisfaction que vous éprouvez d'habiter Paris. Je ne comprenais guère, je vous l'avoue, votre résidence à la campagne comme locataire.

« Moi, je continue à aimer la campagne, mon modeste clocher, ma maison rustique, mes champs, mes arbres, mes oiseaux, mes prairies et mes fleurs. Comme cela, il y en a pour tous les goûts : la capitale pour les uns, d'autres villes pour les autres, et la campagne pour l'amant de la solitude, et si quelques circonstances vous ramenaient dans notre Finistère, consacrez un jour au Rustique de Kerampape, il vous verrait avec bien du plaisir... »

1853. — A KERAMPAPE,

AU RYTHME DE LA VIE DE TOUS LES JOURS...

Dès le 1^{er} janvier 1854, le « Journal domestique » de M. Gouzil, tenu avec une application et une régularité remarquables, nous éclaire sur les travaux champêtres et la vie de tous les jours, dans un vieux manoir de Basse-Bretagne où l'amour de la terre n'était pas un vain mot.

Le 2 janvier 1854, et les jours suivants, les domestiques et journaliers travaillent à « Goarem-Vras », « le Grand Champ », à l'extraction de pierres et au charroi de landes.

Une vente de blé rapporte au maître du logis la somme de 20 francs, tandis que journaliers et provisions de la semaine s'inscrivent pour une dépense de 16 francs.

Le 16 janvier, par « un vent de Sud-Ouest, beau temps, avec brume légère le matin », ce sont les semailles d'avoine à « Parc-Liors-Plous ». Quelques jours plus tôt, Jean Castrec, l'un des domestiques, avait reçu 75 francs pour ses gages de 1853.

Le 19, « on bêche la terre au verger pour pommes de terre ». L'extraction de pierres se poursuit à Goarem-Vras, en cours de défrichement, cependant que blé noir et seigle sont vendus au marché de Douarnenez. Le 31 janvier, M. Gouzil assiste à une vente mobilière chez M. Bélot, un négociant de la ville. Dans le feu des enchères, il fait l'acquisition de divers objets, entre autres deux fauteuils bourrés, pour 11 francs, 50; une grande glace, une poissonnière, deux chandeliers de bronze, une petite table ronde « sur un pied », pour 5 francs, 75; un tableau représen-

tant Napoléon à Ratisbonne pour 9 francs, deux autres tableaux aux paysages fanés, pour la modique somme de 2 francs, 75; un bureau pour 22 francs, 50 et une « table de 10 couverts sur roulettes » pour 5 francs, 50.

Les jours suivants, les mêmes travaux se poursuivent au Penhoat: extraction et charroi de pierres, du bois coupé et de fumier, vente de blé, de blé noir et de seigle, dont les 180 livres valent 28 francs.

Le 8 février a lieu « la plantation des pommes de terre ». M. Gouzil conclut à ce moment un « traité » avec les journaliers: « ils défonceront la partie Ouest de Goarem-Vras, à la houe, arracheront les racines et les pierres isolées, broieront les mottes; ils auront 1 franc par parcelle, qui sera de 13 mètres carrés ».

Le 16, il fait un voyage à Quimper: parmi ses emplettes, 19 francs de sucre et de savon. Le 21, « les garçons vont charroyer des pierres de Kervoanou au Bourg, pour l'église », dont le porche va être refait. Bienfaiteur insigne de la paroisse, le nom de François Gouzil a été inscrit, en témoignage de reconnaissance, au fronton de cette construction nouvelle.

Le 25 février, les bûcherons reçoivent 22 francs pour la confection de 1.000 fagots et 12 cordes de billettes, tandis qu'une vente de blé, de pommes de terre, de seigle et de blé noir à la foire de Douarnenez, procure une recette de 97 francs.

Le 6 mars, six chênes abattus sont cédés au prix de 18 francs l'un. Le 8, le maître de Kerampape achète deux barriques de chaux à 24 francs l'une, et pour 2 francs, 75 de poisson.

Une corde de « bois de billettes » rapporte la somme de 12 francs. Le 14 mars, l'un des garçons va prendre une charretée de sable à la grève du Ris. Le 16, à la foire de Pont-Croix, deux vaches sont vendues respectivement 60 et 70 francs.

Le 23, un nouveau « Voyage à Quimper » entraîne diverses dépenses: 1 franc, 75 pour le « Devez Christen »; 24 francs, 35 pour chandelles et café, 4 francs, 50 pour rubans.

Pendant ce temps, les travaux de défrichement se poursuivent à « Goarem-Vras » malgré les rigueurs de l'hiver.

Le 4 avril, un cent de fagots rapporte 9 francs, 50 et 50 kilos d'avoine, 9 francs. Le 11, un achat de cendres s'élève à 16 francs, mais en poisson et tabac, la note est de 1 franc, 95.

Le 16 avril sonnent joyeusement les cloches de Pâques: le vent était « Nord-Ouest, avec chaleur », nous rappelle M. Gouzil. Mais les jours suivants, les charrois de pierres se feront à Goarem-Vras par un temps froid, avec vents du Nord.

« Charruage, hersage et coupe de landes occupent ensuite les

garçons de Kerampape, sous une pluie fine et douce qui baigne le joli mois de mai. Le forgeron reçoit 2 francs, 50 pour réparer la charrette, tandis que deux vaches, vendues à la foire de Confort, rapportent la coquette somme de 182 francs.

Le 17, le couvreur refait une toiture à la « maison à four », à raison de 2 francs la toise et 1 fr. 50 par jour.

Les 22, 23 mai et jours suivants, semailles de blé noir; hersage et entretien des fossés à « Goarem-Vras » et Kerillo; charriage à la prairie du manoir. Le 2 juin, l'achat d'un « cochon maigre » coûte 54 francs, cependant que la cuisinière, Marie Gall, revêtue de ses beaux atours, reçoit un acompte de 13 francs, 75 « pour aller à la foire de Pouldavid ».

Après les semailles de blé noir, ce sont, dès le 26 juin, les semailles de trèfle. Le 2 juillet, deux autres vaches vendues 150 francs, font leurs adieux à Kerampape: elles sont remplacées aussitôt par une génisse valant 49 francs, 50.

Le 4 juillet, une somme de 9 francs est payée au tisserand pour façon de vingt aunes de toile, à raison de 45 centimes l'aune, ainsi que 4 francs, 80 à la buandière.

Le 11 juillet commence la fenaison, par un temps chaud et serein. Le 22, l'achat d'un fût de bière pour 9 francs, 60, à 15 centimes le litre, permet d'étancher les gosiers altérés par la chaleur, et les rudes travaux des champs.

Dès le 31, c'est la coupe du seigle à « Parc-Roz-Coz » et « Parc-Bras », du blé à « Parc-Creis » et de l'avoine à « Parc-Tréou-ron » et « Parc-Banal ». Le 5 août, « on coupe et on gerbe » encore: les journaliers reçoivent 75 centimes par journée de labeur, les femmes 40 centimes.

Les jours suivants, la moisson se poursuit heureusement: après la préparation de l'aire, c'est le battage au fléau. Le 9 août, on vanne dix sacs de seigle et trente-quatre le 16, mais la pluie entrave parfois ces grands travaux de l'été.

Le 23, « FIN DE LA MOISSON », s'inscrit en lettres joyeuses sur le « Journal » du Maître du Penhoat. Mais la terre est exigeante: dès le lendemain, « on tire les pommes de terre », puis on vanne du seigle et de la balle d'avoine.

Les travaux du jardin, la coupe de genêts, de fougères et de landes, occupent les premiers jours de septembre, par une chaleur accablante, avec vents du Nord-Est.

L'élevage du porc est rémunérateur: l'un des turbulents disciples de saint Antoine est vendu 82 francs, 50, un veau 5 francs seulement. Quelques jours plus tard, mûri à point, le blé noir tombe sous la faux du moissonneur.

Deux sacs de graines de trèfle incarnat sont payés 9 francs, 40, et « une truie pour mettre en crèche », 72 francs.

La récolte de pommes de terre s'achève sous le soleil de septembre, puis se poursuit la coupe de mottes et de landes, suivie des travaux de défrichement à « Goarem-Vras ».

À la mi-octobre reprennent les semailles de seigle et d'avoine. Guillaume Herlédan, le maréchal-ferrant, reçoit 30 francs pour l'abonnement des deux chevaux de Kerampape.

Les premiers jours du « Mois Noir » sont employés à la confection et au charroi de bois et de billettes, dont la corde se vend 11 francs. Le 10 novembre, est un jour faste : « On tue le cochon ! » Le 16, apparaît déjà la première gelée blanche.

Les allées du manoir, aujourd'hui déchuës de leur ancienne splendeur, faisaient l'objet des soins constants de M. Gouzil, qui en tirait une légitime fierté : chaque année, de nombreuses plantations rendaient plus séduisantes encore ces longues avenues bordées de chênes, de hêtres et de châtaigniers, qu'un bûcheron impitoyable a sacrifiés sans remords.

Le « Journal des Demoiselles », dont l'abonnement est renouvelé, distraira les longues soirées d'hiver, quand le vent mugira à travers les ramures grises et frissonnantes.

Du 24 au 27 novembre, 60 chênes sont plantés à « Parc-Creis ». Le figuier du jardin est abattu, de même que des pins à « Ménez-Kerampape », où l'on opère une plantation de châtaigniers.

Dans sa chaumière, le sabotier ne chômera guère, car il reçoit, de temps à autre, une « charretée de hêtre ».

Le 16 décembre, par un vent froid de N.-O. accompagné de grains, les garçons du manoir ne songent guère à fredonner sous la bise le refrain de circonstance : « Savez-vous planter les choux ? » ; mais à terminer rapidement leur tâche, tandis que les « couvreurs en paille » s'affairent sur les toits de chaume des bâtiments de la ferme.

Les 18, 19 et 20 décembre, c'est la tempête, avec des rafales de pluie et de grêle, mais stoïques et résignés, les valets coupent soigneusement la lande dans les bosquets du manoir.

L'année s'achève par une dernière plantation de chênes et de châtaigniers, malgré le gel qui durcit le sol.

Au lendemain du Nouvel an 1855, le même labeur se poursuit ; des charrois de terre et de feuilles se font à « Foënnec-ar-Maner ». Mais le 18 janvier, par un « vent N.-E. très fort et très âpre », avec glace, toute activité est suspendue au Penhoat.

Les 20 et 21, il neige : « pas de travail » note encore M. Gouzil

sur son « Journal ». Dès que la température devient plus clémente, garçons et journaliers s'occupent à ratisser les feuilles mortes à « Jardin-Coz », à couper de la lande et charroyer du fumier.

Le 29 est notée, pour mémoire, la vente dans le cimetière de Saint-Vendal, à Guillaume Renot, de Douarnenez, « de 21 pieds d'arbres à l'Est du chemin menant à la Croix ».

Les jours qui suivent sont employés à la confection de fagots et de billettes, à bêcher la terre au « Verger du manoir » et au « Verger de Kerampape ».

Le dimanche 11 février, par un temps couvert et froid, avec vent du Nord, c'est « la Fête de la Proclamation du dogme de l'Immaculée Conception », que le maire de Pouldergat solennise par un « Feu de Joie » à Goarem-Vras.

Le 12, un boisseau 1/2 de seigle est vendu 28 francs, 85. Du 14 au 21 février, la campagne est couverte de neige, c'est le grand silence blanc. Au Penhoat, les travaux champêtres sont suspendus.

Dès le dégel, l'exploitation retrouve son rythme habituel : extraction d'arbres, plantation de sapins et « défoncement à Jardin-Coz ». Le 24, le tailleur, chevalier de l'aiguille et colporteur des nouvelles, reçoit 1 franc, 40 pour prix de son travail au manoir.

Le 28, une somme de 4 francs est consacrée aux provisions : poisson, prunes, riz, etc... La réparation du fossé de « Goarem-Vras » occupe les débuts du mois de mars, avec les traditionnelles semailles de pommes de terre, d'avoine et de fourrages.

Le 15, lors d'un « voyage » à Quimper, M. Gouzil rapporte 11 francs, 25 de sucre. L'achat d'une charretée de cendres coûte 14 francs, mais la vente de 5 chênes en procure 90.

Le charroi de bois et de fagots, le « relevé de fumier de cour » donnent aux domestiques de Kerampape une ample besogne.

Quinze journées de maçons sont payées à raison de 1 franc, 50 l'une : outre la taille de dalles à paver, ils construisent l'escalier menant à « Parc-Creis », près la maison à four.

Le 4 avril, la note d'une robe indienne, destinée sans nul doute à Mlle Gouzil, se monte à 10 francs, 15.

La grande horloge du manoir est souffrante; il en coûte un franc pour la remettre sur pied. La culture du chanvre n'a pas encore disparu, comme le prouve l'achat de 3 francs, 50 de graines. Trois livres de café coûtent 4 francs, 20, tandis que la journée du menuisier équivaut à celle du maçon : 1 franc, 50.

Par contre, le gain du tonnelier ne se monte qu'à 60 centimes.

À « Goarem-Vras », les travaux de défrichement se poursuivent sous les nuées d'avril. Les vents dominants sont Est, Nord-Est, secs et froids. Les premiers jours de mai ne seront guère plus cléments.

Le 14, six hêtres dans le bosquet Nord, sont vendus à Henri Guillou et Jean Faroux, sabotiers à Douarnenez, pour la somme de 60 francs. Charruage et hersage offrent aux tièdes rayons du soleil la glèbe brune et humide des champs du Penhoat.

Parmi diverses dépenses, le 30 mai, retenons des gants de batiste, 3 francs, 50; un bonnet à 70 centimes, seize carreaux à foyer à 20 centimes l'un et deux volumes « Mystique » à 9 francs.

Pendant que les journaliers ouvrent « un chantier de sciage », sciage », l'un des garçons achète à la foire de Pouldavid, pour la somme de 119 francs, un « cochon gras », dont le sacrifice, le fameux « Fest-an-Och », est tout proche. Le 4 juin, le lendemain du dimanche de la Trinité, Dom pourceau est immolé avec toute la solennité requise, aussitôt salé et plongé dans les profondeurs des charniers. »

Le 9, journaliers et valets charroient le « fumier de cour pour blé noir, à Goarem-Vras-Tosta », puis sarclent l'avoine à « Parc-Bras ». Le lendemain, dimanche, la famille Gouzil assiste à la procession de la Fête-Dieu à Pouldavid.

Les jours suivants, ont lieu par un temps de pluie et d'orage, les semailles de blé noir à « Goarem-Vras », à « Parc-Creis » et dans le verger de Kerampape.

Le 27, les maçons travaillent au pavage de la cour, à l'aide de dalles de granit, tandis que les peintres s'affairent à rénover la grande salle du manoir. Léopold, le jeune héritier du Penhoat, allait achever à Paris de brillantes études de droit, et il fallait que la maison soit belle pour l'accueillir à son retour.

M. Gouzil n'avait-il pas écrit à son fils : « À ton retour, notre joie sera grande, nous tuerons le cochon gras, nous ferons Fest an Oc'h ! »

Après la fenaison, les journaliers rasant les fougeraies, les maçons taillent des dalles pour la cuisine.

Le 4 août, on nettoie l'aire et les courtils pour la récolte. Puis la moisson bat son plein, sous un soleil radieux; elle s'achèvera le 22. L'extraction des pommes de terre est suivie de la coupe et du battage du blé noir, puis de la coupe du chanvre.

Le 24 septembre, les tableaux et la glace de la grande salle sont transportés chez M. Lahaye, peintre à Douarnenez, pour y être nettoyés et vernis.

Aux premiers jours d'octobre, se termine la récolte de pommes de terre, qui précède les activités automnales : coupe de lande

et de genêt. À une époque de misère, où les mendiants étaient légion, les habitants du Penhoat n'avaient aucun souci pour les longs mois d'hiver : le 11 octobre, 104 sacs de blé noir sont entreposés dans les greniers du manoir. Onze livres de miel blond à 35 centimes la livre, rendront encore plus délectables les délicieuses galettes de blé noir.

Le 13 octobre a lieu le teillage du chanvre. Le 24, diverses emplettes sont faites à l'occasion d'un « Voyage à Quimper » : une caquette à 3 francs, du sucre et du savon pour 23 francs 50, un landier pour 4 francs...

Au 1^{er} novembre, la Toussaint apparaît dans son vêtement traditionnel de froidure et de pluie : « Vent Nord, grains, froid », note M. Gouzil. Dès le lendemain, « on défait les fumiers à Goarem-Vras », avec semailles d'avoine et de seigle.

La « façon de 4 cadres » pour les « plans de Rome et de La Trappe », se monte à deux francs. Cinq persiennes neuves sont payées 141 francs, 68 : le manoir du Penhoat était décidément en pleine restauration et embellissement.

Le 14, deux sacs de charbon sont livrés pour 4 francs. 75. L'hiver est précoce : dès le 16 novembre, la gelée blanche fait son apparition, en même temps que la glace, avec une froide bise de Nord-Est qui n'empêche pas le personnel de Kerampape de poursuivre les semailles de seigle.

Le 20, plantation de choux et de fruitiers, suivie de coupe de lande. Le 26 novembre, nouvelle vague de froid : le sol glacé sonne comme le métal. Par cette température sibérienne, immolation du seigneur vêtu de soie : « On tue le porc », note plus prosaïquement le maître de Kerampape; le lendemain, 1^{er} décembre, « on le sale ». A M. Granger, de Douarnenez, il vend 15 ormes au moulin de Kerguesten, « marqués de son empreinte », pour la somme de trois cents francs.

4 francs, 90 sont consacrés à l'achat de chaussons et de sabots; 19 francs, 50 pour de la pâtisserie et 32 francs pour trois paires de souliers. Le reboisement se poursuit par la plantation de chênes et de châtaigniers.

L'apparition de Noël est marquée par de violents grains de Sud-Ouest, mêlés d'orage. Mille kilos d'avoine sont vendus pour 180 francs à Gaingant, le voiturier de Douarnenez.



Quelques semaines plus tôt, Léopold Gouzil avait prêté, devant la Cour à Rennes, le serment de se comporter en fidèle disciple de saint Yves, et il était à la recherche d'un petit appartement dans la cité du roi Gradlon, chose plus aisée que de nos jours :

« ... J'ai trouvé, dit-il à son père, un logement à louer... Il se compose d'une chambre assez spacieuse au deuxième étage, avec deux fenêtres sur la rue, et une armoire d'attache; d'un cabinet sur le même palier, avec fenêtre également sur la rue Royale... Plus une mansarde au-dessus.

« On me demande de cet appartement 100 francs. Je trouve que le prix, ainsi que l'appartement, me convient fort bien... Le monsieur qui occupe cet appartement, est obligé de quitter Quimper pour raison de santé... Dès que j'aurai reçu la réponse, je me rendrai à la maison pour m'entendre avec Maria au sujet des rideaux, draps de lit... J'ai acheté de la chandelle et de la résine chez Mme Doudet, pour 26 francs, 50... »

Une nouvelle année commence à Kerampape, marquée par la reprise des travaux saisonniers, essentiellement des plantations durant les premières semaines.

Le 26 janvier 1856, M. Gouzil règle une somme de 10 francs pour « façon d'un burnous et collet de velours » destinés à son fils. Le 1^{er} février, parmi les provisions de la semaine, figure un lièvre, payé 1 franc. Le 27, deux hommes charroient du terreau à la prairie du manoir; deux charretées de sable vont amender « Liors-Plous », où croîtront les pommes de terre.

Pendant ce temps, à Quimper, notre jeune avocat entame une carrière pleine de promesses. Le 7 mars, sa sœur Maria lui écrit : « Je te fais passer trois chemises, une chemisette et quatre faux-cols. Nous avons eu buée cette semaine. Le temps est bien froid et mes angelures (sic) me font bien souffrir. L'ouvrier de Lahaye a été hier commencer à restaurer le petit salon : il a donné une couche aux boiseries et collé du papier noir au mur pour diminuer l'humidité... Il reviendra demain poser le papier à personnage que j'ai choisi chez Mme Le Goff, à Douarnenez... »

Le 13 avril, la jeune épistolière reprend la plume pour relater à son frère les menus faits de la vie quotidienne : « ... J'ai une toux qui m'épuise; demain, je prends M. Le Roi pour m'en débarrasser. Le buste de notre Empereur, en attendant qu'il soit placé dans la classe, est posé par Papa sur son bureau, et c'est sous les yeux de Sa Majesté que je t'écris... Les paquets destinés pour Cariou se mettent sur ses épaulettes.... Les lilas commencent à s'ouvrir, les poiriers et le bigarreaudier sont couverts de fleurs... La semaine prochaine, c'est la Retraite des enfants, puis vont venir les Fêtes, je ne sais quand je pourrai avancer mon ouvrage. Je puis dire avec vérité la maxime : De quelque côté que je me tourne, je vois toujours la ville de Libourne ! »

Les travaux domestiques se déroulent heureusement sous un soleil printanier : coupes et charrois de mottes, « confection de fumier », charruage, etc... Des gelées tardives nuisent parfois aux

plantations nouvelles : ainsi, le 3 mai 1856, par un âpre vent de Nord-Est, la gelée blanche fait encore une méchante apparition dans la campagne douarneniste ; le même jour, un petit veau quitte l'étable maternelle de Kerampape dans la charrette du boucher, vendu pour la modique somme de 7 francs. L'emplette à un paletot et d'un pantalon pour notre avocat, chez M. Estrade, maître-tailleur à Quimper, monte à 85 francs. Il lui fallait aussi un parapluie, payé 10 francs.

Le 25 mai, c'est la Fête-Dieu : la procession paroissiale de Pouldergat chemine entre des talus fleuris jusqu'à la chapelle de Saint-Vendal. Au manoir du Penhoat, chez « An Autrou Maire », les cantiques résonnent sous la futaie, autour d'un reposoir dressé au bout de l'allée.

Le lendemain, sarclage d'avoine, hersage pour le blé noir et soins aux pommes de terre.

Le 6 juin, vente d'un bœuf pour la somme de 101 francs. Gabrielle Guyader, l'une des servantes, reçoit une avance de 6 francs pour l'achat d'un justin et d'une paire de sabots.

Au début de juillet, c'est la fenaison, sitôt suivie du charroi des foins. Le 24, la « grande vache jaune » est cédée à un boucher de Pont-Croix pour 168 francs.

Le 28 juillet, par un temps radieux et une chaleur estivale, commence la moisson : ce qui ne saurait aller sans stimulant, car le jour même une velte d'eau-de-vie est payée 9 francs, 50 à un marchand de Douarnenez.

Le 2 août, « on finit de couper le blé » : 24 journées d'homme sont payées à raison de un franc l'une ; 9 journées de femme à soixante centimes. Les conditions atmosphériques ne sont pas toujours favorables : ainsi, le 11 août, il pleut, et M. Gouzil note sur son « Journal », Airée de seigle mouillée ».

Le 19, « on sort le chanvre de l'eau ». Le 27, on sème des navets dans le verger de Kerampape. Le 13 septembre, parmi les provisions de la semaine, cinq lapins à 30 centimes pièces.

Rappelons que les journaliers étaient payés 75 centimes, le couvreur en paille 60 centimes seulement.

Le 16 et les jours suivants, coupe du chanvre et du blé noir. Un porc, acheté à la foire de Quimper, coûte 78 francs.

Le 21 août a lieu l'installation solennelle du nouveau recteur de Pouldergat. Le 30 septembre, M. Gouzil vend trois ruches pour la somme de 64 francs. Le 13 octobre, il paie 1 franc, 75 pour 400 sardines.



Les jours passent, l'hiver a fait son apparition, avec son cortège de vent, de pluie, de tempêtes et de froidure.

Une nouvelle page se tourne le 1^{er} janvier 1857, poussée par un vent de Nord-Ouest accompagné de grains.

Les mêmes travaux de soins aux allées, de jardinage, de préparation des terres pour les semailles ne laissent guère de répit à nos valets et journaliers de Kerampape.

Le 20 janvier, une somme de 8 francs, 50 est distribuée à des pauvres mendiants, errant dans la campagne en quête du pain quotidien. Le 22, le jeune avocat quimpérois est souffrant : « C'est un zona, déclare le docteur, vous en avez au moins pour six semaines, ce n'est pas dangereux, mais vous souffrirez beaucoup. Cette éruption s'étendra, et partant au-dessous du nombril, occupera tout le côté droit... Il m'a ordonné des cataplasmes tous les soirs... J'ai pris un purgatif hier... » Le mal venant à s'accroître, Léopold doit accepter l'hospitalité obligeamment offerte par des amis : « La marche m'étant très difficile, dit-il à son père, j'ai cru devoir me rendre aux aimables propositions que me faisaient M. et Mme Vacher.

« J'ai quitté ma chambre, et je suis venu me loger dans la pièce qui se trouve au-dessus de l'écurie, la plus près de la place Neuve. De cette manière, il leur est plus commode de me donner des soins... Perrine a soin de ne pas laisser le foyer manquer de bois. Je prends aussi des boissons rafraîchissantes, par ordonnance... Il est 7 heures, et l'on vient de m'apporter ma soupe... Je pense que je ferai bien d'aller à Kerampape prendre quelques doses de M. Le Roy, pour extirper dans leurs causes occultes les humeurs corrompues... »

Il faut croire que ces « humeurs corrompues » n'étaient pas trop nocives, car notre malade est complètement rétabli quelques jours plus tard : « Ce matin, écrit-il le 31 janvier, je suis allé prendre un bain, par ordonnance. Il était temps que je revienne à mon quartier général, car mes ennemis ont profité de mon absence pour y faire invasion... Je craignais surtout pour ma bibliothèque... il est possible que quelques livres aient souffert... Ils ont déjà percé la tapisserie en trois ou quatre endroits différents dans mon étude et dans ma chambre à coucher... et par le bruit qu'ils faisaient, ils empêchaient de dormir mes voisins de second et du rez-de-chaussée, car leur audace ne connaît pas de bornes, et ils ont ajouté la circonstance aggravante de nuit à celle d'effraction... Dès aujourd'hui, je suis résolu à leur servir, soit de la pâte phosphorée, soit un autre mets, dont M. Bolloré père m'a donné la recette, et qui se compose de parties égales de sucre et de chaux vive. Comme la maison où j'habite est près de la rivière, il paraît que les rats auxquels j'ai affaire, sont des rats d'eau, espèce plus grande et plus redoutable que les autres... »

Pour les Français du Second Empire, comme pour ceux de la

V^e République, un certain courrier n'avait guère rien de sentimental : « Je viens de recevoir, dit Léopold, un de ces papiers imprimés dont la vue réjouit le cœur. C'est pour m'avertir que je paierai : 1^o. — Une cote personnelle de 3 francs. 2^o. — Une cote mobilière de 7 francs, 86. 3^o. — Plus, pour frais d'avertissement, 0 franc, 05. Total : 10 francs, 91. Encore un peu de temps et... arrivera la patente !... »

Notre infortuné avocat subissait des attaques, non seulement de l'extérieur, mais aussi de l'intérieur, car après les rats, c'est le ver solitaire qui le mine sournoisement : « Je viens d'avoir une longue conversation avec le docteur, écrit-il à son père le 19 février ; il n'est pas content de moi, parce que je ne lui ai point apporté le ver : il me charge de te demander si tu sais ce qu'il est devenu, te priant dans ce cas, de le mettre dans une petite bouteille, avec un peu d'alcool, et de le lui adresser.

« Il n'a encore vu, depuis qu'il est à Quimper, qu'une seule personne ayant le ténia. En Perse, au contraire, ceux qui ne l'ont pas forment l'exception, mais la Providence, visible en tout lieu, y a placé le remède à côté du mal, en faisant croître sur le sol persan, une plante spéciale à cette contrée, où on en fait usage depuis longtemps. Il n'y a que six ou sept ans que les médecins français ont découvert ce remède, et il est si rare que, pour l'obtenir, il faudrait le faire venir de Paris à un prix élevé... Le docteur me conseille d'attendre la fin du carême et alors, profitant de la saison devenue plus douce, de prendre un certain nombre de purgations, en ayant soin de boire préalablement, pendant quelques jours, une décoction de racine de fougère mâle, afin de tuer le ver dans les entrailles avant de l'expulser D'ici là, il m'a défendu d'aller au cabinet, me prescrivant de me servir de mon vase et de le vider ensuite dans la rivière, afin de pouvoir lui remettre les fragments de ténia... Il veut pouvoir réunir les morceaux pour juger plus sûrement du moment où j'en serai débarrassé... »

Pendant ce temps, à Kerampape, la vie suit son cours : coupe de bois et de lande, charroi de terre, de pierres et de fagots, soins aux pépinières, ne laissent guère le temps aux valets de songer au triste sort de leur jeune maître, condamné à chasser le ver solitaire... »

Quelques jours plus tard, Maria Gouzil dit à son frère : « ... Dimanche, au pardon de Pouldavid (c'était le premier dimanche de mai), nous avons eu le premier sermon de M. Lozach : DOCETE OMNES GENTES... Il a soin de répéter cinq à six fois la même chose, pour en pénétrer ses auditeurs. Entre la messe et les vêpres, nous sommes allés au manoir de Kervern... Un peu avant l'heure des vêpres, j'ai été avec Francine et Alexandrine au mois de Marie, dans la chapelle où Francine alluma des bou-

gies, qu'elle avait placées dans des verres à liqueur. J'avais mon Vespéral et leur chantai le Salve Regina, ensuite quelques cantiques... »

Le 3 mai 1857, les journaliers de Kerampape reçoivent une somme de 35 francs pour « défoncement à Parc Landes (sic) de 35 parcelles de terre de 13 M, 33 », à raison de un franc par parcelle. Le lendemain, Maria Gouzil va faire des emplettes à Douarnenez : elle en rapporte une ombrelle, payée 12 francs, 50, et de la soie pour 13 francs, 75. Deux jours plus tard, M. Gouzil ramène une brebis de la foire : coût, 10 francs.

Le 6, Léopold ajoute à l'un de ses courriers : « Le Prédicateur du mois de Marie à Saint-Mathieu est détestable. Celui de Saint-Corentin est, si je ne me trompe, le même que nous avons entendu à Saint-Louis l'année dernière : c'est un maître ! Il nous a donné avant-hier la figure du Buisson ardent, qui représente Marie, et hier, celle de l'échelle de Jacob. Il a toujours des aperçus ingénieux et nouveaux, mais son organe est un peu fatigué. »

Le 8 mai, « on bêche pour le chanvre et on sème ». Peu de temps après, l'héritier du Penhoat reçoit une invitation à se rendre à Brest : « Madame Le Ber, de Recouvrance, ... vient d'inviter la famille Vaché et moi à aller passer une coupe de jours chez elle, à l'occasion de l'arrivée du Grand-Duc Constantin, qui donnera lieu à de belles fêtes, et que signalera le lancement d'une frégate, Mme Vaché et Fortuné se sont décidées à faire honneur à cette invitation et partiront par le bateau à vapeur dimanche ou lundi... En allant, je n'aurai d'autre but que de faire plaisir à cette dame, qui est très aimable... car, pour le reste, j'ai vu assez de rois et de princes, j'ai assisté à assez de fêtes... »

Quinze jours plus tard, M. Gouzil revient de Quimper avec, entre autres choses, un moutardier, de la lustrine, de l'élastique pour jupe, 7 francs de gâteaux et 24 francs de champagne, de curaço et de rhum. Son beau-frère, l'abbé Bréthel, aimait à faire lui-même ses achats à la foire : « Mon oncle, écrit Maria Gouzil, a été hier à la foire de La Trinité, et a acheté une jolie jument.

« Il te prie de demander à M. Vaché s'il a un char à banc à 2 roues à lui vendre, à peu près dans le genre de celui de M. Boga (curé de Ploaré), avec un tablier, un coffre et pas à fuseau. Il ne veut pas mettre plus de 400 francs. »

Aux premiers jours d'août, séance administrative à la mairie de Pouldergat : « ... Nous avons eu la répartition mardi... Commencée à 9 heures du matin, la séance n'a fini, pour les répartiteurs, qui eussent préféré, vu le beau temps, être sur l'aire

plutôt qu'au bureau, qu'à 5 heures du soir... Ce qu'il y a de meilleur, c'est que M. le Contrôleur des tapisseries, aussi bien que des matrices, nous a promis une chienne toute noire de deux ans...

« ... La récolte est terminée depuis hier, nous avons eu, pour la faire, un temps magnifique. Aujourd'hui, nous n'aurions pas pu battre, parce qu'il a plu ce matin, mais le vent est favorable, et l'on vanne de l'avoine toute la journée. Tous les journaliers sont allés ce qu'ils appellent YOUTA, manger la bouillie des retardataires... Papa a donné à Jean Lavanant, l'un des valets, un vieux chapeau haut... C'était à la fin de la paye, et lui, fier d'avoir ce que les marins appellent un TOG A POIL, il l'a coiffé pour descendre souper à la cuisine, où il a suscité l'hilarité générale.

« Louis a pris le chapeau pour l'examiner, et ayant remarqué une inscription dans le fond, il l'a regardée attentivement et a annoncé à tous qu'il venait de Paris !... Papa lit toujours beaucoup le livre de Fortuné. Il m'a dit qu'il serait allé voir les archives de Landévennec à la Bibliothèque : il pense que M. Le Breton fils a fait présent à la ville de Quimper, des livres intitulés VOYAGE AU POLE SUD, que tu disais pouvoir valoir 900 francs, comme étant la ville natale de son père.

« Je finis ma lettre à la chandelle, car les jours ont diminué de beaucoup, et vont nous envoyer les longues veilles près du coin du feu, où broderies et tapisseries disparaîtront pour faire place au classique tricot, qui te procurera des bas de laine pour l'hiver... »

**

Le 15 août 1857, Maria Gouzil passe quelques jours à Quimper, chez son frère, mais sa garde-robe est incomplète : « Je t'envoie, lui écrit son père de Pouldergat, le ruban blanc, les perles blanches et six pièces de cinq francs dans un petit paquet... A défaut de la chemise sans manches, je t'envoie une à manches. Tu as déjà dû recevoir la coëffure à fleurs, une chemise et une paire de bas... »

Le dimanche 23, se déroule heureusement le pardon de Saint-Ergat, malgré un vent de Sud-Est, accompagné d'une petite pluie d'orage. La veille, on avait vanné neuf sacs d'avoine sur l'aire du manoir.

M. Gouzil était Conseiller d'arrondissement et, à ce titre, il effectuait de fréquents « voyages » à Quimper : le 21 septembre, il en rapporte une broche, payée 19 francs; des pendants d'oreille, 15 francs; six couverts d'argent à café pour 36 francs, 86, et pour deux francs de tabac.

Le 26, les domestiques égrènent le chanvre, pendant que les maçons « travaillent à cerner le courtil à chanvre du manoir. »

Le 5 octobre, M. Gouzil vend à un fermier du voisinage « la vieille grande charrue » pour 14 francs.

Après le pardon de Saint-Vendal, travaux à la porcherie de Kerampape, sciage de bois et récolte de châtaignes.

L'achat d'une vache de trois ans à la foire de Quimper occasionne une dépense de 108 francs.

Le 27 octobre, le maire de Pouldergat règle pour son fils le montant d'un permis de chasse, soit 25 francs.

Deux jours plus tôt, le jeune avocat lui confiait : « La session d'assises s'est terminée hier : j'y ai fait deux plaidoiries... Je suis assez content de la manière dont je m'en suis tiré, et crois m'apercevoir que je fais quelque progrès...

« ... La nuit dernière, a été commis un vol assez important, dans le bureau de tabac qui fait le coin de la rue que j'habite, sur la place Terre-au-Duc... C'était, d'après le rapport des voisins qui ont entendu quelque bruit, entre minuit et 3 heures du matin.

« Mon sommeil n'a pas été troublé; personne ne couchait dans ce bureau, et les malfaiteurs se sont servis de crochets pour y pénétrer. La prochaine session des assises paraît devoir être assez chargée. Pour le moment, il y a déjà une affaire d'incendie dans une maison habitée. De plus, un vol très grave commis au Séminaire, et où plusieurs Quimpérois sont compromis, et ce qu'il y a de plus curieux, une affaire de Chinois. Ils ont voulu s'emparer d'un navire de commerce, en assassinant l'équipage.

« On est parvenu à se rendre maître de ces forcenés, et on les a transbordés sur le navire de l'Etat « La Sibylle », qui vient d'entrer à Brest... »

« Comme tu plaides ta cause vendredi, répond Maria à son frère, nous désirons que tu viennes samedi pour passer les fêtes et prendre part aux côtelettes de porc frais, pas du Père Jules... Je t'ai fait deux bouquets, il faut que tu remplisses tes vases à fleurs de sable sec... pour les y placer. Je travaille tous les soirs à quelques fleurs, hier j'ai fini un bouquet d'éternelles... Aujourd'hui je commence un pied de jasmin blanc, je ferai aussi des marguerites-reines, des jacinthes, des myosotis, des œillets, etc...

« Nous avons été ce matin à la noce de Louis (Ar Mevel braz, le Grand Valet). Il est venu nous prendre à 9 heures, et nous avons cheminé tous trois jusqu'au bourg, devant l'auberge de Guichaoua, dans laquelle les conviés étaient attablés pour déjeuner.

« La mariée est venue me donner la poignée de main, et au coup de dix heures, nous sommes partis pour l'église, Louis conduit par Papa, et elle par sa grand-mère, où nous avons trouvé Mr. de La Boixière, les armes à la main pour prononcer le Conjugio Vos.

« Après la messe, les deux époux sont allés en ordre embrasser l'autel, et pour revenir, ont décrit une conversion à droite parfaite. Le Te Deum a été chanté, et nous sommes allés signer l'acte de mariage, fait d'avance par M. de La Boixière qui l'a abrégé de moitié comme tous ceux qui sont faits par lui. Il a écrit sur le certificat de mariage civil, celui du mariage de l'église, et l'a remis à Louis en disant que cela se fait toujours dans son pays (le Léon).

« Le pain et le vin ayant été distribués, nous sommes sortis causer près du portail, et nous avons repris le chemin du logis... Nous avons fini d'éplucher les châtaignes. Les Sœurs et Mr. le Recteur en ont reçu. Les fruits sont aussi venus de la ville; il s'en trouvait beaucoup de gâtés, sans être tout à fait mûrs.

« Ils ont été cuits au bourg, dans le four du journalier Kervarec, qui d'ordinaire sérieux, le visage pâle et allongé, n'était plus reconnaissable ce matin, E GUIS UR C'HILLOC ! (comme un coq !) lui a dit Papa.

« La maladie commence à sévir, nous avons été sur le point de perdre le pauvre Michel Morin. Maintenant il se trouve mieux. On est allé un soir chercher Mr. La Boixière pour l'extrémiser : un prêtre qui était au bourg proposa son cheval. Arrivé dans le grand champ, Mr. La Boixière descendit un instant et attacha le cheval fortement à une branche de chêne, mais pour le retrouver, il faisait si noir qu'il ne savait plus où était la bête, ni quelle issue trouver pour sortir.

« Enfin, il crut apercevoir la tour, et vint à travers les fossés au presbytère prendre une lanterne et continuer son chemin à pied. Le garçon du recteur est allé chercher le cheval, mais inutilement, et on ne l'a trouvé que le lendemain, lisant toujours la gazette que lui avait donné Mr. La Boixière, qui n'a pas été assez sage pour taire la chose, qui est maintenant la fable de la paroisse. Mon oncle lui a dit lundi que le propriétaire du cheval allait lui demander indemnité.

« Ne dis pas que c'est moi qui t'ai raconté la chose, on sera peut-être étonné de t'en entendre parler, croyant que la chose sera allée de bouche en bouche jusqu'à Quimper... »

À cette époque, sur un feuillet non daté à l'adresse d'un de ses amis, M. Téphany, secrétaire de l'Evêché, Léopold Gouzil évoque une affaire criminelle qui paraît avoir suscité une vive émotion : « Le monde judiciaire, écrit-il, est fort ému d'un incident du procès criminel qui vient de se dérouler devant la Cour c'Assises du Finistère.

« Il y a trois années, deux journaliers avaient été condamnés, pour vol nocturne avec armes et violences, aux travaux forcés, et tous deux, à la suite de leur condamnation, sont morts, l'un

à Brest, l'autre à Cayenne. Ces malheureux étaient innocents, et depuis, les véritables auteurs du fait ont été découverts.

« Ils viennent d'être jugés devant la même Cour, et les chefs de la criminelle entreprise ont pour châtimement les travaux forcés à perpétuité. La seule réparation qui puisse être offerte aux infortunées victimes mortes injustement flétries, serait donc dans une publicité qui réhabiliterait du moins leur mémoire, et ce n'est pas sans surprise que l'on a vu un arrêt de la Cour d'assises du Finistère interdire, même avant la lecture de l'acte d'accusation, le compte rendu des débats.

« La Gazette des tribunaux, qui avait donné en 1854, l'exposé des débats de la première affaire, a dû se borner, en présence de cet arrêt, à exprimer son regret de ne pouvoir donner à cette réhabilitation des premiers condamnés, une publicité qu'elle eût considéré comme un devoir. Quelque soit le respect dû aux arrêts de la Cour, il est impossible de ne pas s'associer à ce sentiment, lorsque l'on voit ainsi placer les susceptibilités et les prétentions d'une infaillibilité trop souvent, hélas ! démentie par les faits, au-dessus d'une des exigences les plus sacrées de la tâche solennelle des magistrats.

« Cette tâche permet d'autant moins de ne pas reconnaître l'erreur hautement (quand par hasard une malheureuse exception se produit dans ces sphères si respectables) qu'elle a toujours alors des conséquences plus fatales et parfois, comme aujourd'hui, irréparables ! »

Le 1^{er} novembre 1857, par un vent de S.-O., beau temps, se déroule « la Fête de Tous les Saints », note M. Gouzil dans son « Journal ». Quelques jours plus tard, 113 chênes et 80 châtaigniers sont plantés dans l'allée et le vallon de la Fontaine.

Le 19, nouveau « Voyage » à Quimper : Maria Gouzil s'offre « une montre en or avec clef », coût, 143 francs, avec de l'encre, huile et bougie, un 1/4 de litre de purgatif, payé 2 francs, 50.

Une note de 9 francs, 75 est réglée à l'armurier, pour « réparation au fusil, poudre et plomb ».

Le 4 décembre, 9 francs de graisse et 23 francs de beurre sont vendus à la foire de Pouldavid. Les plantations se poursuivent à un rythme remarquable : en quelques jours, 172 chênes sont mis en terre à « Parc-ar-Feunteun », « le champ de la Fontaine ». La semaine suivante, 122 autres jeunes chênes viennent enrichir le petit domaine de Kerampape, délicieuse oasis de verdure au cœur des landes et des cultures.

Noël est déjà proche, et les habitants du Penhoat, une lanterne à la main, chemineront dans la nuit sainte, vers la rustique église du bourg paroissial.

« Je t'écris de la maison des Sœurs, dit Maria à son frère, en attendant la messe de Minuit. Je te prie de voir si tu trouveras chez Mlle Pichon, du rouge chinois pour colorer les figures des poupées de la naissance. Si tu n'en trouve pas, achète-moi des petites peintures rouges et blanches, ainsi que des pinceaux... »

1858

Aux premiers jours de 1858, notre brillant avocat est invité aux réceptions traditionnelles de la Préfecture : « Le Préfet du Finistère et Madame la Baronne Richard prient Monsieur Gouzil de leur faire l'honneur de venir passer la soirée à la Préfecture les 11, 20 et 27 janvier, et les 3, 10 et 15 février. On dansera le 11 janvier et le 15 février. »

A Kerampape, la journée du Nouvel An ne revêt aucun éclat particulier : elle est marquée par la vente d'un mouton, pour 16 francs, et aussi la remise d'une somme de 5 francs, 50 aux valets et aux journaliers pour leurs étrennes.

Tout au long de janvier, les ouvriers sont occupés aux travaux d'hiver : soins aux fossés, abattage d'arbres et sciage de bois, plantations et extraction de pierres.

Le 25, M. Gouzil renouvelle, pour 66 francs, son abonnement annuel à « L'Univers ».

A Quimper, Léopold accepte avec plaisir les invitations préfectorales : « ... Je suis allé passer quelques heures chez Mr. le Préfet, dit-il à son père le 6 février. Hier soir, j'étais chez Mr. le Procureur impérial, avec tout le monde judiciaire, et plusieurs Dames m'ont demandé des nouvelles de Maria.

« Il paraît que la position que j'occupe ici, bien que stérile, a du moins cela de bon, c'est de me conférer un certain rang, dont l'influence s'étend aux personnes qui me tiennent par des liens de parenté, ce à quoi je suis on ne peut plus sensible.

« ... Mettant à part tout sentiment de vanité qui serait ridicule et mal fondé, car je sais bien ce que je puis être, c'est à toi que je le dois en entier... »

Peu de temps après, Léopold Gouzil évoque le douloureux problème de la mendicité : « J'ai commencé mon examen de la question de mendicité, et à mesure que je la considère plus attentivement pour Pouldergat, je crois que la commune n'est pas en état de parvenir à l'extinction par ses seules ressources. Tous les jours, on reçoit à la Préfecture des lettres des Maires des communes rurales, déclarant positivement que cette extinction est impossible chez eux, mais sans énoncer de motifs. Nous tâcherons d'en produire pour Pouldergat dans un rapport circonstancié... »

Le 1^{er} mars, le père de famille répond au courrier de son fils :

« ... En bon fils, tu me remercies des soins que j'ai pris de ton éducation. En le faisant, je n'ai fait que mon devoir.

« En te donnant le jour, je contractai une dette envers toi, et cette dette, j'ai pensé que pour la payer, tout en ne négligeant pas ton être physique, je devais soigner d'une manière toute particulière ton être moral, à la partie la plus noble la priorité. Et cependant, j'ai été blâmé dans le monde, qui ne voyait que la superficie, pour mon austérité envers toi, austérité qui, comme tu le sais, se bornait à réprimer les écarts de la nature. Parce que, comme plusieurs parents que tu connais, je ne t'ai pas élevé pour moi, je n'ai pas fait de toi, enfant, mon idole.

« Je savais que, puisque Dieu m'avait donné un fils, je devais l'élever pour Lui, pour la Société, pour la Famille.

« Je savais que pour avoir un édifice solide, il fallait bâtir sur le roc; je savais qu'il fallait semer, avant de récolter. Maintenant, le temps de la moisson approche pour moi, mes soins ne seront pas stériles, DOUE N'EN DEUS NACHET E BOAN EUS, DEN EBET, et cet arbre que j'ai planté portera de bons fruits.

« Canot-porte-manteau, ta place était d'abord sur le navire, plus tard chaloupe, tu étais quelquefois traîné à la remorque, et maintenant, vaisseau neuf achevé, tu prends rang dans la flotte, et nous marchons de conserve.

« Maintenant, tu sais que tu ne dois pas quitter la flotte, la société a les yeux sur toi, plus tu seras humble et désintéressé, plus tu seras aimé, recherché.

« Querite Primum Regnum Dei, et Omnia Hæc adjucientur vobis !

« ... Je te donne ci-dessous les chiffres du relevé qu'a fait notre secrétaire du Tableau de dénombrement de la population :

« Propriétaires.. . . .	20 ménages	=	180 personnes
Propriétaires petits	58	»	= 382 »
Domaniers	43	»	= 321 »
Fermiers	67	»	= 451 »
Journaliers	164	»	= 702 »
Mendiants.. . . .	67	»	= 193 »

« Le total des mendiants se trouvera formé par le chiffre de 193, total des personnes des ménages mendiants, auquel il faut ajouter le nombre de 97, total de la colonne des personnes mendiants des familles de journaliers.

« $290 \times 365 \times 25$ centimes, somme exigüe pour chacune, donne un chiffre assez rond. Les individus des familles de journaliers se répartissent comme suit : 21 vieillards, 357 travailleurs, 227 non travailleurs, 97 mendiants, total : 702.

« Dans les années où le blé est cher, comme dans les 5 à 6 dernières années, la plupart de ces journaliers ne trouvent pas d'ouvrage. On peut hardiment porter encore comme personnes à secourir, les 21 vieillards et les 227 non travaillants; les 357 travaillants ont alors bien de la peine à se suffire. » En post-scriptum, Maria Gouzil ajoute : « ... Mes journées sont calmes, il me semble qu'on ne saurait mieux faire Carême qu'à la campagne, étant éloignée d'une foule de distractions qui dissipent l'esprit. Je ne regrette pas les sermons qui vous seront donnés à Quimper, ayant à ma disposition Bossuet et le Père Félix... »

A ce moment, dans les champs de Kerampape, ce sont les semailles de pommes de terre; un troisième épicéa est planté au pignon du manoir. M. Gouzil possède ses propres pépinières : le 22 mars, il vent 150 plants de châtaigniers à 40 centimes l'un.

Le 29 mars, « on bêche la terre au verger », pour lequel est opéré un « achat d'orge pour semer avec du trèfle ».

Le dimanche 2 mai, par vent de N.-O. accompagné de grains, est célébré le pardon de Saint-Jacques à Pouldavid : aucune allusion, à cette époque, à la fête républicaine et toute profane, de « l'Arbre de Mai » ou « Arbre de la Liberté », qui se déroule de nos jours chaque premier dimanche de mai, avec moult réjouissances populaires.

Comme de nos jours, le « Joli mois de Mai » n'est pas toujours clément, malgré le soleil printanier : le 5 mai, une gelée blanche tardive fige les plantations et les semailles dans un songe glacé. Quelques jours après, l'achat d'un porc à la foire de Confort s'élève à 30 francs, dont 15 à la charge de M. Gouzil, car il est destiné à sa ferme de Kerampape, louée à « mi-croît ».

L'abbé Bréthel renouvelle sa monture : « Le tonton doit aller demain à la foire de Confort chercher une bête chevaline ». Le 16 juin 1858, Léopold apprend à sa sœur la grande nouvelle : « ... L'Empereur viendra à Quimper, l'époque de son passage sera, pense-t-on, le mercredi 11 août. J'ai su que Papa était nommé au Conseil d'arrondissement, par 1.800 suffrages. Durest (Lebris), son concurrent, en a eu de 5 à 600... »

Le « vieux cheval blanc » du Penhoat est cédé pour 93 francs, mais l'achat d'une jument à la foire de la Trinité coûte 360 francs.

A Quimper, Léopold Gouzil change d'appartement : « J'ai loué le logement de la rue du Chapeau-Rouge pour la somme de 425 francs... J'irai l'habiter aussitôt qu'il sera en état de l'être.

« Le long temps que S.E. le Ministre a mis à s'expliquer sur le compte de mon prédécesseur, a retardé ma nomination d'avoué. La réponse est arrivée enfin... Mon dossier va partir pour Paris. J'espère que mon oncle aura la bonté d'écrire à son condisciple, l'Avocat général à la Cour de Cassation...

« J'ai reçu mes chemises de la Providence, mais je crois qu'on les a faites trop petites, quoique j'eusse donné un modèle... »

« Voilà l'Empereur qui vient à Quimper ! lui disait M. Gouzil quatre jours plus tôt, Maria est toute réjouie ; elle s'attend à un bal où elle pourra voir de près l'Empereur, l'Impératrice et la suite. » Déjà, « la saison des bains est arrivée, et nous ne nous sentons plus de force d'entreprendre à pied le voyage du Ry (sic). Dis à M. Vaché que je compte sur une voiture avant le 17... »

Maria Gouzil est heureuse de donner à son frère les nouvelles les plus diverses : « Le petit chien Médor n'est plus à Kerampape ; un jour, il a suivi le POT SOT, qui vient souvent chercher son morceau de pain... Je t'en veux de ne pas nous donner des nouvelles de la grande réception qui se prépare dit-elle en revanche.

« Mr. Kerillis (Calloch de Kerillis, du château de Kerguélen, en Pouldergat) nous a dit qu'il viendrait un artificier de Paris, ainsi que le parquet qui doit être placé dans la halle pour le bal ; que Mr. le Préfet sera obligé de loger en ville pour laisser la Préfecture à la disposition de l'Empereur et de sa suite.

« Le blé noir demande de la pluie à grands cris, ainsi que mes fleurs et les plants de choux du Tonton, qui est tracassé ce soir de mal de dents... Je t'envoie promener à l'allée de Goarem-Vras : les plants sont tous en feuilles, sauf les morts, dont il y a un grand nombre parmi les chênes plantés dans la Montagne. Les châtaigniers ont résisté. Louis est allé aujourd'hui à la foire de Kergoat pour y acheter une jument... »

Et le Maire de Pouldergat notera sur son « Journal » : « La jument Speranza a été envoyée pour la première fois au maréchal-ferrant Mazéas, avec lequel je m'arrange pour avoir soin d'elle, en ce qui le concerne, fourniture de fers, soins aux pieds, qui seront visités une fois le mois et toutes les fois qu'il y aura lieu : Abonnement pour un an, 15 francs. »

À la fin de juillet, l'arrivée de l'Empereur à Brest et son passage à Quimper font l'objet de toutes les conversations. À Pouldergat, écrit M. Gouzil, dimanche dernier, après la basse-messe, j'ai donné lecture en breton, sur le mur du cimetière, de la Circulaire du Préfet, et je crois que, bien que l'on soit en pleine récolte, Pouldergat fournira son contingent à la fête. J'ai convoqué le Conseil municipal sur le champ de bataille de Quimper, pour le 12 août, et pour augmenter le noyau autour du drapeau, j'ai invité à s'adjoindre au Conseil une demi-douzaine de notables des mieux costumés. Du nombre se trouve Mr. Piquet, officier décoré, soldat de l'ancienne armée d'Italie.

« Nous avons été aujourd'hui faire une visite à Listri-Vras (Lizirvic-Braz, en Pouldergat, où depuis plusieurs siècles est installée une belle lignée de laboureurs distingués, les Kervarec) :

le fils et sa sœur viendront à la fête; la fille sera vêtue du bel habit de noces, rouge comme tu le sais. Ils seront en famille et m'ont indiqué leur hôtel.

« Nous avons été ensuite au Coadic : Le Brun nous a dit que son intention était d'aller à la fête, mais pour la jeune personne, la mère hésitait. Comme nous tenions à avoir la jeune personne, et j'affectionne beaucoup cette famille, j'ai pris Marie-Louise sous ma tutelle, de manière qu'il est convenu que Marie-Louise viendra coucher à Kerampape le 11 au soir et nous accompagnera; Le Brun sera grand garçon... Demande aussi à Mme Vaché un logement pour Speranza, notre nouvelle jument... Maria me dit à l'instant que tu as déjà songé à notre GASEC ! »

LE VOYAGE DE BREST

Notre avocat douarneniste n'attendra pas à Quimper l'arrivé de l'Empereur : le 4 août, afin d'assister aux grandes fêtes qui marqueront à Brest la venue de Leurs Majestés Impériales, il fait le voyage du grand port de guerre. De ce déplacement, il nous a laissé une relation vivante et pleine d'intérêt, dont voici l'essentiel.

Descendu sur les quais du Port-Rhu, à Douarnenez, où venaient accoster les navires marchands, Léopold Gouzil monte à bord du flambart « Le Jules », capitaine John Le Bris.

Saluons ici la mémoire d'un modeste et courageux pionnier de l'Aviation, car ce « capitaine John Le Bris » n'est autre que Jean-Marie Le Bris qui, dix-huit mois plus tôt, en décembre 1856, venait d'être le premier homme au monde à s'élever dans les airs sur une nacelle conçue à l'instar de l'albatros.

Mais laissons la parole à notre voyageur : « ... Le vent souffle du Sud-Ouest, de sorte que nous allons à Brest sur le même bord. Je remarque les grottes de la pointe de la Chèvre, trois écueils qui sont la Chèvre, le Bouc et le Chevreau, ce dernier plus dangereux, puis les Tas de Foin... Effet pittoresque du phare de Saint-Mathieu, vu à travers une arche naturelle. Goélands nombreux sur les Tas de Foin : nous mettons le cap sur eux pour les effrayer !... »

« Pendant que nous entrons dans le Goulet, deux bricks norvégiens en sortent en louvoyant. Après une bonne traversée, nous débarquons à Brest... Je me promène sur le cours d'Ajot, sur le Champ de bataille, dans la rue Saint-Yves, pour voir les préparatifs de la Fête (la réception de Leurs Majestés Impériales).

En compagnie d'un ami, il se rend sur les glacis : « Nous quittons la place du roi de Rome à sept heures du soir... »

« Le lendemain, nous partons à pied pour voir l'entrée de l'esca-

dre, en suivant la rive droite de la Penfeld. Nous traversons l'usine de la Villeneuve, située sur un affluent de la rivière. Cette usine est très importante : elle comprend beaucoup d'édifices, un nombreux matériel et un nombreux personnel.

« La Marine y tire parti des vieux fers. Nous arrivons aux portes de Recouvrance vers midi et demi, et nous allons nous placer au bord de la mer, au haut d'une falaise située à un quart de lieue de la ville. Tous les alentours sont couverts de monde, les murs de Recouvrance le sont également, et la pointe des Blagueurs nous paraît bien justifier son nom. Une demi-heure après notre arrivée, nous entendons un bruit lointain et sourd. Qu'est-ce ? Peut-être une vague se brisant contre un rocher ? Non, le bruit se renouvelle, il est plus distinct, c'est... le canon ! Le canon !!

« Donc, IL approche, donc bientôt on va LE voir ! Effectivement, laissant nos regards suivre la direction générale, vers le Goulet, nous voyons un jet de flammes dans une batterie de la pointe des Espagnols : le tir du canon commence alors dans les batteries placées aux environs de la rade. À ce moment, la « Bretagne » apparaît, suivie de six autres grands vaisseaux. Tous s'avancent silencieusement, sans fumée, sans voiles, sans paraître battre l'eau, comme poussée par quelque force surnaturelle.

« Alors, les vaisseaux en rade, le « Borda », la « Licorne », l'« Ardente », etc..., commencent à tonner : en un instant, ils sont pavoisés. L'« Ardente » est cette même frégate que j'ai vu lancer, il y a un an, au passage du Prince Constantin. Le bruit du canon et l'odeur de la poudre enivrent tous les spectateurs. Les matelots grimpent dans les vergues comme des singes : ils y font l'effet de petits bâtons noirs et blancs, et sur le passage de la « Bretagne », on entend retentir les cris de VIVE L'EMPEREUR !

« Puis tout le bruit cesse : la « Bretagne » est arrivée au mouillage. Alors, on voit sortir du port plusieurs embarcations, précédées par le canot impérial. Toutes se dirigent vers le vaisseau amiral. Elles restent quelque temps près du bord, et l'on entend s'élever les sons d'une musique instrumentale, qui joue : *Partant pour la Syrie* !

« Quelque temps après, le pavillon impérial est amené du haut du grand mât de la « Bretagne », et remplacé par un pavillon ordinaire. C'est l'instant auquel l'Empereur quitte le bord.

« Nous voyons le canot impérial s'éloigner, suivi des autres. À ce moment, l'escadre, qui n'avait pas encore parlé, commence à tirer. La « Bretagne » donne le signal : Elle s'illumine successivement à toutes ses embrasures, à commencer par les batteries basses, d'un triple rang de flammes. On répond du haut des murs

de Brest, qui étaient aussi restés silencieux jusqu'à ce moment, par un feu bien nourri. Chaque vaisseau renouvelle son salut trois fois, et les cris de Vive l'Empereur ! retentissent sur la rade.

« Le canot impérial disparaît à nos yeux à l'entrée du port : alors, toutes les cloches de la ville sont mises en branle. Nous revenons à Recouvrance, non sans nous retourner plusieurs fois pour contempler le spectacle de tous les vaisseaux pavoisés.

« Après avoir passé la porte de la ville, nous descendons la rue, dans laquelle un grand nombre de fenêtres est garni de drapeaux. Nous arrivons au port, mais le passage est interrompu.

« Les bateaux ont cessé leur service, et l'on est en train d'installer un pont en bois. Je vais faire une promenade dans Recouvrance. A mon retour, le pont vient d'être rétabli : je m'y précipite au milieu de la foule, et les pieds quelquefois dans l'eau, je parviens à gagner le quai de Brest.

« Je me dirige vers la Grand'Rue, en passant sous l'arche du nouveau pont, sur lequel on a écrit : « PONT NAPOLEON III.

« La porte d'entrée du pont est ornée de mortiers, de canons, de boulets et de faisceaux d'armes. L'arc de triomphe est placé au coude, près du grand escalier. Il se compose d'une grande porte et de deux latérales plus petites. On y a peint d'anciens chevaliers revêtus de leur armure. L'arc est entouré de caisses d'orangers et d'autres plants exotiques. Au-dessus de l'arc de triomphe sont, des deux côtés de la rue, des mâts vénitiens, plantés à vingt pieds les uns des autres, reliés par des guirlandes en verdure, et transversalement par des guirlandes de fausses fleurs portant au milieu une couronne.

« Contre les mâts sont des écussons entre des drapeaux. On a inscrit dessus les noms de plusieurs communes du département. Les deux plus rapprochés de l'arc portent les noms de Landudec et de Pont-Croix. Celui de Douarnenez se trouve auprès des portes. Le sol est sablé. Même décoration pour la rue de Siam, depuis les portes jusqu'à la Préfecture maritime. Je remonte la Grand'rue jusqu'à la place de la Médiance, prends la rue de la Pompe, la rue de Siam en passant devant la Préfecture, la rue d'Aiguillon, et je me trouve sur le Champ de bataille... Un instant après, l'Empereur et l'Impératrice viennent se promener sur la terrasse.

« Les défilés des communes de l'arrondissement commencent devant eux, drapeau en tête. L'Empereur est en grand costume de Général : il fait à chaque instant le salut militaire.

« L'Impératrice a une robe bleue à parements blancs ; elle a un mouvement oscillant continu. On entend quelques « BIGNOUS » (sic). Au bout de dix minutes, ils se retirent... Après avoir soupé au village de Kerjean, nous revenons à travers champs pour aller

à Brest voir l'illumination. Nous voyons sur la côte de Lanvéoc des feux allumés de distance en distance.

« Les glacis ne sont pas très illuminés, mais au-dessus de Brest, le ciel est en feu. Dans la rue de Siam, que nous descendons, toutes les fenêtres sont garnies de lampions ou de lanternes vénitiennes. La façade de la Préfecture maritime est bien illuminée, mais on n'en laisse pas approcher. Nous tournons par la rue de la Rampe pour arriver sur le champ de bataille.

« A ce moment, on annonce que l'Empereur va paraître sur la terrasse. Nous allons nous poser au premier rang. La terrasse est splendidement illuminée. Effectivement, peu de temps après, l'Empereur et l'Impératrice, accompagnés des Ministres, d'officiers supérieurs de la marine et de l'Evêque de Quimper, arrivent et se promènent quelque temps : ils répondent gracieusement aux vivats de la population. Nous allons ensuite par la rue d'Aiguillon voir les illuminations du Cours d'Ajot. Les contre-allées ne sont pas illuminées, mais celle du milieu présente un coup d'œil téérique.

« Le long des arbres grimpent des lampions avec les chiffres N et E alternés, et placés dans des couronnes de flammes.

« Chaque arbre est rejoint à celui qui lui est opposé, par un demi-cercle de lampions, de sorte que l'on passe sous une voûte de feu d'un bout à l'autre. Une foule de promeneurs se presse sur le Cours... Nous descendons sur le port. Nous remontons la Grand'Rue, qui est aussi bien illuminée ; en passant devant l'église Saint-Louis, nous nous arrêtons pour en considérer l'illumination... »

Le lendemain, nouvelle promenade sur le cours d'Ajot, d'où l'on aperçoit les vaisseaux pavoisés : « On nous dit que l'Empereur va passer pour se rendre au port; nous allons nous poster pour l'attendre, dans la rue de Siam, et nous voyons défiler tous les équipages... Enfin l'Empereur et l'Impératrice passent en voiture découverte... Nous gagnons la porte de Recouvrance et nous voilà hors de la ville... Nous montons dans un petit bois qui est le long de la rive... De temps en temps, nous entendons dans Brest crier VIVE L'EMPEREUR !

« Tous les coqs du voisinage y répondent ! Enfin, au bout de deux heures de temps, passe le canot impérial et sa suite.

« Il s'arrête pour voir partir les mines. Ils se rendent à l'usine de la Ville-Neuve. Alors nous traversons... Nous voyons en passant l'édifice à buée et le séchoirs de la marine, l'édifice où l'on conserve le canot impérial, les bâtiments de Pontaniou, et nous entrons dans un grand bois taillis; d'où nous entendons les ouvriers de la Ville-Neuve acclamer l'Empereur... »

Le jour suivant, Léopold Gouzil prend le bateau à vapeur pour

Landévennec, « où nous trouvons, dit-il, tout le monde réuni sur la jetée pour attendre l'Empereur : on y a construit un arc de triomphe en feuillage. Des Bignous, qui sont à bord, nous y gratifient d'une sérénade. Nous passons près des vaisseaux au mouillage... » Au Port-Launay, à Châteaulin, Saint-Coulitz et dans plusieurs communes, sont aussi dressés des arcs de Triomphe pour le passage des illustres voyageurs.

« En passant, nous voyons confusément les arcs de triomphe de Kerfeunteun et de Quimper... Je me couche le soir, accablé de fatigue, attendant pour le lendemain l'arrivée de l'Empereur et de ma famille, dans le chef-lieu du département du Finistère. »

Le 5 août, le Maire de Pouldergat s'était rendu à Quimper : parmi les emplettes faites à l'occasion du voyage impérial, figure « une écharpe de maire », payée la coquette somme de 28 francs. « L'été est là, radieux, et le soleil invite aux joies balnéaires sur les grèves admirables de la baie de Douarnenez : le 10, « promenade au Ry et bain de mer », signale M. Gouzil dans son « livre de bord ». Le 12, par « vent calme, beau temps », il note simplement : « Passage de l'Empereur Napoléon 3 (sic) à Quimper. » Le 13, « retour à la maison, incendie à Kerhomen » (ferme de Pouldergat).

Parmi les dépenses de circonstances, nous trouvons encore une somme de 3 francs, 60 en « ballons pour illumination ».

Les beaux jours s'enfuient à tire d'aile, déjà l'automne est proche, et avant la mauvaise saison toutes précautions sont prises pour que l'estomac ne soit pas en peine : le 16 septembre, un « porc gras » est acheté à la foire de Pont-Croix, pour 69 francs : le lendemain, il passe de vie à trépas, malgré ses lamentables protestations. Et le surlendemain, il repose en paix dans les profondeurs humides des charniers.

Le 28 septembre, après une tiède journée, calme et ensoleillée, M. Gouzil aperçoit « une belle comète au Nord-Ouest ».

Entre deux procès, son fils Léopold ne dédaignait pas de souffler dans un flageolet. Aussi sa sœur Maria lui écrit-elle : « J'oubliai de te dire d'envoyer ton flageolet, parce que j'ai ici quelques lignes de musique dont je désirerai connaître l'air, avant d'aller à Quimper. »

Avant le Carême de 1860, ce sont les réjouissances du Carnaval : « Hier, nous avons eu une joyeuse soirée pour terminer le Carnaval. Maria et moi étions dans le salon, et dans la cuisine se chauffaient la Maman, l'oncle et les domestiques.

« La cuisine n'a cessé, pendant toute la soirée, de retentir de chants joyeux. La Maman a presque épuisé son répertoire : Te Deum, Magnificat, Rosaire, Psaumes... et enfin nous sommes mon-

tés au chant du *Tantum Ergo*. Aujourd'hui, après la visite des ouvriers, je suis venu prendre mon poste de garde (Mme Gouzil était en effet souffrante), tous les autres sont allés DA GUERCHET AL LUDU (chercher les Cendres !), Memento Homo !...

« 23 février. — Je suis allé aujourd'hui voir les travaux de la route de Landudec, En passant par le bourg de Pouldergat, j'ai appris la nouvelle. La noce de Monsieur Le Cloarec est terminée, et depuis son retour de Plogonnec, les habitants du bourg font tous les soirs un grand tapage, c'est à dire un charivari !

« Son épouse n'est pas encore venue; elle viendra ce soir, elle craint aussi le tapage. Le meneur de la joyeuse troupe est le cabaretier Sébastien Le Berre, son concurrent...

« Le 24 janvier. — Mme Le Cloarec n'a pas eu de vacarme cette nuit. J'ai fait savoir à M. Le Berre qu'il devait se taire s'il ne voulait pas avoir des ennuis... »

Le 2 février, jour de la Purification, « on sale le cochon ». Le 25, le Maire de Pouldergat renouvelle son abonnement au journal « Le Monde » : 67 francs. Le lendemain est le premier dimanche du Carême; parmi les provisions de la semaine : 3 francs, 75 de poisson salé et une livre de fromage pour 90 centimes.

Le 1^{er} mars, M. Gouzil note : « Le tirage au sort s'est très bien passé pour la commune de Pouldergat; je perdrai deux jeunes gens ou tout au plus trois. Beaucoup de marins ont eu de bas numéros, et je pense que pour atteindre le contingent, on n'ira pas au-delà de 90... »

Le 7, une vache est vendue à la foire de Pouldavid pour 70 francs. Le 14, l'achat d'une barrique de vin rouge de 220 litres, se monte à 180 francs, avec trois francs pour 200 bouchons.

Le parallèle est saisissant : il fallait près de trois vaches pour obtenir un fût de vin.

(A suivre.)

GRÉGOIRE LE CLECH

Quelques figures de pionniers de l'émigration bretonne au Canada et aux Etats-Unis

Dans la première partie de sa communication, M. Grégoire Le Clech rappelle l'évolution économique et démographique de la Bretagne au XIX^e siècle et analyse les motifs de l'émigration : fuite devant la misère (1), montée démographique constante (2), morcellement des terres (3), effondrement des structures artisanales de base

(1) En 1872 on comptait 49.000 mendiants dans les Côtes-du-Nord, dont 4.000 à Saint-Brieuc, soit un indigent sur 13 à 14 habitants. Voici le sombre tableau dressé par Emile Souvestre dans *Le Finistère en 1836* : « ignorance, saleté, misère, apathie générale des paysans; second département de France pour le nombre des indigents, 34.220, et des mendiants, 13.720, sur 502.851 habitants ».

(2) A Leuhan (Finistère), pour une population oscillant autour de 1.900 habitants, nous relevons 85 naissances en 1893, 81 en 1896, 86 en 1904, 79 en 1906, ce qui représente 41 à 45 naissances pour 1.000, soit quatre fois le chiffre de ces dernières années.

(3) En 1929 les exploitations dans les cinq départements bretons se répartissent ainsi qu'il suit :

— exploitations de moins de 1 hectare	67.909
— exploitations de 1 à 5 hectares.. .. .	103.576
— exploitations de 5 à 10 hectares.	73.233
— exploitations de plus de 10 hectares	91.191

de la province (tissages, mines, ardoisières, pêche, etc...) devant la concurrence des régions récemment industrialisées et la concentration capitaliste.

Le premier courant d'émigration prend naissance vers 1850 au pays des toiles (régions de Pontivy, Loudéac, Moncontour, Quintin), puis autour de Guingamp et Lannion (4). De 1838 à 1946, la population du canton d'Uzel, au cœur de l'ancienne « fabrique » tombe de 13.887 à 5.946 habitants. A partir de 1880, les tisseurs de Coray, spécialisés dans la fabrique des toiles et des pilous (5) pour la confection des vêtements bretons, dans la Cornouaille des Monts, furent à leur tour victimes des tissages mécaniques et des draps (noirs, gris-bleus) du Nord ; le pays de Coray devint alors un important foyer d'émigration, à la limite sud du pays des américains, c'est-à-dire de la région Gourin-Roudouallec-Leuhan, touchée par la crise des ardoisières de la Montagne noire.

La pêche en Islande et à Terre-Neuve, qui avait connu son ère de prospérité à la fin du XIX^e siècle (6) fut concurrencée par les armateurs de Boulogne qui utilisèrent le chalut. La dernière goélette paimpolaise fit son dernier voyage à la grande pêche en 1935.

Ces transformations démographiques et économiques entraînèrent une émigration massive : de 1900 à 1940, on peut chiffrer l'émigration bretonne à 600.000 départs, soit environ le cinquième de la population des cinq départements bretons. Dans ce total, le Finistère, département le plus peuplé, s'inscrit en tête avec 210.000 émigrants, puis le Morbihan avec 150.000

De 1940 à 1970, plus de 200.000 Bretons ont quitté leur Bretagne natale, et l'exode n'est pas près de tarir puisqu'il faut de moins en moins de bras à la terre.

(4) La culture du lin occupait 10.000 hectares environ en 1838 dans les Côtes-du-Nord, contre 3.703 en 1866.

(5) Pilou : tissu grossier, mi-laine, mi-toile.

(6) En 1895, la flottille de Paimpol comptait plus de 80 goélettes.

Le tableau du mouvement de la population de la commune de Leuhan (canton de Château-neuf-du-Faou dans le Finistère) de 1882 à 1946 est expressif :

	1882 1886	1887 1896	1897 1901	1902 1906	1907 1911	1912 1921	1922 1931	1932 1936	1937 1946	Total
Différences Naissances-Décès ..	183	134	131	183	153	102	172	48	39	1.145
Différence accusée par les dénombrem- brements de population.. ..	+ 80	+ 42	+ 91	+ 57	+ 21	— 108	— 158	— 61	— 52	— 81
Différence entre les deux chiffres précédents = Emigration... ..	101	92	40	126	132	210 guerre	330	109	91 guerre	1.231

Population totale en 1882 : 1.640.

Population minima en 1970 : 1.281.

Population maxima en 1911 : 1.933.

Population en 1946 : 1.554.

Cette émigration de 1.231 habitants en 65 ans représente 75 % de la population de 1882, 79 % de la population de 1946 et 96 % de la population de 1970.

On peut donc dire que la commune rurale de Leuhan compte autant d'habitants émigrés qu'elle n'en compte en 1970.

Ce pourcentage d'émigration est sensiblement le même sur toutes les terres pauvres des Montagnes Noires : au cours des cinquante dernières années certaines communes comme Coray, Trégourez, Laz, Leuhan, Châteauneuf-du-Faou, Spézet, Saint-Goazec, dans le Finistère, Roudouallec, Gourin, Guiscriff, Langonnet, dans le Morbihan, auront bientôt perdu par émigration autant d'habitants qu'elles n'en conservent.

Les principaux centres d'attraction des Bretons émigrés sont Paris et sa banlieue industrielle, les ports (Le Havre et Rouen, Marseille et Toulon), le Val-de-Loire et l'Aquitaine. Dans cette dernière région une émigration dirigée par l'Office Central de Landerneau entraîne de 1921 à 1926 un millier de familles d'agriculteurs, aujourd'hui au nombre de 15.000 habitants, qui sont arrivés à dominer économiquement certains cantons du Périgord et de la région d'Agen et de Villeneuve. Il y a là une réussite qui ressemble à beaucoup d'égards à celles de nos pionniers installés au Canada depuis trois quarts de siècle. La colonisation s'est faite d'ailleurs sur les mêmes principes, avec regroupement systématique et encadrement religieux.

Depuis 1945 — comme après la grande guerre — nous assistons à des départs massifs aussi bien vers les régions industrielles françaises et les grandes villes, que vers l'étranger, Etats-Unis et Canada. C'est la répartition de l'exode que nous avons connu de 1919 à 1930.

Qu'ils soupirent, tous ces ruraux et ces anciens marins, comme après le bonheur même, après la semaine de 40 heures et le repos hebdomadaire, la sécurité sociale, les congés payés et le cinéma, une maison confortable et bien équipée, l'uniforme de gendarme ou la retraite du fonctionnaire, qui d'entre nous pourrait encore s'en étonner ou le regretter ?

Et si ce mieux être, qui s'accompagne généralement d'une montée dans l'échelle sociale, n'est pas accessible dans la Bretagne natale, on ira le quérir, au prix d'un long exil et d'un rude combat, dans les faubourgs d'Aubervilliers ou de New-York, à Rouen ou à Buenos-Aires, sur les rives de la Garonne ou dans les vastes plaines du Manitoba ou de la Saskatchewan.



Les émigrés bretons pour le Canada furent les premiers à se lancer dans la grande aventure américaine. Mais, contrairement à ce qu'on croit généralement, les Bretons de la période historique de 1608 à 1763, ne furent pas nombreux.

Voici quelques chiffres qui ne manqueront pas de surprendre.

*Répartition des 417 familles françaises
établies au Canada de 1608 à 1666*

Province d'origine	Nombre de familles
Normandie	125
Perche	57
Aunis, Saintonge, Angoumois	55
Anjou, Blaisois, Poitou Touraine	50
Paris et Ile-de-France	28
Maine	16
Bretagne	14
Brie	9
Champagne	9
Picardie	9
Beauce	9
Guyenne, Gascogne, Périgord	6
Lorraine	4
Marche et Berry	3
Lyonnais et Forez	3
Provence	2
Flandre, Hainaut	2
Languedoc	1
Divers	12
Total	417

Dans ce tableau (7), toutes les provinces françaises sont à peu près représentées, avec prédominance des éléments de la partie ouest de la France, entre l'Atlantique et une ligne allant de Rouen à Bordeaux.

(7) Tableau tiré d'une étude sur « *Les Français au Canada* », de Langlois.

Mais l'apport de la Normandie et du Perche — 182 familles sur 417 — représente à lui seul, 43,6 % de l'ensemble de la France, alors que la Bretagne avec 14 familles sur 417, ne compte que pour 3,3 %.

Une autre précision, qui surprendra également : pendant les deux siècles de la colonisation (1564-1763) seulement 25.000 Français auraient quitté la France, pour se rendre au Canada et 17.000 environ y auraient débarqué. Une partie en revint.

En ce temps-là, les traversées étaient très meurtrières. La moyenne des déchets était d'environ un tiers des embarqués, par suite des tempêtes des accidents et des épidémies.

LES PREMIERS VOLONTAIRES POUR LA GRANDE AVENTURE

Le courant d'émigration vers le Canada et les Etats-Unis a commencé avant 1840, sous la Monarchie de Juillet

A partir du Traité de Paris (1763), qui cédait tout le Canada à l'Angleterre, l'émigration bretonne, mis à part un mince filet de Saint-Malo à Saint-Pierre-et-Miquelon et, de là, à Montréal, sur le continent, fut pratiquement inexistante.

Les Canadiens français, encadrés par un clergé qui n'abdique pas, fortifient leurs positions sous la domination anglaise.

C'est ce qu'on appelle le « miracle canadien » ou le « miracle des berceaux ».

Aujourd'hui, on compte environ cinq millions et demi de Canadiens français. (Ils n'étaient que 70.000 en 1763.)

Les premiers départs du Finistère

Ce n'est que sous le Second Empire qu'on note quelques départs du Finistère.

Dès 1855, c'est le départ de six Morlaisiens pour Terre-Neuve, et aussi, ce qui ne surprendra pas ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre département du Finistère, Charles-Bonaventure du Breil, Marquis de Rays,

âgé de 24 ans, de Bannalec (Sud-Finistère), qui s'en va prospecter au Canada, à la recherche de la « bonne affaire ». Nous le retrouverons, plus tard, « Sur la Piste des Bretons du Pacifique », lancé dans une folle aventure d'émigration, à la « Colonie de Port-Breton », dans la Nouvelle Irlande, îlot déshérité, situé à l'est de la Nouvelle-Guinée.

Enfin, en 1857, deux autres nobles émigrèrent également au Canada. Ce sont Jégou du Laz, âgé de 26 ans, propriétaire à Saint-Pol-de-Léon (Nord-Finistère) et Parcevaux de Tronjoly, âgé de 24 ans, avocat, également de Saint-Pol-de-Léon.



En ce qui concerne les Etats-Unis, toujours dans le Finistère, dans le registre des passeports des Archives départementales, à Quimper, qui commence en 1854, nous notons, cette même année, le départ de Jean Le Bars, âgé de 29 ans, tailleur à Douarnenez, suivi, en 1855, par le commis-négociant Jean Laurent, âgé de 25 ans.

Toujours en 1855, c'est le tour d'un missionnaire de Plobannalec (Sud-Finistère), Pierre Calvez, âgé de 26 ans, puis du commis-négociant morlaisien Pierre Pesseau, âgé de 24 ans, d'un pharmacien brestois, François Hubert, âgé, lui, de 50 ans, enfin le noble Jean-Joseph de Kergariou, âgé de 36 ans, propriétaire à Kerfeunteun, près de Quimper.

En 1856, c'est le tour de Clet Urcun, âgé de 35 ans, professeur, de Goulien (Sud-Finistère), et, en 1858, il appellera son frère, Guillaume Urcun, âgé de 34 ans, cultivateur à Goulien.

*On émigra plus tôt, aux Etats-Unis
dans le Morbihan (1837)*

En effet, les Morbihannais émigrèrent aux Etats-Unis dès 1837.

Le premier à partir (celui du moins dont nous avons trouvé la trace, aux Archives départementales du Morbihan, à Vannes) fut le chapelier lorientais Jean-Marie Cornet, âgé de 29 ans, suivi, en 1838, par le propriétaire Timoléon Dusaussouir du Jonc, âgé de 21 ans, de Ques-

tembert, et, en 1839, ce fut le tour du négociant Jean-Baptiste Boutier, âgé de 38 ans, accompagné de sa femme, de quatre enfants et d'un domestique.

La première femme à s'en aller, en tant que chef de famille, est, en 1839, Marie-Josèphe Trehin, âgée de 32 ans, marchande à Auray, avec ses deux enfants, âgés de six et huit ans. Elle ne manquait pas de courage pour se lancer ainsi, seule, dans la grande aventure.

**

Par contre, et c'est assez surprenant, l'émigration au Canada ne débuta véritablement qu'en 1874, avec le meunier Mathurin Mahéo, âgé de 21 ans, de Saint-Armel, et le menuisier Henri Le Grunhec, âgé de 39 ans, de Locminé, parti en 1875.

Ils furent suivis, en 1877, par Jean Sanson, âgé de 54 ans, propriétaire à Saint-Jean-de-Brévelay, accompagné de son fils, âgé de 17 ans.

Vers 1840, un fort courant vers La Louisiane (U.S.A.) existait déjà en Loire-Inférieure

En ce qui concerne la Loire-Inférieure, avec le grand port de Nantes, tourné vers l'Amérique, l'émigration commença dès le début du XIX^e siècle, mais le registre des passeports de Nantes que nous avons consulté, ne commence qu'en 1841.

A ce moment, existait déjà un fort courant vers la Nouvelle-Orléans, en Louisiane.

Nous avons enregistré 3 départs en 1841, 11 en 1842, 18 en 1843, et 7 en 1845, et, en tout, de 1841 à 1885, 405 départs pour les Etats-Unis.

La Loire-Inférieure fut, de loin, le plus important foyer d'émigration bretonne.

Voici quelques noms, pris au hasard :

1841. — Mlle Aglaé Godefroy, âgée de 20 ans, de Nantes.

— Mlle Moreau, âgée de 39 ans, sage-femme accompagnée de son fils, de Nantes.

1842. — Joseph Hubeault, âgé de 30 ans, voyageur de commerce de Nantes.

— Jean Hurtin, âgé de 20 ans, commis-quincaillier, de Nantes.

— Mme Carmélite Benoît, âgée de 41 ans, avec ses 5 enfants, en bas âge, journalière, de Nantes.

C'est la première femme, à émigrer, en tant que chef de famille. Nous aurions bien aimé savoir ce qu'elle était devenue, avec sa nombreuses famille...

1843. — Achille Cheton, planteur, de Nantes : il avait dû venir rendre visite à sa famille, après avoir bien réussi en Louisiane.

— Mme Virginie Dejoux, âgée de 30 ans, propriétaire, de Nantes.

Il y eut 405 départs aux Etats-Unis, pour la période allant de 1841 à 1885. Et la plupart de ces Bretons étaient des Nantais.

**

En ce qui concerne le Canada, par contre, il faudra attendre la fin du XIX^e siècle (vers 1890) pour voir se dessiner un timide courant d'émigration, principalement vers le Manitoba (Saint-Claude, Notre-Dame de Toutes Aides, dont la fondation est due, en grande partie, à une généreuse Nantaise).

*Assez peu de départs définitifs pour l'Amérique
en Ille-et-Vilaine*

Pour ce qui est de l'Ille-et-Vilaine, nous n'avons pu obtenir que le registre des passeports de Rennes, allant de 1885 à 1905.

J'y ai relevé 76 départs pour Saint-Pierre-et-Miquelon (émigration temporaire, le plus souvent en liaison avec la pêche à la morue, principalement de Saint-Malo, Saint-Servan et de quelques communes limitrophes) : 22 départs au Canada, 12 pour les Etats-Unis, 13 en Allemagne, 13 en Russie (des instituteurs et des gouvernantes), 6 en République Argentine, et 6 en Australie.

Voici quelques noms pour les Etats-Unis :

1885. — Ollivier Rouxel, âgé de 42 ans, ajusteur, de Rennes.

1886. — Cherel de La Rivière, âgé de 23 ans, sans profession, de Bruz.
— Quatrebœufs, Emile, âgé de 18 ans, ajusteur, de Rennes.
1890. — Basset Jean-Baptiste, âgé de 54 ans, aubergiste, Châteauneuf.
1891. — Lesaint Mélanie, âgée de 62 ans, marchande de chaussures, de Fougères.
1899. — Tumoine Rosalie, âgée de 27 ans, domestique, de Cogles.

Pas de lumières pour les Côtes-du-Nord

Pour le département des Côtes-du-Nord, le registre des passeports, intéressant cette période du XIX^e siècle, a disparu, mais ce département, sauf quelques points de la côte de la Baie de Saint-Brieuc et le Trégor, a été relativement peu touché par le courant d'émigration vers l'Amérique.

Il faut cependant signaler que l'Abbé Le Floc'h, originaire de Magoar (Côtes-du-Nord), qui a entraîné plusieurs centaines de Bretons (plus de 600) dans la Province de Québec et surtout dans la paroisse de Saint-Brieux, dans la région de Prince-Albert (Saskatchewan), en 1904-1905 et dans les années suivantes, a recruté plus de 200 colons dans la région de Guingamp et dans le Trégor (8).

Les Sœurs de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord), « les Filles de la Providence », y fondèrent un Couvent et une école très réputée : les élèves, dit-on, ont le meilleur parler français de toute la Saskatchewan.

L'émigration bretonne après 1848

Enfin, après 1848, le mouvement s'accroît dans toute la Bretagne; quelques faits particuliers doivent être signalés ici.

Les différents régimes (Second Empire et III^e Répu-

(8) Voir « La fondation de la paroisse de Saint-Brieux, en 1904 » dans le tome I : « Sur la piste des Bretons du Canada » ou dans le Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, tome XCIII, année 1967, pages 287 à 329.

blique) ne voyaient pas d'un bon œil cet exode vers l'Amérique, si modeste fût-il, en certaines périodes.

Ils multipliaient les appels en faveur d'une colonisation en Algérie et en Tunisie.

Des appels dans la presse régionale, des affiches annonçant la vente de terres dans ces deux colonies, des circulaires des préfets aux mairies se multiplièrent de 1850 à 1870, en 1890-1894, de 1900 à 1914.

Nous étudierons cette émigration en Afrique du Nord, dans un troisième volume : « *Sur la Piste des Bretons à travers le monde* ».



Il convient de noter quelques anomalies dans cette émigration bretonne, durant la seconde moitié du XIX^e siècle.

Un rapport de M. le Ministre de l'Intérieur sur l'émigration française permet de voir que, durant les années 1857-1858, sauf pour les Côtes-du-Nord et la Loire-Inférieure, l'émigration bretonne était insignifiante.

Un débat à la Chambre des Députés, trente ans plus tard (10 novembre 1888), provoqué par la question posée à M. le Ministre de l'Intérieur par l'évêque, député du Maine-et-Loire, M. Freppel, relative au départ massif de plus de 400 ardoisiers bretons de Trélazé, près d'Angers, pour la République Argentine, à l'automne 1888, nous apporte également des renseignements très précis sur l'émigration bretonne en 1887-1888.

De la réponse de M. Léon Bourgeois (9), Sous-Secrétaire d'Etat à l'Intérieur, à Mgr Freppel, nous extrayons le passage suivant :

« ... Vous trouverez dans le Rapport publié tous les trois ans par le Ministre de l'Intérieur, sur le mouvement d'émigration, des renseignements très précis qui confirment absolument les affirmations que j'ai apportées ici.

« ... Il semble, au contraire, que depuis 1885, un cer-

(9) M. Léon Bourgeois, né en 1851, fut l'un des promoteurs de la *Société des Nations*.

tain nombre de foyers d'émigration se forment et se développent dans certaines régions industrielles.

On a parlé du département de l'Aveyron : il tient, effectivement, un rang élevé, aujourd'hui dans la statistique française.

L'honorable évêque d'Angers citait, tout à l'heure, la Bretagne. Dans les chiffres de 1887, les derniers qui nous soient parvenus, je n'ai pas trouvé trace de ce mouvement d'émigration dans les pays bretons.

— M. Freppel : « Ces renseignements ne vous sont pas encore parvenus. »

— M. le Sous-Secrétaire d'Etat : « Ces faits que vous signalez (10) doivent être très récents, car jusqu'au 31 décembre dernier (1887), les départements des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan, se trouvaient tout à fait au dernier échelon de la statistique d'émigration. » (11)

Il faudra attendre la fin du XIX^e siècle, et surtout la période d'avant-guerre, de 1900 à 1914, pour voir l'émigration bretonne en Amérique du Nord — Canada et Etats-Unis — prendre une réelle importance.

Ce fut l'âge d'or pour nos « Américains » et nos « Canadiens » avec la période 1920-1930.

Canada et Etats-Unis

Le Canada fut le pays d'élection de nos paysans attirés par l'attrait des 64 hectares offerts gratuitement aux nouveaux colons.

La plupart d'entre eux ont fait souche dans la Province de Québec, le Manitoba et la Saskatchewan. Très peu d'entre eux sont revenus en France.

Les émigrants bretons aux Etats-Unis sont aussi, en

(10) Il s'agit du départ des 400 ardoisiers de Trélazé pour la République Argentine, à l'automne 1888. Il y eut des milliers de Bretons à émigrer en 1888-1889-1890. Pour beaucoup d'entre eux, ce fut une expérience désastreuse.

(11) Nous avons vainement essayé de nous procurer ces statistiques du Ministère de l'Intérieur qui auraient été très précieuses pour nous. Nous n'en avons que deux, pour des périodes où l'émigration était à peu près nulle en Bretagne.

majeure partie, des paysans et des artisans, mais, fort curieusement, ils sont à peu près tous devenus des citadins — des cuisiniers pour la plupart — à New-York, Lodi, Paterson, Milltown, Passaic, Trenton, Ridgewood, Garwood, New-Rochelle, Boston, Pittsburg, etc...

Ils se sont rapidement adaptés à leurs nouveaux métiers, dans les hôtels et les restaurants, dans les chantiers ou les usines. Il en est très peu à être restés cultivateurs.

Mais une grande partie des premiers émigrants des Etats-Unis sont rentrés, après 10, 20, 30 ans, ayant généralement réussi.

LE TRAPPISTE LEUHANNAIS, JOSEPH NAVELLOU, A L'ABBAYE D'OKA, CANADA (1887-1930)

C'est une figure curieuse que celle du Trappiste Joseph Navellou, issu d'une vieille famille leuhannaise.

Né à Leuhan (Finistère), le 18 mai 1858, Joseph Navellou entra très jeune au séminaire. Mais son service militaire le détourna, pour un temps de sa vocation sacerdotale.

Vers 1880, suivant l'exemple de beaucoup de Bretons, il travailla dans les chemins de fer. Durant quelques années, il fut employé à la gare de Tours. Mais, pris de remords, il ne tarda pas à entrer en religion chez les Cisterciens, à la Trappe de Bellefontaine, moutier angevin, fondé en 1826.

En janvier 1887, son ordre le dirigea en qualité de spécialiste des questions agricoles, à la Trappe d'Oka ou Abbaye Notre-Dame-du-Lac, à 50 kilomètres à l'ouest de Montréal, dans le Comté des Deux Montagnes.

Il y mourut en 1930.

Il était le premier « Canadien » de la région et, comme il fut, pendant plus de 40 ans, le responsable d'une ferme de 720 hectares, il se trouve à l'origine d'un courant d'émigration dont on conserve encore le souvenir dans le pays.

Lorsqu'il manquait de main-d'œuvre, il faisait appel à des compatriotes sur lesquels il savait pouvoir compter.

Les compagnons d'avant la guerre 1914-1918, son neveu Louis Navellou, Fanch Laz, du bourg de Leuhan, et Yves Eon, l'ancien tisserand de Goarem (Leuhan) sont morts.

En 1923, le frère Gérard eut la joie de faire la connaissance de deux autres neveux, Jean et François Navellou qui furent employés deux ans à Oka, avant de passer aux États-Unis. Par sa correspondance et les nombreuses revues qu'il adressait à sa famille, il exerça une influence novatrice sur l'évolution des procédés culturels à Leuhan.

À la suite d'une demande de renseignements concernant notre compatriote, l'abbé mitré, Dom Pacôme Gaboury nous a transmis cette appréciation :

« Notre bon frère Gérard a eu ici la direction de la ferme (720 hectares) qu'il a littéralement mise en production et en valeur. Il a laissé un profond souvenir de savoir faire, de dévouement et d'édification... »



L'histoire de cette abbaye française en terre canadienne mérite qu'on s'y attarde car son action est tout à fait comparable à celle des abbayes cisterciennes bretonnes (Le Relecq, Landévennec, Bon-Repos, Boquen, à Plénée-Jugon (Côtes-du-Nord), etc...) qui furent à l'origine de plusieurs de nos anciennes paroisses.

C'est en 1881 que le nouveau monastère d'Oka fut érigé en prieuré canonique dans un site aussi sauvage, mais moins marécageux que celui du premier Cîteaux.

Cette terre ingrate des débuts, rocailleuse sur les flancs de la colline d'Oka, avec pente raide vers des marais réputés indrainables et les sables sans fond d'une maigre pineraie, continue à s'améliorer sous le travail acharné des moines défricheurs.

Au cours du dernier quart de siècle, la Trappe d'Oka, dont la communauté était en 1935 de 175 religieux, a décuplé ses œuvres. Elle est probablement la plus puissante organisation agricole de la Province de Québec, celle en tout cas où l'on a fait le plus de progrès. Ses troupeaux de race pure (Holstein de Hollande et de Frise du Nord, Ayrshires écossaises) servent de modèle à la population rurale du Québec qui vient y chercher les

reproducteurs dont elle a besoin pour améliorer sa production.

La porcherie est la plus moderne du Canada : on y élève 400 à 500 porcs de la race Yorkshire, réputée pour son jambon... (12)

Enfin, l'une des réussites de l'abbaye est le poulailler (plus de 6.000 volailles), orgueil du frère Wilfrid, créateur de la race « Chantecler », qui a été primée à Londres, Paris, Bruxelles, etc...

... Son verger de 32 hectares, ses glaïeuls sélectionnés, le fameux « Melon d'Oka », son fromage, tous ces produits jouissent d'une réputation nationale.

C'est ce qui a valu à la Trappe d'être transformée, dès 1908, en Institut agricole, affilié à l'Université de Montréal.

L'enseignement donné par des professeurs de l'abbaye et des laïcs s'adresse aux fils de cultivateurs, aux instituteurs, aux inspecteurs primaires, etc...

Par ses installations modèles, les travaux de ses chercheurs, son école vétérinaire, ses cours et ses revues, l'Institut agricole d'Oka se trouve à l'origine de l'introduction des méthodes modernes de culture et de sélection au Canada.

Les abbayes de Bon Conseil, près de Léon (Québec), de Mistassini, au nord du Lac Saint-Jean (Québec), de l'Assomption (Nouveau-Brunswick) et de Saint-Norbert (Manitoba) contribuent au rayonnement des Cisterciens et de leur enseignement dans tout le pays.

Voilà une association du spirituel et du temporel qui peut surprendre un étranger, mais qui est bien dans la ligne du Canada français, pays catholique et réaliste.



En juillet 1957, piloté par notre ami Louis Bizien, de Montréal, nous avons eu l'occasion de visiter la Trappe d'Oka. Bien que ce ne fût pas jour ouvrable, mais sachant que nous venions de France, l'abbé Dom Pacôme Gaboury nous réserva l'accueil le plus chaleureux et ainsi nous avons pu compléter notre documentation sur place.

(12) Chiffre énorme à l'époque, vers 1900.

Les plus anciens Trappistes ont gardé un merveilleux souvenir de notre compatriote Joseph Navellou, d'une activité débordante, arpentant les vastes terres du domaine, toujours à pied.

Nous avons pu nous recueillir sur sa tombe dans le cimetière où dorment 125 frères depuis 1881. Mais nous n'avons pu nous y attarder : il a fallu battre en retraite devant l'assaut virulent de milliers de moustiques, les terribles « maringouins », ce qui amusa fort le frère portier Omer, complètement immunisé.

Au passage, nous avons admiré le magnifique troupeau de 130 têtes, partagé entre les deux races Holstein et Ayshire.

Une des plus belles réussites du frère Gérard est le beau verger de 4.000 poiriers et pommiers à couteau. La grande hôtellerie sert de lieu de retraite aux industriels et aux intellectuels de Montréal désireux de faire une retraite spirituelle en même temps qu'une cure de repos et de silence.

L'Institut est agréablement situé sur le flanc d'une colline boisée dont les arbres l'abritent, en partie. Il a fort belle apparence et la beauté du cadre qui l'entoure ne laisse pas que d'impressionner tous les visiteurs. L'air y est vif et salubre.

Il est situé à une trentaine de milles de Montréal, la métropole du Canada, à laquelle le relie un beau boulevard traversant l'une des parties les plus intéressantes de la Province de Québec, région de producteurs laitiers et d'horticulteurs.

*
**

L'Institut agricole d'Oka fut fondé dans le but de former des jeunes gens instruits en sciences agricoles, en leur inculquant l'amour de la terre et les procédés modernes de culture.

Il a rempli ce rôle par ses divers degrés d'enseignement.

1. Un cours scientifique de quatre ans, affilié à l'Université de Montréal, laquelle honore les gradués d'un diplôme universitaire.

2. Un cours moyen de deux ans, en faveur des fils de cultivateurs et des jeunes gens de la ville désireux de retourner à la terre.
3. Des cours abrégés d'hiver, d'une durée variable, organisés pour les cultivateurs désireux de se renseigner sur les méthodes modernes de culture ou sur de nouvelles cultures préconisées.
4. Des cours d'été aux instituteurs et aux inspecteurs primaires.

Dès 1914, grâce à l'octroi fédéral à l'agriculture, l'enseignement reçut un élan remarquable par l'engagement de professeurs ayant fait un stage dans les Universités étrangères d'Amérique, de France et de Belgique, pendant que les moines tenaient eux-mêmes à prendre leurs diplômes universitaires.

EN 1881, A ROUDOUALLEC,
AU CŒUR DES MONTAGNES NOIRES,
UN TAILLEUR A L'ESPRIT AVENTUREUX
DONNE LE SIGNAL DE L'EXODE
VERS LES ETATS-UNIS

Le précurseur du courant d'émigration vers les Etats-Unis était un tailleur de Roudouallec, M. Nicolas Le Grand, né en 1852, qui est mort dans son village, à l'âge de 89 ans.

Sa fille, Mme Corentine Roignard, elle-même ancienne « Américaine », habite toujours une petite maisonnette, au bourg de Roudouallec, non loin de l'agence d'émigration tenue par M. Jean Fichen.

**

Roudouallec ! Un vieux et modeste bourg, tout près des sources de l'Isole et de l'Odet.

C'est encore le Morbihan, et pourtant l'église est bien plus proche des églises de Saint-Goazec et de Leuhan.

En 1928, le maire, M. François Grall, voulut bien nous aider très aimablement dans nos recherches.

— « Quels furent les premiers partants pour l'Amérique ?

— Cela est bien vieux et rares sont ceux de mes administrés qui n'ont pas effectué le voyage d'Amérique.

Quelques visites nous permettent de constater encore l'enthousiasme des émigrés temporaires pour le pays qui les avait attirés.

*
**

Enfin voici Nicolas Le Grand, solide vieillard qui, malgré ses 74 ans, fend du bois dans sa remise, avec une ardeur admirable.

— « Voici un journaliste, présente le maire, qui voudrait... »

— « Un journaliste ! »

Le septuagénaire nous lance un regard chargé de la plus complète indifférence.

— « Moi, voyez-vous, je ne sais pas lire... »

Pourtant, la question que nous lui posons semble l'intéresser. Du coup, il abandonne sa hache.

— « Eh ! oui, je suis parti le premier pour l'Amérique avec mes camarades Bourhis et Daouphars. Du premier, on n'a plus eu de nouvelles. Quant au second, il est mort après son retour au pays.

« L'idée d'entreprendre ce voyage m'avait été donnée par un camarade de régiment qui vivait aux U.S.A. avant son « congé ».

Il était tailleur, comme moi, au 72^e R.I., à Tours, et, pendant nos cinq années de service, il ne cessa de vanter les avantages de l'existence aux États-Unis, où il avait vécu.

« Mon congé terminé, en septembre 1877, je revins à Roudouallec. Bientôt marié, puis père de deux enfants, je vivais misérablement d'un salaire quotidien de 12 sous ! (13).

Cette situation était bien faite pour me rappeler les récits si souvent entendus pendant mon service militaire.

(13) Il convient de préciser, devant la modicité de ce salaire, que le tailleur, alors itinérant, allant travailler de ferme en ferme, était nourri. Ce qui explique la différence avec le salaire du maçon, 2,50 F. en 1910, et qui, lui, n'était pas nourri.

Premier séjour de 1881 à 1884

En 1881, résolu à tenter ma chance, je partis avec mes deux amis.

« Là, j'ai continuellement voyagé.

Dans le Connecticut, je gagnais 20 francs par jour, salaire énorme comparé aux 12 sous que je gagnais en France.

Dans une usine de fer, en Pensylvanie, j'avais 450 francs par mois.

« Comme je ne savais pas écrire, je fus plusieurs mois sans donner de mes nouvelles et sans pouvoir envoyer d'argent à la maison.

« A Roudouallec, on regardait ma femme avec pitié, car le bruit courait... que j'avais été mangé par les Peaux-Rouges !



Justement, à cette époque, on construisait un tronçon du « North Pacific ». Je fus embauché sur le champ et, dans ce vaste chantier, véritable Tour de Babel, je me trouvais mêlé à des travailleurs venus de tous les coins du monde.

J'aurais bien voulu envoyer quelque argent à ma femme.

Un jour, que j'étais descendu au ravitaillement à la ville voisine, j'entendis des joueurs de boules parler en français :

— « A toi, Pierre. On est bons ! »

Je me précipitai et, dix minutes plus tard, on trinquait : l'un des Français accepta de me servir de secrétaire.

« Lorsqu'à Roudouallec ma femme reçut son premier mandat d'Amérique, — 100 pièces d'argent de cent sous, — il y eut bien des envieux. A l'époque, un premier domestique de ferme gagnait à peine 150 francs par an.

Au bout de quatre ans, ayant gagné un bon pécule, je décidai de rentrer. Ce fut ma chance. Je n'avais pas quitté le chantier depuis deux heures, qu'une formida-

ble masse d'eau, rompant les barrages, inondait les voies, noyant plusieurs centaines d'ouvriers.

1884. — *Le retour de « l'Américain »*

« Lorsque je revins au pays, ce fut un événement. Tout le monde voulait me voir et la maison ne désemplassait pas. On venait même de Gourin, de Guiscriff et de Leuhan pour entendre parler de l'Amérique.

« Mes récits frappaient les imaginations et l'on envisageait maintenant, avec plus de confiance, l'éventualité du « grand départ » au pays des dollars et des Peaux-Rouges...

Malgré tout, on en revenait, et après, la vie était quand même plus facile.

Avec mes économies, j'achetai un café. On m'avait connu malheureux à Roudouallec. Maintenant j'étais à l'aise.

1890-1894 : *Nouveau séjour aux U.S.A.*

« Un soir, en 1890, une douzaine de voisins, qui partaient le lendemain pour l'Amérique, se trouvaient réunis chez moi, pour faire la fête. Ils me pressaient de les accompagner pour les guider. On vida de nombreuses bouteilles. Enfin, ces clients-là me déclarèrent qu'ils ne me paieraient les consommations que lorsque j'embarquerais avec eux au Havre.

« Ma femme protestait. J'insistai à mon tour près d'elle, lui affirmant que mon absence serait de courte durée... et je repartis.

— « Pour combien de temps ?

— Quatre ans. Mais ils m'ont payé mon voyage et je n'ai pas à le regretter car, maintenant, je suis à l'abri du besoin.

« Croyez-vous qu'il m'eût été possible d'avoir cette maison et ces champs que vous venez de traverser si j'étais resté à Roudouallec avec mon salaire de 12 sous par jour !

**

En effet, avec l'argent d'Amérique, Mme Nicolas Le

Grand put louer le café du « Cheval Blanc » et monter un petit commerce de tissus.

Malgré une famille de plus en plus nombreuse, c'était l'aisance...

Petite cause, grands effets

Parce que Nicolas Le Grand entendit parler d'Amérique pendant son service militaire, voici qu'aujourd'hui on émigre de toute la région des Montagnes Noires.

Faut-il voir là un danger ?

Nous ne le pensons pas car ces premiers émigrants ne se fixaient guère. Ce sont de modestes trimardeurs qui, simplement courent leur chance et reviennent au pays, tout comme le faisaient leurs aînés, après avoir accompli leur « Tour de France ».

D'ailleurs, n'est-ce pas seulement chez nous qu'ils peuvent tirer pleinement parti de leurs économies ? Et puisque leur fortune n'est que relative, ne l'apprécient-ils pas davantage dans le pays où, pour la plupart, ils ont vécu pauvrement !

1927. — *Quinze départs par mois à Gourin*
Deux agences d'émigration

On nous avait dit :

« A Gourin, la plupart des habitants émigrent en Amérique. Qu'est-ce donc qui provoque cet exode et pourquoi plutôt les Gourinois, les Roudouallécois et les Leuhannais que les habitants des contrées moins heureuses ?

Gourin ! Des rues qui grimpent en tous sens. Une grande place en pente raide.

Des listes multicolores, insolites dans ce bourg campagnard, s'offrent au regard sur les immeubles d'alentour : celles des prochains départs des paquebots de la « C.G.T. » ou de la « Cunard Line » pour l'Amérique.

— « Nous les appelons les « Américains », nous dit-on, bien que presque tous reviennent au pays. Ce sont généralement des cultivateurs, désireux de s'établir qui

s'en vont ainsi gagner, en quelques années, la petite fortune nécessaire à l'achat d'une ferme.

« Il s'en est suivi une hausse incroyable des prix : la location de l'hectare ne dépassait pas 50 francs, il y a 10 ans. Elle atteint aujourd'hui 800 francs !

« Une petite ferme de 7 hectares était vendue, il y a six mois. Isolement complet, terre médiocre, elle ne valait pas grand chose. Un « Américain » l'acheta 70.000 francs, le prix d'une belle ferme dans le canton voisin (en 1928, bien entendu).

« Presque tous reviennent avec des économies qui leur permettent de vivre en rentiers. Voyez cette maison, la plus grande, elle a été construite par l'un d'eux. Et celle-là, et cette autre que l'on achève, avec de larges « bow-windows », encore aux « Américains ». Le bâtiment ne chôme pas à Gourin.

« Avec de tels exemples, le mouvement d'émigration ne ralentit guère, au contraire.

Pendant le dernier semestre de 1927, on peut compter une moyenne de 15 départs par mois à Gourin. Et ce ne sont pas toujours les plus malheureux qui s'en vont : nous pourrions vous citer, par exemple, les enfants de gros commerçants du bourg, ceux de gros cultivateurs qui manquent à présent de main-d'œuvre.

« Lorsque les jeunes sont fiancés, ils entreprennent tout de suite les démarches nécessaires au départ. Pourvus d'une dote de 5 à 6.000 francs, ils peuvent faire face aux frais du voyage, aussitôt après le mariage.

Ils s'en vont pour la plupart à New-York ou dans le New-Jersey, à Trenton, Lodi ou Milltown, dans les usines Michelin où les Bretons sont en majorité.

Ouvriers ou manœuvres, ils gagnent si bien leur vie, qu'ils peuvent, presque aussitôt, réaliser des économies qui, au cours favorable du change, prennent une réelle importance.

« L'exode est tel à présent que deux agences d'émigration se sont créées à Gourin : l'une pour la Compagnie Générale Transatlantique, l'autre pour une compagnie de navigation américaine, la « Cunard Line ».

On se charge là de réunir toutes les pièces nécessaires

et d'obtenir la délivrance du passeport indispensable et du visa, si toutes les conditions sont remplies par le postulant.

— « Quelles furent les origines du mouvement ?

— Les douze Gourinois qui partirent les premiers vers 1910, suivirent l'exemple de nombreux habitants de Rou-douallec et de Leuhan. A présent, on émigre aussi à Châteauneuf-du-Faou, à Saint-Goazec, à Pleyben et à Carhaix.

— « Mais pourquoi les Montagnards, dont l'isolement semble parfait, ont-ils ainsi entrepris la traversée de l'Océan, alors que dans nos ports, où les relations avec l'Amérique sont constantes, l'émigrant est exceptionnel ?

L'amour des voyages

Faudrait-il rechercher dans l'atavisme cet amour du voyage qui se manifesta en tous temps chez nos montagnards ?

Cambry l'exposait ainsi, alors qu'en 1795, il visitait notre région :

« L'homme le plus pauvre des Montagnes Noires ou des Montagnes d'Arrée possède un cheval et le nourrit. Il porte dans le pays du Léon, à Brest, des bottes, des sabots, du charbon, du sel, des châtaignes et des pommes qu'il se procure à Carhaix, à Langonnet, à Châteauneuf-du-Faou, à Rostrenen, dans les Côtes-du-Nord.

« Ces hommes actifs achètent du grain à Châteauneuf-du-Faou, à Carhaix, à Brasparts, qu'ils vendent à Morlaix, à Landivisiau. Ils rapportent de ces communes des froments qu'ils ne cultivent pas, car leur terre est trop maigre et versent sur Gourin et Scaër ce qu'ils ne peuvent consommer dans leurs villages.

Dès le point du jour, on les voit à cheval courir aux lieux de leurs spéculations; ils ne rentrent souvent chez eux qu'après trois, six ou quinze jours de course et de trafic.

Cela est évidemment de nature à marquer un caractère.

Mais si les émigrants d'aujourd'hui, instruits par l'exemple, peuvent espérer faire fortune, comment, à une époque où l'on ne devait pas compter sur les effets du

change, s'engagea-t-on dans la voie si hasardeuse de l'expatriation ? Ce ne peut-être qu'à cause de la politique de hauts-salaires pratiqués par les pays du Nouveau-Monde, alors en pleine période de croissance.

AVEC JEAN LE ROUX,
UN DES PREMIERS EMIGRANTS DE GOURIN

Son chapeau, pas plus que ses vêtements, n'a rien de régional; il est du bon ordinaire du commerce, et cependant, ainsi coiffé, Jean Le Roux évoque le type américain que l'écran nous a rendu familier. Cela tient au détail, à la flexion de la bordure, à la hauteur de la cuve, à l'inclinaison. Il put apprendre à le porter dès 1910.

Le maçon Jean Le Roux

C'est à cette époque, en effet, qu'il quitta Gourin pour New-York. D'autres, dans la région, l'avaient fait avant lui. Ils s'en montraient satisfaits. Pourquoi ne pas suivre leur exemple ?

Jean Le Roux était maçon. Il ne pouvait alors songer aux avantages du change, mais il espérait trouver là-bas une existence plus heureuse.

— « Mes débuts furent difficiles, car je ne connaissais pas l'anglais. Mais après avoir exercé différentes professions, au hasard des nécessités, je partis au Canada. Dans le New-Brunswick, je pus, pendant trois ans, participer à la construction d'une usine.

« Puis j'entrepris une série de voyages, passant et repassant la frontière, allant dans le Massachusetts, revenant à Montréal, puis à Ottawa. Dans les forêts canadiennes je me fis bûcheron. Je gagnais alors 40 dollars par mois, pour un travail particulièrement dur, à cause du froid et de la neige.

« Certes, il m'était facile de réduire les rigueurs de ma tâche, en acceptant un salaire de 30 dollars, mais le travail me permettait de résister au froid. Après tout, n'était-ce pas là que les riches affaiblis ou malades venaient reprendre des forces ?

« Cependant, c'est encore là que se situent les plus mauvais moments de mon odyssée américaine.

Employé à Milltown, chez Michelin

« La guerre vint. Après mon ajournement, je rentrai en France en 1917. A ma libération, je repartis. Cette fois j'entrai chez Michelin, à Milltown, où je me trouvais très heureux.

« Les Bretons, travailleurs très recherchés, y étaient très nombreux et j'entendais continuellement parler notre vieille langue celtique, jusqu'en Colombie Britannique où je trouvais des « pays » qui ne connaissaient pas le français.



« Lorsque j'ai quitté Gourin pour la première fois, je gagnais 3,50 francs par jour. Quand j'exerçais ma profession là-bas, mon salaire était de 50 dollars, soit sept fois plus que mon salaire en Bretagne. Après la guerre, tandis qu'un maçon se payait 20 francs en France, il recevait 12 dollars (60 francs) aux « States ».

— « Ajoutez à cela, intervient Mme Le Roux, dont l'enthousiasme pour l'Amérique ne se dissimule pas, que le prix de la vie était bien inférieur à celui que nous connaissons en France.

A notre départ de Trenton, la viande de choix valait 2,25 la livre et le porc 1,50 franc. A notre arrivée à Gourin, nous la payions 5 francs et le porc 6 francs. Il en était de même pour toutes les denrées.

— « Certes, bien que nous habitions une maison appartenant à l'usine, notre loyer était d'un prix élevé. Mais peut-on la comparer aux logements qui nous sont offerts ici ?

— « Dans ces usines, reprend M. Le Roux, les Bretons ont remplacé les Russes et les Polonais. Pour ma part, je suis très heureux d'y avoir vécu, et, sans la maladie qui m'a contraint au retour, j'y serais encore.

« Les relations d'ouvriers à patron sont infiniment plus aimables que chez nous. Pas de cet isolement qui fait qu'on parle moins facilement en France au dernier des contremaîtres qu'en Amérique au directeur de l'usine

lui-même. L'affaire est nette. Pas de cris ni de discussions : vous êtes engagé pour un travail, faites-le, sinon on vous remet votre chèque et c'est fini. »

Toujours cette question que nous voudrions élucider :

— « Comment vint dans notre région l'idée d'émigrer en Amérique ?

— Ah ! je ne le sais pas. Le mouvement prit naissance à Roudouallec, il y a longtemps...

Et notre interlocuteur nous quitte pour entreprendre l'ascension du mont voisin où, sous les sapins, couverts de neige, il pourra rêver encore à la grande forêt canadienne.

L'EXODE : 1900-1931

Lorsque Nicolas Le Grand, le tailleur de Roudouallec, repartit aux U.S.A. en 1890, pour son second séjour, il emmena avec lui 12 camarades de Roudouallec, Gourin et Leuhan. Ils prirent allègrement, à pied, la route de Morlaix sous la conduite de l'« Ancien ».

Et aujourd'hui encore, dans le pays de Roudouallec, on raconte l'histoire d'un de ces premiers candidats à l'émigration, qui, effrayé à l'idée de la longue traversée, refusa d'embarquer à Morlaix et regagna piteusement son « penty » des Montagnes Noires : celui-là, manifestement, n'avait pas la trempe d'un pionnier.

Le mouvement est lancé

Ce courant d'émigration qui connaît des périodes de crue et de décrue, au gré des fluctuations politiques, économiques et financières, persista jusqu'à nos jours. Il est remarquable par sa permanence, sinon par son débit. Cependant, de temps en temps, la loi des quotas vient endiguer ce flot.

D'abord localisé dans les communes pauvres des Montagnes Noires : Roudouallec, Gourin, Leuhan, St-Goazec, Châteauneuf-du-Faou, Lennon, Guisriff, Le Saint, Langonnet et le massif granitique de l'arrondissement de Pontivy (Melrand, Guern et Bieuzy), l'émigration gagna progressivement toute la Bretagne intérieure et même l'Armor, aux périodes de crise de la pêche ou de rupture des

structures anciennes : industrie des toiles, carrière d'ardoises, etc...

A titre d'exemple, signalons un courant assez important au port du Guilvinec (Finistère) vers 1911 : plus d'une centaine de départs pour les Etats-Unis, le Canada et même l'Australie.

Les premiers départs de la fin du XIX^e siècle entraînèrent d'autres et le mouvement se précipita entre 1900 et 1914 (en particulier, après le vote des Lois sur la Séparation de l'Eglise et de l'Etat : 1902-1904).

Arrêtée par la grande guerre, l'émigration aux Etats-Unis connut son âge d'or pendant la période 1919-1930.

... et rebondit après 1945

Puis survint le « krack » de Wall-Street (1929-1931) qui ruina les capitalistes américains et aussi beaucoup de nos émigrants bretons qui jouaient à la Bourse.

Pratiquement stoppée depuis 1930, la course aux dollars reprit de plus belle après 1945 : une nouvelle génération attendait de suivre les traces des cousins et des oncles d'Amérique. Et l'exode, dans certaines communes de la Cornouaille et des Monts, prend l'aspect d'un véritable déferlement.

Enfin, marins-pêcheurs devenus marins de commerce puis s'implantant à New-York, Boston, Baltimore ou San Francisco, c'est une forme d'émigration très courante dans les ports du Finistère, des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et de la Loire-Atlantique.

Ces dernières années, nous suivons de près la progression des départs à Névez, Moëlan-sur-Mer, Penmarc'h, Douarnenez, pays de grands voyageurs, Quimper, Brest et même Morlaix.

Voici quelques chiffres que nous garantissons exacts et qui vaudront mieux qu'un long commentaire.

Roudouallec, foyer d'émigration pour les Etats-Unis

A Roudouallec (Morbihan) dont la population était de 1.378 habitants en 1946, nous avons noté les départs suivants :

1948	8	
1949	28	
1950	12	
1951	12	(dont 6 pour le Canada)
1952	16	
1953	8	(année incomplète)

Total 84 départs dont 76 pour les États-Unis et 6 pour le Canada, ce qui représente une moyenne annuelle de 15. Chiffre important pour une si petite agglomération. Ces départs massifs ne sont pas la conséquence d'une forte natalité puisque, depuis 1946, la moyenne annuelle des naissances est seulement de 23 et l'excédent des naissances sur les décès se réduit à 33 pour la décade 1936-1946.

283 émigrés à Leuhan depuis 1885

Grâce à M. Louis Sancéau, ancien « Américain » et secrétaire de mairie pendant plus de 20 ans, nous avons pu, faute d'archives, reconstituer approximativement la liste des émigrés de Leuhan de 1885 à 1952 :

Etats-Unis	245
Canada	178
Australie.	3
Total	426

Ce total de 426 émigrants en 67 ans représente plus de 27,4 % de la population actuelle (1554 en 1946 (14). Malgré une natalité en déclin, Leuhan demeure avec Châteauneuf-du-Faou, Coray, Lennon, Saint-Goazec, Pleyben et Châteaulin un des principaux foyers d'émigration vers l'Amérique du Nord.

En ce qui concerne le Morbihan, on retrouve à peu près les mêmes chiffres pour Langonnet. A Roudouallec, le chiffre des émigrants dépasse 500 et approche de 1.000 à Gourin. Aussi on ne sera pas surpris d'apprendre qu'ils ont fondé, au Canada, la petite paroisse de Gourin-City, près du Lac Labiche, dans la lointaine Alberta.

(14) Et 33,25 % de la population de 1970 (1.281 habitants). On peut donc dire que 1 Leuhannais sur 3 a été en Amérique de 1880 à 1952.

HENRI KERGOAT

Autour du monde au temps de la marine à voile (1907-1908)

Je ne crois pas sortir du domaine de l'archéologie en évoquant devant les membres de notre société mes souvenirs de jeunesse des années 1907-1908, époque où une grande partie des navires de commerce des grandes nations maritimes n'avaient d'autre mode de propulsion que les vents qui soufflent sur les sept mers de notre planète.

Les navires de commerce utilisant la vapeur produite par l'ébullition de l'eau comme force motrice étaient déjà prépondérants dans la plupart des nations maritimes européennes et américaines. Ils avaient cependant le grave inconvénient d'être tributaires des tonnes de charbon qu'ils devaient emmagasiner dans leurs cales au détriment de la marchandise. Le moteur Diesel n'était pas encore inventé. Aussi, pour les voyages au-delà du Cap de Bonne-Espérance, au sud du continent africain et des deux côtes atlantiques des Amériques Nord et Sud, les navires à voiles étaient d'une utilisation plus économique pour tous les trajets à longue distance de nos ports d'Europe.

La côte bretonne qui s'étend de Saint-Malo au sud de l'embouchure de la Loire a fourni à l'ancienne marine à voiles, pratiquant la grande navigation, la grande majorité de ses équipages, marins, officiers et capitaines. Formés sur les bateaux de pêche à voiles, morutiers des bancs de Terre-Neuve et d'Islande, palangriers, langoustiers, pêcheurs de sardines de Douarnenez, Guilvinec, Concarneau, ces marins trouvaient moins pénible la navigation sur les longs-courriers et les salaires et gains plus élevés.

Officiers et capitaines étaient formés dans les écoles d'hydrographie de Nantes, Saint-Malo et Paimpol. Ce dernier port pratiquait la pêche morutière sur les parages islandais et armait tous les ans une trentaine de goélettes dont les équipages étaient composés de petits cultivateurs de la côte environnante et qui, la campagne de pêche terminée, se remettaient aux travaux des champs. Les femmes et les hommes âgés assuraient les travaux des fermes en l'absence des hommes valides.

Les Malouins sont toujours restés fidèles aux bancs de Terre-Neuve, et possédaient des navires d'un tonnage plus important que les goélettes paimpolaises.

Les jeunes gens qui se destinaient à la carrière de capitaine au long cours entraient vers l'âge de dix-sept ans dans l'une des écoles dites d'hydrographie de Paimpol, Saint-Malo et Nantes, où les études duraient une année scolaire, au bout de laquelle, s'ils étaient reçus à l'examen de sortie (environ le tiers), il leur était délivré un parchemin ainsi libellé :

Certificat d'aptitude :

*Examen de théorie pour l'obtention
du brevet de capitaine au long cours*

Les connaissances que nous avions étaient purement théoriques, et il fallait attendre l'âge de vingt-quatre ans et soixante mois de navigation au long cours, pour obtenir le brevet complet de capitaine au long cours, après une nouvelle année scolaire d'études dans l'une des écoles d'hydrographie. Après quelques jours de vacances passés dans ma famille, et en possession du brevet qui m'avait été délivré, je pris contact avec plusieurs compagnies de navigation et fus convoqué à Nantes à la direc-

tion de la Compagnie française de navigation, qui me proposa une place de novice sur un de ses navires : le « Sully », au salaire de trente francs français. Le navire était à Hambourg (Allemagne), en opérations de déchargement, d'où il devait repartir avec un chargement de ciment.

Il me fut remis au départ de Nantes une avance de trois mois de salaire, et un billet de chemin de fer pour ce port situé sur l'Elbe. Jamais je n'avais possédé tant d'argent, et j'atteignis Hambourg au bout de deux journées de voyage. Le second capitaine, originaire de Saint-Malo, m'attendait à la gare, et fit embarquer ma mallette dans un taxi à traction chevaline qui nous conduisit au quai où le « Sully » terminait son chargement de trois mille tonnes de ciment.

Ce navire construit à Nantes constituait à l'époque tout ce qu'il y avait de plus moderne comme navire à voiles; et, en raison de mon demi brevet de capitaine au long cours, il me fut accordé une couchette dans la partie des logements réservée au charpentier, au mécanicien et au maître d'équipage. Pour les quarts, je fis partie des bâbordais, dont la plupart étaient originaires de la côte du Finistère et du Morbihan, et avec qui je fis vite connaissance.

Certaines compagnies de navigation embarquaient les jeunes gens se trouvant dans mon cas comme pilotins, les parents payant à la compagnie d'armement un prix de pension pendant leur séjour sur le navire. Ils mangeaient leurs repas au carré des officiers et participaient à toutes les manœuvres avec l'équipage. En ce qui me concernait, la chose n'était guère possible, mon père ne possédant pas les moyens d'une telle dépense. D'autre part, j'avais une bonne pratique de la manœuvre des petites embarcations côtières, que je pratiquais tous les ans pendant les vacances scolaires avec des camarades.

Le chargement terminé, j'appris, ainsi que tout l'équipage, que notre destination était Portland, dans l'État américain d'Oregon, port situé sur le fleuve Columbia, à cent cinquante kilomètres de la mer. Un remorqueur allemand nous conduisit à quelques milles au-delà de l'embouchure de l'Elbe, puis la voilure fut établie par

des vents favorables, soufflant du N.-E., qui nous poussèrent à travers la mer du Nord et la Manche.

L'état-major du « Sully » était composé, outre le capitaine Alphonse Rio, de Quiberon, possédant le brevet de capitaine au long cours (1), d'un second, également capitaine au long cours, âgé de vingt-huit ans, originaire de la région malouine. En outre, un maître d'équipage, bien connu des armateurs, exerçait les fonctions de lieutenant, ayant déjà rempli les mêmes fonctions sur d'autres navires de la compagnie, mais ne possédant aucun brevet régulier de la Marine de commerce.

L'équipage était divisé en deux équipes, dites bordées, de huit hommes. Tribordais et bâbordais prenaient le quart à tour de rôle. La durée du quart était de quatre heures. Chaque homme devait faire une heure de barre sous la surveillance de l'officier de quart. La veille aux bossoirs (à l'avant du navire) était également d'une heure à tour de rôle. Durant les quarts de nuit, en quittant son heure de veille, il devait se rendre à l'arrière et prononcer à l'officier de quart la formule sacramentelle : « Rien de nouveau, les feux sont clairs. »

A notre entrée dans l'Atlantique, nous rencontrâmes des vents d'ouest dominants, qui nous menèrent à l'ouest des Açores, à mi-distance des côtes d'Espagne, puis au-delà des Canaries, pour rentrer dans une zone de calme qui fit tempêter le capitaine; ensuite nous atteignîmes la zone équatoriale.

Au passage de l'Equateur, les jeunes qui ne l'avaient jamais franchi durent subir le « Baptême de la Ligne ». Seuls, deux novices, moi-même et un camarade de Douarnenez, reçurent ledit baptême des mains du Roi de la Ligne, représenté par un vieux marin entièrement barbouillé de noir et affublé d'une tenue de roi couronné, qui interpella le capitaine pour lui réclamer les droits de passage dans son royaume, dont il était seigneur et maître. Le droit fut naturellement accordé, sous réserve que tous les membres de l'équipage, dont c'était le premier voyage à travers son territoire, paient une taxe et reçoivent

(1) M. Rio devint quelques années plus tard ministre de la Marine Marchande.

vent le baptême des mains dudit roi. La cérémonie se termina par la distribution d'un boujaron de rhum à tout l'équipage, puis chacun reprit son travail.

Pour les navires dont les chargements étaient destinés à la côte ouest des Etats-Unis, San Francisco, Los-Angeles, Portland, Tacoma, les compagnies de navigation françaises, et même anglaises et allemandes, laissaient habituellement aux capitaines le choix de la route à suivre pour atteindre leur destination. Après s'être repéré au Cap-Blanc, pointe extrême est du Brésil, ils pouvaient prendre la route la plus avantageuse et la plus sûre, en tenant compte des conditions atmosphériques, pour atteindre le port de livraison de la marchandise qu'ils avaient dans leurs cales, avec le minimum de risques.

D'autre part, une loi heureuse de protection de la marine marchande française accordait aux navires une prime au mille parcouru, ce qui constituait un sérieux encouragement à prendre la route la plus longue.

Etant donné la nature de notre chargement, trois mille tonnes de ciment, le capitaine, craignant les possibilités d'avaries dans les tempêtes du sud du Cap-Horn, pouvant occasionner des rentrées d'eau dans les cales, opta pour la route la plus longue, celle du Cap de Bonne-Espérance.

En mer, capitaines et officiers des marines marchandes et militaires n'avaient pas à l'époque les appareils et instruments de navigation actuels pour calculer leur position en mer et tracer leur route. Les chronomètres de marine, au nombre de trois, dont ils faisaient la moyenne, leur donnaient l'heure du méridien de l'Observatoire de Paris (pour les Anglais, le méridien initial était Greenwich). Ils devaient ensuite trouver l'heure locale par une observation au sextant de la hauteur du soleil, de la lune ou d'une étoile, et des calculs assez longs. Pour la latitude, elle était calculée en prenant au sextant la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon aux environs de midi (heure du lieu). De nuit, l'officier de quart calculait la position par la méthode dite des « droites de hauteur », en prenant la hauteur au-dessus de l'horizon de deux étoiles connues. L'intersection des deux droites donnait la position sur la carte. Cette dernière méthode exigeait une bonne demi-heure de calculs.

Le capitaine m'autorisa maintes fois à me servir de son sextant, ce qui me permit de familiariser avec les calculs nautique que j'avais déjà étudiés à l'école d'hydrographie.

La route adoptée nous fit passer à peu de distance de l'île anglaise Tristan da Cunha, située en plein Atlantique, que l'on dit la plus isolée du monde et, de plus, surmontée d'une montagne volcanique. D'après les Instructions nautiques, la population était d'environ trois cents habitants, qui y vivaient misérablement de petits élevages de poulets et de moutons qu'ils échangeaient avec les baleiniers de passage. Ils étaient descendants de soldats anglais cantonnés dans l'île à la fin du premier empire et qui furent ramenés en Angleterre à sa mort, et de naufragés anglais et hollandais mariés à des femmes de couleur. J'ai noté la date de notre passage dans cette région : juillet 1907. Il y a quelques années, le gouvernement anglais ayant constaté le bas niveau de vie de la population, et l'éloignement de toute région civilisée, proposa aux habitants de les transporter en Grande-Bretagne et de leur fournir logement et travail dans une ville industrielle. Après bien des hésitations, ils finirent par accepter, à part quelques isolés qui ne voulurent point quitter leur île.

Néanmoins, après quelques années de séjour en Angleterre, la nostalgie s'empara d'un grand nombre d'entre eux; le travail en usine, avec des heures fixes et régulières, ne convenait pas à leur mode de vie habituel, et ils demandèrent au gouvernement briannique de vouloir bien les reconduire dans leur île.

La vérité réside sans doute dans le fait que ces gens, n'ayant jamais eu à se plier aux contraintes que nécessite le travail en usine, n'avaient pu s'y assujettir et encore moins s'y habituer.

L'île est surmontée d'une montagne volcanique, qui de temps en temps sert de repère aux navires se rendant dans l'Océan Indien et le Pacifique.

Le « Sully » fit ensuite cap à l'Est pour passer au large du Cap de Bonne-Espérance, puis à courte distance des îles françaises Marion et Crozet, et du groupe des îles Kerguelen, découvertes par l'amiral de Kerguelen, né à

Quimper. Les rivages de ces îles sont peuplés de langoustes, mais étant donné leur éloignement d'Europe, leur pêche, pratiquée par des marins bretons, n'a pas donné de résultats. Actuellement, ce sont des Australiens qui exploitent les fonds.

Nous avions cent un jours de mer depuis notre départ de Hambourg, lorsque le « Sully » prit son mouillage en rade de Hobart-Town, capitale de la Tasmanie, île séparée de l'Australie par le détroit de Bass. Cette île jouit d'un magnifique climat, et on y trouvait tous les fruits et produits agricoles de nos pays d'Europe. La capitale, Hobart, ville d'une vingtaine de mille habitants, possédait en 1907 éclairage et tramways électriques, équipements rares à l'époque dans les villes françaises de même importance. Les marins de passage de toutes nationalités avaient à leur disposition un établissement du genre « Abri du marin », où ils étaient très bien reçus. J'y appris que cette île fut primitivement peuplée par des condamnés anglais à des peines de prison et de travaux forcés, puis déportés et abandonnés avec défense d'en sortir, surveillés par des gardiens armés, très durs. Au bout de quelques années de bonne conduite, il leur était distribué des terres dont ils devenaient propriétaires après avoir défriché et mis en culture une certaine surface. La moindre faute ou manquement aux règlements était puni de mort.

L'escale de Hobart fut très appréciée par tous les membres de l'équipage, en raison des provisions, fruits, et vivres frais qui y furent embarqués, remplaçant salaisons, « fayots » et conserves embarqués à Hambourg, dont nous vivions depuis plus de trois mois, arrosés d'un quart de vin à midi et le soir, agrémenté le matin d'un boujaron de rhum. De l'eau douce fut également embarquée pour le reste du voyage, puis le « Sully » releva ses ancres au moyen de la petite chaudière à vapeur dont il était équipé.

La voilure de nouveau établie, la route suivie nous fit passer au sud de la Nouvelle-Zélande, groupe d'îles qui font partie de l'Empire britannique, et jouissent comme la Tasmanie d'un magnifique climat. La population est de souche britannique, et fournit à l'Angleterre une grande partie de son ravitaillement en viande de mouton.

Profitant des vents d'ouest, dominants dans cette région, le « Sully » franchit le méridien 180 un dimanche, ce qui faisait une semaine de deux dimanches. Le capitaine n'en dit rien, et n'annonça le changement de fuseau horaire que le lundi, ce qui nous fit deux lundis (le dimanche, l'équipage ne faisait aucun travail autre que les manœuvres de voilure, ce qui aurait fait deux jours successifs de repos).

Notre route pour l'embouchure du Columbia nous fit passer à proximité de Tahiti, Noulla-Hiva, où le gendarme gouverneur de l'île hissa le drapeau français à notre passage.

Après avoir franchi une nouvelle fois l'équateur par un vent très faible, le « Sully » rentra dans la zone des vents N.-E., puis des vents variables, qui nous conduisirent à l'embouchure du Columbia, en rade d'Astoria. Nous avions exactement soixante-huit jours de mer depuis Hobart-Town, soit cent soixante-huit jours depuis Hambourg. Astoria était à l'époque un port de baleiniers à voiles, qui opéraient dans le Pacifique nord et le détroit de Behring, où étaient embarqués quelques marins bretons attirés par les hauts salaires américains. L'un d'entre eux, originaire de Léchiagat, devint même « harbour master », capitaine de port d'Astoria.

Le « Sully » prit son mouillage sur ses ancres en attendant le remorqueur qui devait le conduire à Portland, distant de cent soixante kilomètres en amont du fleuve, avec un fort courant dû à la descente vers la mer, et en sens inverse par les courants et les marées. Le lendemain matin, un curieux remorqueur, équipé d'une seule roue à aubes à l'arrière vint s'accoupler bord à bord. Il me fut expliqué que sur un fleuve comme le Columbia, qui descend des Montagnes Rocheuses avec un très fort courant, la roue à aubes à très larges pales, prenant toute la largeur de l'arrière du remorqueur, est plus efficace et donne un meilleur rendement mécanique que l'hélice dans les remorquages sur des cours d'eau à très fort courant. A notre arrivée à Portland, les quais étaient encombrés de navires de toutes nationalités, opérant chargements et déchargements de leur cargaison, et le « Sully », sur les ordres du capitaine de port, ne put immédiatement accoster à quai, mais dut mouiller au milieu

du fleuve, affourché sur ses deux ancres. Des arbres entiers, avec branches et racines, arrachés aux berges et entraînés par le fort courant descendaient le fleuve, et certains venaient s'engager dans les chaînes des ancres à l'avant du navire. Il fallut au capitaine, comme en pleine mer, organiser un service de veille, de crainte que le navire ne vînt à chasser sur ses ancres.

Etant donné les circonstances, il n'accorda aucune autorisation de se rendre à terre. Ceci, après une longue traversée, fut durement ressenti par une partie de l'équipage, qui brûlait d'envie de fouler à nouveau le plancher des vaches, et d'aller boire un bock de bière dans les cafés et les bars brillamment éclairés de la ville toute proche.

Cependant, les plus raisonnables d'entre eux se rendaient compte qu'il y allait du navire ainsi que du navire anglais mouillé derrière le « Sully » à courte distance. Pendant que le capitaine faisait à terre au bureau du port les démarches auprès des autorités portuaires, pour obtenir une place à quai, afin de pouvoir commencer les opérations de déchargement, le « Sully », que l'on croyait solidement ancré, se mit à chasser, entraîné par une violence accrue du courant. Le capitaine en second, jeune marin de vingt-quatre ans, qui venait d'obtenir la deuxième partie du brevet de capitaine au long cours, ordonna la manœuvre classique qui consiste à filer les chaînes, manœuvre qui fut accomplie jusqu'au dernier maillon, puis le navire se stabilisa, solidement ancré.

Un magnifique trois-mâts anglais, arrivé au port quelques heures après nous, se trouvant comme nous ancré au milieu du fleuve, à courte distance, s'aperçut de nos difficultés, et fila lui-même ses chaînes d'ancres de crainte d'une collision. La violence du courant ayant faibli dans la nuit, les deux navires se trouvaient de nouveau solidement affourchés sur leurs ancres.

Le lendemain, notre capitaine, après avoir demandé l'avis du second capitaine, prit des dispositions pour rentrer une partie des chaînes et donna l'ordre au mécanicien d'allumer la chaudière à vapeur dont était équipé le « Sully » et de mettre en état le guindeau pour rentrer une partie des chaînes. Cette manœuvre s'exécuta facilement sur notre navire, mais il n'en fut pas de

même sur le navire anglais, qui ne possédant pas de guindeau à vapeur, ne pouvait se servir que de son guindeau à bras. A peine l'opération terminée sur le « Sully », nous vîmes accoster à l'échelle de coupée une embarcation ayant à son bord le capitaine anglais, qui s'adressant au lieutenant de quart en anglais, sur un ton impératif et même autoritaire frisant l'arrogance, lui demanda à voir le capitaine.

Celui-ci, prévenu, monta sur le pont et le reçut dans la chambre des cartes sur la dunette. La conversation en anglais prit immédiatement un ton assez vif, dû à l'arrogance du capitaine anglais. Rio lui reprocha d'avoir pris son mouillage à trop courte distance à l'arrière du « Sully » et de n'avoir pas observé les plus élémentaires règles de prudence, étant donné le fort courant du fleuve. Puis le ton s'abassa et devint plus cordial, et tout s'arrangea par l'offre de notre capitaine de lui envoyer six hommes pour l'aider à rentrer ses chaînes. J'en fis partie.

Le travail effectué dans de bonnes conditions, le navire anglais se trouva de nouveau solidement ancré. Nous nous attendions tous en guise de remerciements, selon les usages sur les navires français, à un verre de vin ou un boujaron de rhum. A notre stupéfaction il n'en fut rien. Nous vîmes seulement arriver le cuisinier avec une grande théière, accompagné d'un jeune mousse, qui nous servit à chacun une tasse de thé. Ce genre de breuvage n'a jamais été en faveur dans aucune marine à voiles française, à moins d'être accompagné d'une forte ration de rhum ou de tafia. Aussi certains d'entre eux ne se gênèrent point de faire à haute voix quelques remarques qui furent comprises par le second capitaine du navire anglais, qui avait dirigé la manœuvre. Celui-ci disparut quelques instants, et reparut bientôt, tenant en main une bouteille de Scotch Whisky, dont un fort boujaron fut servi à tous, avec le « good luck » habituel aux marins britanniques de part et d'autre. Nous reprîmes notre baleinière pour rentrer à bord du « Sully » où les bâbordais sous les ordres du second capitaine s'employaient à préparer l'accostage à quai de déchargement, qui venait d'être accordé par la Direction du port.

Les quais de Portland en 1907 étaient de construction récente et très rudimentaires, constitués par des poteaux

enfoncés profondément dans la vase du fleuve et servant de supports à des madriers cloués horizontalement formant quai de déchargement. Toute la région sur les deux rives du fleuve était occupée par d'immenses forêts de sapins, et il se faisait un grand commerce d'exportation de bois et de blé provenant des états voisins, et aussi de la partie centrale ouest des Etats-Unis. On y voyait même des navires russes chargeant des bois en grumes.

Au cours de la traversée Hambourg-Portland, les relations entre le capitaine et son second, également capitaine au long cours, ne furent jamais très cordiales. Ce dernier, dont la santé trop fragile pour un tel métier, altérée par une longue traversée totalisant 168 jours et une nourriture principalement composée de lard salé, de conserves, haricots secs et pommes de terre, dont une nouvelle provision cependant fut embarquée à Hobart, demanda à voir un médecin.

La France était à cette époque représentée à Portland par un « agent consulaire » de nationalité américaine, qui tenait en même temps un magasin d'articles de marine et de quincaillerie. Les capitaines des navires français avaient recours à ses services lorsqu'ils avaient une difficulté quelconque. Le capitaine fit le nécessaire auprès de l'agent consulaire, qui envoya à bord un médecin. En conclusion du rapport du médecin, il fut conseillé au second capitaine de cesser tout travail. Quelques jours plus tard il prit le chemin de fer pour New-York et rentrer en France.

Ceci compliquait sérieusement la situation du capitaine et des armateurs à Nantes, car il se trouvait être seul à bord à posséder le brevet complet de capitaine au long cours. Le lieutenant, ancien maître d'équipage, accepté par les armateurs de Nantes qui le connaissaient bien comme lieutenant, fut promu aux fonctions de second capitaine sur les conseils des armateurs nantais. Le maître d'équipage, bien connu du capitaine (tous deux des environs de Quiberon), devint également chef de quart.

Quelques jours plus tard, le capitaine m'appela dans son bureau, où il travaillait à sa correspondance, et me demanda de prendre le service de la cambuse après une mise au courant par le nouveau second, qui avait précé-

demment la charge de ce service. Mon salaire mensuel serait porté de trente à soixante francs par mois. Naturellement j'acceptai de grand cœur, en raison de la nette amélioration de mes finances. Il était également convenu que je ferais les quarts de nuit avec le maître d'équipage devenu chef de quart, bon marin de trente-cinq ans. Il me resterait mes quarts de jour pour m'occuper de la cambuse. La cambuse, sur les navires de commerce de l'époque, consistait en la distribution des vivres au cuisinier, ainsi que le vin et le rhum directement à chaque bordée, et veiller à leurs conservation et entretien.

Contrairement aux règlements maritimes en vigueur, Rio se trouvait seul à bord à posséder le brevet complet de capitaine au long cours. Moi-même je n'en possédais que la première partie, la deuxième ne pouvant être obtenue qu'à l'âge de 24 ans et cinq années de navigation au long cours. Les opérations de déchargement de nos trois mille tonnes de ciment fonctionnaient relativement bien; cependant un accident vint fortuitement m'impressionner.

Ayant remplacé le lieutenant, promu second capitaine, au pointage des palanquées de déchargement pour le compte du navire, je devais de temps en temps consulter mon collègue américain, qui remplissait la même fonction pour le négociant destinataire de la cargaison, et voir si nos pointages concordaient. Pendant que nous échangeions nos chiffres, celui-ci s'affala brusquement sur le plancher du dock. Le capitaine ayant été immédiatement alerté, lui tâta le pouls, puis lui mit une glace devant la bouche pour voir s'il respirait encore, mais ne put que constater que l'homme était bien mort. Un médecin et la police américaine arrivèrent peu après sur les lieux et diagnostiquèrent une crise cardiaque.

Tous les soirs, les jeunes de l'équipage allaient à terre après le repas du soir pour rentrer à bord vers dix à onze heures; et nous allions boire un bock de bière dans l'un des nombreux bars de la ville illuminée.

Il n'y avait guère d'autre distraction, et on rencontrait d'autres marins de toutes nationalités. A notre grande surprise, des gens nous offraient à boire gratuitement, et nous demandaient si nous nous plaisions à bord de notre

navire, s'intéressant au montant de notre salaire. Le nouveau second me demanda de l'accompagner un soir, et m'expliqua ce qu'il en était. Beaucoup de navires européens fréquentant Portland et les autres ports de la côte du Pacifique, San-Francisco, Seattle, Portland, etc., y perdent souvent une partie et parfois la totalité de leurs équipages. Les deux rives du fleuve Columbia sont très boisées, et le sapin qu'elles produisent est très coté même en Europe, surtout en Angleterre; on y voyait même des navires russes en opération de chargement. Les entreprises forestières, très nombreuses dans la région, offraient des salaires beaucoup plus élevés que les salaires européens, et payaient même des agents pour recruter de la main-d'œuvre qui manquait dans le pays. Ces derniers, souvent eux-mêmes anciens marins ayant quitté la profession, fréquentaient les bars de la ville, salles de billard, et certains poussaient même la hardiesse jusqu'à venir à bord des navires européens faire leur propagande de recrutement dans les locaux de l'équipage. Il est arrivé à certains navires anglais de perdre la presque totalité de leur équipage quelques jours avant la date fixée pour le départ. La communauté de langue rendait les opérations plus faciles. Il est arrivé couramment que des marins complètement ivres étaient transportés sur un autre navire en partance, et se réveillaient au large en pleine mer. Ce genre d'opération se pratiquait dans tous les ports de la côte Pacifique. Dans la marine française, on disait couramment : l'équipage de tel navire a été « shanghaillé ». Je n'ai jamais pu savoir quel rapport il pouvait y avoir entre la ville chinoise et les ports du Pacifique. Les entreprises de désertion des équipages européens à Portland étaient savamment organisées, et leur chef à l'époque était un ancien boxeur, propriétaire d'un magnifique bar, et maire de la ville. Il était tout puissant, nommé Sullivan, il était en même temps chef de la police. Les marins formant l'équipage du « Sully » étaient tous relativement jeunes et originaux; pour la plupart des ports du Morbihan, Finistère, de Saint-Malo et de Nantes. Tous les soirs ils se rendaient à terre, fréquentant les bars de la ville et le capitaine avait fait soigner particulièrement la cuisine pendant notre séjour. Le navire ayant chargé ses trois mille tonnes de blé, l'équipage était occupé aux préparatifs de départ.

Quelques jours avant la date fixée pour reprendre la mer, le remorqueur qui devait nous conduire à Astoria ayant été retenu, le second capitaine, procédant à la distribution du travail, constata que l'équipage n'était pas au complet. Sept hommes étaient manquants. Se rendant dans les logements du gaillard d'avant, il vit que les marins manquants avaient enlevé dans le cours de la nuit tout l'équipement leur appartenant. Le « Sully » avait bien été shanghaillé; et il fallut remettre à plus tard le départ. La première chose qui vint à l'esprit du capitaine fut de tenter de retrouver ses hommes et de les faire arrêter par la police américaine, comme il en avait le droit suivant les règles du Code Maritime français.

Il se rendit d'abord au bureau de l'agent consulaire français, le quincailler en articles de marine, qui avait été son invité à bord du « Sully ». Ce dernier le mit en rapport avec le chef de la police, et il lui fut accordé l'assistance d'un de ses subordonnés qui vint à bord prendre les informations dont il avait besoin. M'ayant appelé dans la chambre de veille, le capitaine me demanda d'accompagner le policier, afin de lui désigner nos hommes si nous les trouvions. Mais je compris difficilement comment un seul homme pouvait en arrêter sept, car mon rôle consistait uniquement à les désigner. Le policeman me répondit que s'il pouvait les localiser, il devait téléphoner au poste central pour demander du renfort, et se contenta de sourire.

L'agent consulaire de France nous avait indiqué que très certainement les marins du « Sully » se trouvaient encore cachés en ville par les soins des promoteurs qui avaient organisé l'opération, en attendant de les embarquer sur un autre navire en partance sans équipage, moyennant une forte rétribution dite « blood money ».

Je n'avais que peu de confiance en la méthode employée, et craignais par ailleurs la vindicte des déserteurs à mon égard, s'ils revenaient à bord du « Sully », car je n'avais pas rang d'officier.

Le capitaine lui-même ne quitta pas son navire, et connaissant les usages du pays semblait avoir peu confiance dans le résultat de l'opération. Au regard de la société d'armement, il devait cependant tenter de les

retrouver. Avec le policier nous visitâmes plusieurs « boarding houses », petits restaurants prenant des pensionnaires, maisons closes où nous ne rencontrâmes que des femmes, dont plusieurs parlant le français. Ces maisons étaient interdites par les lois américaines, mais autorisées par la police et l'administration municipale, dont le grand chef était Sullivan, maire et chef de la police. Nous eûmes plus tard la confirmation que l'opération avait bien été montée par son équipe, avec laquelle le capitaine avait déjà eu des ennuis lors du voyage précédent, et parvint à obtenir que lui soit rendu un jeune novice qui avait été saoulé et « shanghaillé » par ses hommes.

Le sort réservé aux malheureux qui de nuit quittaient leurs navires, attirés par les hauts salaires promis, ou saoulés et drogués dans des bars louches, et se réveillaient à bord d'un baleinier en partance pour la pêche à la baleine dans le détroit de Behring ou les côtes de l'Alaska, était parfois tragique. D'autres allaient travailler en forêt pendant la saison d'abattage des bois, où ils touchaient des salaires beaucoup plus élevés que les salaires français; mais c'était un travail saisonnier, et à la fin de l'hiver ils devaient trouver autre chose ou s'embarquer sur un navire à destination d'un port d'Europe pour rentrer chez eux. Il n'y avait guère que des jeunes à tenter ces aventures. Le monde des « shanghailleurs » encaissait une deuxième fois le « blood money ». Dix dollars par homme était le tarif de l'époque. J'ai connu à Nantes la femme d'un marin long-courrier qui, ayant été saoulé et « shanghaillé » à San-Francisco, était resté onze ans sans revoir sa famille. Il avait travaillé en forêt, puis sur les baleiniers américains du Pacifique nord, et finalement était devenu chercheur d'or dans la presqu'île de l'Alaska. Rentré en France sur un navire de commerce, il avait ramené à sa famille une petite fortune.

La recherche des hommes de notre équipage n'ayant abouti à aucun résultat, et occasionné une perte de près de trois semaines, notre capitaine se résigna à tenter de remplacer les sept marins manquants, après un échange de télégrammes avec les armateurs nantais.

Son idée première fut d'obtenir le concours de l'agent consulaire de France, mais ce dernier lui avoua très

franchement qu'il n'obtiendrait aucun résultat sans le concours du chef des « shangailleurs » qui lui demanderait pour ses services le « blood money » d'usage. Au bout de deux ou trois jours il fut convoqué dans une pièce contiguë au bar de Sullivan, où il lui fut présenté quatre hommes : deux Norvégiens, un Anglais, un Allemand, qu'il embaucha immédiatement. Le lendemain il lui fut présenté deux Allemands et un noir américain qui parlait français, originaire de Louisiane, qui complétèrent notre équipage.

Les marins étrangers furent répartis entre les deux bordées, puis le capitaine et le nouveau second hâtèrent les préparatifs de départ.

Le remorqueur qui nous avait monté à Portland nous conduisit à Astoria, où la voilure fut établie. Les vents dominants dans cette région soufflant de l'ouest, secondés par le courant marin froid qui descend du détroit de Behring vers le sud, nous aidèrent grandement.

Le port d'Astoria fut autrefois fréquenté par des marins bretons embarqués sur des baleiniers pratiquant cette pêche dans le Pacifique nord; l'un d'entre eux, originaire de Léchiagat, devint « harbour master », capitaine du port. Durant notre voyage de retour en Europe, la langue anglaise, qui était à l'époque une sorte d'espéranto des différentes marines de commerce, devint la deuxième langue à bord du « Sully ». Allemands et Norvégiens connaissaient tous les rudiments du vocabulaire maritime anglais en usage pour les manœuvres de la barre et de la voilure. Le capitaine, qui avait une très bonne connaissance pratique de cette langue, aplanit bien des difficultés. Ma nouvelle fonction de cambusier me mettait en rapports journaliers avec tous, lors de la distribution des vivres et des contacts pendant mes heures de quart.

Tous recevaient le matin le boujaron de rhum de quatre centilitres par homme avec le café. Pour les étrangers, sauf les Allemands, le café était remplacé par le thé.

Dans le but d'éviter autant que possible les difficultés et malentendus survenus à bord de maints Cap-horniers, lorsque, à la suite des pertes d'équipage dans les ports américains ils durent embarquer en remplacement des

marins étrangers, le capitaine s'attacha à gagner leur confiance en liant avec eux conversation lorsqu'ils venaient sur la dunette à l'arrière faire leur heure de barre, et applanit ainsi bien des frictions et difficultés, notamment au sujet de la cuisine et la nourriture.

Appartenant à trois nationalités différentes, ils n'arrivaient guère à s'entendre, ne pouvant converser entre eux que par l'intermédiaire du « pigeon english », au vocabulaire très restreint. Notre route nous fit passer en vue de l'île de Pâques, puis longeant à longue distance les côtes du Chili, on entendait pendant les veillées de quarts de nuit quelques marins entonnant les strophes des vieux chants de la Marine à voiles : Valparaiso... Chiloë... chantés parfois par des hommes de nationalités différentes, sous le ciel des constellations de la Croix-du-Sud.

Les ports de cette côte déchiquetée dans la partie sud, Iquique, Valparaiso, Antofogasta, furent autrefois fréquentés dans les époques 1900-1920, par les voiliers nantais, havrais, dunkerquois qui venaient d'Europe avec des chargements de charbon ou de ciment et trouvaient sur place un chargement de retour, salpêtre ou guano à très bas prix. Le guano est un fertilisant employé en Angleterre et en France dans les cultures maraîchères et se trouve au Chili au-dessous de la latitude 40 sud où la côte est bordée d'îles et d'îlots, où les grands oiseaux du continent antarctique, albatros et malamoks, venaient nicher au cours de l'été austral, et y ont laissé au cours des siècles d'épaisses couches de leurs déjections, qui constituent un engrais très recherché dans les régions s'adonnant à la culture des primeurs.

Le gouvernement du Chili autorisait, moyennant une faible redevance, l'enlèvement par les navires européens de ce précieux engrais dont l'embarquement dans les cales était assuré par les équipages aidés de Chiliens rétribués par de très bas salaires. De grosses fortunes furent ainsi réalisées par les armateurs nantais et dunkerquois particulièrement.

Les trois semaines perdues à Portland par suite de la désertion d'une partie de l'équipage firent que notre arrivée dans la région du Cap-Horn se produisait à une mau-

vaïse époque, en raison du courant polaire venant du sud, entraînant glaçons et icebergs qui créent un grand danger pour la navigation dans ces parages, avec de très forts vents d'ouest qui soufflent toute l'année à une allure de tempête, souvent accompagnés de neige.

Le capitaine fit prendre toutes les précautions possibles, doublant en plus la vigie habituelle à l'avant d'un autre veilleur dans la hune du mât de misaine, surveillant l'horizon, et la voilure fut réduite dans toute la mâture. Nous rencontrâmes de nombreux petits glaçons guère plus volumineux qu'une barrique, puis quelques icebergs qui, de jour, pouvaient être détectés à bonne distance, dont beaucoup d'une hauteur de trente à trente-cinq mètres hors d'eau. La neige s'étant mise à tomber, il devint indispensable de réduire à nouveau la voilure, de nuit particulièrement, avec une visibilité très réduite. Me trouvant de quart avec le lieutenant, nous nous trouvâmes à passer à moins de quarante mètres d'un immense iceberg, dont la masse dominait la mer de plus de trente mètres. Le capitaine fit de nouveau réduire la voilure, de crainte d'autres icebergs. D'autre part, le manque de bonne visibilité nous interdisait de calculer notre position exacte par une observation de soleil, lune ou étoile, ainsi que le faisait le capitaine par temps clair à midi et à minuit. En réalité, le Cap-Horn fait partie d'un archipel dont l'île extrême sud est un immense rocher surplombant la mer de plus de 400 mètres : la région est un immense cimetière de navires de toutes nationalités. Enfin sorti de cette zone dangereuse, ayant doublé l'île des États, puis le groupe des îles Falkland, le « Sully » se trouvait hors de danger, mais toujours dans les parages des forts vents d'ouest, cependant dans une mer libre de glaçons et d'icebergs.

D'autres soucis attendaient encore le capitaine, puis le cambusier, au sujet de la nourriture, que ce dernier avait la charge de distribuer au cuisinier. Le lard salé en barils, embarqué à Hambourg avait traversé trois fois la zone équatoriale et commençait à rancir, et il devait le repasser à nouveau prochainement.

Les premières plaintes à ce sujet vinrent des Français, puis les étrangers en firent autant. Au départ de Portland, on avait embarqué quatre jeunes porcs que l'on

nourrissait en puisant dans le blé du chargement, mais dont l'augmentation de poids n'avait pas été ce qu'on escomptait. En alternant les rations de lard frais avec le lard de Hambourg, le capitaine pensa satisfaire l'appétit de l'équipage et calmer ses réclamations. Il n'y réussit que partiellement et certains Français pensaient que moi-même, en tant que cambusier, en étais responsable. Il en fut de même du vin, dont il n'avait pas été embarqué une quantité suffisante au départ, pour un voyage qui devait durer environ une année.

Je dus prévenir le capitaine lorsque je mis en perce la dernière barrique, qui contenait 220 litres, car j'en escomptais la fin avant l'arrivée à Liverpool. En ce qui concerne les étrangers, le manque de vin ne présentait guère d'inconvénients, et ils furent satisfaits lorsqu'on leur proposa de leur distribuer du thé au lieu et place. Le vin, ils le faisaient chauffer sur le fourneau du cuisinier, en y ajoutant de l'eau et du sucre. Il n'en fut pas de même des Français. Le capitaine arrangea la chose en alternant chaque jour vin et thé, sauf le dimanche, où ils recevaient deux distributions midi et soir. Heureusement que pour le café la provision était suffisante jusqu'à la fin du voyage. Il en fut de même pour le bou-jaron de rhum du matin qui, lui, était sacré, et ne subit jamais aucune restriction.

Nous étions toujours dans la zone des forts vents d'ouest et du courant marin froid de la zone antarctique, qui nous poussèrent jusqu'aux environs du parallèle 40° où le « Sully » rencontra de nouveau des vents variables, nous obligeant souvent à changer l'orientation de la voilure, manœuvre assez fatigante pour l'équipage. Ces vents, tout en faiblissant, nous menèrent aux abords de la zone équatoriale de grand calme, la voilure battant par instants sur les vergues, ce qui faisait tempêter capitaine, officiers et équipages, tous hantés du désir de revoir la terre ferme et le pays natal, si différent de ce que nous avions vu sur les rives du Columbia. Au-delà de l'équateur, les alizés du N.-E. nous menèrent à l'est de la Mer des Sargasses, puis des Açores, pour atteindre de nouveau la zone des vents N.-O. qui nous conduisirent en rade de Queenstown, port irlandais de Cork. Dès que le « Sully » fut solidement ancré sur ses deux ancres, une baleinière

fut mise à la mer, et le capitaine se rendit au consulat de France, où il trouva les ordres des armateurs nantais, de livrer son charbon à Liverpool.

Dès le lendemain, un fort remorqueur anglais nous prit en charge et, remontant le canal Saint-Georges, nous mit au quai de déchargement à Liverpool, le 8 juin 1908.

Partis de Hambourg le 11 juin 1907, cela nous faisait un voyage d'une année moins deux jours, qui nous fit accomplir le tour complet de la planète, passer quatre fois l'équateur, et doubler « les trois caps ». Dans les marines européennes de l'époque, on considérait comme marins accomplis ceux qui dans leur carrière avaient doublé à la voile les trois caps : Bonne-Espérance, Van-Diémen (sud de la Tasmanie) et le Cap-Horn.

A tous les Français de l'équipage, il fut remis les salaires restant dus, ainsi qu'un billet de chemin de fer et le transport par mer jusqu'au Havre.

la documentation

JACQUES CHARPY

Les archives de Tournemine et des Rieux

aux archives départementales de l'Eure

Le hasard des successions, des partages et des dons a fait échouer en 1877 des documents intéressant le Finistère aux Archives départementales de l'Eure. Il s'agit d'une partie des archives de l'ancienne seigneurie du Neufbourg, classée aujourd'hui dans la série E des Archives de l'Eure, sous le nom de chartier du Champ de bataille, du nom du château qui les avait jusqu'alors abritées. La présence de documents bretons dans les archives des Harcourt-Beuvron s'explique par le mariage en 1619 de Louise de Vieuxpont, fille d'Alexandre de Vieuxpont, baron de Neufbourg, et de Renée de Tournemine, avec Guy de Rieux, fils de René de Rieux, seigneur de Sourdéac, gouverneur de Brest.

Dans le répertoire du chartier qui vient d'être publié par M. Le Pesant (archives départementales de l'Eure, répertoire numérique de la série E, famille, Evreux, 1969), je relève de nombreuses liasses relevées au Léon du xv^e au xviii^e siècle :

E 3619 à 3647. Famille de Tournemine, alliée aux du Chatel, Rohan, Rosmadec, xv^e-xvii^e siècles.

E 3648 à 3678. Famille de Rieux (dont le gouverneur de Brest et l'évêque du Léon), xv^e-xviii^e siècles.

E 4080 à 4121. Seigneuries de Coëtmeur, du Daoudour, de Penzé, de Kermelin, de Lescoët : région de Landivisiau, Pleyber-Christ, Plouvorn, xvi^e-xvii^e siècles.

4 4125. Biens de la famille de Rieux : marquisat d'Ouesant, xvii^e-xviii^e siècles.

Un historien normand, André Plaisse, auteur d'une thèse sur « la baronnie du Neufbourg, essai d'histoire agraire, économique et sociale » (Paris, 1961, XIII-400 p.), a étudié un des documents du dossier E 3673. Il s'agit d'un compte des droits perçus sur les marchandises chargées et déchargées à Brest en décembre 1592 à décembre 1594 (André Plaisse : le commerce du port de Brest à la fin du xvi^e siècle. *Revue d'histoire économique et sociale*, 1964, pp. 499-545). « *Non moins que les caprices de la mer qui parfois au fil des siècles se plait à ensabler les havres, au point d'en interdire l'accès, les vagues de l'histoire expliquent l'heur et le malheur des ports* » écrit l'auteur en titre de son étude; de même pourrais-je ajouter, s'expliquent l'heur et le malheur des fonds d'archives.

JACQUES CHARPY

Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère, de la préhistoire à 1940

(année 1969)

L'abondance de la documentation imprimée, sa dispersion à travers de nombreux écrits et périodiques, la difficulté pour les chercheurs de suivre d'édition ont conduit plusieurs sociétés savantes et instituts de recherches à publier régulièrement une bibliographie annuelle de l'histoire de leur département ou de leur province (1). Pendant un demi siècle, de 1901 à 1949, les *Annales de Bretagne* ont publié une bibliographie bretonne. La dernière recension, parue en 1950, couvre la période

(1) Ont paru pendant l'année 1968, la bibliographie annuelle de Paris et la région parisienne (*Bulletin de la Fédération des sociétés historiques de Paris*), de la Bourgogne (*Annales de Bourgogne*), la Lorraine (*Annales de l'Est*), l'Alsace (*Revue d'Alsace*), l'Anjou (*Mémoires de l'académie des Sciences et Belles Lettres d'Angers*), le Maine (*la Province du Maine*), la Normandie (*Annales de Normandie*), le Limousin (*Bulletin de la Société Archéologique et historique du Limousin*), la France méridionale (*Annales du midi*).

1942-1949 (2); elle n'a malheureusement pas été poursuivie. Pour connaître la bibliographie de l'histoire de Bretagne, il faut dépouiller la bibliographie annuelle de l'Histoire de France que publie avec une régularité exemplaire le Comité français des Sciences Historiques depuis 1953 (3). Le chercheur finistérien, historien ou archéologue, y trouvera de nombreuses références, particulièrement précieuses pour rattacher les faits de l'histoire locale à l'évolution générale des sociétés. Il est évident cependant que le dépouillement entrepris par les auteurs et collaborateurs de cette bibliographie nationale ne peut porter sur toutes les publications locales, dont certaines non spécialisées, parfois ronéotées ou échappant à la Régie du dépôt légal.

A l'heure où, grâce au rayonnement de la jeune et dynamique Université de Brest, se développent les recherches d'histoire sur la Bretagne occidentale, il a semblé nécessaire à la Société Archéologique du Finistère de dresser régulièrement une recension des articles et ouvrages intéressant l'histoire du département parus durant l'année écoulée. Puisse cette bibliographie servir les travaux des universitaires, les recherches des érudits et faciliter une connaissance plus approfondie du Finistère à tous ceux qui, par leur adhésion à la Société, témoignent de leur attachement à leur patrie, à son patrimoine et à son histoire.

Afin de faciliter la consultation de cette bibliographie — qui sera poursuivie — il a été décidé d'adopter le plan de classement de la bibliographie annuelle de l'histoire de France, en ne retenant que les subdivisions principales et en y ajoutant un chapitre complémentaire consacré à la préhistoire et à la période gallo-romaine.

Pour atteindre toutes les publications intéressant en tout ou en partie le Finistère et les Finistériens, la collaboration de tous est nécessaire. La bibliographie de

(2) B.-A. Pocquet du Haut-Jussé. *Bibliographie bretonne, années 1942-1949 et complément*. *Annales de Bretagne*, 1950, p. 292-393. La liste des bibliographies bretonnes précédemment parues dans les *Annales de Bretagne* est fournie au début de cette recension.

(3) Le dernier volume paru couvre l'année 1968. Paris, édition du C.N.R.S., 1969, LXVIII-668 p.

l'année 1969 permettra à chacun de me faire savoir dans quel domaine il pourrait apporter sa contribution à cette œuvre qui se veut collective pour être exhaustive.

Les auteurs d'articles ou d'ouvrages intéressant l'histoire du Finistère depuis la préhistoire jusqu'en 1940 seraient aimables de bien vouloir m'adresser leurs travaux pour insertion dans la bibliographie, ou, à défaut, me fournir avec quelques mots de commentaire, les références bibliographiques (nom de l'auteur, prénom, titre, nom, numéro et année de la revue et pagination, ou lieu d'édition, nom de l'éditeur, date et nombre de pages). Les articles, ouvrages et revues adressés à la Société Archéologique sont traditionnellement déposés aux Archives départementales du Finistère où ils peuvent être consultés.



MANUELS GENERAUX ET SCIENCES AUXILIAIRES DE L'HISTOIRE

Historiographie.

- 1 Maro an ao. Dujardin. *La voix de Saint-Renan*, juin 1969, p. 4.

Bibliographies et dictionnaires.

- 2 Dictionnaire des églises de France, t. VI A, Bretagne. Paris, R. Laffont, 160 p., in-4°. Notices du Finistère par Jacques CHARPY et Henri WAQUET.
- 3 GUYONVARC'H (Christian-J.). Le catholicon de Jehan Lagadeuc, dictionnaire breton, latin et français, publié par — d'après l'édition de Jehan Corre, Rennes 1968... *Ogam*, n° 117, décembre 1968...
- 4 HEITZMANN (Marie-A.). Essai de bibliographie régionale de l'histoire de la Franc-Maçonnerie (1945-1965). *Ann. hist. de la Rev. fr.*, n° 197, juillet-septembre 69, p. 541.
Un paragraphe sur le Finistère.
- 5 THOMAS (G.-M.). Essai de bibliographie de Locronan. *Les cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1969, p. 147-148.

Inventaires d'archives.

- 6 BROT (Isabelle). Les archives de l'agence Havas (branche information), conservés aux archives nationales (5 AR), S.E.V.P.E.N., 1969, 270 p. Correspondance sur les journaux locaux et abonnés de Brest, Châteaulin, Concarneau, Douarnenez, Morlaix, Pont-l'Abbé, Quimper et Quimperlé, 1898-1940.
- 7 DUBOSCQ (Guy). Chronique des Archives départementales. Année 1966. *Bull. phil. et histo. (jusqu'en 1610)*. 1966. *Actes du 91^e congrès national des sociétés savantes*, Rennes. Finistère, p. 789-790.
- 8 LE BIHAN (A.) et CHARPY (J.). Archives départementales du Finistère. Répertoire numérique de la sous-série 97 J (fonds Charles Chassé). *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1968, p. 249-296.
- 9 LE PESANT (Michel). Répertoire numérique de la série E, familles. Archives départementales de l'Eure. Evreux 1969, in-4°, p. 1-IV, 59-214. Archives des familles de Tournemine et de Rieux et des seigneuries de Coetmeur et du Daoudour, en E 3619-4125.

Archéologie.

- 10 HUBERT (Marcel), LE BRIS DU REST (Erwan). Un souterrain médiéval à Pont-Croix. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1968, p. CIII-CV.
- 11 KERYM DE MEERENDRE (Michel). Campagne de fouilles 1968 (à Landévennec). *Pax*, n° 77, janvier 1969, p. 32-35.
LE BIHAN (Alexis). Cf. n° 189.
SANQUER (René). Cf. n° 31.

Numismatique et épigraphie.

- 12 BOUCHAUD-LE TENDRE. Jean de Santeul et les inscriptions latines du port de Brest. *Les cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1969, p. 17-28.
- 13 JACQUIOT (J.). Les difficultés rencontrées par l'Académie royale des Inscriptions à propos de la médaille du port et de l'arsenal de Brest. *Actes du 91^e congrès national des Sociétés*

Savantes. Rennes 1966. Section d'Archéologie, p. 407-426.

Iconographie.

- 14 AUSSEUR (J.-P.). Dumont d'Urville (1840). *Neptunia*, n° 96, 4° tri. 1969, p. 11-16.

Reproduction de lithographies de Le Breton.

- 15 BRUHIER (P.-J.). Sur la piste des Ozanne. Hommage à Brest et à Port-Louis. *Les cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1969, p. 29-33.

- 16 COUFFON (R.). Note sur l'iconographie de Saint-Michel en Bretagne. *Pax*, n° 78, avril 1969 p. 61-67.

- 17 FOUCHER (J.) et THOMAS (G.-M.). Le vieux Brest et ses cartes postales. Brest, Ed. de la Cité, 1969, 192 p., in-4°.

- 18 PÉRON (P.). L'esprit d'une ville, par P. Péron. Musée de Brest, 10 avril-15 mai 1969. Brest, 40 p., in-4°.

Brest avant guerre.

- 19 VICHOT (J.). L'œuvre des Ozanne. Essai d'inventaire illustré. Port et sites. *Neptunia*, n° 87 à 96.

Morlaix, Roscoff, la pointe Saint-Mathieu et Brest dans n° 93, 1^{er} tr. 1969, 16 p.; Brest, Landerneau et Camaret dans n° 94, 2° tr. 69, 16 p.; Considérations générales dans n° 96, p. 39-40.

Généalogies et biographies collectives.

- 20 OLLIVIER (Jean). Familles brestoises : les Bouet, écrivains, marins et hommes politiques. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 19 et 21 mars 1969.

- 21 OLLIVIER (Jean). Trois frères, trois stèles ou la vie intime des frères Mesny. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 25 janvier 1969.

OLLIVIER (Jean). Cf. n° 74.

Toponymie et anthroponymie.

- 22 FALC'HUN. Un nom celtique de la hauteur en

France : Cnoc, Cnec ou Croc, Crec et ses dérivés et composés. *Bull. phil. et hist. (jusqu'à 1610)*, 1966. *Actes du 91^e congrès national des Sociétés Savantes. Rennes*, p. 293-299.

- 23 FOUCHER (Jean). Les prénoms révolutionnaires en Bretagne. *Les cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1969, p. 273.

A Brest en l'an II.

- 24 GOURVIL (Francis). Les toponymes celtiques en Bretagne dans leurs rapports avec les toponymes correspondants dans les pays celtes d'Outre-Manche. *Bull. phil. et hist. (jusqu'en 1610)*, 1966. *Actes du 91^e congrès national des Sociétés Savantes. Rennes*, p. 283-292.

- 25 LE GOFF (Michel). Petite chronique historique. *L'Echo Gouézécois*, n° 1, mai 1969, p. 3.

Le nom de Gouézec.

- 26 TANNEAU (Yves). Les fantaisies de la toponymie douarneniste. *Ouest-France*, éd. de Quimper. 23 septembre 1969.

PREHISTOIRE ET ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Préhistoire.

- 27 BRIARD (J.). Un tumulus du bronze ancien à Lescongar, en Plouhinec. *Gallia-Préhistoire*, XI, 1968, p. 247-259, 13 fig.
- 28 GIOT (P.-R.). Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1968. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1968, p. 3-18.
- 29 GIOT (P.-R.). Chronique des datations radio-carbones armoricaines. *Annales de Bretagne*, LXXVI, 1969, p. 153-162.
- 30 GIOT (P.-R.). Le tumulus de Barnenez. Conclusions. *Bull. Soc. Préh. fr.*, 66, 1969, C. R. des séances mensuelles, p. 8 et erratum.
- 31 GOULETQUER (P.-L.). Etudes sur les briquetages (IV). Le briquetage de Beg-ar-Vir, Lampaul-

- Plouarzel. *Annales de Bretagne*, LXXVI, 1969, p. 137-147, 3 fig.
- 32 GUILCHER (A.) et GIOT (P.-R.). Livret-guide de l'excursion C 16, Bretagne, Anjou, *Union internationale pour l'étude du quaternaire VIII^e congrès Inqua*, Paris, 1969.
Pour le Finistère, p. 7-43.
- 33 GUILLAS (D.). Essai d'étude mathématique de quelques haches polies du Morbihan (arrondissement de Lorient) et de l'arrondissement de Quimperlé (Finistère). *Bull. mensuel de la Soc. pol. du Morbihan. Mémoires et procès-verbaux. Travaux de 1968*, p. 5-9).
- 34 LE ROUX (C.-T.). Le tumulus de l'âge de bronze de Saint-André, en Ergué-Gabéric. *Annales de Bretagne*, LXXVI, 1969, p. 7-20, 4 fig.
- 35 TERS (M.) et PINOT (J.-P.). Livret-guide de l'excursion A 10, littoral atlantique (avec le concours de P.-R. Giot). *Union internationale pour l'étude du quaternaire. VIII^e Congrès Inqua*. Paris 1969.
Pour le Finistère, p. 63-80.

Epoque gallo-romaine.

- 36 KERVAN (G.-Louis). Les Cassitérides. *La revue des Deux-Mondes*, 1^{er} septembre 1969, p. 522-529.
Situées pour l'auteur entre Le Conquet et Ouessant.
- 37 PAPE (L.). Les fouilles archéologiques de Kéri-lien-Coatalec, en Plounéventer. *Actes du 91^e congrès national des Sociétés Savantes. Rennes 1966, section d'archéologie*, p. 163-176.
- 38 RICHARD (Louis). Statuettes en bronze d'Osiris provenant de Tronoën (Finistère). *Annales de Bretagne*, T. XXVI, mars 1969, pp. 263-273.
- 39 SANQUER (R.). Aperçus sur l'occupation du plateau de Beuzec-Conq (Finistère) à l'époque romaine. *Actes du 91^e Congrès national des Sociétés Savantes, Rennes, 1966, section d'archéologie*, p. 261-276.

- 40 SANQUER (René) et GALLIOU (P.). Le château gallo-romain de Keradennec, en Saint-Frégant (Finistère). Présentation du site. *Annales de Bretagne*, t. LXXVI, mars 1969, p. 177-187.
- 41 SANQUER (R.). Chronique d'archéologie antique et médiévales, 1968. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1968, p. 19-42.
- 42 SANQUER (R.) et CARIOU (J.). La circulation monétaire dans la région de Plouguerneau à l'époque romaine. *Annales de Bretagne*, t. LXXVI, mars 1969, p. 189-213.
- 43 SANQUER (René). Un site archéologique côtier : l'établissement gallo-romain du Curnic, en Guis-sény. *Pen-ar-bed*, n° 57, juin 1969.

HISTOIRE POLITIQUE DU FINISTÈRE

Moyen Age.

- 44 JONES (Michaël). Brest sous les Anglais (1342-1397). *Les cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1969, pp. 2-12.
 - 45 LAURIOT-PRÉVOST (Catherine). La guerre de course en Bretagne, pendant la guerre de cent ans. *Bulletin philologique et historique (jusqu'en 1610)*, 1966. *Actes du 91^e congrès annuel des Sociétés Savantes*. Rennes, p. 61-79.
 - RICHE (Pierre). Cf. n° 117.
 - 46 ROUSSEAU (L.). A propos du roi Gradlon. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1968, p. LXXXI- LXXXIII.
- Inscription.

Histoire Moderne.

- CARDOT (Charles-Antoine). Cf. n° 57.
- 47 DANIEL (Tanguy). Du nouveau sur Brest avant Richelieu. *Les cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1969, p. 13-16.

La Révolution française.

- 48 DANIEL (René). Locronan, petite ville, sous la révolution. *Les cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1969, p. 121-128.
- 49 SIGNOR (Alain). Comment Pont-l'Abbé devint Pont-Libre ou la révolution à Pont-l'Abbé (1789-1794), Paris, 1969, 450 p.
- TANNEAU (Yves). Cf. n° 169.

Le Consulat et l'Empire.

- FOUCHER (Jean). Cf. n° 154.
- L'HOPITAL (Bertrand de). Cf. n° 62.
- 50 OLLIVIER (Jean). Si Napoléon ne vint pas en Basse-Bretagne, Bonaparte s'y rendit peut-être. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 24 juin 1969.

La France de 1815 à 1851.

- LE GALLO (Yves). Cf. n° 99.

Le Second Empire.

- FOUCHER (Jean). Cf. n° 152.
- 51 OLLIVIER (Jean). Napoléon III et la Bretagne. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 17 novembre 1969.
- OLLIVIER (Jean). Cf. n°s 157, 159.
- Relation du séjour... Cf. n° 163.

La Troisième République.

- 52 BECKER (Jean-Jacques) et KRIEDEL (Annie). Les inscrits au « carnet B ». Dimensions, composition, physionomie politique et limitée de pacifisme ouvrier. Colloque de Londres 1966, *Mouvement social*, 1968, n° 65, p. 110-120.
- 53 CHARPY (Jacques). 11 novembre 1918. Exposition du souvenir. Quimper, Hôtel de ville, 9-21 novembre 1968. Catalogue. Quimper, archives départementales, 1968, ronéoté, 58 p.
- 54 DE LA MÉNARDIÈRE (L.). Débarquement portu-

gais à Brest en 1917. *Les cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1969, p. 71-73.

- 55 LE BOTERF (Hervé). La Bretagne dans la guerre. Paris, éd. France-Empire, 1969, 335 p.
- 56 TANNEAU (Yves). Le 11 novembre 1914, dans la Somme... *Ouest-France*, éd. de Quimper, 12 novembre 1969.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS

Histoire judiciaire.

- 57 CARDOT (Charles-Antoine). Le parlement de la Ligue en Bretagne (1590-1598). Thèse pour le doctorat en droit. 3 volumes ronéotés, 893 f., 1968-1969.
- 58 DARSEL (Joachim). L'Amirauté de Cornouaille. *Mém. Soc. Hist. Arch. Br.*, t. XLVII, 1967, pp. 5-23.
- 59 DARSEL (J.). Contribution de la Bretagne à l'élaboration d'un droit de mer. *Bull. phil. et hist. (jusqu'en 1610)*, 1966, pp. 1-14.
- 60 DARSEL (J.). Les Seigneuries maritimes en Bretagne. *Bull. phil. et his. (jusqu'en 1610)*, 1966, pp. 35-59.
- 61 LE ROCH (Maître François), 1880-1968. Brest, 24 p.
Notaire à Lesneven.
- 62 L'HOPITAL (Bertrand de). Quelques lettres de deux notaires finistériens pendant le Directoire et le Consulat. *Les cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1969, pp. 238-242.
Famille Le Bris.
- 63 OLLIVIER (Jean). L'assassin du sergent de police, protégé par les autorités militaires, ne fut pas puni. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 2 mai 1969.
- 64 OLLIVIER (Jean). Drame du passé à Brest. Des histoires de bigamie qui finissent mal. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 3 avril 1969.

- 65 OLLIVIER (Jean). Drames du passé à Brest. « Mode affreuse et barbare », le duel a été longtemps à l'honneur. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 22 avril 1969.
- 66 OLLIVIER (Jean). Drames du Passé à Brest. Victor Malavoi fut exécuté place Fautras le 26 novembre 1898. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 7 mai 1969.
- 67 OLLIVIER (Jean). Pour avoir assassiné par amour de la mer, les frères Rorique furent condamnés à mort. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 21 mai 1969.

Histoire militaire.

AUSSEUR (J.-P.). Cf. n° 14.

- 68 BUTTET (Henri de). Carlet de la Rozière et ses reconnaissances des côtes de Bretagne (1765-1772). *Actes du 91^e congrès national des Sociétés Savantes. Rennes 1966, section d'histoire mod. et cont.*, t. I, Paris, 1969, p. 51-64.

DARSEL (Joachim). Cf. n° 58.

- 69 FOUCHER (Jean). Villaret-Joyeuse. *Brest Municipal*, n° 32, avril 1969.
- 70 JESTIN (Alain). Histoire vécue du camp américain de Pontanézen, pendant la guerre de 1914-1918. *Les cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1969, p. 218-236.

- 71 LACOMBE (Christiane). Les milices gardes-côtes en Bretagne d'après la réforme du maréchal de Belle-Isle (1756-1778). *Actes du 91^e congrès national des Sociétés Savantes, Rennes 1966, section d'hist. mod. et cont.*, t. I, Paris, 1969, p. 17-50.

LE GALLO (Yves). Cf. n° 99.

- 72 LE GOFF (T.). La construction navale en Bretagne de 1762 à 1788. *Annales de Bretagne*, t. LXXV, juin 1968, p. 345-369.
- 73 MICHAUX (Monique). Ouessant, bastion du royaume de France. *Actes du 91^e congrès natio-*

nal des Sociétés Savantes, Rennes 1966, section d'hist. mod. et cont., t. 1, Paris 1969, p. 9-16.

sa défense au XVIII^e s.

- 74 OLLIVIER (Jean). La famille Nielly, une pépinière d'amiraux. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 22 juin 1969.

PERRICHET (Marc). Cf. n° 103.

- 75 SANÉ, architecte naval. *Les cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1969, p. 76-78.

- 76 TANNEAU (Yves). Souvenirs de l'ancienne marine. *Les cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1969, p. 247-251.

Les frères Duchateau 1871-1880.

- 77 TARQUIS (Alexis). Le Vice-Amiral P.-E. Guépratte, héros des Dardanelles. *Les cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1969, p. 37-41.

VICHOT (J.). Cf. n° 19.

- 78 VIDALENC (Jean). Sur la marine française au temps de la Restauration et de la monarchie de juillet. *Revue d'histoire économique et sociale*, 1969, p. 290-310.

C.R. de Jacques Léonard, Les officiers de santé de la marine française de 1814 à 1835 (1967) et Yves Le Gallo, Brest et sa bourgeoisie sous la Monarchie de juillet (1968).

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Histoire économique.

- 79 BOUHIER (Claude). Les comptes du sel de Noirmoutier dans la première partie du xvi^e s. *Bulletin philologique et historique (jusqu'en 1610)*, 1966. *Actes du 91^e congrès national des Sociétés Savantes, Rennes*, p. 225-245.

Trafic avec les ports du Finistère.

- 80 DANIEL (Tanguy). Le cabotage sur les côtes méridionales de la Bretagne à la fin du xv^e s.

Bulletin philologique et historique (jusqu'en 1610). Actes du 91^e congrès national des Sociétés Savantes, Rennes, p. 157-183.

Comptes des revenus des domaines d'Auray pour 1474-1477.

- 81 DECOOP (Gaston). Jean-Marie Le Bris. Sceaux, 52, avenue Clemenceau, 1968.
Initiateur de l'aviation.
- 82 DOURVER (Odette). René Masson, capitaine au cabotage (1812-1891). *Mém. Soc. Hist. Arch. Bret.* T. XLVII, 1967, p. 87-138.
- 83 FAVREAU (Robert). Le commerce de sel en Poitou à la fin du Moyen-Age. *Bull. Phil. et Hist. (jusqu'en 1610)* 1966. *Actes du 91^e congrès national des Sociétés Savantes, Rennes p. 185-223.*
Commerce avec Saint-Pol et le sud du Finistère.
- 84 FOUCHER (Jean). Tritchler et le port de commerce. *Brest-Municipal*, n° 34, juin 1969.
- 85 LE GRAND (Alain). Vie et mort d'un petit train. Il y a 31 ans, le « transbigouden » rendait son dernier coup de sifflet. *Ouest-France*, éd. de Quimper, 15 octobre 1969.
- 86 LEQUIN (Yves). Les grands traits de l'évolution agricole à Plozévet depuis la fin du XVIII^e s. *Revue géographique de Lyon*, vol. 42, 1967, p. 165-178.
- 87 NETBOY (Anthony). Comment la France a gaspillé ses ressources en saumon. *Penn-ar-bed*, n° 55, déc. 1968, p. 332-337.
- 88 TANGUY (Jean). La production et le commerce des toiles « Bretagne » du XVI^e au XVIII^e s. Premiers résultats. *Actes du 91^e congrès national des Sociétés Savantes, Rennes, section d'hist. mod. et cont.*, t. I, Paris 1969, p. 105-142.
- 89 THOMAS (Georges-Michel). La pêche du saumon autrefois. *Penn-ar-bed*, n° 55, déc. 1968, p. 332-337.
- 90 TOUCHARD (Henri). Les routes françaises de l'Atlantique jusqu'aux grandes découvertes. *Tra-*

vaux du neuvième colloque international d'histoire maritime (Séville, 24-30 septembre 1967), Paris, S.E.V.P.E.N., 1969.

Importance de la marine bretonne.

Histoire sociale.

- 91 BARRAL (Pierre). Les syndicats bretons des cultivateurs cultivants. *Le mouvement social*, n° 67, avril-juin 1969, p. 147-161.
- 92 BLAYO (Yves) et HENRY (Louis). Données démographiques sur la Bretagne et l'Anjou de 1700 à 1829. *Annales de démographie historique*, 1967, p. 91-171.
Basée notamment sur le dépouillement des registres paroissiaux et d'état-civil de Guimaëc, Plonévez-Porzay, Kerlaz et Telgruc.
- 93 BRILLET (A.). Une petite ville bretonne, Quimperlé en 1815, d'après les archives municipales. *Norais*, n° 60, oct.-déc. 1968, p. 493-501.
Situation démographique.
- 94 DANIEL-LE BARS (Magdeleine). Mort accidentelle au XVIII^e s., à Quimper, d'un chaudronnier auvergnat. *Revue de la Haute-Auvergne*, janvier-mars 1969, t. 41, p. 410-415.
- 95 J. F. Documents sur Roscoff. La salle d'Asile. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 231, mars 1969, p. 5-12.
- 96 FOUGEYROLLAS (Claude-A.). Le loup en Bretagne. *Penn-ar-bed*, n° 58, sept. 1969, p. 121-128.
- 97 GUIVARC'H (François). Essai sur les Johnnies de Roscoff. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n°s 231 à 238, mars-décembre 1969, p. 5-12.
- 98 HELIAS (Pierre). Savoir-vivre en Bretagne. Châteaulin, Jos Le Doaré, 1969, 36 p.
- 99 LE GALLO (Yves). Etudes sur la marine et l'officier de marine. Brest et sa bourgeoisie sous la Monarchie de juillet. Paris, P. U. F., 2 vol., 1968, p. 442-461.

- 100 LE RHUN (Monik et Pierre). Evolution du régime alimentaire à Plozévet de 1880 à 1960. *Revue de géographie de Lyon*, vol. 42, 1967, p. 247-260.
- 101 LESCAN DU PLESSIS. Nos vieux registres paroissiaux. *Bull. Soc. Arch. Fin.* 1968, pp. LXXXIII-LXXXIX.
- 102 OLLIVIER (Jean). Métiers d'hier et d'aujourd'hui. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 1969. — I. - les boulangers (3 septembre). — II. - Perruquiers et coiffeurs (15 septembre). — III. - les cordonniers (24 septembre). — IV. - bouchers (29 septembre). — V. - ouvriers de l'arsenal (2 octobre). — VI. - les imprimeurs et libraires (9, 10, 14 octobre). — VII. - Fondateurs de cloches (23 octobre). — VIII. - ostréiculteurs (28 octobre). — IX. - apothicaires et pharmaciens (15 novembre). — X. - pâtisseries (23 novembre).
- 103 PERRICHET (Marc). Plume ou épée : problème de carrière dans quelques familles d'officiers d'administration, de la marine au XVIII^e s. *Actes du 91^e congrès nat. des S. S., Rennes 1966, section d'hist. mod. et cont., t. II, Paris, 1969*, p. 145-182.
- Tabl. généalogiques Clairambaut, Maillart.
- 104 RETHO (Pierre). Les cuillers d'apparat en Bretagne. *Les cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1969, p. 78-79.
- 105 ROCHEFORT (Renée). Géographie sociale d'une commune bretonne d'après les délibérations de son conseil municipal. *Revue géographique de Lyon*, vol. 42, 1967, p. 261-304.
- Commune de Plozévet.
- 106 SOURNIA (J.-C.) et TREVIEN (M.). Essai d'inventaire des léproseries en Bretagne. *Annales de Bretagne*, t. LXXV, juin 1968, p. 317-343.
- VIDALENC (Jean). Cf. n° 78.

HISTOIRE RELIGIEUSE

Catholicisme.

- 107 BOUCHÉ (Hubert). Les curés de Châteauneuf-du-Faou sous le Concordat. *Châteauneuf, images du mois*. N° 11 à 40, janvier 1967 à décembre 1969.
- 108 CONDUCHÉ (Dominique). Méthodes de travail d'Albert Le Grand, hagiographe breton. *Bull. Phil. et hist. (jusqu'en 1610). Actes du 91^e congrès national des Sociétés Savantes. Rennes*, p. 661-671.
COUFFON (R.). Cf. n° 16.
- 109 DANIEL (René). Etudes sur les difficultés d'un évêque constitutionnel et le recrutement d'un nouveau clergé. Expilly, évêque constitutionnel du Finistère et les « expilliens ». *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1968, p. 80-134.
- 110 DIZERBO (A.-H.). Anne de Jésus (1823-1909). *Pax*, n° 78, avril 1969, p. 68-71.
- 111 DUJARDIN (L.). Saint-Ronan. *Les cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1969, p. 83-85.
- 112 GIRARD (Christian). Liste des prêtres du diocèse ordonnés depuis 1813, selon leurs paroisses d'origine. *Supplément à la semaine religieuse de Quimper*, 29 nov., 13 et 17 déc. 1968, 44 p.
MAILLARD (Jean). Cf. n° 133.
- 113 NICOLAS (Y.). M. l'abbé Calvez, curé de Lannilis (1848-1862). *L'écho de Lannilis*, juin 1969, p. 8-9-12.
- 114 DE PARADES (Bernard). Monsieur Saint Ronan, sa vie, sa mort et sa troménie. *Les cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1969, p. 86-93.
- 115 PEROUAS (Louis). Missions intérieures et situation religieuse dans la Bretagne du XVII^e s. *Actes du 91^e congrès national des S. S., Rennes*

1966, *section d'hist. mod. et cont.*, t. II, Paris, 1969, p. 19-25.

- 116 POCQUET DU HAUT-JUSSÉ (Barthélémy). Les abbés commandataires en face de la réforme catholique du XVII^e s. en Bretagne. *Bull. Phil. et Hist.* (jusqu'en 1610), 1966, *Actes du 91^e congrès national des Sociétés Savantes*. Rennes, p. 721-769.

- 117 RICHÉ (Pierre). Les hagiographes bretons et la renaissance carolingienne. *Bull. Phil. et hist.* (jusqu'en 1610), 1966, *actes du 91^e congrès national des Sociétés Savantes*. Rennes, p. 651-659.

TANNEAU (Yves). Cf. n° 167.

- 118 Une figure de Saint-Thégonnec. L'abbé Yves Coat, curé de Nantes. *La voix de Saint-Thégonnec*, juin et juillet 1969.

Franç-Maçonnerie.

- 119 La Franc-maçonnerie et la Révolution Française. *Annales historiques de la révolution fse.*, n° 197, juillet-septembre 1969.

à Brest et en Bretagne, par M. Maudet, p. 502-504.

HEITZMANN (Marie-A.). Cf. n° 4.

EMIGRATION ET OUTRE-MER

Emigration et outre-mer.

- 120 LE BLANT (Robert) et BAUDRY (René). Nouveaux documents sur Champlain et son époque. Vol. 1 : 1560-1622. Publication des archives publiques du Canada. Ottawa, 1967, LXIV — 492 p.

Champlain a résidé à Quimper, comme officier subalterne dans la garnison, de 1595 à 1597.

DOURVER (Odette). Cf. n° 82.

- 121 THOMAS (Georges-Michel). Le Brestois Vincent Pons, citoyen de l'île de Pâques. *Les cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1969, p. 34-36.

HISTOIRE DE LA CIVILISATION

L'Enseignement et les Corps savants.

- 122 BREJON DE LAVERGNÉE (Jacques). Allocution prononcée par... Séance d'ouverture. *Actes du 91^e congrès national des Sociétés Savantes. Rennes 1966. Section d'archéologie*, Paris, 1968, p. 23-33.

Les Sociétés Savantes en Bretagne.

LE BIHAN (A.) et CHARPY (J.). Cf. n° 8.

- 123 OLLIVIER (Jean). L'école du Pilier-Rouge fut la première école en France à être laïcisée. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 8 octobre 1969.

- 124 TANNEAU (Yves). C'était en 1914, à l'école Saint-Blaise. *Ouest-France*, éd. de Quimper, 29 janvier 1969.

- 125 TANNEAU (Yves). Du petit séminaire de Pont-Croix à la faculté de droit de Paris. Correspondance d'un jeune Breton de Douarnenez, Léopold Gouzil (1834-1869). *Bull. Soc. Arch. Fin.* 1968, p. 151-247.

- 126 TANNEAU (Yves). La fête des anciens de Saint-Blaise en 1914. *Ouest-France*, éd. de Quimper, 7 octobre 1969.

L'Imprimerie et la Presse.

BROT (Isabelle). Cf. n° 6.

L'Histoire littéraire.

- 127 DRAPIER-CADEC (Léontine). Sur « Maudez le Léonard » de Joseph Créach. *Les cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1969, p. 42-45.

- 128 ESNAULT (G.). Claude-Marie Le Laé (1745-1791). Ar C'hi (1772) publiée par... *Annales de Bretagne*, t. LXXV, 1968, p. 705-788.

- 129 GARGADENNEC (Roger) et LAURENT (Charles). Le dictionnaire breton de Catherine de Russie. *Annales de Bretagne*, t. LXXV, 1968, p. 789-833.
- 130 HENRY (Hélène). L'absence de Locronan dans l'œuvre de Max Jacob. *Les cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1969, p. 107-108.
- 131 LE MENN (Gwennolé). Une chanson satirique du XVII^e s. en dialecte de Haute-Cornouaille. *Annales de Bretagne*, t. LXXV, 1968 p. 693-704.
- 132 MAHÉ (Georges). Quelques lettres inédites de la Villemarqué à Brizeux. *Les cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1969, p. 154-160.

La Musique.

- 133 MAILLARD (Jean). Saint-Hervé, ermite du Léonois et barde du seigneur. Extrait de *L'éducation musicale*, VI-VII (1969), 12 p. In-4°.
- 134 TANNEAU (Yves). Compatriotes méconnus et oubliés. Emile Chevet, né à Douarnenez en 1804, chirurgien de marine et médecin, devint au temps de Napoléon III, un professeur de musique célèbre. *Ouest-France*, éd. de Quimper, 24 novembre 1969.

L'Art.

- 135 BAZIN (Jehan). Nos vieilles croix landernéennes : la croix de la Vierge. *Ouest-France*, éd. de Brest, 3 et 4 mai 1969.
- 136 CHARPY (Jacques). Le château de Lanniron. *Mem. Soc. d'hist. et arch. Bret.*, t. XLVII, 1967 p. 25-35.
- 137 CHARPY (Jacques). La croix d'argent de Kerfeunteun. *Kemper*, n° 25, avril 1969, p. 2-3.
- 138 CHARPY (Jacques). Les maisons de la Terre au Duc. *Kemper*, n° 27, juin-juillet 1969, p. 2-3.
- 139 COUFFON (R.). L'évolution de la statuaire en Bretagne après la guerre de succession du duché.

Société d'Em. des C.-d.-N. Bulletins et mémoires, t. XCVII 1968, p. 1-16.

Dictionnaire des Eglises... Cf. n° 2.

FOREST. Cf. n° 190.

- 140 HELIOT (Pierre). Triforiums et coursières dans les églises gothiques de Bretagne et de Normandie. *Annales de Normandie*, juin 1969, p. 115-154.

Concernent notamment les cathédrales de Saint-Pol et Quimper, le Kreisker.

- 141 LECLERC (G.). Les églises de Châteaulin au XVII^e et XVIII^e siècles, dans *l'Echo de Saint-Louis*, n° 69, mai 1969, p. 25-34; n° 70, août 1969, p. 17-29 et *Kastellin*, bulletin paroissial de Châteaulin, juin 1969, p. 4, 8-9.

- 142 LE GRAND (Alain). M. Vally, probablement doyen des architectes, a travaillé avec son père à la construction de la préfecture. *Ouest-France*, éd. de Quimper, 30 déc. 1969.

OLLIVIER (Jean). Cf. n°s 158, 160.

Le Médecin et la Pharmacie.

- 143 NICOLAS (Y.). Le docteur Augustin Morvan. *L'Echo de Lannilis*, juillet à décembre 1969.
- 144 OGÈS (Louis). Le docteur Begin, l'un des plus célèbres chirurgiens du XIX^e siècle, mourut à Locronan. *Les cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1969, p. 116-119.

HISTOIRE LOCALE

Généralités.

- 145 BREKILIEN (Yann). Prestiges du Finistère. Paris, éd. France-Empire, 1969, 335 p.
- 146 GARGADENNEC (Roger). Un mémoire inédit de 1810 sur les curiosités du cap Sizun. *Bull. Soc. Arch. Fin.* 1968, p. 135-150.
- 147 Histoire de la Bretagne, publiée sous la direction de Jean Delumeau. Toulouse-Privat, 1969, 544 p.

- 148 LE GALLO (Yves). Bretagne. Grenoble, Arthaud, 1969, 327 p. in-4°, 4 pl. h. t.
- 149 LE GUENNEC (Louis). Nos vieux manoirs à légendes (deuxième série), vieux manoirs fortifiés, Tréguier, Léon, Cornouaille, Quimper, les Amis de Louis Le Guennec, 1968, II-308 p.

Monographies communales.

Audierne.

- 150 MARZIN (Anselme). Audierne. En feuilletant les archives communales... (4). Ronéoté, 1969, 18 p.
- De 1803 à 1816.

Brest.

BOUCHAUD-LE TENDRE. Cf. n° 12.

- 151 BRISTOK. Souvenirs brestois d'entre deux guerres. *Les cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1969, p. 46-70.

BRUHIER (P.-J.). Cf. n° 15.

DANIEL (Tanguy). Cf. n° 47.

- 152 FOUCHER (Jean). Les déboires d'un maire de Lambézellec. *Brest-Municipal*, n° 30, février 1969.

- 153 FOUCHER (Jean). Les eaux de Saint-Marc. *Brest-Municipal*, n° 29, janvier 1969.

- 154 FOUCHER (Jean). Les fêtes du mariage de l'Empereur de 1810. *Brest-Municipal*, n° 37 novembre 1969.

- 155 FOUCHER (Jean). Kerfautras, ce quartier bien tranquille, *Brest-Municipal*, n° 33, mai 1969.

- 156 FOUCHER (Jean). La place de la Liberté. *Brest-Municipal*, n° 36, octobre 1969.

FOUCHER (Jean). Cf. n° 84.

FOUCHER (Jean) et THOMAS (G.-M.). Cf. n° 17.

JONES (Michaël). Cf. n° 44.

JACQUIOT (J.). Cf. n° 13.

JESTIN (Alain). Cf. n° 70.

DE LA MÉNARDIÈRE (L.). Cf. n° 54.

LE GALLO (Yves). Cf. n° 99.

- 157 OLLIVIER (Jean). Brest sous le second Empire. I. — Le séjour du prince impérial Eugène-Louis-Napoléon. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 20 novembre 1969.
- 158 OLLIVIER (Jean). Brest sous le second Empire. II. — Un cadeau impérial permet l'achèvement de l'église Saint-Pierre-Quilbignon. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 27 novembre 1969.
- 159 OLLIVIER (Jean). Brest sous le second Empire : III — Visites princières. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 16 décembre 1969.
- 160 OLLIVIER (Jean). De quartier en quartier. Il y a 100 ans était posée la première pierre de l'église Saint-Martin. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 20 octobre 1969.
- 161 OLLIVIER (Jean). De Mac Mahon à de Gaulle ou les visites à Brest des Présidents de la République. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 31 janvier 1969.
- 162 OLLIVIER (Jean). Maires de Brest d'autrefois. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 1969 : Jean Hayet, sieur du Fayet, 1628-1630 (12 décembre); François Turin, 1637-1639, 1646-1648 (6 janvier); F. Kerdéniel de Poulquijeau, 1646 (12 avril); Balthazar Berté, sieur de Mesgouez, 1658-1660 (25 février); Jacques Symon, 1727-1732 (21 janvier); A. Martret de Préville, 1757 (21 février); François Le Guen, 1787-1789 (5 février); Jean Berthomme, 1791-1793 (3 janvier); J.-Maurice Pouliquen, 1800-1802 (13 janvier); Charles-François Le Gros, 1808-1816 (19, 26 septembre, 8 octobre); Jean-François Henry, 1816-1819 (29 août); Victor Ymbert, 1820-1821 (5 août); Pierre-Gabriel Le Chevalier de la Martre, 1823-1826 (23 octobre); Jean Barchon de Penhoën, 1826-1830 (4, 17 juin); Charles Fleury, 1830-1839 (4 avril); le

docteur Auguste Salaün-Penquer, 1871-1800 (4, 11, 13 novembre).

OLLIVIER (Jean). Cf. n^{os} 64, 65, 66, 123.

PÉRON (P.). Cf. n^o 18.

- 163 Relation du séjour à Brest de leurs majestés l'Empereur et l'Impératrice. 9, 10, 11 et 12 août 1958. Brest, 1969, 54 p.

Châteaulin.

LECLERC (Q.). Cf. n^o 141.

Châteauneuf.

BOUCHÉ (Hubert). Cf. n^o 107.

Concarneau.

SANQUER (R.). Cf. n^o 39.

Le Conquet.

- 164 DUJARDIN. Glanes aux registres du Conquet. *Bull. Soc. Arch. Fin.* 1968, p. LXVII-LXX.

Dirinon.

- 165 BAZIN (Jehan). Le manoir du Roual, en Dirinon. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 27 juillet 1969.

Douarnenez.

- 166 TANNEAU (Yves). Fêtes et traditions du pays de Douarnenez. *Ouest-France*, éd. de Quimper, 30 octobre 1969.

- 167 TANNEAU (Yves). Légendes et traditions du pays de Douarnenez. *Echo paroissial*, n^o 162, avril-mai 1969.

Tabac à l'église et processions.

- 168 TANNEAU (Yves). Légendes et traditions du pays de Douarnenez. *Ouest-France*, 18 avril 1969.

- 169 TANNEAU (Yves). Notre bonne ville au fil des ans : Douarnenez, la Révolution. *Ouest-France*, éd. de Quimper, 24 octobre 1969.

- 170 TANNEAU (Yves). Traditions du pays de Douar-

nenez. *Ouest-France*, éd. de Quimper, 2 janvier 1969.

TANNEAU (Yves). Cf. n^{os} 26, 124, 125, 134.

Ergué-Gabéric.

LE ROUX (C.-T.). Cf. n^o 34.

La Forest-Landerneau.

- 171 BAZIN (J.). Le château de Joyeuse-Garde (en La Forest-Landerneau). *Bull. Soc. Arch. Fin.* 1968, p. 43-79.

Gouézec.

LE GOFF (Michel). Cf. n^o 25.

Guerlesquin.

- 172 LE BRIGANT (Yves). Guerlesquin. *Kleir Gwerlesquin. Bulletin de Guerlesquin*, n^{os} 70 à 80, mars 1968 à décembre 1969.

Guipavas.

- 173 COATAUDON (Ch. de). Note d'histoire locale. *Guipavas. Bull. off. mun.*, n^o 2, p. 11

Guissény.

SANQUER (René). Cf. n^o 43.

Lampaul-Plouarzel.

GOULETQUER (P.-L.). Cf. n^o 31.

Landerneau.

- 174 BAZIN (Jehan). Le château de Kermadec. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 11 juillet 1969.
- 175 BAZIN (Jehan). A travers l'ancien Landerneau : la chapelle et le cimetière des Anges. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 15 février 1969, et *Ouest-France*, id.
- 176 BAZIN (Jehan). En se penchant sur le passé de Landerneau. *Le canton de Landerneau*. Avignon, Soc. Mer. d'impr. et d'éd., 1969.
- 177 BAZIN (Jehan). Les grands incendies de Lan-

derneau depuis 1710. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 3 et 4 septembre 1969.

- 178 BAZIN (Jehan). Le vieil immeuble du cadran solaire (à Landerneau) fut sous la Révolution à l'origine d'une émeute. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 27 mars 1969, *Ouest-France*, éd. de Brest, 4 avril 1969.

BAZIN (Jehan). Cf. n° 135.

Landévennec.

- 179 KERYM DE MEERENDRÉ (Michel). Cf. n° 11.

Lannilis.

NICOLAS (Y.). Cf. n° 113.

Lesneven.

LE ROCH. Cf. n° 61.

Locronan.

DANIEL (René). Cf. n° 48.

- 180 DESSE (Georges). Il était une fois... Locronan. *Les cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1969 p. 94-101.

- 181 HELIAS (Pierre-Jakez). Surréalisme à Locronan. *Les cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1969, p. 102-106.

- 182 Locronan. *Les cahiers de l'Iroise*, numéro spécial, avril-juin 1969, p. 81 à 152.

- 183 TANNEAU (Yves). Locronan, au temps où ses métiers tissaient les voiles des rudes coureurs des mers. *Les cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1969, p. 129-140.

THOMAS (G.-M.). Cf. n° 5.

Ouessant.

KERVAN (G.-Louis). Cf. n° 36.

MICHAUX (Monique). Cf. n° 73.

Penmarc'h.

- 184 JÉGOU (Lucien). Penmarc'h. Histoire et traditions. Angers, éd. Jacques Petit, 1968, 243 p.

Pleyben.

- 185 LECLERC (G.). Pleyben, la « roque paroisse ». *L'Echo de Saint-Louis*, n° 4, nov. 1969, p. 22-34.

Plonévez-Porzay.

- 186 TANNEAU (Yves). Légendes et traditions du pays de Douarnenez. Moëllien. *Ouest-France*, éd. de Quimper, 15 octobre 1969.
- 187 THOMAS (G.-M.). Le château de Moëllien, près de Locronan. *Les cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1969, p. 144.

Plouézoch.

GIOT (P.-R.). Cf. n° 30.

Plougasnou.

- 188 DE TRIGON (J.). Notre Plougasnou à travers les âges. *Carillon du Trégor : Plougasnou en 1848*, juin 1969; Le pays, sa population, déc. 1969.

Plouguerneau.

SANQUER (René) et CARIOU (J.). Cf. n° 42.

Plouhinec.

BRIARD (J.). Cf. n° 27.

Plounéventer.

PAPE (L.). Cf. n° 37.

Plozévet.

LEQUIN (Yves). Cf. n° 86.

LE RHUN (Monik et Pierre). Cf. n° 100.

ROCHEFORT (Renée). Cf. n° 105.

Pont-Croix.

HUBERT (Marcel), LE BRIS DU REST (Erwan). Cf. n° 10.

Pont-de-Buis.

- 189 LE BIHAN (Alexis). Note archéologique à travers l'histoire locale régionale. *Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h, bull. off. mun.*, n° 4, p. 17.

Pont-l'Abbé.

SIGNOR (Alain). Cf. n° 49.

Quimerc'h.

- 190 FOREST. Transfert de l'église de Quimerc'h. *Pont-de-Buis-lès-Quimerc'h; bull. off. mun.*, n° 4, 1969, p. 8.

Quimper.

- 191 CHARPY (Jacques). Le faubourg de la Terre au Duc. *Kemper*, n° 26, mai 1969, p. 2-3.
192 CHARPY (Jacques). La Fontaine, le Destin et Quimper-Corentin. *Kemper*, n° 29, décembre 1969, p. 22-23.

CHARPY (Jacques). Cf. n°s 136, 137, 138.

- 193 Visites des chefs de l'Etat à Quimper. *Quimper-réalités*, n° 5, printemps 1969.
194 LE GRAND (Alain). Quimper-Corentin en Cornouaille. Récits et anecdotes. Brest, éd. de la Cité, 1968, 223 p.

LE GRAND. Cf. n° 142.

Quimperlé.

BRILLET (A.). Cf. n° 93.

Le Relecq-Kerhuon.

- 195 SANQUER (P.). Glanes d'histoire locale. *Le Relecq-Kerhuon, Bull. Off. Mun.*, n° 3, p. 12-13.

Roscoff.

J. F. Cf. n° 95.

GUIVARC'H (François). Cf. n° 97.

Saint-Frégant.

SANQUER (R.) et GALLIOU (P.). Cf. n° 40.

Saint-Jean-Trolimon.

RICHARD (Louis). Cf. n° 38.

Saint-Sauveur.

- 196 Reconstruction du presbytère (1861). *Kleier.*
Bulletin interparoissial, octobre 69, p. 7-8.

Le Trévoux.

LE MENN (Gwennolé). Cf. n° 131.

la vie de la société archéologique

Sociétés savantes correspondantes

(Nom du département ou du pays - Nom de la société
Titre de la publication - Adresse)

DEPARTEMENTS FRANÇAIS

- AISNE. — Fédération des sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne (Mémoires de la...). Archives départementales. — Préfecture, 02 - Laon.
- ALPES (BASSES). — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes (Annales de Haute-Provence. Bulletin trimestriel de la...), 1, rue des Archives, 04 - Digne.
- ALPES-MARITIMES. — Société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse (Annales de la...). Bibliothèque municipale, avenue Jean-de-Noailles, 06 - Cannes.
- AUBE. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles lettres du département de l'Aube (Mémoire de la...; procès-verbaux des séances de la...), 21, rue Chrestien-de-Troyes, 10 - Troyes.
- AVEYRON. — Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron (Procès-verbaux des séances de la...), Inspection académique, 12 - Rodez.
- CALVADOS. — Société des Antiquaires de Normandie (Bulletin de la...). Archives départementales, route de Lion-sur-Mer, 14 - Caen.

CANTAL. — Société des lettres, sciences et arts « La Haute-Auvergne » (Revue de la Haute-Auvergne). Archives départementales, rue du 139^e R.I., 15 - Aurillac.

CHARENTE. — Société archéologique et historique de la Charente (Mémoires de la...), 44, rue de Montmoreau, 16 - Angoulême.

CHARENTE-MARITIME. — Société des archives historiques (Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la...), 33, rue Pasteur, 17 - Saintes.

COTE-D'OR. — Académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon (Mémoires de l'...), Bibliothèque municipale, 5, rue de l'Ecole de Droit, 21 - Dijon.

Commission des Antiquités de la Côte-d'Or (Mémoires de la...), aux bons soins des Archives départementales, 8, rue Jeannin, 21 - Dijon.

COTES-DU-NORD. — Société d'Emulation des Côtes-du-Nord (Bulletins et mémoires), chez M. Prud'homme, 12, rue Poulain-Corbion, 22 - Saint-Brieuc.

DORDOGNE. — Société historique et archéologique du Périgord (Bulletin de la...), 18, rue du Plantier, 24 - Périgueux.

DOUBS. — Académie des sciences, belles lettres et arts (Procès-verbaux et mémoires), Hôtel des sociétés savantes, 20, rue Chifflet, 25 - Besançon.

Société d'Emulation du Doubs (Mémoire de la...), Hôtel des sociétés savantes, 20, rue Chifflet, 25 - Besançon.

DRÔME. — Société d'Archéologie et de statistique de la Drôme (Bulletin de la...), rue André-Lacroix, 26 - Valence.

EURE-ET-LOIR. — Société Archéologique d'Eure-et-Loir (Bulletin des Sociétés Archéologiques d'Eure-et-Loir), 16, rue Saint-Pierre, 28 - Chartres.

GARD. — Académie de Nîmes (Bulletin trimestriel des séances de l'...; mémoires de l'...), 16, rue Dorée, 30 - Nîmes.

GARONNE (HAUTE). — Académie des sciences, inscriptions et Belles Lettres de Toulouse (Mémoire de l'...), Hôtel d'Assézat, 31 - Toulouse.

Société Archéologique du Midi de la France (Mémoires de la...; bulletin de la...), Hôtel d'Assézat, 31 - Toulouse.

GIRONDE. — Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Bordeaux (Actes de l'...), Hôtel des sociétés savantes, 71, rue du Loup, 33 - Bordeaux.

Société Archéologique de Bordeaux (Bulletin et mémoires), chez M. Marcadé, professeur à la Faculté des Lettres, 33 - Bordeaux.

ILLE-ET-VILAINE. — Association bretonne (comptes rendus, procès verbaux, mémoires), chez M. Prud'Homme, 12, rue Poulain-Corbion, 22 - Saint-Brieuc.

Faculté des Lettres (Annales de Bretagne), avenue Gaston-Berger (Mlle Y. Grimault), 35 - Rennes.

Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine (Bulletin et mémoires de la...), 20, rue Jules-Ferry, 35 - Rennes.

Société Archéologique et historique de l'arrondissement de Fougères (Bulletin et mémoires de la...), Bibliothèque municipale, 2, rue de Pommereul, 35 - Fougères.

Société géologique et minéralogique de Bretagne (Bulletin de la...), Institut de géologie, rue du Thabor, 35 - Rennes.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne (Mémoires de la...; bulletin de la...), 20, avenue Jules-Ferry, 35 - Rennes.

Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo (Annales de la...), 5, rue du Pelicot, 35 - Saint-Malo.

INDRE-ET-LOIRE. — Société Archéologique de Touraine (Bulletin trimestriel de la...), Bibliothèque municipale, place Anatole-France, 37 - Tours.

ISERE. — Académie Delphinale. Bibliothèque municipale, 38 - Grenoble.

JURA. — Société d'Emulation du Jura. Archives départementales, Préfecture, 39 - Lons-le-Saulnier.

LOIRE-ATLANTIQUE. — Société Archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique (Bulletin de la —), Manoir de la Touche, place Jean-V, 44 - Nantes.

LOIRET. — Société Archéologique et historique de l'Orléanais (Bulletin trimestriel de la...), chez M. Jouvellier, 11, rue des Carmes, 45 - Orléans.

LOZERE. — Société des Lettres, sciences et arts de la Lozère (Revue du Gevaudan, des Causses et des Cévennes. Bulletin de la...), Archives départementales, place Urbain-V, 48 - Mende.

MAINE-ET-LOIRE. — Académie des sciences, belles lettres et arts. Angers (Mémoires), 9, rue du Musée, 49 - Angers.

Société des lettres, sciences et arts. Cholet (Bulletin de la...), 50, rue Gambetta, 49 - Cholet.

MANCHE. — Société d'Archéologie et d'Histoire de la Manche (Revue du département de la Manche. Publication trimestrielle de la...), 224, rue Robert-Schuman, 50 - Saint-Lô.

MAYENNE. — Commission historique et archéologique de la Mayenne (Bulletin de la...), Archives départementales, rue Ernest-Laurain, 53 - Laval.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — Académie de Stanislas (Mémoires de l'...), 43, rue Stanislas, 54 - Nancy.

Société d'Archéologie Lorraine et Musée historique Lorrain (le Pays Lorrain, Journal de la... et du ...), Palais Ducal, 64, rue Grande-Rue, 54 - Nancy.

MORBIHAN. — Société Polymathique du Morbihan (Bulletin mensuel de la..., Mémoires et procès-verbaux), Château-Gaillard, 2, rue Noé, 56 - Vannes.

PAS-DE-CALAIS. — Commission départementale des Monuments Historiques du Pas-de-Calais (Bulletin de la...; mémoires de la...), Archives départementales, 14, place de la Préfecture, 62 - Arras.

PYRENEES-ATLANTIQUE. — Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau (Bulletin de la...), Archives départementales, Palais du Parlement, 64 - Pau.

SAONE-ET-LOIRE. — Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône (Mémoires de la...), chez M. A. Bailly, rue du Stade, 71 - Buxy.

SARTHE. — Société historique et archéologique du Maine (Revue...), 7, rue de la Reine-Bérengère, 72 - Le Mans.

SAVOIE (HAUTE). — Société des Amis du Vieil Annecy (Annesci), 1, rue Camille-Dunant, 74 - Annecy.

SEINE-MARITIME. — Commission des Antiquités de la Seine-Maritime (Bulletin de la...), Archives départementales, Cours Clemenceau, 76 - Rouen.

Société havraise d'études diverses (Recueil des publications de la...), 56, rue Anatole-France, 76 - Le Havre.

SOMME. — Société des Antiquaires de Picardie (Bulletin trimestriel de la...), musée de Picardie, 48, rue de la République, 80 - Amiens.

TARN-ET-GARONNE. — Société archéologique du Tarn-et-Garonne. Hôtel de la Chambre de Commerce, allées de Montarieu, 82 - Montauban.

VENDEE. — Société d'Emulation de la Vendée (Vendée 2000, publication de la...), 14, rue Haxo, 85 - La Roche-sur-Yon.

VIENNE. — Société des Antiquaires de l'Ouest et des Musées de Poitiers (Bulletin de la...), passage de l'Echevinage, 86 - Poitiers.

YVELINES. — Musée des antiquités nationales (bulletin du...), Château de Saint-Germain-en-Laye, 78 - Saint-Germain-en-Laye.

PARIS

PARIS. — Académie des Beaux-Arts, 23, quai de Conti, Paris.

Centre National de la Recherche Scientifique. Centre de documentation, sciences humaines (Mme Cadoux), B.P. 119.07, 75 - Paris (VII^e).

Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (actes des Congrès Nationaux des sociétés savantes), Ministère de l'Education Nationale, 110, rue de Grenelle, 75 - Paris (VII^e).

Société d'Ethnographie française (Arts et Traditions populaires), musée des Arts et Traditions populaires, route de Madrid à la porte Maillot, 75 - Paris (XVI^e).

PAYS ETRANGERS

ALGERIE. — Société de géographie et d'archéologie de la Province d'Oran (Bulletin de la...), 7, boulevard de Tripoli, Oran.

BELGIQUE. — Institut archéologique Liégeois (bulletin de l'...; chronique archéologique des pays de Liège), Bibliothèque de l'Université de Liège, 1, place Cockerill, Liège.

Société des Bollandistes (*Analecta hollandiana*), 24, boulevard Saint-Michel, Bruxelles 4.

ESPAGNE. — Université de Salamanque, Faculté de Philosophie et des Lettres (*Zephyrus*, *cronica del seminario de arqueologia y de la seccion arqueologica de centro de estudios salmantinos*), M. le directeur des Echanges, Universidad de Salamanca, Secretario de publicaciones et intercambio científica salamanca.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE. — Smithsonian Institution (*Smithsonian Year; the United States National Museum, annuel report*), Washington.

GRANDE-BRETAGNE. — Cambrian archaeological association (*archaeological cambrenses the journal of the...*), 3 Lôn Cadog, Cwmgwyn, Swansea.

Royal Institution of Cornwall (*Journal of the...*), County museum and art gallery, Truro.

ITALIE. — Societa archeologica comense (*Rivista archeologica dell' antica provincia de diocesi di Come, periodique di antiquita et d'arte della...*), Museo Civico archeologico « Giovo », Como.

SUISSE. — Musée d'Art et d'Histoire (Genava), rue Charles-Galland, Genève.

Société Neuchâteloise de géographie (bulletin de la...), Bibliothèque publique de la ville de Neufchâtel.

VATICAN. — Bibliothèque apostolique Vaticane, Rome.

LISTE GENERALE
DES MEMBRES DE LA SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DU FINISTERE
(au 31 décembre 1968)

ADDENDA

- Mlle A. CAER, professeur d'enseignement technique, 5, rue de Kéroriou, 29 N. - Brest.
- M. et Mme CAYOT, bourg de Landudec, 29 S.
- Mlle Y. LE LAY, professeur agrégé de lettres, 46, boulevard Gambetta, 29 N. - Brest.
- Mme LOURDELET-VELLY, 5, allée Géricault, 94 - Sucy-en-Brie.
- M. LEON Yves, 1, rue des Castors, quartier de Kerautret, 29 N. - Landerneau.
- M. et Mme LE GOAS, 22, rue des Visselets, 94 - Nogent-sur-Marne.
- M. PIN, 32, rue de Liège, 56 - Lorient.
- M. ROLLAND, pharmacien, 8, rue Anatole-France, 29 S. - Douarnenez.
- M. Théo QUERE, professeur, 12, allée du Clos-d'Origny, 91 - Massy.

Procès-verbaux des séances et excursions

SÉANCE DU 30 JANVIER 1969

Présidence de M. le chanoine NEDELEC, président

Le procès-verbal de la séance du 26 décembre 1968 est lu et adopté sous la réserve suivante, que le texte rendant compte de la présentation des ouvrages de M. Alain Le Grand soit moins laconique.

Nécrologie. — Le président fait part du décès de M^e Henri Le Goasguen, ancien avocat à Brest, et exprime les condoléances de la société.

Admissions. — Six nouveaux membres sont admis dans la société : Mme LANDREIN, rue de Douarnenez, Quimper, présentée par MM. Compain et Le Bihan; Mme DIOT, attaché de préfecture à Quimper, présentée par MM. Le Bihan et Jean Le Bris; docteur Gérard CAYLA, 5, rue de Cadix, Paris (15^e), présenté par MM. Ogès et Le Bihan; M. Dominique BOURLÈS, étudiant à Reims, présenté par MM. Jean-Noël Eon et Le Bihan; docteur J.-P. GRÉHAN, de Plogonnec, présenté par MM. Broussard et Tanneau; M. VERDIER, agent immobilier, 4, rue du Parc, Quimper, présenté par MM. Broussard et Tanneau.

La séance de Brest du 8 décembre 1968. — Le président rappelle la séance tenue à Brest par la société archéologique le 8 décembre 1969, sous la présidence du médecin général Laurent, vice-président, dans un amphithéâtre de l'institut de droit. Au cours de cette réunion plusieurs sociétaires présentèrent des communications érudites.

Le commissaire général Jehan Bazin évoqua le passé des paroisses landernéennes et précisa la richesse de la documentation subsistante : 83 rôles de capitation, quatre séries de registres paroissiaux dont ceux de Saint-Thomas remontant à 1527.

Le colonel Beaugé, directeur du parc d'Armorique, présenta les grandes lignes du projet du parc naturel et les réalisations actuelles, l'ensemble rural de Ouessant, la maison de Saint-Rivoal, datée de 1702 et le domaine de Menez-Meur, en Hanvec.

Le docteur Dujardin fit part de sa récolte en noms et surnoms curieux. On mettait souvent en vedette les qualités physiques ou les défauts, la profession; ainsi on trouvait un « Saïk ar perdon » (un cordonnier qui avait été bedeau), un « Jannic Frite » (qui vendait des frites), un « Soiz ar butun » (qui tenait un bureau de tabac), une « Annette boutique » (qui tenait une boutique où l'on vendait des bonbons); à côté de cela il y avait un « Bouton Ploum », un « Brénique », une « Kazec Rouan » (jeune fille de la campagne qui avait quelque chose de chevalin).

Le médecin général Laurent communiqua les résultats des recherches de son neveu Donatien Laurent sur le pardon de Saint-Fiacre du Faouët, le crime qui y fut commis en 1732 et les gwerz qui inspirèrent l'un des chants du Barzaz Breiz.

Enfin Mme Amat, de la faculté des lettres, devait présenter sa thèse complémentaire de doctorat : « Civilisations des âges de fer en Armorique ».

L'Exposition du Souvenir de la guerre de 1914-1918. — Cette exposition, préparée par M. Charpy, directeur des Archives du Finistère, s'est tenue à l'hôtel de ville de Quimper, en novembre dernier, pour le cin-

quantenaire de l'armistice du 11 novembre. M. Charpy vient d'en publier le catalogue, dont le Président fait la présentation et l'analyse.

A l'issue de cette analyse, quelques discussions s'engagent. La première a trait à l'année exacte de la fameuse grippe espagnole : était-ce en 1917 ou en 1918 ? M. Pierre Hamon apporte une précision qui le dispense, quant à lui de recourir aux documents écrits : il se souvient qu'il était, le jour de l'armistice, retenu au lit par cette grippe.

Une autre discussion concerne l'ancien préfet Collignon, dont l'Exposition rappelait le patriotisme : était-il ami ou adversaire de la langue bretonne ? Il fut préfet du Finistère sous les gouvernements de Waldeck-Rousseau et de Combes et il est incontestable qu'il prit ou appliqua des mesures hostiles au breton. En sens opposé, M. Ogès rappelle des déclarations de ce préfet très favorables à la conservation de la langue.

Le chirurgien breton Mathieu Le Tendre, directeur d'un hôpital français à New-York sous la Révolution, tel est le point par lequel nous intéressons particulièrement l'étude consacrée à cet hôpital par Mme Bouchaud-Le Tendre et publiée dans la « Revue des Corps de Santé ».

Cet hôpital exista de 1793 à 1796 sur l'île de Bedloe, en rade de New-York, sur laquelle se dresse aujourd'hui la statue de la Liberté. Fondé pour recueillir des malades en provenance des Antilles, de Saint-Domingue surtout, à la suite des troubles survenus dans ces îles au début de la Révolution française, cet hôpital rendit de grands services pendant trois ans. Il fut évacué à la demande des autorités américaines, qui installèrent à sa place un lazaret.

Le principal responsable de l'hôpital de Bedloe fut le chirurgien de marine Mathieu Le Tendre. Né en 1743 à Morlaix, il avait débuté comme mousse sur un vaisseau de ligne, le *Bizarre*. Devenu chirurgien, il fut embarqué en 1791 sur le vaisseau *Jupiter*, envoyé de Brest à Saint-Domingue, où sévissait la révolte des noirs. Après s'être dévoué à l'hôpital de Bedloe, il fut rapatrié, malade. Dès lors, il ne devait plus quitter Brest.

Le Président signale un article de M. Prodhomme,

membre de la Société Archéologique, qui, dans la revue mensuelle « La vie en Champagne », évoque l'ancienne famille champenoise des *Mesgrigny*, dont un membre présida les Etats de Bretagne en 1634.

Un article de M. le chanoine Falc'hun, professeur de celtique à la Faculté des Lettres de Brest, est ensuite présenté. Paru dans le « Bulletin Philologique et Historique », cette étude porte sur *un des noms de la hauteur en celtique*, qui a donné en breton moderne les mots *Crec'h* et *Nec'h*.

Ce travail prendra place dans le second volume de la série des *Noms de lieux celtiques*. Le premier nous parlait de « Vallées et Plaines ». Le suivant conduira sur les « Hauteurs, Montagnes et Collines ». Le présent article suit l'évolution de la racine celtique, voire indo-européenne, *Knokko* en *Cnoc* et *Cnec*, puis en *Croc* et *Crec*; intervient ensuite la mutation par spiration du *C* final, et on aboutit à notre breton *Crec'h* ou *Creac'h*, qui signifie : hauteur, butte, crête. Ce n'est pourtant qu'une des lignes de l'évolution complexe qui s'est produite à partir de la racine primitive, et le professeur Falc'hun note surtout que le groupe consonantique initial *CN-* n'a pas partout évolué en *CR* : ou bien le *C* initial est tombé, comme dans « an *nec'h* », qui signifie : le haut (d'où des toponymes comme « Pennanec'h »), ou bien les deux consonnes *C* et *N* se sont maintenues et ont admis entre elles une voyelle intercalaire, comme dans « quenec'h » ou « cani », etc., qui se retrouvent dans bien des toponymes disséminés sur tout l'ancien domaine de la langue celtique.

Autres recherches de toponymie. — Après avoir indiqué qu'on peut fort bien envisager la formation, au sein de la Société Archéologique, d'une équipe ou comité de toponymie, pour regrouper les personnes désireuses de coopérer à ces recherches, le Président offre deux exemples qui se sont présentés à lui dernièrement.

Le premier concerne la rue de Quimper dont le nom s'écrit *Goarem-Dro*. Ce nom a une belle sonorité bretonne, mais aucune signification qui vaille. Sur ces pentes à l'Ouest du champ de foire, il n'y a pas et il n'y a jamais eu de « garenne en lacets », ou tournante, mais

bien un chemin en lacets, qui doit s'appeler : *ar garront-dro*. Le parler des habitants du quartier le confirme bien.

Le second exemple est celui de la pointe de *Pen-Hir*, en Camaret, autrement dit la pointe des Tas de pois, de son vrai nom de *Pen-an-Tir*, c'est-à-dire : l'extrémité, le bout ou le commencement de la terre.

Le Secrétaire,

A. BREUT.

Le Président,

P.-J. NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1969

Présidence de M. Jacques CHARPY, vice-président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Nécrologie. — Le président a le regret de faire part du décès de M. Abel Villard, artiste peintre, né le 4 janvier 1871. M. Villard, qui fut répétiteur à Brest dès 1891, enseigna à Quimper de 1898 à 1914; il fonda l'Union Artistique de Quimper et participa en 1946 à la création de l'Ecole des Beaux-Arts de Quimper.

Admission. — M. Jean PAUGAM, 13, rue d'Arvor, à Landivisiau, présenté par MM. Bellec et Le Bihan, est admis dans la société.

Monuments historiques. — Le président annonce la parution au Journal officiel du 20 février 1969 d'une nouvelle liste de monuments classés monuments historiques :

- Brasparts : partie des alignements An eured ven, parcelle n° 246 P, lieudit Menez-Moennec, section C du cadastre (13 septembre 1968).
- Fouesnant : stèle proto-historique, parcelle n° 103, au lieudit Pen-ilis, section L, première feuille du cadastre (24 avril 1968).

- Pleuven : dolmen, parcelle n° 369, lieudit Creac'h-quetta Bouscat, Parc-ar-Goarem, section A, troisième feuille du cadastre (24 avril 1968).
- Plouzévédé : fontaine dite Notre-Dame de Berven (27 novembre 1968).
- Sibiril : ancien moulin de Kerlan, (29 octobre 1968).
- Trégunc : dolmen, parcelle n° 10, au lieudit Kermadoue, section ZP du cadastre (6 mai 1968).

Par arrêtés des 20 décembre 1968 et 8 janvier 1969, l'église de Nizon, le clocher et la façade de l'église de Quéménéven ont été inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Inventaire général. — Le président signale la publication au Journal officiel du 15 février 1969, de l'arrêté ministériel en date du 3 février fixant la composition du comité départemental de l'inventaire des monuments et richesses artistiques, composé en majorité des membres de notre société.

Découvertes. — On a trouvé à Kerbrat, en Plouyé, un souterrain-galerie de 9 mètres environ de long. M. P.-R. Giot a envoyé sur les lieux un de ses assistants pour l'examiner.

Le président annonce aussi la découverte dans une maison de Lanrivinec, route du Dellec, en Plouzané, d'un trésor de pièces d'or.

Le Guennec. « Nos vieux manoirs à Légende ». — Le président est heureux de présenter le dernier ouvrage publié par la société des Amis de Louis Le Guennec : « Nos vieux manoirs à légendes (deuxième série) » ; les articles qu'il contient ont été rassemblés par M. Ogès et le travail d'édition réalisé par M. Daniel. M. Charpy signale que les notes de Louis Le Guennec conservées aux archives départementales sont progressivement reliées en volume.

Bibliographie. — De nombreuses études ont paru récemment concernant le Finistère. Dans le dernier numéro de *Pen-ar-bed*, M. Compain traite de l'aménagement des rivières à poissons; M. Thomas étudie la pêche au saumon autrefois.

Le président analyse les articles de Michaël Jones sur Brest sous les Anglais et de Tanguy Daniel « du nouveau sur Brest avant Richelieu », parus dans les Cahiers de l'Iroise, et ceux de M. Darsel sur le « droit de la mer et la Bretagne », et « les seigneuries maritimes », de Tanguy Daniel, sur le cabotage sur la côte sud de Bretagne à la fin du xv^e s., de M. Gourvil sur la toponymie bretonne, de M. Pocquet du Haut-Jussé sur la commande en Bretagne, tous les cinq publiés par le Comité des travaux historiques et scientifiques dans les procès-verbaux du congrès des sociétés savantes tenu à Rennes en 1966.

Le président annonce la parution prochaine d'un album magnifique consacré au Brest disparu, composé par MM. Thomas et Foucher à partir de cartes postales.

Les Capucins de Landerneau, par M. Jehan Bazin. — Le président rappelle que les Capucins sont, comme les Cordeliers et les Récollets, une fraction des frères mineurs Franciscains. Avant la Révolution, l'ordre possédait des maisons à Audierne, Brest, Landerneau, Morlaix, Quimper, Quimperlé et Roscoff.

Dès 1633, des notables de Landerneau discutaient de l'installation des Capucins dans cette ville qui fut autorisée par Louis XIII par édit du 8 mars 1634. Bien qu'inachevée, la chapelle du couvent fut livrée au culte en 1642. Les religieuses tenaient une petite école de garçons. A l'occasion des soldats logeaient chez les Capucins. La révolution vit la confiscation des propriétés du couvent, converties en biens nationaux et achetés en 1797 par Toussaint de Treverret. A cette époque, la chapelle du monastère servait de lieu de réunion pour certaines assemblées publiques.

Le 3 pluviôse an VII, Treverret vendit son acquisition à Pillet, curé constitutionnel de Landerneau, qui y fonda une école, fermée en 1815. Les bâtiments furent vendus par les nièces de Pillet en 1842.

La chapelle appartient aujourd'hui à M. Edouard Leclerc, le reste des biens de l'ancien monastère à M. Radenac.

Menace sur le manoir de Mézedern. — Jehan Laga-

deuc, auteur du catholicon, premier dictionnaire breton-français-latin, édité à Tréguier en 1499, naquit au manoir de Mézedern, en Plougonven. Aujourd'hui, ce manoir est menacé de destruction. Il est toutefois question d'apposer, quelque part sur les lieux, une plaque commémorative.

Le président, au nom de l'assemblée, souhaite que le site du manoir de Mézedern soit classé, ce qui lui éviterait d'être détruit. Des démarches doivent être effectuées dans ce but.

Charles de Gaulle, le Kimri. — M. Jacques Charpy présente, avec commentaires, la copie originale de la poésie dont furent extraits les vers cités par le président de la République à Quimper le 2 février 1969. Ce texte est conservé aux archives départementales du Finistère (voir p. 151).

A propos du nom de la hauteur en breton. — A la suite de la dernière séance de la Société, M. Alain Breut s'est livré, déclare-t-il, à un examen lapidaire de l'implantation des toponymes en *Creach* et *Quene* — ou *Quini* — en Bretagne, au vu de la *Nomenclature des hameaux, écarts et lieux-dits* éditée par la Direction Régionale de Rennes de l'Institut National de la Statistique et des Affaires économiques. Si les toponymes du premier type (*Creac'h*) se retrouvent sur toute la surface de la Bretagne bretonnante, ceux du second (*Quene* — ou *Quini*) paraissent absents du Léon. On en découvre en Cornouaille proprement dite, dans le Vannetais, dans le Poher où leur densité est forte, quelques-uns dans le sud du Trégor mais en lisière du Poher où ils ont pu être empruntés, et quelques autres dans l'évêché de Saint-Brieuc, parmi les collines qui prolongent les monts d'Arrée, jusqu'à Hénanbihen. Doit-on en conclure, comme l'avait fait naguère M. Falc'hun, à l'existence, autrefois, de deux sortes de breton, celui du nord et celui du sud ? Auraient-ils été les résultats d'évolutions divergentes ou de couches de populations différentes ?

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

Alain BREUT.

Le Vice-Président,

Jacques CHARPY.

SÉANCE DU 27 MARS 1969

Présidence de M. le chanoine NEDELEC, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Le voyage en Grande-Bretagne. — Cette réunion mensuelle revêt un caractère particulier : elle est consacrée essentiellement à la présentation d'un film pris par M. Lamballe, professeur honoraire à Châteaulin, lors du voyage effectué par des membres de la Société, en septembre dernier, en Cornouailles anglaise et au Pays de Galles.

Les projections s'harmonisent heureusement avec un fond sonore de musique et de chants gallois, tandis que le chanoine Nédélec, qui participait à ce beau voyage en pays celtique, commente les images, en y ajoutant d'érudites explications.

M. Lamballe a su rendre exactement l'atmosphère des régions visitées, malgré la cadence et le rythme accéléré qui caractérise nécessairement ces « voyages organisés ».

Cette évocation audio-visuelle a suscité l'intérêt des Sociétaires, et c'est bien vivement que le Président remercia et félicita le modeste et dévoué cinéaste amateur.

L'Ecosse et la semaine celtique à Quimper. — Après la Galice, l'Irlande, la Cornouailles et le Pays de Galle, tous visités au cours de ces dernières années, il restait à voir l'Ecosse, pour que l'ensemble celtique ait été parcouru.

Ce sera l'occasion du prochain voyage d'été, qui se déroulera du 28 juillet au 9 août.

Auparavant, les fidèles de la Société auront l'occasion de rencontrer à Quimper, le vendredi 25 juillet, les délégations celtes de Galice, de Grande-Bretagne et d'Irlande.

La traditionnelle séance d'été, qui permet aux membres dispersés qui passent leurs vacances en Bretagne, de se retrouver, a été fixée ce jour-là, en accord avec les

organisateurs de la semaine celtique, et incluse dans le programme des Fêtes de Cornouaille.

Séances et excursions. — Deux séances ont lieu chaque année à Brest : la première se tiendra le 15 mai, et sera suivie d'une excursion dans les environs. La séance prévue l'an dernier à Morlaix, et qui devait être reportée, est fixée au dimanche 15 juin.

Le 7 septembre, les participants à la dernière excursion de l'année visiteront une partie du futur Parc d'Armorique.

La démission de M. le chanoine Nédélec, président. — En terminant, M. le chanoine Nédélec annonce en termes émouvants que ses autres activités le contraignent à renoncer à ses fonctions de président, malgré l'insistance de tous ceux qui savent comment il a su continuer et développer l'œuvre de M. Louis Ogès, son prédécesseur, et aussi les regrets unanimes de tous les Sociétaires.

L'élection du nouveau président est fixée à la prochaine séance mensuelle, le jeudi 24 avril.

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Président,

Chanoine NÉDÉLEC.

SÉANCE DU 24 AVRIL 1969

Présidence de M. le chanoine NEDELEC, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Nécrologie. — Le Président a le regret de faire part du décès de plusieurs Sociétaires : Mme la baronne de Villiers du Terrage, du château de Kerminihy, en Rosporden; M. Jo Coat, artiste-peintre, ancien professeur au Lycée de Douarnenez; M. Bertrand de L'Hôpital, avocat honoraire et ancien bâtonnier au Barreau de Brest; M. Etienne Le Grand, photographe à Quimper; le Doc-

teur Dujardin de Saint-Renan, membre de la Société depuis 1924.

Le Docteur Dujardin fut un praticien estimé, dans ce beau terroir de Saint-Renan, dans le Bas-Léon, dont il a scruté avec bonheur l'âme et l'histoire. Spécialiste éminent de la langue bretonne, il fut un collaborateur précieux pour diverses revues, dont « Feiz ha Breiz ». Parmi les multiples publications dont il est l'auteur, signalons « La Vie de Saint Ronan », en breton et en français, et surtout « La Vie et les Œuvres de Le Gonidec, grammairien et lexicographe breton, 1775-1838 » (1949), dont il a été un biographe remarquable. Ses travaux et ses découvertes sur « Les Cartographes bretons du Conquet » connaissent aussi une grande notoriété.

A sa famille, à celles de tous nos disparus, le Président offre ses vives condoléances.

Adhésions. — Onze nouveaux membres sont admis dans la Société : M. André BIGOUIN, de Paris (12°); Mlle Simone LE GORGEU, Kervez, à Kernével, en Rosporden; le Docteur LÉLIAS, de Pont-Croix; M. Marc COURSIN, avoué à Paris, tous quatre présentés par MM. Le Bihan et Daniel; M. J. QUENTEL, pharmacien au Mans, présenté par MM. Paul Quentel et Le Bihan; M. Pierre LEROUX, peintre-céramiste à Quimper, présenté par MM. Pernez et Daniel; le Docteur J. ROYNARD, spécialiste des Hôpitaux des armées, « Lou Paradou », en Lampaul-Plouarzel; Mme Michelle PRÉ, rue du Lycée à Morlaix, présentés tous deux par MM. Daniel et Le Bihan; Maître LE GOFF, notaire à Gouézec, présenté par MM. Charpy et Le Bihan; M. François DE POULPIQUET, directeur de banque à Concarneau, présenté par MM. Charpy et Guillemot; Mlle Jeanne LE GOASTER, de Brest, présentée par Mme Mocaër et M. Daniel.

L'histoire économique et sociale de la paroisse de Saint-Thomas de Landerneau. — M. le chanoine Nédélec présente une étude consciencieuse et fort intéressante de M. Jehan Bazin, commissaire général (E.R.) de la marine, sur « L'Histoire économique et sociale de la paroisse de Saint-Thomas de Landerneau » (voir p. 171).

La démission de M. le chanoine Nédélec et l'élection de M. René Daniel à la présidence. — Ainsi qu'il en avait déjà exprimé le désir, M. le chanoine Nédélec rappelle, avec beaucoup d'émotion, la nécessité dans laquelle il se trouve de renoncer à la présidence de la Société archéologique, par suite des trop nombreuses activités qu'il doit assumer actuellement.

Au nom du Bureau, il propose à l'assemblée la candidature de M. René Daniel, vice-président.

Les applaudissements qui saluent cette annonce, dispensent le Président de mettre aux voix la candidature de son successeur, ainsi élu à l'unanimité.

En présentant M. Daniel, le chanoine Nédélec souligne en quelques mots, qu'il s'agit d'un Enseignant qui fut toujours passionné par la « Matière de Bretagne ». Né à Brest en 1906, M. Daniel fit ses études supérieures à Rennes, puis enseigna à Brest comme professeur. Nommé inspecteur de l'Enseignement primaire, il connut diverses affectations, notamment à Saint-Brieuc. Le nouveau Président a terminé sa carrière universitaire dans les fonctions d'inspecteur d'Académie en Algérie et, l'heure de la retraite ayant sonné, il s'est retiré à Quimper. Vice-Président de la Société depuis 1965, il a publié dans le « Bulletin » d'intéressantes études sur l'abbaye bénédictine de Saint-Mathieu et « les arrestations d'ecclésiastiques dans le Finistère sous le Directoire », « Je suis persuadé, devait conclure M. le chanoine Nédélec, que sous la direction de cet homme compétent et dévoué, la prospérité de notre Société ira grandissant ! »

Très touché par les marques de sympathie, d'estime et de confiance qui lui sont témoignées, M. Daniel, après avoir remercié M. le chanoine Nédélec et toute l'assemblée, allait rendre hommage à ses deux prédécesseurs, dont M. Ogès, présent à cette séance. Il souligna la nécessité d'intensifier l'effort de recrutement, en particulier vers le Nord du département, où la Société ne compte qu'une faible représentation, et aussi l'utilité de constituer des groupes d'études rassemblant des spécialistes de diverses questions.

Bibliographie. — Le nouveau Président présente

aussitôt après deux beaux ouvrages admirablement illustrés, œuvres de membres de la Société.

L'un, intitulé « Bretagne » (Editions Arthaud), est dû à M. Yves Le Gallo, professeur à la Faculté des Lettres de Brest. Excellent écrivain et breton au grand cœur, l'auteur y décrit le pays de ses ancêtres dans un texte très beau et très expressif.

L'autre est un magnifique album de formule originale : « Le Vieux Brest et ses cartes postales » (Editions de la Cité). Composé exclusivement de cartes anciennes rappelant les visages disparus du grand port du Ponant, avec des notices précises et documentées, il constitue un document historique et iconographique incomparable sur le Brest d'antan.

Un centre généalogique de l'Ouest. — M. Charpy, Directeur des Services d'archives, signale la création à Nantes d'un « Centre généalogique de l'Ouest », dont le siège se trouve, 2, impasse Copernic.

Les personnes, de plus en plus nombreuses, qui font des recherches généalogiques, ont intérêt à s'y associer, afin de recevoir conseils et documentation.

La table générale des Bulletins de la Société. — D'ores et déjà, il faut songer à la préparation du centenaire de la Société archéologique en 1973. A ce sujet, M. Charpy a mis en chantier la Table générale des Bulletins, depuis 1873. Cette table, qui couvrira tout un siècle, sera pour les chercheurs un instrument de travail des plus précieux. Mais il s'agit là d'un travail considérable, à faire en collaboration, car il exige le dépouillement minutieux et méthodique d'une centaine de volumes de procès-verbaux et de mémoires.

Séance à Brest. — Le Président signale que le jeudi 15 mai, jour de l'Ascension, une séance de travail se tiendra à Brest de 10 heures à midi. Après le déjeuner traditionnel, elle sera suivie d'une excursion dans la région de Lannilis, Landéda, Brouennou et l'Aber-Wrac'h.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Vice-Président,

René DANIEL.

SÉANCE DU 15 MAI 1969, A BREST

Présidence de M. le médecin général Ch. LAURENT, vice-président

Nécrologie. — Le Docteur Laurent, en ouvrant la séance, rappela le récent décès du Docteur Louis Dujardin ; membre de la Société depuis le 30 octobre 1924, il avait collaboré à de nombreuses revues, publié une vie de saint Ronan, un Gonidec, tableau de la Renaissance bretonne au début du XIX^e siècle et les cartographes du Conquet qui lui valurent le grand prix de l'Académie de Marine.

Un mot du Président R. Daniel. — Récemment élu président de la Société, M. René Daniel, qui tient à rappeler ses origines brestoises, eut un mot aimable pour ses prédécesseurs : pour M. Louis Ogès qui, de 300 membres, fit passer la société à 1.200, pour M. le chanoine Nédélec qui fit vraiment de la Société archéologique une société départementale tenant ses assises à Brest, Carhaix, Morlaix, Pont-l'Abbé ou Quimperlé.

Il signale que M. Charpy, directeur des services d'archives, a désormais la responsabilité du bulletin, lequel paraîtra plus tôt, chaque année.

Les hôpitaux auxiliaires pendant la guerre d'Amérique — M. Georges-Michel Thomas évoqua la situation des hôpitaux auxiliaires de la région brestoise pendant cette période de fiévreuse activité que fut la guerre d'Amérique pour le port de Brest.

En plus des hôpitaux de cette ville et de Landerneau, d'autres furent ouverts à Brest, au Folgoët et à Morlaix pour les scorbutiques, les fiévreux et les vénériens.

A l'aide de documents tirés du fonds Langeron des Archives municipales de Brest, M. Thomas évoque la situation de chacun des hôpitaux, du personnel médical, les difficultés pour recruter un personnel valable (voir p. 213).

Au pays de Lannilis. — M. René Georgelin, administrateur général des Affaires maritimes, devait évo-

quer un pays qu'il connaît bien, le pays de Lannilis, Landéda et Brouennou, pays austère, mais qui ne manque pas de grandeur.

Un rapide cours de géographie nous mena dans les deux abers, l'Aber-Wrach, profond et protégé et qui doit son nom au pays d'Ach, et l'Aber-Benoît, ensablé (voir p. 376).

Le poète Claude-Marie Le Laé. — M. Nicolas, de Lannilis, qui devait, l'après-midi, mener l'excursion au pays de Landéda et de Lannilis, aux châteaux de la Motte et de Kérouartz, évoqua le Lannilis littéraire, d'Audren de Kerdrel à Mathilde Delaporte en passant par Mme Auguste Penquer.

Mais c'est surtout sur Claude Le Laé, né à Lannilis, le 8 mai 1745, dans un milieu de cultivateurs aisés, qu'insiste M. Nicolas.

Elève au collège de Saint-Pol-de-Léon où il était en sixième à l'âge de 19 ans, il passe de cinquième en seconde !

Comme il n'y avait pas de pensionnat, Le Laé prit pension à la campagne où, pour payer ses dépenses, il apprenait à lire aux enfants et aux petits voisins de ses hôtes. Par la suite il fit son droit à Rennes et devint avocat en 1773.

Homme de loi, juge de paix à Landerneau, il souscrit à la Révolution, approuvant l'élection de l'évêque constitutionnel Expilly.

Il mourut à Landerneau le 11 juin 1791, âgé de 46 ans.

M. Nicolas analysa avec beaucoup d'esprit l'œuvre de Le Laé, se référant aux travaux de Gaston Esnault. Il évoqua « les Trois bretons », poème de 300 vers, « l'Ouesantide » et surtout les « Epigrammes » en breton, parues dans les « Annales de Bretagne » en 1966.

Son chef-d'œuvre reste, sans doute, son « Sermon sur la mort de Michel Morin », poème de 1.570 vers octosyllabiques.

Pour le Secrétaire,

Le Vice-Président,

Guy-Michel THOMAS.

Charles LAURENT.

Annexe au procès-verbal

R. GEORGELIN

Présentation du pays des abers :

Plouédiner, la paroisse primitive

Votre promenade, cet après-midi, au « pays des Abers », vous fera connaître un des terroirs les plus individualisés, les plus homogènes de notre côte du Finistère. La mer le borne au Nord; à l'Est et à Ouest, deux larges rias le séparent des pays de Plouguerneau et de Ploudalmézeau; il s'arrête au Sud sur la ligne joignant, du Moulin du Châtel à celui du Diouris, les points extrêmes où, dans chaque Aber, cessent la salure des eaux et l'action de la marée, mais où se termine aussi la couche de limons perméables et fertiles qui de l'Aber-Benoît à Roscoff a fait naître la Ceinture dorée du Léon.

La mer domine la région. Elle nous envoie les tempêtes soudaines de Noroît qui rongent les rivages et conditionnent la végétation; mais elle adoucit le climat par la tiédeur de ses eaux et la remontée, deux fois par jour, de la marée jusqu'au fond des rias. Sur les terres qu'elle nous a gagnées au cours des siècles, elle nous offre les champs d'algues qui ont enrichi nos terres; elle nous a donné des anses abritées, autrefois ports de relâche pour les navires pénétrant en Manche, hier ports de pêche, de cabotage et de plaisance aujourd'hui; elle a permis, grâce à l'heureuse conjonction des eaux douces et des eaux salées, la naissance d'une industrie ostréicole dont le renom est inégalé.

Vous ne trouverez pas ici le charme des « jardins enchantés de Cornouaille ». L'ensemble du terroir est formé d'un immense plateau, d'une altitude moyenne de cinquante mètres: paysage austère, monotone malgré l'or des talus d'ajonc qui quadrillent les champs et les protègent de la violence des vents; de loin en loin des bouquets d'arbres, des ormes courbés comme des voyageurs fuyant la tempête, mis en défense autour des fermes et des meules de paille. Mais vous verrez aussi quelques vallons, où chantent les ruisseaux pressés de retrouver les eaux marines de la ria toute proche, paradis des résidences secrètes depuis le prieuré de Lothunou, le manoir de la Motte aux magnifiques frondaisons, les villas modernes de Prat-ar-Coum, sur les rives épanouies et ensoleillées de l'Aber-Benoît, jusqu'au château de Kerouartz, encore fortifié en ce début du 17^e siècle qui le vit naître, si sobre, mais somptueusement entretenu, avec ses vergers, ses

massifs de rhododendrons, ses sapinières, qui s'écartent pour laisser entrevoir l'étroite, profonde et rude vallée de l'Aber-Wrac'h.

De ce plateau, la mer ne se découvre qu'à la dernière limite, au-delà même du bourg de Landéda, sur cette butte extrême de Croaz-Huella, où la Marine maintenait, il y a quelques décennies, le sémaphore chargé de surveiller le large, de Landunvez à Guissény. Mais où la terre cesse-t-elle ? La route dévale vers une presqu'île basse, longue de trois mille mètres, reliée à la terre par un étroit pédoncule que menace chaque équinoxe, où s'entassent les petites fermes des goémoniers au milieu de champs couverts, les « meziou » propices aux cultures maraîchères et même florales, à l'abri du cordon de dunes qui les coupent du vent d'Ouest. Au-delà, avec le jusant, la mer abandonne une immense étendue de sable dur limitée au large par une série d'îlots qui gardent encore une courte végétation, accessibles à basse mer ; et plus loin encore, des lignes de roches déchiquetées, squelettes de terres aujourd'hui disparues, rongées par les vagues ou submergées par les transgressions marines. Ailleurs, même à Ouesant, la terre supporte sans dommage apparent les assauts de l'Océan : ici la lutte s'est terminée en déroute et la mer s'est attribuée un immense domaine...

Pour fixer le thème de notre promenade, la Société archéologique a cité trois noms : ceux des trois communes qui, au début du 19^e siècle, se répartissaient le terroir ; pour nous autres, autochtones, un seul eût suffi : celui de la paroisse primitive, Plouédiner. Précisons bien qu'il ne s'agit pas là d'une résurgence factice d'un nom connu seulement de quelques rares amateurs d'histoire locale, se référant à la vie de saint Gouesnou écrite en 1019 par le chapelain de l'Evêque de Léon : si la paroisse ne figure plus au pouillé de la province de Tours en 1330, il est encore fait mention, dans des textes du 16^e siècle, de la prévôté de Plouédiner. Nos anciens nous apprenaient aussi que sur les marchés de Landivisiau, les plants de choux à repiquer, venus de notre zone littorale, se vendaient sous le nom de choux de Plouédiner ; que les gens de Ploudalmézeau, franchissant l'Aber-Benoît, disaient se rendre en Plouédiner comme l'on va aujourd'hui « en Avignon ». Plouédiner, dès avant le 14^e siècle, s'était donc scindé en deux paroisses, Lannilis et Landéda. Un problème se pose ici : les « plou » de la primitive organisation bretonne, très étendus, ont été amenés au cours des siècles à créer des centres religieux secondaires autour d'un monastère (les lan) ou d'une chapelle tréviale (les tré). Mais toujours, dans ce cas, le centre paroissial primitif gardait son nom d'origine : pourquoi ici ce partage à égalité ?

Un troisième nom vint s'ajouter plus tard : Brouennou, cité tantôt comme trêve de Landéda, tantôt comme paroisse indépen-

dante, promu au rang de commune en 1791 et prenant même un nom nouveau, l'Aber-Benoît, partagé enfin, en 1809, entre Lannilis et Landéda. Curieuse paroisse que ce Brouennou ! Le nom d'abord est insolite : terre de joncs (broën) ou Broguesnou, pays de saint Gouesnou ? Nous étudierons l'hagiographie de l'Aber-Benoît ; nous suivrons, avec notre légende dorée qui les a unis en une seule famille, tous ces saints qui, conquis par la douceur et le charme de ses rives, y ont construit leur ermitage avant de remonter, par l'un ou l'autre de ses tributaires, vers Gouesnou ou Coataudon, pour y créer de nouvelles communautés chrétiennes, à l'abri des incursions des pirates de la mer. Pourtant, saint Gouesnou n'avait droit qu'à un simple oratoire près de l'église paroissiale ; s'il a sa statue dans la chapelle actuelle, construite au 19^e siècle, il n'a jamais été le patron de la paroisse ; cet honneur était réservé à saint Eveldoc, parfois assimilé à saint Tanvaoc ou Tariec, qui avait la redoutable et ingrate mission de protéger le rivage contre les incursions de la mer...

À quel impératif pouvait répondre la conception d'une telle paroisse ? Un noyau central, aujourd'hui rattaché à Landéda ; puis, en bordure de l'Aber, et enclavées dans la paroisse de Lannilis qui se réservait ainsi deux larges antennes vers la ria, deux groupes de villages, dont le plus éloigné se trouvait à sept kilomètres de l'église paroissiale : un autre groupe, à l'entrée même du bourg de Landéda, mais à l'opposé de Brouennou, âprement revendiquée par l'une et l'autre paroisse ; enfin un droit sur des terres roturières indivises, que nous signale, sur la route de Prat-ar-Coum, un ensemble de trois croix, symboles des trois paroisses... Quant au centre paroissial, après avoir dominé le passage de Saint-Pabu, il avait été refoulé à l'extrême Nord, presque sur une lagune, tournant le dos à la rivière... Aussi, le pauvre recteur de Brouennou, un poète pourtant, auteur de cantiques bretons, Marc Person, demandait-il la suppression de la paroisse impossible !

Mais que de conflits ont subsisté après la disparition de Brouennou ! Celui des enclaves réciproques, celui de la coupe des goémones indivis... Aujourd'hui l'heure est enfin au retour à l'unité primitive, ébauchée dans la création d'un syndicat de communes. Verrons-nous revivre le nom de Plouédiner ?

Ce pays, longtemps isolé de l'intérieur, — sous l'Ancien Régime, une seule route royale unissait le bourg de Lannilis à Lesneven, chef-lieu de la sénéchaussée — semble cependant avoir toujours connu une population très dense. En 1770, Lannilis comptait 2.800 communicants, Landéda 1.200, Brouennou 400 ; au total 4.400, ce qui détermine un chiffre total de 5.800 âmes, soit exactement la population d'aujourd'hui de nos deux communes, avec une densité de 150 habitants au kilomètre carré !

Comment y ont vécu nos anciens ? Nous n'irons pas consulter à fond les archives locales. Et pourtant, la seule lecture du registre du conseil « général » de la commune de Landéda, de 1792 à 1804, nous révélerait, dans ses pages nombreuses, combien le pays fut secoué par la tourmente révolutionnaire. Il y avait le problème des insermentés, des familles d'émigrés, les réquisitions de vivres, de bétail sur pied, le guet à la mer, les incursions des frégates anglaises, la scandaleuse attitude des troupes du Fort Cézon molestant les indigènes, le tout dit en un style émaillé d'expressions naïves, ampoulées parfois comme le voulait l'époque, et plus souvent encore d'autant plus crues qu'elles étaient traduites directement du breton.

Mais nous verrons des témoins d'un proche passé : les ruines de Tromenec et sa chapelle, repaires d'un brigand qui, sous la Ligue, dévasta tout le Léon jusqu'aux domaines de l'Evêque; la noble ordonnance du château de Kerouartz, une vieille famille dont le nom figure à la Croisade de 1202, installée d'abord sur les hauteurs de Landéda pour la surveillance de la côte avant de se replier dans un vallon de Lannilis. Au port de l'Aber-Wrac'h, nous visitons le couvent des Recollets, édifié en 1507, dont on aimerait tant que la chapelle fût restaurée comme l'ont été les bâtiments conventuels, les jardins et les vergers, et qui abritait non seulement des moines, mais aussi les « mineurs perpétuels » — lisez aujourd'hui les débiles mentaux — de la noblesse de l'époque.

La corniche de l'Aber-Wrac'h nous permettra de contempler la baie des Anges, rade sûre, bien fermée, protégée des vents d'Ouest, refuge des navires contraints de relâcher à l'entrée de la Manche; nous pourrions évoquer l'intensité du trafic maritime au XIV^e et au XV^e siècles, durant la guerre de Cent Ans où la marine bretonne transportait, vers l'Angleterre et les Pays-Bas, les produits de son terroir, mais aussi les vins d'Aquitaine et le sel des îles de l'Atlantique.

En face, au pied du grand phare de l'île Vierge, vous devinez l'emplacement de Tolente, brûlée par les Normands en 875 et détruite ensuite par la mer. Vous imaginerez aussi les barques des Bretons chassés par les Saxons venant chercher refuge dans ce havre de paix, le seul point accessible de cette côte du Léon si dangereuse, si inhospitalière. A travers les champs, des géographes ont reconnu des traces de cadastre romain : là vivaient des légions chargées dès cette époque du guet à la mer; autour de cette chapelle de Sainte-Marguerite, des stèles gauloises, des pierres phalliques...

Et là-bas, la dernière des îles, la seule inaccessible de pied, Guegnoc, le conservatoire de notre passé. Elle a brûlé il y a quelques années, en combustion lente, mais complète, radicale.

Dépouillée de son épais manteau d'œillet sauvages, elle a laissé apparaître des signes mystérieux qui ont attiré l'attention d'un éminent archéologue, spécialiste de la préhistoire bretonne. Trois cairns ont été dégagés, couvrant chacun trois-quatre chambres funéraires, les unes en pierres sèches, les autres limitées par des dalles verticales. Dans cette île, qui pour nous avait été avant tout au 17^e siècle un repaire de contrebandiers trafiquant avec les îles anglo-normandes, et plus noblement, un refuge et une base de retour pour les aviateurs anglais tombés dans la région sous l'occupation allemande, nous savons maintenant que depuis près de cinquante siècles, se sont superposées plusieurs civilisations, celles des peuples de la Mer Atlantique, les hommes de la civilisation du bronze, les Celtes de l'âge du fer, enfin les gallo-romains...

Et je vous dirai ces vers que nous chantaient autrefois nos mères :

*Dijentil Kernegwen
a teue da Landeda d'an oferen
Gwisket e skarlat rus
Gwisket e skarlat gwen...*

Puissiez-vous, vous aussi, voir partir de cette terre de Kernegwen, aujourd'hui réduite à cette longue barrière de roches noires, où déferle la mer et où gronde le « trouz-mor » annonciateur de la tempête, la longue théorie des gentilshommes, des riches bourgeois, des armateurs et des marins, originaires de pays mystérieux de l'Atlantique ou de la Méditerranée, vêtus d'écarlate comme Salomon au temps de sa splendeur, et montant, suivant un itinéraire précis que nous pourrions encore prendre à basse mer d'équinoxe à travers nos grèves, nos dunes, nos landes et nos chemins creux, vers le haut-lieu le plus proche pour y célébrer la gloire du Maître du monde, Bel, le Dieu Soleil, le Dieu de la lumière !

SÉANCE DU 29 MAI 1969

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la séance du 24 avril 1969 est lu et approuvé.

Nécrologie. — Le président a le regret de faire part du décès de M. Robert Merou, ingénieur du M.R.L., membre de notre compagnie depuis 1959.

Admissions. — Onze nouveaux membres sont admis dans la Société : M. SALAUN, retraité des P. et T., 11, rue de Plomarc'h, Douarnenez, présenté par Mlle Huiban et Mme Pérennès; M. J. MULLER-BOYER, agent d'assurances, 1 bis, rue Saint-Marc, Quimper, présenté par MM. Daniel et Le Bihan; M. Guy DANIOU, libraire, 11, cité Kerguélen, Quimper, présenté par MM. Daniel et Le Bihan; Mme LE GALL, commerçante, 1, rue du Palais, Quimper, présentée par les mêmes; Mme LE GRAND, ancienne directrice d'école, venelle Rosmadec, Pont-Aven, présentée par Mme Le Coz et M. Le Tendre; M. Jean POULIQUEN, directeur de l'école de garçons Foch, 95, Taverny, présenté par MM. Daniel et Charpy; M. Christian MENARD, étudiant en médecine, Bâtiment A, résidence de Kergos, Quimper, présenté par MM. Charpy et Monteil; M. Bruno DE BOUARD, 44, rue Voltaire, Brest, présenté par MM. Daniel et Charpy; M. René GEORGELIN, administrateur général des Affaires maritimes, 51, place de la Liberté, Brest, présenté par MM. Daniel et Laurent; Mme VITALI, Brest, présentée par MM. Daniel et Chansard; Frère Jean-Hervé BETROM, enseignant, école Saint-Blaise, Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Le Bihan.

Horaires. — Afin de faciliter la présence des membres de la société aux séances mensuelles, le président propose de mettre à l'étude l'horaire des séances du soir et une modification éventuelle des heures de l'après-midi : 14 h. 30 au lieu de 14 heures.

Un lithographe brestois : Michel Le Tendre, par Mme Bouchard-Le Tendre (voir p. 73). — Le président présente à l'assistance diverses reproductions photographiques que l'on fait circuler. Ces gravures représentent des scènes d'époque, des costumes, des monuments mégalithiques, des paysages. Le président rappelle la fondation de l'hôpital français de New-York par son père Mathieu Le Tendre et l'alliance de la famille des Letendre avec les Brousmiche (Mme Michel Le Tendre était une Brousmiche). Il précise au sujet de la demande de Michel Le Tendre sollicitant un poste de professeur de dessin à l'école d'artillerie de marine de Lorient, que ce poste devait être attribué après examen.

Un voyage autour du monde, au temps de la marine à voile (1907-1908). — Mlle Anne Selle lit le mémoire rédigé par M. Kergoat qui, ancien de la marine à voile, doubla le Cap-Horn, le Cap de Bonne-Espérance et le Cap-Van-Diemen au Sud de la Tasmanie, dès son premier voyage en 1907-1908 (voir. p. 305).

Vandalisme. — Le président informe l'assemblée du dépôt d'une question écrite sur les vols d'objets religieux, formulée par MM. Ollivro et Bourdellès, députés des Côtes-du-Nord.

Pour la conservation des toponymes bretons. — Deux membres de la société nous ont signalé la pose d'un écriteau portant l'inscription « La Roche du feu », près du sommet de la colline de « Carrec-an-tan », au-dessus de Gouézec. Il s'agit tout simplement de la traduction française, d'ailleurs correcte, du nom breton de cette hauteur. Le président remarque qu'il existe dans la toponymie française des noms de lieux encore en vieux français, et qu'on n'a pas éprouvé le besoin d'en transcrire le sens en français moderne pour autant. Le chanoine Nédélec suggère qu'un tel écriteau soit ainsi conçu : « Carrec an tan (la roche du feu) ».

M. Breut propose pour « Carrec-an-tan » une traduction française équivalente « La roche-au-feu », pour conserver une caractéristique à ce sommet, qu'était un signal.

Activités de la société. — Une excursion de la société archéologique est prévue pour le 22 juin 1969 à Morlaix et aux environs. Une courte séance aura lieu à Morlaix.

La prochaine réunion mensuelle de la société à Quimper est fixée au jeudi 26 juin 1969. A cette occasion, le président prévoit une courte causerie, d'un quart d'heure à vingt minutes environ, sur l'histoire générale de l'Ecosse, par M. Breut, en vue du prochain voyage dans ce pays de membres de notre compagnie.

La session d'été de la Société archéologique du Finistère est spécialement organisée à l'intention des sociétaires résidant hors de Bretagne. En accord avec le comité des fêtes de Cornouaille, célébrées cette année avec une attention toute particulière pour les pays celtiques, elle

figurera au programme de la journée attribuée à l'Irlande, le vendredi 25 juillet 1969.

Une visite de la société au parc d'Armorique est envisagée pour le dimanche 7 septembre 1969.

Le Secrétaire,

A. BREUT.

Le Président,

René DANIEL.

SÉANCE DU 26 JUIN 1969

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Adhésions. — Vingt nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. le chanoine MORVAN, curé-doyen de Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et le chanoine Nédélec; l'abbé Jean MIRY, vicaire à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et l'abbé Le Beul; Jean PEUZIAT, président de la Fédération Départementale des Associations populaires familiales, de Douarnenez; Josic PEUZIAT, étudiant de Douarnenez, présentés tous deux par MM. Tanneau et Daniel; François SEZNEC, imprimeur-libraire à Douarnenez; Jean LE COSSEC, commerçant à Douarnenez; Jean GOURRET, instituteur à Douarnenez; Pierre MORVAN, cadre supérieur au Ministère des Affaires étrangères (E.R.), de Douarnenez; Mme MEUNIER, libraire à Douarnenez; le Frère LE BEC, Ecole Saint-Blaise à Douarnenez, tous présentés par MM. Tanneau et Daniel; MM. Jos MAREC, Président des « Korriked Is », à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Bossénec; Hervé HASCOËT, commerçant à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Breut; Marcel SERGENT, secrétaire général adjoint de la Mairie de Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Bernard; Hervé LE MOAN, assureur, président du S.I. de Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et le docteur Dubourg;

Eugène BELBÉOCH, garagiste à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Bernard; Mme Jean LE BARS, commerçante à Douarnenez, présentée par MM. Tanneau et Belbéoch; Mme Gabriel BARBARO, de Plougonvelin, présentée par Mlle Stéphan et M. Burdin; M. Yves LE JEUNE, représentant à Morlaix, présenté par MM. Cojean et Riou; M. Louis NICOLAS, directeur du C.E.G. de Guerlesquin, présenté par Mlle Guillou et M. Cojean; M. Jacques TILLY, industriel, maire de Guerlesquin, présenté par MM. Cojean et Riou.

Excursion de Morlaix. — Le président évoque la très belle excursion organisée par M^e Le Brun, notre vice-président morlaisien, et M. Gourvil, le 22 juin. Après une courte séance à Morlaix, où M. Gourvil présentait un testament trégorrois du XVII^e siècle (voir p. 117), les sociétaires visitèrent le Yaudet. Le déjeuner fut servi à Ploumiliau, et l'après-midi consacrée à la visite du château de Kergrist, de la chapelle de Kerfons, du château de Tonquédec et de la chapelle des Sept-Saints.

L'émigration bretonne aux XIX^e et XX^e siècles. — Notre infatigable confrère, M. Grégoire Le Clech, spécialiste éminent de l'émigration bretonne, présente le début d'une remarquable étude sur l'émigration bretonne aux Etats-Unis (voir p. 277).

Récits de voyages et correspondance cornouaillaise (XIX^e siècle). — Après avoir évoqué l'an passé la correspondance pleine d'anecdotes et de souvenirs du jeune Léopold Gouzil (1834-1869), M. Tanneau donne communication d'un second Mémoire intitulé : « Récits de voyages et correspondance cornouaillaise, la Famille Gouzil, de Pouldergat. » (1838-1869.)

Au cours des prochaines séances, il poursuivra cet exposé, qui permet à l'aide de récits, de lettres et de notations diverses, de recréer une nouvelle tranche de vie cornouaillaise (voir p. 235).

A travers l'histoire de l'Ecosse. — En prélude au prochain voyage en Ecosse organisé par la Société, M. Alain Breut, qui connaît admirablement l'histoire des pays celtiques, fait une causerie brillante et instructive sur cet antique pays celte, dont le passé est en tous points

passionnant. Des origines à nos jours, il évoque d'une façon très vivante les diverses civilisations qui se sont succédées sur cette terre si pittoresque et si attachante. Depuis la Préhistoire, en passant par l'occupation romaine, jusqu'aux temps médiévaux et modernes, batailles et hauts faits d'armes jalonnent cette Histoire particulièrement mouvementée.

Session d'été. — Dans le cadre du festival interceltique de Quimper, le Président signale que la session traditionnelle d'été de la Société archéologique se tiendra le vendredi 25 juillet à la Chambre de Commerce.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Président,

René DANIEL.

SÉANCE DU 25 JUILLET 1969

Présidence de M. René DANIEL, président

La séance est ouverte à 14 h. 40, dans une salle de la Chambre de Commerce de Quimper, Placée dans le cadre de la semaine des pays celtiques des fêtes de Cornouaille, elle est consacrée tout particulièrement aux celtes.

La matinée avait été consacrée à une petite excursion en pays bigouden, église de Loctudy, église et musée de Pont-l'Abbé.

Admissions. — M. Jean LE GOFF, Hôtel de France à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Eugène Belbéoch; M. Louis URVOIS, mareyeur, 48, rue Henri-Barbusse à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Le Gall; M. l'abbé Pierre CORNEC, recteur de Ploaré, présenté par MM. Tanneau et le chanoine Morvan; M. Fernand LE GALL, inspecteur du Trésor, cité Richépin, 3, rue Dupetit-Thouars à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Sergent; M. Louis BRIENS, directeur com-

mercial des conserveries Audren, adjoint au maire de Douarnenez, 22, rue Saint-Michel, présenté par MM. Tanneau et le docteur Dubourg; M. Eugène JACQUIN, armateur, chemin du Treiz, Tréboul-Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Daniel; M. Yves LE BERRE, commerçant, 98, rue Louis-Pasteur à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Bernard; M. Jean PÉRENNÈS, adjoint au maire de Douarnenez, 12, avenue de la Gare, Tréboul-Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et le docteur Dubourg; M. Guillaume LE DOARÉ, mareyeur, 10, impasse du Commandant-Charcot à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Daniel.

Le président présente ses félicitations à M. le médecin général Charles Laurent, qui vient d'être nommé membre correspondant de l'Académie de marine.

Il signale l'exposition patronnée par la municipalité de Coray sur la vie rurale dans cette commune.

Il annonce la réunion organisée par la fédération des sociétés savantes de Bretagne et la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne les 3, 4 et 5 septembre à Vanes.

Il fait part de la découverte des poteries romaines au lieu dit Keraluc, sur le site d'une ville gallo-romaine assez importante qui couvrait Locmaria-Quimper et ses alentours et serait peut-être Civitas Aquilonia. Le cimetière de cette cité s'étendait, semble-t-il, sur plus d'un hectare.

Le chanoine Doble, hagiographe de Cornwall, par M. René Daniel. — Le chanoine Doble venait souvent en Bretagne pour étudier les vieux saints bretons et consulter à ce propos les recteurs des paroisses rurales. Il suivait les vieilles routes dans nos campagnes.

M. Daniel fit la connaissance de ce chanoine anglican en 1932. Un congrès celtique se tenait alors à Truro, en Cornouaille britannique. M. Daniel faisait partie de la délégation bretonne avec MM. Francis Gourvil, Florian Le Roy, Philippe Lamour et Pierre Cavellat.

A cette époque le chanoine Doble était « vicar » (curé) de Wendron, et si lui-même appartenait à ce qu'on appelle en Angleterre le « Hight-Church » (Haute Eglise) qui célèbre le culte avec une certaine solennité, une

bonne partie de ses paroissiens étaient « Wesleyan » à la suite des prêches particulièrement dynamiques du « Méthodiste » John Wesley au XVIII^e siècle. Comme d'autres membres de la Haute Eglise, le chanoine Doble était resté célibataire dans l'espoir d'un rapprochement avec l'Eglise romaine. Le chanoine Doble tenta de ressusciter les « pardons » en Cornouaille britannique. Il s'attachait avec méthode à l'étude des vies de saints, appliquait son esprit critique à l'analyse des récits légendaires. La toponymie était pour lui une source de découvertes, telles que la corrélation entre Meilars, sur le Goyen, et Confort en Bretagne, avec Meilar et Comfort, sur la rivière de Fowey, en Cornwall.

M. René Daniel rend hommage au chanoine Doble qui publia une ou deux brochures par an, et étudia ainsi de 1925 à 1945 une quarantaine de vies de saint.

Né à Penzance en 1880, le chanoine Doble mourut en 1946.

L'arrivée des Bretons en Armorique, par le chanoine Nédélec. — De nos jours, constate M. le chanoine Pierre-Jean Nédélec, transparait comme un certain goût, une certaine nostalgie pour la recherche de la communauté lointaine qui nous unissait à ceux qu'on appelle encore nos « frères celtiques », de la Galice aux archipels du nord écossais, en passant par l'Irlande et les îles ou presque îles du bout du monde, ces « Finistères ». Il existe entre eux et nous une certaine parenté de langage et de civilisation.

Dans la conjoncture « celtique », une période est décisive : l'époque qui amena les Bretons en Armorique et en Galice. S'agit-il d'un drame ou d'une épopée ? Les pays de départ de la migration bretonne semblent avoir été moins frappés par le souvenir de la migration que les régions d'arrivée. Les érudits de Cornwall, de la Cornouaille britannique, ont étudié la question. A l'heure actuelle, des historiens britanniques, comme Mme Nora Kershaw Chadwick, s'y attachent encore. Comment démêler les faits strictement historiques des légendes ?

Le chanoine Nédélec analyse l'ouvrage récemment paru sur l'histoire de la Bretagne par un groupe d'universitaires rennais. Il examine l'opinion du professeur Pierre

Richer, professeur à l'Université de Nanterre, sur les sources de cette histoire, et déclare que, pour sa part, il serait volontiers contestataire... Il n'y aurait « rien », paraît-il, sur l'arrivée des Bretons en Armorique dans les documents de l'époque considérée. On puise dans la « vie des saints », mais l'on n'utilise pas les hagiographes de la Bretagne. On néglige l'abbé Duine et Largillière, les chanoines Doble et Kerbiriou. On ignore les textes irlandais et norois...

Pourtant, il faut tenir compte de la tradition orale. Le chanoine Nédélec cite l'abbé Cozanet, qui la défendait dans « Le Courrier du Finistère », il y a quarante-cinq ans, au chapitre des vers bretons. Le professeur Richer ne veut pas tenir compte de l'existence des vieux saints... s'ils ne montrent pas leurs papiers. Autrefois les anciens peuples « celtiques » méprisaient l'écriture et lui préféraient la tradition orale.

Le chanoine Nédélec évoque « l'intelligence du symbole », les légendes et des récits purement inventés. La tradition a été perdue quand la culture celtique ou nordique a été effacée par celle des latins. Le chanoine Nédélec prend l'exemple du saint décapité, portant sa tête dans ses mains. Si la clef du symbole a été perdue, il n'y aurait rien à retenir. Mais nous retrouvons là le culte du « héros » de la mythologie irlandaise, particulièrement. La tête du héros était, pour ses ennemis, comme une sorte de trésor symbolique.

Toutefois, quoi qu'il en dise, le professeur Richer tient quelque peu compte d'autres éléments, comme les récits de Grégoire de Tours. L'auteur de la vie de saint Pol Aurélien refléterait mieux la mentalité des moines de Landévennec à l'époque de sa rédaction que la vie historique du même saint Pol.

De quels monuments du type des stèles gravées des Galles ou de Cornouaille britannique pouvons-nous nous réclamer pour cette époque lointaine ? L'hagio-onomastique a été lancée par Joseph Loth entre 1907 et 1910. Manifestement, il y a un lien entre la migration bretonne et les paroisses dérivant des noms de saints de part et d'autre de la Manche. La migration bretonne a-t-elle été causée par l'invasion saxonne si l'on en croit le témoignage de Gildas, ou celle des Irlandais ?

M. Richer envisage enfin le problème de l'implantation bretonne en Armorique et les toponymes commencent en Plou ou finissent en Ac.

Du point de vue religieux, l'apport gallois paraît avoir été prépondérant.

La communication de M. Breut sur un sujet apparenté aux deux précédentes (vieilles routes maritimes de l'occident celtique) doit être différée, faute de temps, pour permettre à ceux des assistants qui le désirent de participer à la visite organisée du vieux Quimper.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

Alain BREUT.

Le Président,

René DANIEL.

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 1969

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Nécrologie. — Le Président a le regret de faire part du décès du comte Jean de Cibon, du manoir de Kernaëret, en Fouesnant.

Au nom de la Société, il offre à la famille de notre confrère disparu, ses vives condoléances.

Nouvelles adhésions. — Huit nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. Joël GUÉRET, docteur en médecine à Quimper, présenté par MM. Daniel et Charpy; Paul HERROU, docteur en médecine à Plougasnou, présenté par MM. René Daniel et le docteur Quéménéur; Christian AVENARD, directeur de la S.A.F. T.I. à Quimper, présenté par MM. Le Bihan et Yvinou; Loïc LOSTIE DE KERHOR, Paris (xvi^e), présenté par M. Daniel et le Colonel de Malleraye; Mme LE GLOANEC, Transports à Pont-l'Abbé, présentée par Mme Le Gall et

Mlle Le Sech; Mlle Yvette VERNIER, Le Kerou, à Clohars-Carnoët, présentée par MM. Le Bihan et Daniel; Mlle PUSLOCH, de Saint-Brieuc; Mlle Claudia JÉZÉQUEL, quai Branly, à Paris, présentées toutes deux par MM. Le Bihan et Grall.

Les activités estivales de la Société : session d'été à Quimper. — M. Daniel rappelle les diverses manifestations de la Société au cours des vacances. Tout d'abord, la séance traditionnelle d'été, qui s'est déroulée le 25 juillet à Quimper, dans le cadre de la semaine celtique des Fêtes de Cornouaille.

Une conférence, illustrée de très belles « diapositives », de Sir Percy Le Clerc, architecte, Inspecteur des Monuments nationaux de la République d'Irlande, sur les édifices civils et religieux de son pays, devait clore très heureusement cette passionnante journée d'étude et d'amitié.

Voyage en Ecosse. — Après l'Irlande, la Cornouaille et le Pays de Galle, la visite des pays celtiques d'Outre-Manche s'est poursuivie, le 28 juillet, par l'Ecosse.

Avec les villes d'Edimbourg, capitale intellectuelle, Aberdeen, la cité du granit, Inverness, principale cité du Nord, Glasgow, centre industriel et commercial, les campagnes riantes, les monts romantiques et austères des Highlands, les châteaux-forts et les monastères en ruines, furent autant de haltes mémorables.

M. Le Bihan rappelle qu'au château de Walter Scott, les voyageurs furent très cordialement reçus par deux descendantes du célèbre romancier.

Le Congrès, à Vannes, de la S.H.A.B. — De nombreux membres, dont le Président et deux Vice-Présidents, ont participé, les 3, 4 et 5 septembre, au Congrès de la Fédération des Sociétés savantes de Bretagne et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne.

On entendit six communications d'un grand intérêt, et trois excursions dans le Morbihan en rappelèrent les beautés.

Excursion dans le Parc d'Armorique. — Le 7 septembre avait lieu une fort belle excursion, à laquelle prirent part un grand nombre de Sociétaires.

L'attrait essentiel en était, au cœur du Parc d'Armorique, la visite du domaine de Ménez-Meur, près de Sizun, où le colonel Beaugé, avec beaucoup de foi et d'enthousiasme, a relevé les bâtiments de cette ancienne ferme abandonnée, au centre d'un paysage quelque peu sauvage des Monts d'Arrée.

Après la visite des salles où, avec ses collaborateurs, il a réuni des cartes, diagrammes, photos, outils et meubles anciens, des spécimens de la flore et la faune finistériennes, le Colonel Beaugé expliqua l'œuvre entreprise pour préserver de la disparition et de l'oubli le patrimoine breton, tout en accueillant le modernisme et le progrès. Les sociétaires visiteront ensuite une maison restaurée, à Saint-Rivoal, avec son mobilier, son aire à battre et son four à pain, un groupe de maisons rurales à Lettez, en Saint-Eloy, le bourg de Saint-Cadou, l'église du Tréhou et au retour l'église de Lopérec.

L'émigration bretonne en Armorique, par M. Alain Breut (voir p. 61).

Une famille de Cornouaille au XIX^e siècle. — M. Tanneau présente la suite de son « Mémoire » sur la famille Gouzil, de Pouldergat : ce travail est basé sur des sources diverses, récits de voyages en Bretagne au milieu du siècle dernier, fêtes agricoles, missions, inauguration du chemin de fer à Quimper en 1863, correspondances familiales, avec un « Journal-domestique », tenu de 1854 à 1872, avec une régularité et un soin remarquables (voir p. 235).

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Président,

René DANIEL.

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 1969

Présidence de M. René DANIEL, président

La séance est ouverte à 14 h. 30; le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Admissions. — Mlle LEMOINE, villa « Marie-Stuart », à Roscoff, en remplacement de Maître Lemoine, ancien notaire à Saint-Pol-de-Léon; M. Alexandre PARIS, 8, rue de la Soussaye, 91, Massy, présenté par M. Baron, à Locquirec, et M. René Daniel; M. TROMELIN, 4, rue de la Saïda, Paris (15°), présenté par MM. Daniel et Charpy; Mme Yvonne BRIGANT, 2, rue Branda, 29 N., Brest, présentée par MM. Ogès et Daniel; M. L. RICHARD, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Nantes, 26, rue Lavoisier à Saint-Brieuc, présenté par MM. Charpy et Daniel; M. Guillaume FLOCH, étudiant à la Faculté de Brest, 2, rue de Menglenot, 29 S., Plouhinec, présenté par MM. Gargadennec et Hubert, de Pont-Croix; Mme LORENZO, de l'île de Sein (femme du docteur de l'île), présentée par MM. Gueret et Daniel; M. Edmond POUZACHE, militaire à Cordes (Vaucluse), présenté par MM. Glorennec et Daniel; M. Jean-Marie CHANTEAU, 84, boulevard Richard-Lenoir, Paris (10°), présenté par le baron Yves Chanteau et M. Daniel; M. Jacques MERCIER, visiteur médical à Châteaufur, 29 N., Plounévez-Lochrist, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; docteur CORLAY, 64, rue Yves-Collet, 29 N., Brest, présenté par MM. Jim Sévellec et Berthelot; M. Daniel FÉLIX, étudiant, 15, rue de Locronan, 29 S., Quimper, présenté par MM. Alain Le Grand et Daniel; Mlle Anne-Marie TALLEC, professeur à Quimper, résidence du Frugy, présentée par Mme Valmier et M. Daniel; M. Joseph LARVOR, commerçant, 20, rue Anatole-France à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Daniel; M. Maxime TRELLU, employé de mairie, 53, rue Eugène-Lucas, Pouldavid, Douarnenez, présenté par M. Tanneau et Mlle Celton; M. Michel NÉRON, dessinateur en architecture, villa « Virginie », route de Saint-Paul à Vence (Alpes-Maritimes), présenté par MM. Tanneau et Daniel; M. Pierre-Yves GUÉZENNEC, chauffagiste, 46, allée de Kerlien à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Leclercq; M. Auguste ANCEL, contrôleur des impôts, 24, rue du Pont à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Daniel; Mme MOURRAIN, 12, rue Eugène-Kérivel à Douarnenez, présentée par MM. Tanneau et Belbéoch; Mlle PICQUENARD, le Maneric, 29 S., Saint-Evarzec, présentée par MM. Ogès et Nédélec; M. Jean-

Pierre PHILIPPE, radio-électricien, 29, rue Laënnec à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Pavec; M. Alban FERRON, 139, rue Frédéric-Sévère, 33, Talence, présenté par MM. Ogès et Le Bihan.

Nécrologie. — Le président annonce le décès de M. Carpentier-Fialip, le 11 octobre 1969, et celui de Mme Revidi-Thual. Il présente à leurs familles ses condoléances au nom de la Société.

Bulletin de la Société. — La distribution du bulletin pour l'année 1968 est actuellement en cours.

La défense du terroir breton. — Le 18 octobre 1969 a eu lieu, au Likès de Quimper, une réunion des membres de l'« Association pour la défense du terroir breton ». MM. René Daniel et le chanoine Nédélec étaient parmi les assistants.

Un projet de fusion des sociétés défendant le patrimoine de la Bretagne s'est dégagé au cours des discussions. L'appellation du nouvel organisme en perspective sera-t-elle « Terroir breton » comme l'a proposé le chanoine Nédélec ?

L'émigration bretonne au Canada et aux Etats-Unis, par M. Grégoire Le Clech (suite) (voir p. 277).

Les prisons de Quimper. — M. Charpy donne lecture de l'étude de M. Ménard sur les prisons quimpéroises (voir p. 223).

La séance est levée à 16 h. 10.

Le Secrétaire,

Le Président,

Alain BREUT.

René DANIEL.

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 1969

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Nouvelles adhésions. — Neuf nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. R. PICHON, attaché de préfecture à Quimper, conservateur des Antiquités et objets d'Art, présenté par MM. Daniel et Charpy; Joël SÉVELLEC, professeur au lycée de l'Harteloire à Brest; Mme BERTRAND DE L'HOPITAL, de Landerneau; M. Roger LE COZ, de Villeneuve-Saint-Georges, présenté par MM. Le Bihan et Ogès; M. Jean LANCIEN, professeur d'enseignement général à Concarneau, présenté par MM. Le Tendre et Michel Guéguen; Mme KERVÉVAN, de Quimper, présentée par MM. Ogès et Le Bihan; M. GESTIN, chargé des musées d'Armorique, Ménez-Meur, Hanvec, présenté par MM. le colonel Beaugé et Le Bihan; Mme LE FLOCH, Moulin du Châtel, Lannilis, présentée par Mme Louis Nédélec et M. Le Bihan; Mlle Lénaïk CUEFF, artisane à Pont-Aven, présentée par le commandant Pierre Le Roux et M. Vincent Sité.

Trouaille néolithique à Kerlaz. — M. Joseph Philippe présente un fragment de pierre polie, comportant une arête tranchante et ressemblant fort à la partie large d'une hache du Néolithique.

L'intérêt de cette découverte réside en son emplacement : l'établissement romain de Lanévry, en bordure de la baie de Douarnenez. Deux civilisations se sont donc superposées sur ce rivage de l'actuelle commune de Kerlaz.

L'histoire des anciens Bretons — A propos de l'histoire des anciens Bretons, M. Alain Breut fait circuler deux documents très rares sur la géographie antique, édités ces dernières années : « L'Itinéraire d'Antonin » est un guide routier; il indique les voies traversant l'Empire romain, avec les distances entre les localités qui les jalonnent.

Il date probablement de l'empereur romain Caracalla. Mais dans sa forme actuelle, cet Itinéraire comporte des additions et rectifications postérieures.

Le second document est la « Table de Peutinger », ainsi nommée à cause de Conrad Peutinger, son possesseur au XVI^e siècle : elle est comparable, pour l'époque et le contenu, à l'Itinéraire d'Antonin.

En outre, elle se présente sous la forme d'une carte où sont portées les localités, les routes et les distances.

Elle couvrait la totalité de l'empire romain et s'étendait jusqu'aux confins de la Chine. Mais elle était très déformée et disposée en une bande d'environ sept mètres de long sur trente centimètres de large. Il manque la partie Ouest, comprenant l'Espagne et la plus grande part des Iles Britanniques.

Le patrimoine artistique non classé. — M. Jacques Charpy, Directeur des Services d'Archives du Finistère et Vice-Président de la Société, fait un exposé sur « La Conservation du patrimoine artistique non classé du Finistère ».

Cette causerie, qui a suscité un grand intérêt, met en relief les richesses iconographiques, souvent méconnues, de nos églises et chapelles, encore considérables malgré la négligence et la cupidité des hommes.

Grâce à une heureuse et louable initiative du Conseil général du département, les objets mobiliers non classés des édifices religieux, statues, rétables, tableaux, chandeliers, etc..., bénéficient aujourd'hui d'une intelligente et précieuse restauration, par M. et Mme Cassin.

Des photographies remarquables montrent l'œuvre de sauvegarde accomplie par les deux artistes, et cela grâce à l'effort consenti par le Département (voir p. 91).

Les prêtres assermentés. — M. Le Bihan s'élève contre ceux qui, trop sommairement, ont méprisé sans examen les cas de conscience des ecclésiastiques qui, en 1791, prêtèrent le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé. A ce propos, il donne lecture de deux documents inédits, dont une lettre de Pierre-Julien-Marie Le Gorgeu, recteur de Clohars-Carnoët.

Dans cette lettre, Le Gorgeu, homme probe et habile, justifie son serment, prêté d'ailleurs avec restrictions quant au spirituel. Elle reflète des sentiments bons et sincères, et nous éclaire sur la situation délicate du clergé en ces temps difficiles (voir p. 137).

La sauvegarde de Languidou. — M. Charpy signale que la sauvegarde des ruines admirables de Languidou.

dou est maintenant bien acquise, grâce au labeur, au dévouement et à la foi de M. Oscar Thomas, de Pouldreuzic.

Mais les difficultés financières, auxquelles se heurte cet homme de bien, ne lui permettent pas une consolidation définitive de ces vestiges émouvants.

Une famille de Cornouaille au XIX^e siècle. — M. Tanneau continue son exposé sur la vie d'une « Famille de Cornouaille au XIX^e siècle » (voir. p. 235).

Bibliographie. — Le Président présente le dernier numéro des « Cahiers de l'Iroise », avec d'intéressantes évocations historiques, telles « Les Américains à Brest en 1914-1918 », etc...

Il fait part de la naissance d'une revue hebdomadaire : « L'Histoire des Bretons », dirigée par M. Jaugeon, membre de la Société.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Président,

René DANIEL.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1969, A BREST

Présidence de M. René DANIEL, président

La matinée fut consacrée à quelques exposés dans le grand amphithéâtre de la Faculté des sciences, tandis que l'après-midi des projections de diapositives, sélectionnées et commentées avec autant de sobriété que d'érudition par Mlle Le Lay, Professeur agrégée, devaient rappeler le voyage organisé par la Société, l'été dernier, en Ecosse.

Les vieilles paroisses de Landerneau. — M. Jehan Bazin présenta la paroisse rurale de Beuzit-Saint-Conogan qui fut supprimée en 1791 pour être annexée partie par Saint-Thomas, partie par Saint-Thonan.

Il nous mena ensuite dans le passé de la paroisse Saint-Julien, notant au passage la visite à Landerneau du Roi Jacques II d'Angleterre.

La bibliothèque de l'Evêque constitutionnel Expilly. — Il appartenait au Président René Daniel de se pencher sur l'inventaire de la bibliothèque de l'évêque Expilly. Il le fit avec humour et compétence, posant un seul point d'interrogation : Expilly savait-il le breton ? (voir p. 143).

L'abbé Castel et l'orfèvrerie. — L'abbé Castel, qui s'intéresse à l'orfèvrerie religieuse du XIX^e siècle, trop délaissée jusqu'ici, signale l'intérêt de deux pièces sorties des ateliers de Jean-Charles Cahier : un ciboire de la chapelle Sainte-Anne de Plouvorn et un calice de l'église de Saint-Thois.

J.-C. Cahier naquit à Paris en 1771 en fut orfèvre du Roi (voir p. 67).

Sur un exposé de M. Sanquer. — Le travail de M. Sanquer captive l'auditoire en ce sens qu'il éclaire avec autant de simplicité que d'érudition une période peu ou mal connue.

Il attire l'attention sur deux points :

- des recherches effectuées dans le pays de Châteaulin et qui ont pour point de départ des lettres de M. Halléguen;
- des recherches entreprises au pays de Plogastel-Saint-Germain et qui apportent de nouveaux éléments sur le tracé de la route du vin dans l'Atlantique.

M. Sanquer fait part, également, de recherches effectuées à Plouigneau et Garlan en compagnie de M. Jean Ascoët (voir p. 21).

Misère de l'Ile de Sein. — M. Georges-Michel Thomas donne lecture de trois lettres provenant des archives de la ville de Brest et qui font état de la situation misérable de l'Ile de Sein, en 1794.

L'île ne vit, à cette époque que du commerce du congre séché avec Bordeaux et demande à la Marine, en l'occurrence à l'intendant Redon de Beaupréau, de lui

venir en aide. La maladresse du maire de l'Île de Sein n'arrange pas les choses.

Bibliographie. — M. René Daniel présente, en fin de séance, le dernier ouvrage de M. Henri Queffélec, « La Mouette et la Croix », remarquable roman, tant au point de vue poétique qu'au point de vue historique.

Le Secrétaire,

G.-M. THOMAS.

Le Président,

René DANIEL.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1969

Présidence de M. René DANIEL, président

Les procès-verbaux des séances précédentes (Quimper et Brest) sont lus et adoptés.

Admissions. — Quinze nouveaux membres sont admis dans la Société : M. Joseph MEUDEC, 6, rue Saint-Vincent-de-Paul, 29 N., Landivisiau, présenté par MM. Bellec et Daniel; Maître Eugène ROUDAUT, avocat, 12, rue Jean-Macé, 29 N., Brest, présenté par Maître Lebrun et M. Daniel; Mlle Marie UGUEN, professeur, 21, rue de La Chalotais, 22, Tréguier, présentée par MM. Breut et Pernez; M. Jean SANSANÉ, villa Prieur, domaine de Keriulet, 29 S., Concarneau, présenté par MM. Le Bihan et Pierre Le Roux; Mme GUILLERAN, avenue de la Gare, 29 S., Concarneau, présentée par les mêmes; M. Jean-Jacques FOURNIS, 6, rue Trémintin, 29 N., Morlaix, présenté par MM. Charpy et Daniel; M. Daniel SAMSON, étudiant, 12-14, rue J.-B.-Potin, 92, Vanves, présenté par les mêmes; M. Louis MARTIN, ingénieur, 9, rue Duchesse-Anne, 29 N., Lesneven, présenté par les mêmes; M. René LE LAY, « Vert-Bois », Côte de la Jonchère, 92, Rueil-Malmaison, présenté par MM. Ogès et Daniel; M. Gildas BERNARD, directeur des services de l'Aube à Troyes, présenté par MM. Charpy et Daniel; M. Henri GOURLAOUEN, directeur des services techniques de la ville de Douarnenez, 16 ter, impasse Giocondi, Douar-

nenez, présenté par MM. Tanneau et Bernard; M. Pierre PÉRON, directeur de la Maison de la Jeunesse et de la culture de Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Peuziat; M. Christian DONAL, journaliste, rédaction d' « Ouest-France » à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Pavec; M. René CARN, agent du Trésor. 21, rue des Guetteurs, Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Pavec; M. André PAUBERT, agrégé d'histoire, professeur au Lycée de Douarnenez, cité Trévarez, rue Paul-Borossi, Quimper, présenté par M. Tanneau et Mme Coat.

Nécrologie. — Le Président présente les condoléances de la Société aux familles de membres récemment disparus, MM. Raymond Méheut, Yves Plouzennec et Romain Lefeuvre.

Les bronzes figures antiques du Finistère au musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain, par M. Louis Richard. — La communication de M. Richard (voir p. 99) est lue par M. Jacques Charpy. Le Président rappelle la législation relative aux découvertes et aux fouilles et précise que M. Bousquet, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, est responsable de la circonscription historique de Bretagne, M. Sanquer, de Brest, est plus particulièrement chargé du Finistère.

Les panneaux peints de la maison Guezno à Audierne. — M. Marzin a adressé la reproduction photographique des panneaux peints dans le style de la fin du XVIII^e siècle, illustrés de sentences, panneaux qui décoraient à Audierne l'intérieur d'un petit pavillon érigé dans le jardin de Guezno, représentant du peuple en mission.

La paroisse de Plouzané au XVIII^e siècle, par Gilbert Guivarch. — Le Président présente le diplôme d'études supérieures soutenu par M. Guivarch sur la paroisse de Plouzané et sa trêve de Locmaria au XVIII^e siècle. Il donne lecture de longs extraits relatifs à la démographie et à la vie sociale de la population et souhaite que ce travail, nouveau et érudit, puisse être publié dans le bulletin.

Don. — Mme Yvonne Parin, domiciliée à l'Abbaye, Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche), a remis à la Société

té, en souvenir de son mari et de leur ami le chanoine Abgrall, ancien président de la Société Archéologique du Finistère, la collection complète des reproductions photographiques du chanoine Abgrall, soit 10 gros albums, ainsi qu'un exemplaire de son étude sur les monuments du diocèse de Quimper et de la monographie de la Cathédrale de Quimper par Le Men. Le Président adresse ses très vifs remerciements à Mme Parin.

Prix littéraires. — Mlle Anne Selle a reçu le prix de littérature de la Société des Gens de Lettres pour « Brume sur le grand pont ».

M. Alain Le Grand s'est vu attribuer l'un des prix Bretagne pour « Quimper-Corentin en Cornouaille ».

Le Président félicite les lauréats, respectivement ancienne secrétaire et actuel secrétaire général de la Société, et l'assistance applaudit.

Le Patrimoine artistique. — Après avoir évoqué la grande misère de l'église de Guimaëc, le président annonce la parution du premier volume de l'Inventaire Général des Monuments et Richesses Artistiques de la France (cf. « Le Télégramme », 11 décembre 1969). Cet ouvrage est consacré au canton de Carhaix et est publié par le Ministère d'Etat aux Affaires Culturelles. Les libraires peuvent se le procurer à l'Imprimerie Nationale, 27, rue de la Convention, Paris-xv°.

Correspondance cornouaillaise de la famille Gouzil. — M. Tanneau poursuit la présentation de son mémoire sur la famille Gouzil, de Pouldergat (voir p. 235).

Anciens Bretons au Canada. — Avant la fin de la séance, M. Grégoire Le Clec'h, spécialiste de l'émigration bretonne en Amérique du Nord, fait part à l'assistance d'une curieuse note de Miorcec de Kerdanet, l'archéologue lesnevien, éditeur de la Vie des Saints de Bretagne-Armorique, d'Albert Le Grand (Brest, 1837). Il s'agit d'une étrange histoire de Bretons établis au Nouveau-Monde... depuis dix siècles !...

Renouvellement du bureau. — Suivant les statuts, le bureau est renouvelé. A l'unanimité des votants, le bureau est reconduit, avec quelques compléments. Pour

1970 le bureau sera donc composé de la façon suivante :
Présidents honoraires : MM. Louis Ogès et Daniel Bernard.

Président : M. René Daniel.

Vice-Présidents : M. le Médecin Général Charles Laurent, Maître Roger Le Brun et M. Jacques Charpy.

Secrétaire général : M. Alain Le Grand.

Secrétaires : MM. Yves Tanneau, Alain Breut et Georges-Michel Thomas.

Trésorier : M. Hervé Glorennec.

Trésorier-adjoint : M. le commandant René Chansart.

Conseillers : MM. le Chanoine Pierre-Jean Nédélec, ancien président; Pierre Hémon, ancien vice-président, Alexis Le Bihan, ancien trésorier, et le docteur Noël Collobert.

La séance est levée à 17 h. 20.

Le Secrétaire,

Alain BREUT.

Le Président,

René DANIEL.



TABLE DES ILLUSTRATIONS

	PAGES
Hanvec, Le Gligeau. Vase en céramique sigillé, n° 1	28
Hanvec, Le Gligeau. Vase en céramique sigillé, n° 2	29
Plogastel-Saint-Germain. Amphore Dressel n° 1	32
Plonévez-Porzay, statuette en bronze de Kervel, hauteur 73 mm. (cliché R. Sanquer)	40
Saint-Frégant, l'établissement de Keradenne. L'angle sud-est (cliché R. Sanquer)	40
Saint-Frégant, environs de Keradenne (cliché I.G.N. mission 8-1948 — n° 80, détail) . .	40
Quimper, urnes funéraires de Keraluc, à Loc- maria	41
Saint-Frégant, le site de Keradenne	45
Saint-Frégant, villa gallo-romaine de Keraden- ne	48-49
Saint-Frégant, Keradenne. Reconstitution du décor peint	52-53
Saint-Frégant, Keradenne. Fragments de stèle, salles A et B	56
Saint-Frégant, Keradenne. Reconstitution du décor de stèle, salle A	57
Plouvorn, ciboire par Jean-Ch. Cahier, 1797- 1809	68
Saint-Thois, calice par Jean-Ch Cahier, 1809- 1819	69
Michel Le Tendre. Laitière des environs de Brest, lithographie	81
Michel Le Tendre. Paysan de Plouguerneau. Lithographie	81
Michel Le Tendre. Marchands bretons de Plou- gastel, côte sud de la rade de Brest	81

	PAGES
Louis Le Breton. Quimper, vue prise du quai. Lithographie	89
Louis Le Breton. Quimper, vue prise du chemin du halage. Lithographie	89
Meilars, église Sainte-Catherine, statue polychrome, fin xvi ^e siècle, hauteur 1,10 m. Après restauration (photo Cassin, cliché Arch. dép. Fin.)	97
Plouégat-Guerrand. Anges du maître autel, début xvii ^e , hauteur 0,80 m. Après restauration (photo Cassin, cliché Arch. dép. Fin.)	97
Lettre de Charles de Gaulle à Armand du Chatellier, 1 ^{er} mars 1865	168
Da Varzed Breiz, poème autographe de Charles de Gaulle	169
Navire du type du « Sully » et remorqueur à aube sur le fleuve Columbia dans le port de Portland (Etats-Unis d'Amérique)... .	321

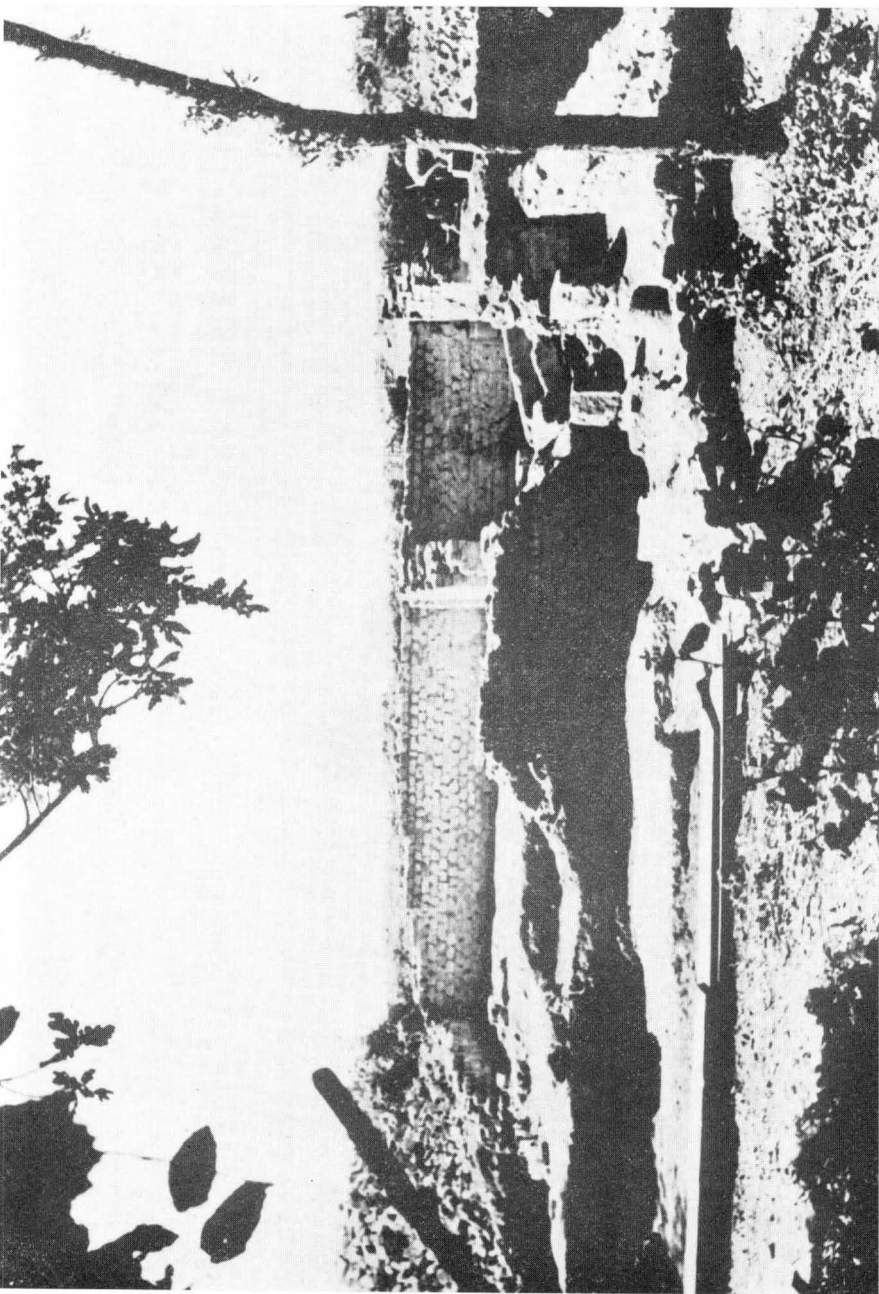
IMPRIMERIE du " TÉLÉGRAMME "

Place Wilson - BREST



(Cliché R. Sanquer.)

*Statuette de bronze de Kervel,
en PLONEVEZ-PORZAY (Finistère)*



(Cliché R. Sanquer.)

L'établissement de Keradennec (angle sud-est)
en SAINT-FREGANT



(Cliché I.G.N. - Mission 8, 1948, no 80 - Détail.)

Environs de Keradennec, en SAINT-FREGANT
(le nord est à gauche de la photographie)

Costume Breton



J.H. 1831-6/1
Laitière des environs de Brest

Lith. de La Tourne & Brest

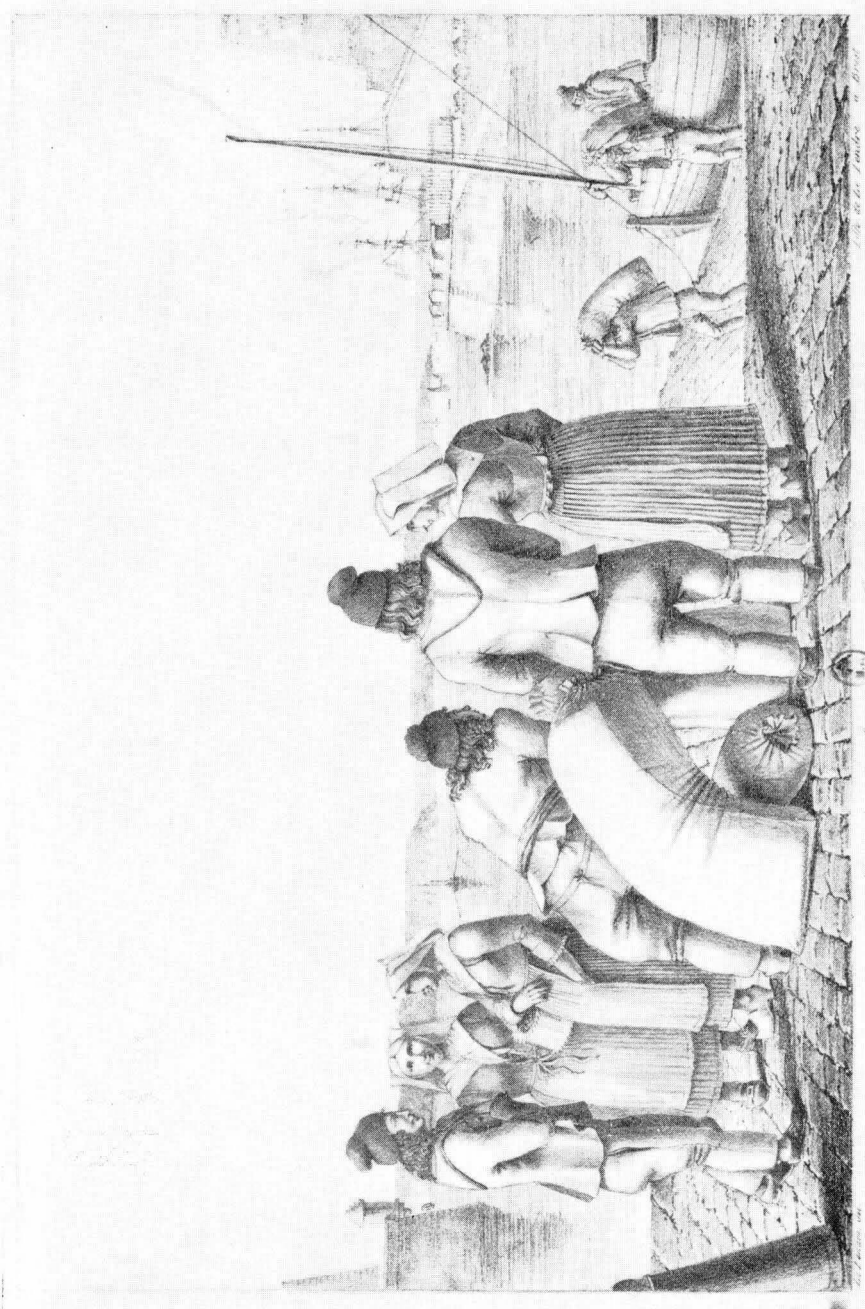
Costume Breton.



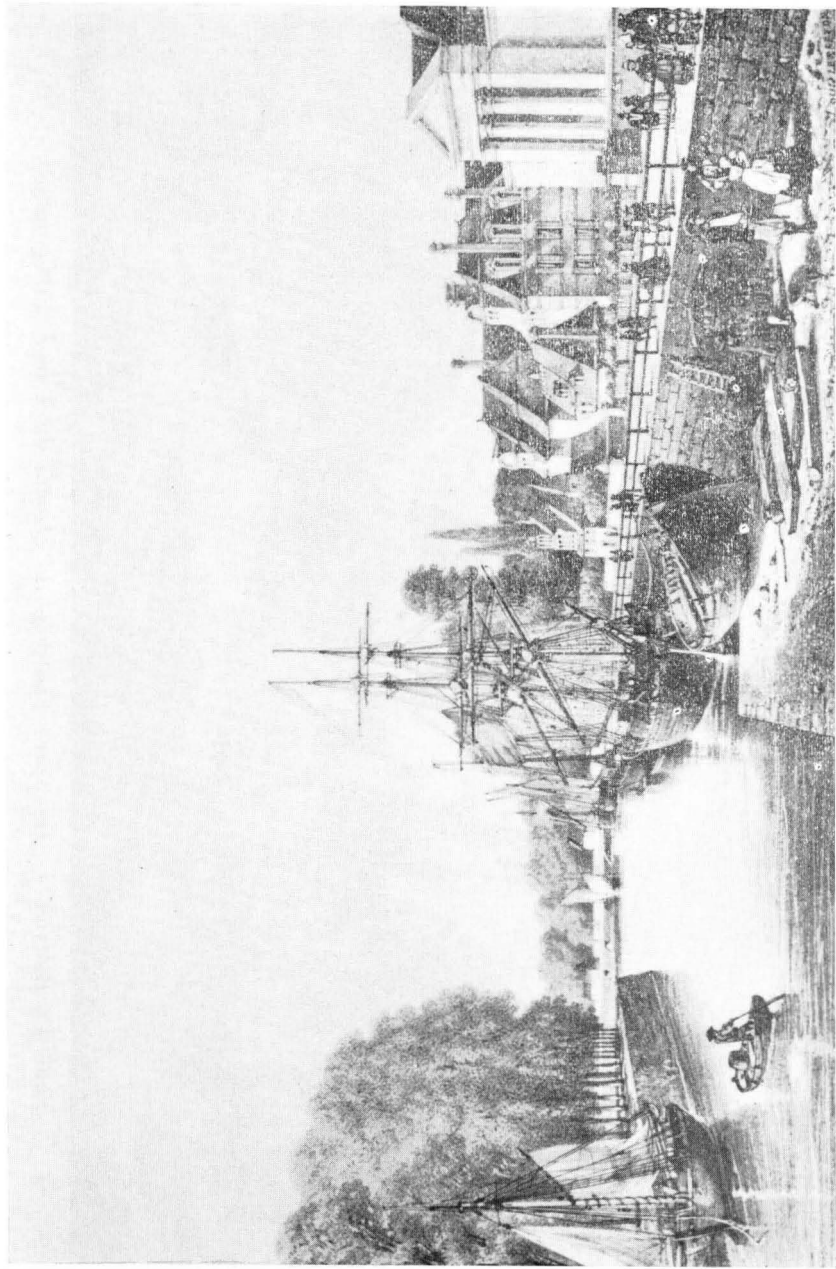
Paysan de Plouguerneau.

Dessiné par B. Delaunay.

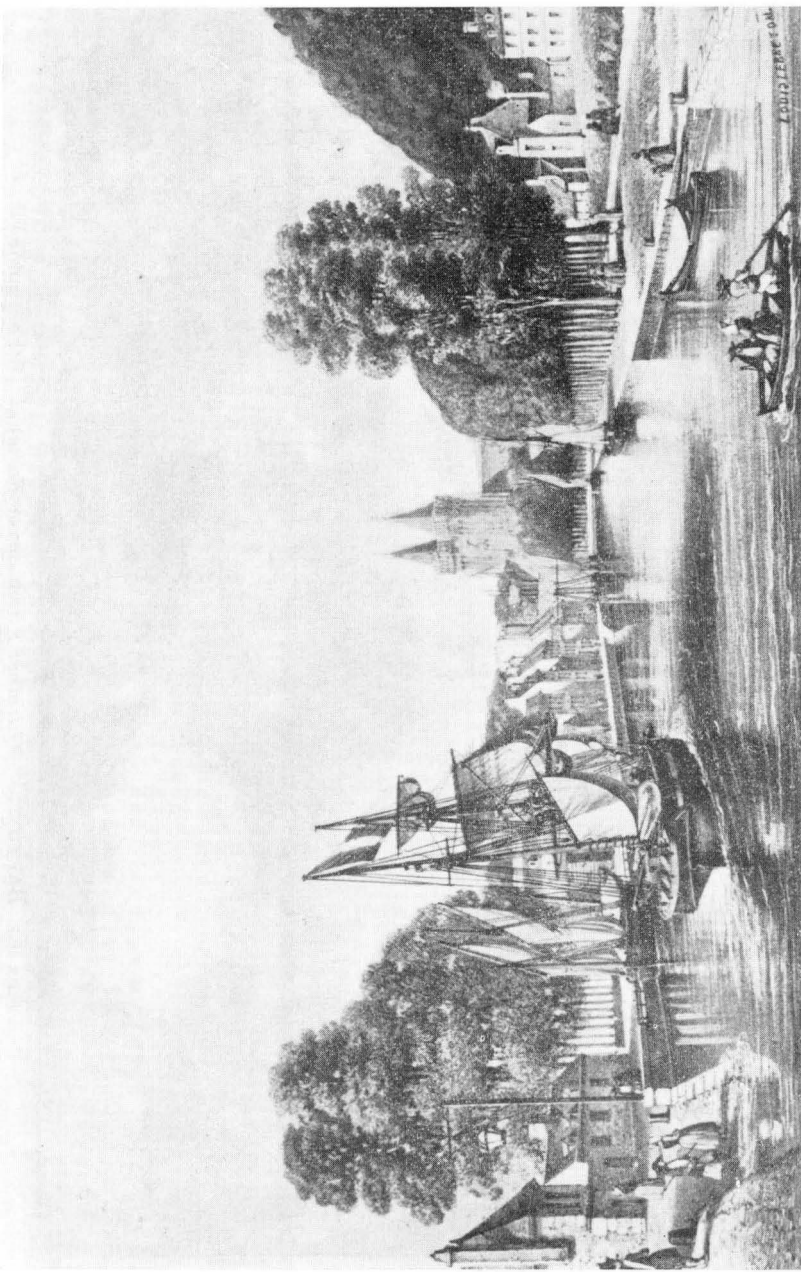
Gravé par M. Tardieu, à Paris.



Handbonds broken de J. G. Smith del.



Louis LE BRETON. — Quimper : vue prise du quai (lithographie)



Louis LE BRETON. — Quimper : vue prise du chemin du halage (lithographie)



(Photo Cassin - Cliché Arch. dép. Fin.)

MEILARS. — *Eglise Sainte-Catherine*

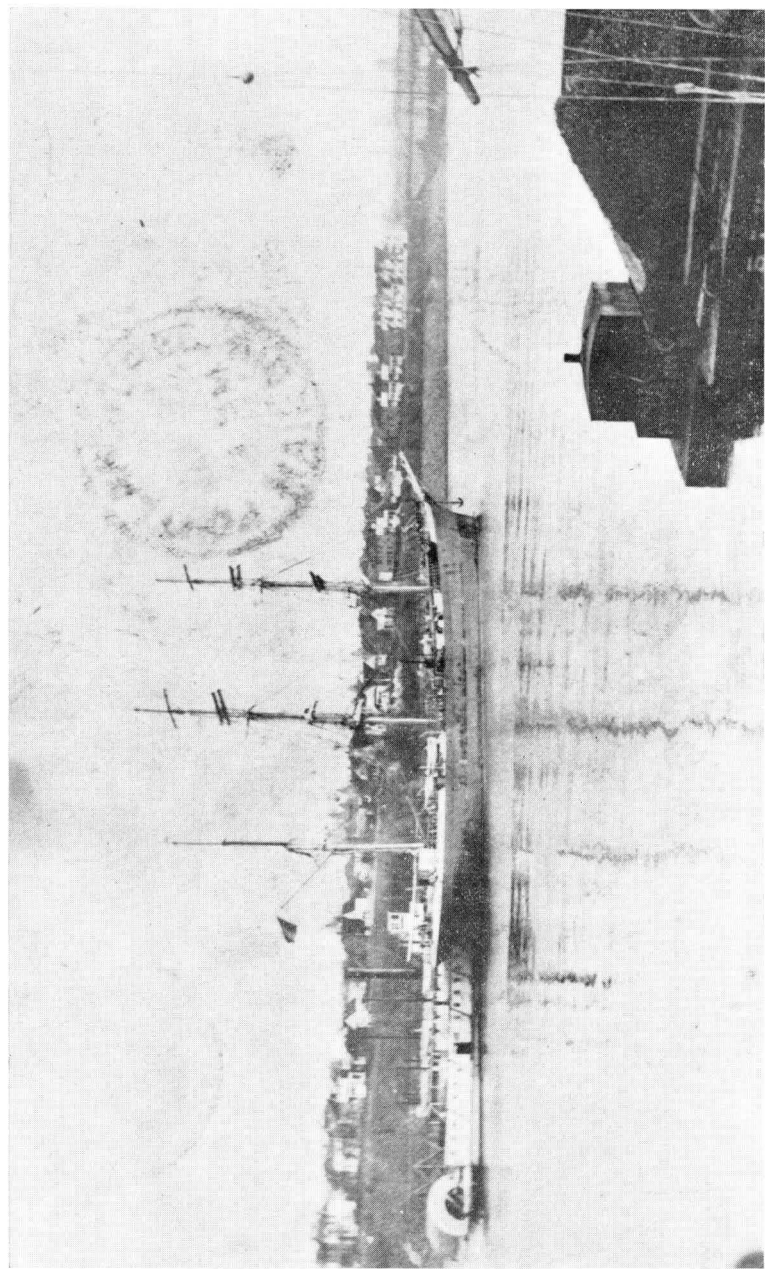
Statue polychrome, fin XVI^e s., hauteur 1,10 m. (après restauration)



(Photo Cassin - Cliché Arch. dép. Fin.)

PLOUÉGAT-GUERRAND. — *Anges du maître autel*

Début XVII^e s., hauteur 0,80 m. (après restauration)



Navire du type du « Sully » et remorqueur à aube sur le fleuve Columbia